
3 1761 04230 6621





LES

SEREES

DE

GVILLAVME BOVCHET

Sieur de Brocourt,

AVEC NOTICE ET INDEX

PAR

C. E. ROYBET

TOME TROISIÈME



PARIS,

ALPHONSE LEMERRE, ÉDITEUR,

27-29, paſſage Choiſeul, 27-29.

M. D. CCC. LXXIV.

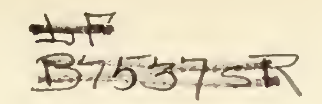
LES SEREES

DE

GVILLAVME BOVCHET

LYON

IMPRIMERIE ALF. LOUIS PERRIN & MARINET



LES

SEREES

DE

GVILLAVME BOVCHET

Sieur de Brocourt,

AVEC NOTICE ET INDEX

PAR

C. E. ROYBET

TOME TROISIÈME



PARIS,

ALPHONSE LEMERRE, ÉDITEUR,

27-29, paſſage Choiſeul, 27-29.

M. D. CCC. LXXIV.

SECOND LIVRE

DES SEREES

DE GVILLAVME BOVCHET, SIEVR DE BROCOVRT.

Reueu & corrigé de nouueau par l'Autheur.

ET NVGAE SERIA DVCVNT.



Se vendent

A PARIS,

CHEZ IEREMIE PERIER,
tenant ſa boutique ſur la petite
montee du Palais.

M. DCVIII.

Auec priuilege de ſa Majeſté.



A MONSIEVR, MONSIEVR DE LA CLYELLE, CONSEILLER, & maiſtre d'Hoſtel du Roy.

MONSIEVR, s'il m'eſt beſoin de m'aſſeurer contre la calomnie de ces difficiles, à qui toutes choſes en quelque façon qu'elles ſoient aſſaiſonnees ſont à degouſt, ie ſçay bien que ie ne puis auoir vn meilleur recours qu'à voſtre nom & authorité pour m'en garentir. Et que ſi meſme il y a quelques ſautes à reprendre il n'y a perſonne plus ſage ny plus accort pour les cognoiſtre, plus iudicieux pour les pouuoir condamner, ou plus prudent pour les ſçauoir diſſimuler

& excuſer que vous. Et cela ſeul pouuoit bien m'occaſionner à deſirer que ce liure ſortiſt en lumiere ſous voſtre authorité. Neantmoins (encor que ie ne me ſoucie point quel iugement on face de moy par mon œuure, pourueu que i'aye gaigné ce poinct d'auoir faict choſe qui vous ſoit agreable) vous puis-ie dire auec tres-bonne raiſon, que la protection vous en appartient du tout, puis qu'en ayant eſté la cauſe vous en eſtes comme l'Autheur. Car ces diuers ſubiects ayant eſté traictez és aſſemblees & conuiues que nous auons accouſtumé de faire le ſoir en noſtre voiſinage & ſouuent auec les voſtres, & comme en vous rappellant par nos deſirs des grands affaires eſquels vous eſtes continuellement employé pour le ſeruice du Roy. I'ay penſé (à fin que vous ne ſuſſiez point du tout ſans auoir quelque memoire de nous, comme nous ne ſommes iamais du tout ſans en auoir de vous) de faire ce qui ſe practique és banquets, & comme faiſoit le petit Cyrus : nous liſons de luy en Xenophon, qu'il auoit de couſtume de choiſir en tout le ſeruice qui luy eſtoit faict, la viande la meilleure à ſon gouſt, & en preſenter à ſes plus grands amis preſens, & en enuoyer à ceux qui eſtoient abſens. Ainſi ay-ie fait comme vn petit relief & reſerue du plus entier de nos propos, & ce qui m'en a ſemblé de meilleure grace, pour vous en faire part. Si vous y trouuez entre les choſes les plus graues, des rencontres plus gaillardes, vous l'excuſerez s'il vous plaiſt : cela eſt aduenu

ſelon la diuerſité des perſonnages par qui ces ſubieƈts ont eſté traitez, les vns d'vne humeur, & les autres de l'autre, les vns plus graues, comme eſtoit Monſieur voſtre pere, perſonnage, dont le diſcours eſtoit tout remply d'honneur & de grauité, & les autres l'eſtans moins, comme il ſe voit. Car telles aſſemblees que ſont les noſtres, & en ce temps du ſoir, ne ſont pas ordinairement toutes compoſees de Philoſophes, autrement ſeroit-ce vne Academie, & non pas vne compagnie, & reduit de voiſins & amis qui viuent en familiers, les moindres auec les plus grands en toute franchiſe. Ie ne puis deſeſperer que ceux qui en gouſteront ſoubs voſtre faueur, ne puiſſent eſtre contentez par ceſte diuerſité en leurs contraires appetis: i'ay deſia faiƈt l'eſſay par mon premier de ce qui en peut aduenir, car il n'y a rien de difference ſinon qu'il ne vient pas en vne ſi heureuſe ſaiſon, à cauſe que ceſte cy qui eſt ſi longue & faſcheuſe, ennemie du paſſe-temps, pourroit auoir changé les Leƈteurs d'humeur & rendus chagrains. Quoy qu'il en ſoit, i'eſpere qu'il leur ſeruira au moins de ce que les harpes que ceux de Sion portoient pendues au coſté eſtans en Babylon leur ſeruoient, & que ſi ce n'eſt pour les reſiouir & faire adoucir le temps, ce ſera peut eſtre pour les remettre en la ſouuenance de la proſperité dont ils ont iouy tant qu'ils ont veſcu en paix, & leur faire regretter le paſſé : à fin qu'induits à en apprehender le bien, ils en deſirent & recherchent

la iouïſſance, & ſe reduiſent à leur deuoir enuers Dieu & enuers leur Prince. Et cependant que vous leur moyennez ceſt heur, & leur recherchez en Italie enuers ſa Sainɛteté, & par tout ailleurs, permettez donc qu'ils vous ayent ceſte recharge d'obligation, qu'ils iouïſſent de ce mien labeur auec vous, & ayez pour bien agreable (ie vous prie) les fruiɛts qui ſont nez en meſme air que vous, & les ſeruices de celuy qui vous baiſant treshumblement les mains, demeure à iamais,

MONSIEVR,

Voſtre tres-humble & tres-obeïſſant ſeruiteur.

G. BOVCHET.



AV LECTEVR.

SONNET.

Si ſous le gouſt ſucré d'vne douce boiſſon
Il eſt permis caçher la vertu de l'Abſynthe,
Embraſſe ceſt Autheur, qui t'offre ſous la feinte
D'vn follaſtre diſcours vne docte leçon.
Qui le voudroit taxer, blaſme donc la Chanſon
Et les vers menſongers de noſtre trouppe Sainte,
« Heureux qui peut couurir d'vn doux ris vne plainte,
Et qui mort en riant d'vne gente façon. »
L'Autheur meu des malheurs qu'il veiſt en ſa Patrie
Ne ſe contenta pas pendant qu'il fut en vie
Par ſes œuures premiers ſoulager tes douleurs.
Preuoyant qu'à ſa mort tu plorerois la perte
De ſon gentil eſprit & ſa plume diſerte,
T'a legué ce dernier pour eſtancher tes pleurs.

F. L. B.



SONNET SVR LES

SEREES.

Le cheual que les Grecs (machine ingenieuſe)
Par dol firent entrer dans les murs d'Illion,
Ayant les flancs ouuerts vomit vn million
De ſoldats animez d'vne ame genereuſe.
Mais l'œuure de Bouchet gayement ſerieuſe
Par l'vtile & plaiſir de ſon inuention,
Faict rendre pour iamais ſa braue nation
De ioye & de plaiſir eſgallement heureuſe.
Son liure, non vn liure, ains vn amas de fleurs
Doctement recueilly des plus rares autheurs,
Nous enſeigne en ioüant tout ce qu'on peut comprendre.
Auſſi c'eſt maintenant que ſa docte leçon
Du temps & de la mort retire ſa rançon,
Et anime d'honneur ſa bien-heureuſe cendre.

I. D. F.



ODE DE L'IMPRIMEVR.

Toufiours deſſus la mer Ægee
Ne bruit la tempeſte enragee,
Toufiours ſes flots contrebatus
D'eſcume les rocs ne blanchiſſent:
Dedans les vagues ne periſſent
Toufiours les nochers abbatus.
Toufiours la puiſſance du foudre
Ne bruſle & ne reduit en poudre
Le ſourcil d'vn mont orgueilleux:
Toufiours par l'haleine irritee
D'Aquilon, n'eſt en bas iettee
La cyme du Pin ſourcilleux.
Le monde par viciſſitude
Mue & change ſon habitude,
Apres l'Hyuer, vient le Printemps,
Apres luy l'Eſté nous retourne,
Apres l'Eſté, ſuruient l'Automne
Qui de fruict rend nos yeux contens.
Ainſi apres que la diſcorde
Aura bien chaſſé la concorde
Nous la reuerrons à ſon tour,
Reioindre les ſujects aux Princes,
Et r'allumer dans les Prouinces
Les brandons de Paix & d'amour.

Fondé deſſus ceſte eſperance,
Lecteurs ie dedie à la France
Vn liure qui la peut orner,
Vn liure remply de doctrine,
Et qui a pris ſon origine
D'vn ſçauoir qu'on ne peut borner.
Ie n'euſſe en ce temps ſceu mieux faire
Que de preſenter pour vous plaire
Vn liure qui peut reſiouir
En ce temps que la deſtinee
Apres la guerre terminee
De la paix nous fera iouir.
HENRY, *à qui la vertu donne*
Auecques le Ciel la Couronne
Des François, nous la donnera,
Dieu ſoit ſa force & ſa defence,
Que bien toſt repoſe ſa lance
Pour le peuple qui le craindra.

SVR LES SEREES DE

GVILLAVME BOVCHET,

Sieur de Brocourt.

Quiconque ſçait en meſme tans
Eſtre plaiſant & profitable
Sçait comme il faut ſuruiure aux ans,
Et rendre ſon nom perdurable :
Bouchet a trouué ce ſecret,
Son labeur en rend teſmoignage,
Et qui voudra tourner fueillet,
Luy donnera ceſt auantage,

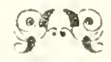
F. D. M.



QVATRAIN.

Cil qui ſe monſtre ſi ſçauant
Ne traittant que choſe ioyeuſe.
Combien ſeroit-il excellent
En quelqu'œuure plus ſerieuſe?

I. PERIER.

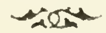


AV PLVS SEVERE

HERACLITE.

Les Dieux là haut de toy ne ſont que rire
En te voyant dans vne eſtude lire,
Pallir, reſuer, toy-meſme t'outrager,
Mordre tes doigts, & quaſi enrager:
Ne ſçais-tu pas que ce bas monde roule,
Ioüet des Dieux, tout ainſi qu'vne boule?
Que veux-tu donc? ne gaſte plus tes yeux,
Vien rire icy & imite les Dieux,
Vien lire icy la ſageſſe deſcrite
Comme en riant l'enſeignoit Democrite.

A. C.



SVR LES SEREES DE

Bouchet Sieur de Brocourt.

Doux-coulant Poëte Grejois,
Seul le Laurier tu meritois,
Ayant ſi bien faict tes IOVRNEES,
N'euſt eſté noſtre Poicteuin
Qui doit partager le butin
Pour auoir mieux faict ſes SEREES.

G. DE BANCHEREAV.





SECOND LIVRE

DES SEREES

de

GVILLAVME BOVCHET,

Sieur de Brocourt.

TREZIESME SEREE

Des refponfes & rencontres des Seigneurs à leurs fubjects, & des fubjects à leurs Seigneurs.

AV commencement de cefte Seree, on conta vne rencontre qu'vn Seigneur de France fit à vn Ambaffadeur du feu Empereur Charles cinquiefme : & de là toute la compagnie ne parla que des rencontres & refponfes des Seigneurs enuers leurs fubjects, & du peuple enuers fon fuperieur, qui fans flater, a parlé librement. Or d'autant que le propos eft vn peu chatouïlleux, & que nous fommes en vn temps qu'on n'aime pas à ouïr la verité, là où nous penfions employer la Seree à des

rencontres modernes, & de noſtre temps, la plus part aima mieux renouueler les anciennes reſponſes, par leſquelles, pour le moins on pourra iuger de la liberté de parler d'vn temps à l'autre. Que ſi ces rencontres vous faſchent pour leur antiquité, & pour eſtre communes, ne les liſez point : que ſi vous voulez les ſçauoir, ne vous en prenez pas à moy, qui fidellement les ay redigees, mais à ceux qui les ont dites. Toutesſois, à fin qu'on n'y ſoit trompé, il y a des rencontres de ce temps d'entre le Seigneur & ſubjeƈt, & d'entre le maiſtre & ſeruiteur, meſlees auec les anciennes. Or la rencontre qui occaſionna ceſte Seree, encores qu'elle fut de pareil à pareil, ſi eſt-ce que le *ſcomma & diƈterium* s'addreſſe à vn grand Prince, & à tout ſon peuple : parquoy ayant grande difference entre la parolle & l'eſcriture, de peur de deſplaire à perſonne, les ennemis pouuans venir amis, ie me paſſeray pour ceſte fois d'eſcrire la rencontre, vn peu aigre & poignante, qui ſut dite toute la premiere : apres laquelle on ſe va mettre ſur d'autres, pour monſtrer qu'il y a des Seigneurs qui ont enduré de leurs gens des choſes qu'il faſcheroit bien à vne perſonne priuee de les endurer : tant ils ont eſté doux & modeſtes. Il fut dit qu'on trouuoit par eſcrit qu'aucuns dirent à Philippes Macedonien, qu'il chaſſaſt vn ſien courtiſan, parce qu'il parloit mal de luy, qui n'en voulut rien ſaire, diſant, qu'il valoit mieux que ceſtuy-cy diſt mal de luy auec peu de gens, que par tout où il iroit. Et que ce meſme Roy Philippes parla de meſme modeſtie à ceux qui luy dirent : vous auez faiƈt tant de biens aux Grecs, & ils diſent tout

plein de mal de vous, quand il ne fit que refpondre, Regardez qu'ils feroient fi ie leur faifois du mal? Et qu'il endura qu'vne femme luy dit : l'appelle de Philippes à Philippe eftant fobre. On adioufta qu'Alexandre n'eftoit pas plus mauuais que fon pere, car vn iour entendant que fes foldats parloient mal de luy pres de fa tente, de ce qu'il les auoit logez en vn lieu incommode, il ne leur fit que dire, mettant la tefte en leur loge : Si vous n'allez plus loing parler mal de moy, ie vous en feray repentir. Mais qu'Agatocles s'eftoit monftré plus rude à ceux, qui eftans affiegez par luy dans vne ville, luy demandoient : Potier, quand payeras-tu les foldats? qui leur refpond, Quand i'auray prins voftre ville : car l'ayant prinfe les vendit tous à l'encan & plus offrant : leur difant, fi vous m'iniuriez iamais, ie le diray à vos maiftres. Et ce Roy de Potier vne autre fois ayant prins vne autre de leurs villes, il en emmena tous les ferfs, leur difant : l'auois promis de laiffer voftre ville libre, auffi fais-ie, difoit-il, car ie n'y laiffe pas vn feruiteur. Conrad Empereur, fut-il adioufté, ne fut pas fi mauuais, & fe monftra bien meilleur Prince : car ayant affiegé le Duc de Bauieres à Vingbourg, lequel fe rendit à fa mercy, fans compofition, la Ducheffe & les femmes impetrerent de luy de pouuoir emporter fur leurs efpaules, tout ce qu'elles pourroient. Ce bon Empereur voyant comme ces femmes emportoient leurs maris & enfans fur leurs efchines, & entre les bras, trouua le faict fi pitoyable, qu'il les laiffa tous fortir fans aucune rançon, encores qu'on l'euft bien offenfé. Ceux de la Seree fe fafchoient de

ces contes tant de fois contez, quand quelqu'vn s'auança de mettre en auant vne rencontre moderne d'vn grand Seigneur Breton, lequel ne se fascha point d'vne poignante replique, laquelle luy fut faicte par vn moindre que luy. Ce Seigneur Breton demanda en vne grande assemblee, où il y auoit des gens suffisans & doctes, de quel païs estoit le bon larron, qui fut cloüé en la croix à la dextre de Iesus-Christ. Chacun en ayant dit son opinion, & la plus part qu'on n'en trouuoit rien, ce Seigneur Breton, va dire que d'asseurance il estoit de Bretagne. Et lors vn de la Seree luy va respondre, que veritablement il le croyoit, parce que c'estoit vn bon larron. Ce Seigneur Breton ne se fascha nullement de ce qu'vn François l'auoit attaqué, non plus qu'il fit de deux responses que luy firent deux de ses seruiteurs. La premiere fut que ce Seigneur Breton se plaignant à vn de ses gens de sa goute, ce seruiteur respond à son maistre, Vous n'aurez de long temps pipe pleine, puis que vous n'auez que la goute. La seconde responce luy fut faicte par son cuisinier, auquel son maistre auoit commandé, ayant vne grande compagnie à souper, d'accoustrer encores quelque autre chose. Le cuisinier, nommé Renoüillet, demande à son maistre assez rudement, Que voulez vous que i'accoustre ? Son maistre luy respond, De la merde. Par Dieu, luy respond ce cuisinier, ie l'accoustreray bien, mais vous chercherez qui la mangera. Vne fesse-tondue nous va lors faire vn conte d'vn autre cuisinier, lequel estant à gages chez vn gentil-homme, bon mesnager, ne sçauoit comment prendre congé de son maistre, car s'en voulant aller de sa mai-

ſon, le maiſtre demande à ce cuiſinier s'il n'eſtoit pas bien aiſe, & s'il n'eſtoit pas bien payé de ſes gages. Le cuiſinier reſpond qu'ouy, mais qu'il auoit peur, demeurant long temps auec luy, d'oublier ſon meſtier. Ce meſme Seigneur Breton, fut-il adiouſté, ne ſe fit que rire de ſon ſeruiteur qu'il enuoya pour ſçauoir qu'on crioit à ſon de trompe, qui ne voulut iamais dire à ſon maiſtre ce qui auoit eſté crié : ains en lieu de luy dire, reſpondoit à ſon maiſtre : Ha ! vous me voulez ſurprendre, pour me faire dire le ſecret de la ville, & me faire accuſer de trahiſon, ie n'ay garde de le vous dire. Chacun s'efforçant d'apporter ſa rencontre, vn autre de la Seree commença à dire, qu'vn Prince de France ayant trouué vn de ſes gentils-hommes à table, luy auoit dit, Tu es bien là à ton aiſe, tu es en la place des niais : & que le gentil-homme luy auoit reſpondu, Vous y eſtiez hier, Monſieur : parquoy pardonnez moy ſi i'ay prins voſtre place. Et tout d'vn train va conter la franchiſe d'vn ſeruiteur enuers ſon maiſtre, lequel maiſtre eſtant malade auoit donné à ſon valet par ſon teſtament, tous ſes veſtemens : car ayant ouy comme ſon maiſtre dictoit au Notaire, Ie donne à mon ſeruiteur tel, mes habillemens, ce valet les va tout incontinent prendre, & s'en habille. Son maiſtre gardant encores le lict, & recognoiſſant ſes habits, que ſon valet portoit, luy va dire : Veritablement ie t'ay baillé mes habillemens, mais c'eſt apres ma mort. Le ſeruiteur luy reſpond, Mourez quand vous voudrez, ie ne l'empeſche pas. Le maiſtre print ſi grand plaiſir à ceſte reſponſe, & voyant ſon ſeruiteur veſtu de ſes habits, qu'il diſoit

que cela l'auoit faict guarir, laiſſant ſes veſtemens à ſon valet, en fit faire d'autres, & ne le voyoit iamais ainſi accouſtré, qu'il ne ſe print à rire. Ie m'en vay, va dire vn de la Seree, vous conter vne plaiſante rencontre qu'vn gentil-homme ſe fit à ſoy-meſme, reſpondant à ſon ſeruiteur. Ce Seigneur,

Qui quelquefois va voir ſa vigne,
Et la faict clorre de halliers,
D'aubeſpin, plantez à la ligne :
Où ſe pourmenant il aguigne
Le labeur de ſes iournaliers,

trouuant vn iour des pourceaux en ceſte vigne, va dire à vn de ſes gens, que celuy à qui eſtoient les pourceaux, leſquels gaſtoient ſa vigne, eſtoit vn ſot, vn Iean, vn coquu & cornard, parent de Moyſe. Lors vn de ſes eruiteurs, qui cognoiſſoit les beſtes de la maiſon, luy va dire : He ! monſieur, ce ſont les voſtres. Par Dieu, reſpond ce gentil-homme, puis que ie l'ay dit, ie ne m'en deſdirai point. Or à fin que cognoiſſiez mieux l'humeur de ce Seigneur, vous noterez qu'ayant vne impreſſion cornuë en la teſte, remplie de minutes, eſtant preſſé par ſon ſeruiteur de ſe haſter : lequel luy diſoit, Haſtons-nous, Monſieur, il s'en va tard, il eſt plus de ſept heure à ma monſtre : ce maiſtre luy reſpond, Vous me preſſez par trop. Ne ſçauriez-vous retarder voſtre monſtre d'vne heure, à fin que nous ayons aſſez de temps ? Eſtant ce gentil-homme arriué au logis, il ſe couche : & ſe voulant leuer matin, va

dire à ſon ſeruiteur, Leue-toy, & regarde à la feneſtre pour veoir s'il eſt iour : lequel luy ayant reſpondu, Monſieur, on ne void nullement le iour : son maiſtre luy replique : Ie ne m'esbahis pas ſi tu n'y vois goutte, ſot que tu es, pren la chandelle allumee, & la mets hors de la feneſtre, & tu verras s'il eſt iour. Puis ſon maiſtre luy demandant, Quelle heure eſt-il? Ie ne ſçay, monſieur, reſpond le ſeruiteur, ie ne le puis veoir à mon quadran, parce que le Soleil eſt couché. Et bien, repliqua ſon maiſtre, N'y ſçauriez-vous regarder à la chandelle ? Ayans acheué ces nouuelles rencontres, par faulte d'autres, on ſe met encores ſur les anciennes, pluſieurs les trouuans meilleures que celles de noſtre temps. Le premier qui ſe meſla d'en conter va dire que Timothee ne ſut point mauuais à ſes ſubiects, qui le mirent en vn tableau, où en dormant il prenoit les villes : voulans dire par là, qu'il ne les forçoit pas par ſa vertu & par ſon induſtrie, mais par hazard & fortune. Car en lieu de s'enquerir qui eſtoient les autheurs de ce pourtraict, ne dit autre choſe ſinon, Si ie prens les villes en dormant, regardez que ie ferois en veillant? Et quand on luy diſoit, que ſon peuple parloit mal de luy, l'accuſant de beaucoup de vices, il reſpondoit, qu'il feroit & viuroit ſi bien, qu'on ne les en croiroit point. Vn autre va dire qu'vn Roy ne parla point en cholere à ſes ſubiects, qui ne luy vouloient permettre de faire contre les Loix, & en diſpenſer, en luy diſant, Que les Edicts pendus vne fois és colomnes ne ſe pouuoient iamais oſter : quand il leur repliqua, Ie ne veux pas que l'Edict ſoit oſté, ie veux ſeulement que le tableau

pendu à la colomne ſoit tourné pour ceſte fois. Vn Romipete voyant que ces contes à la fin pourroient ennuyer, pour eſtre ſi communs, va faire vn conte du Pape Leon, lequel ne parla point mal des François, encores qu'il ne les aimaſt gueres, qui l'auoient pourtraict en ſa gallerie de ſainct Ange, bien ample, gros & large, & au deſſoubs de ſon ſiege & ſes jambes auoient eſcrit ces deux vers :

Leon Pape à la groſſe panſe
Ne fit iamais de bien en France.

Mais dit ſeulement à celuy qui auoit leu ceſte rime, Eſcry au deſſoubs, *Ni ne fera*. Le Pape Iules, repliqua quelqu'vn, ne porta pas ſi patiemment ce que luy dit le ſeigneur Dominique Treuiſan, lors que ce Pape penſa accabler les Venitiens : & ſi ne fut pas ſi modeſte que de ſes Cardinaux, qui ne ſe courroucerent point, ains au contraire firent leur profit de la taxe libre que leur fit Raphaël d'Vrbin, excellent peintre, eſtant par eux conuié à diſner. Car apres eſtre iſſus de la table, on monſtra à toute l'aſſiſtance, comme choſe miraculeuſe, vn tableau de ce Raphaël, auquel eſtoit figuré le pourtraict de ſainct Pierre & de ſainct Paul : à fin que chacun iugeaſt de ſon excellence. Ayant ce tableau eſté regardé de toutes parts, il fut loüé de tous, referué de ces deux Cardinaux, qui dirent que le tableau eſtoit bien faict, & bien elabouré, mais que les deux Apoſtres auoient vn peu la face trop rouge & coloree. Raphaël d'Vrbin, voyant qu'ils auoient condamné ſon labeur,

leur va dire : Meſſieurs, ne vous esbahiſſez dequoy ces deux ſaincts Apoſtres ſont vn peu trop rouges ſur la face, car ie l'ay faict expreſſément : pource qu'au Ciel ils ſont ainſi rouges que vous les voyez en ce tableau, de la honte & vergongne qu'ils ont que l'Egliſe ſoit gouuernee par ſi mauuais Paſteurs. Les contes des Papes, & de leurs Cardinaux, eſtans acheuez, on retourne en noſtre France, pour reciter deux ou trois reſponſes qu'on a faict à nos Rois aſſez libres, dont ils ne ſe ſont point offenſez. La premiere eſt du Roy Charles, lequel eſtant reprins par vn des principaux de ſa Cour, de ſa trop grande liberalité, & qu'eſtant Roy ſi pauure il deuoit auoir eſgard à ſes debtes infinies : ce gentil Prince, en lieu de trouuer mauuaiſe ceſte remonſtrance, ſe print à rire, & ſe tournant vers le Roy de Nauarre, & autres Princes & Seigneurs là preſens, oſtant ſon bonnet de deſſus la teſte, & le tenant en ſa main, alla à chacun d'eux, leur diſant : Donnez quelque choſe, pour l'amour de Dieu, à ce pauure Roy. La ſeconde rencontre eſt d'vn de nos Rois, lequel ne trouua point mauuaiſe la reſponſe d'vn gentil-homme (encores qu'il ſemblaſt trouuer mauuais dequoy on auoit faict les Officiers de iudicature alternatifs) à qui le Roy auoit demandé comme il pourroit trouuer argent pour la guerre qu'il auoit ſur les bras, quand il luy auoit reſpondu, que pour recouurer argent promptement, n'y auoit meilleur moyen que de faire ſon Royaume alternatif. La tierce fut du grand Roy François, lequel ne trouua mauuaiſe la replique d'vn gentil-homme, qui luy demandoit vne grace pour vn ſien parent, lequel auoit faict vn

homicide. Car le Roy luy ayant dict, Ie ne sçay comment ie vous puiſſe octroyer ce que demandez, ſans offenſer la Iuſtice, & ſans donner hardieſſe & licence à mille autres de faire ce qu'a faict voſtre parent, & beaucoup pis : m'aſſeurant que vous cognoiſſez, que laiſſer vne faulte ſans iuſte punition, eſt donner ample matiere d'en faire pluſieurs autres, par aduenture pires que la premiere. Celuy qui demandoit le pardon, va repliquer à la Majeſté : Combien, Sire, que les Loix ordonnees pour la terreur des mal-faicteurs, impoſent aux mesfaicts la peine : les conſtitutions d'icelles ne ſont neantmoins, & ne doiuent eſtre tant ſtables, que conſiderant la qualité des perſonnes, ne ſe puiſſe amollir leur rigueur, par ceux qui ont authorité ſur elles : ains les plus ſages du monde, ſont reſſembler la Loy à vn homme obſtiné, qui ne s'induit iamais à faire autre choſe, que ce qu'il s'eſt mis vne fois en la teſte : & pour ceſte cauſe diſent, qu'vn ſage Prince, qui a authorité ſur les Loix, ne doit touſiours executer la Loy, en tout temps, en tout cas, & en toutes perſonnes, d'vne meſme façon. Et c'eſt pourquoy, diſoit ce gentil-homme, l'on a accouſtumé de dire, que la Loy eſcrite eſt comme vn tyran inexorable, & que le Prince eſt la Loi douce & benigne, le Prince ſouuerain ayant le pouuoir de donner la vie luy tout ſeul, ſans aduis ne deliberation d'autre conſeil que de luy-meſme. Le Roy lors luy va dire, apres auoir bien ouï ſes raiſons, Encores faut-il ſçauoir comme ce pauure homme a eſté tué. Ce gentil-homme, qui ſollicitoit la grace, va reſpondre au Roy, Comment il a eſté tué, Sire, d'vn grand coup d'eſpee tout au tra-

uers du corps. Le Roy ſe prenant à rire, luy octroya ce qu'il demandoit, ſçachant bien comme ce mort auoit eſté occis. Car qui eſt celuy qui voudroit contredire à la douceur & humanité? Le contraire, de condamner & mettre à mort, il ne le peut, & ne le doit faire ſans conſeil, ſinon que le procés ait eſté faict ſelon les loix. On conta puis apres le bon naturel d'vn grand Prince de France, à qui ſon fils auoit eſcrit vne lettre fort outrageuſe : en la reſponſe de laquelle ce bon pere, en lieu de le menacer, & ſe courroucer à luy, encores qu'il en euſt grande occaſion : ne miſt autre choſe à la fin de ſa lettre, fors ſeulement : Ie prie à Dieu qu'il te donne ce que ton cœur deſire, ma vie ſauue. Il fut apres cela dict, que ce bon pere auoit veu en Platon que les maledictions & courroux du pere & de la mere ſont dangereux aux enfans : & qu'il n'y a priere que Dieu plus volontiers exauce que celle du pere enuers ſes enfans. Et pourtant qu'on doit ſur tout prendre garde aux maledictions & benedictions que les peres donnent aux enfans. Qui eſtoit cauſe (ainſi que l'Eſcriture nous enſeigne) que les enfans eſtoient anciennement ſi ialoux les vns des autres, à qui emporteroit la benediction du pere, craignant plus ſa malediction que la mort. Vn des contes de ce temps, de ceux leſquels eſtans grands ſeigneurs endurent patiemment la replique de ceux qu'ils veulent piquer & moquer, eſt d'vn grand monſieur de noſtre ville, qui voulant rire, va demander à vn ſien proche voiſin, lequel trauailloit en ſa boutique : Vien-çà, dy moy, pour la pareille, combien vous eſtes de cocus en voſtre ruë. Ce voiſin voyant que ce monſieur l'atta-

quoit, luy va respondre : Nous pouuons bien estre vne douzaine, monsieur, & si ie ne vous conte point. Ce fut à monsieur de s'oster de là, & à regarder si personne les auoit ouïs. Voilà, adiousta vn de la Seree, comme il semble qu'Apollon n'addresse à personne tant cestuy sien commandement, Cognoi toi toi-mesme, qu'à celuy qui veut blasmer ou iniurier autruy : de peur qu'il ne leur aduienne qu'en disant à autruy ce qu'ils veulent, ils oyent qu'autruy leur die ce qu'ils ne veulent pas : à ceste cause qui veut aller les pieds nuds, ne doit semer des espines : pource qu'il aduient ordinairement, ce dict Sophoclés, que

Qui laisse aller sa langue iniurieuse
A reprocher qualité vicieuse,
De son bon gré vainement à autruy,
Le mesme il oit puis apres mal-gré luy.

I'ay enuie de vous dire, commença vn autre, deux bonnes responses & rencontres de quelques Iuges superieurs faictes à des Magistrats leurs inferieurs, encores qu'elles ne soient pas du seigneur à son subiect. Vous sçauez tous, disoit-il, que de toute ancienneté les Cours des Parlemens repriment tous les Iuges Royaux, & tous les Conseilliers Presidiaux, qui sont soubs leurs Parlemens, & que le Roy se rapporte à eux de la suffisance & du sçauoir de ceux qu'il a pourueu en office. Or il se presenta n'a pas long temps, deuant Messieurs du Parlement de Paris, vn designé Conseillier Presidial, pour estre par eux interrogé & reçeu à faire le serment.

Vn des Prefidents de ce Parlement luy demande, Si par la loy du Velleian la femme fe pouuoit obliger & refpondre pour fon mary. Ce Confeillier Prefidial ayant refpondu qu'ouy, le Prefident luy demande s'il eftoit marié, & apres auoir dict qu'ouy, il luy va dire, Faites donc venir voftre femme, & elle refpondra pour vous.

Ceux de la Seree auoient trouué cefte rencontre fi bonne, qu'ayans enuie de fçauoir l'autre, ils n'oferent rire, de peur de la faire oublier. Celuy donc apres auoir acheué la premiere rencontre, commença ainfi l'autre. En cefte mefme Cour de Parlement, il fe prefenta de là à quelque temps vn autre Confeillier Prefidial, de mefme qualité, mais non pas de mefme Prouince : lequel ayant fa prouifion au poing, & fa Loy, que Meffieurs luy auoient donnee, fe prefente pour eftre interrogé & receu, s'affeurant de quelque faueur, pour eftre fils d'vn riche marchand. Meffieurs les Confeillers de la Cour luy demandent fur la Loy deux ou trois queftions : à pas vne defquelles il ne refpondoit nullement, & fi ne difoit mot. Le Prefident penfant que ce fut par timidité qu'il demeuroit muet (comme il eft fouuent arriué à de bien-habiles gens) luy va dire deux & trois fois, Monfieur mon amy, refpondez à l'vne de ces queftions. Meffieurs les Confeilliers de Paris (encores que ce foient les Magiftrats les plus benins, gracieux & fages qui fe puiffent trouuer en toute noftre France) ne fe peurent tenir de rire, quand vn des leurs, voyant qu'on ne le pouuoit en forte du monde faire refpondre, leur va dire : Ce ieune homme

a apprins de ſon pere, que qui reſpond paye. Apres que nous euſmes ry de ces deux contes, quelqu'vn de la Seree demanda à celuy qui nous auoit appreſté à rire, ſi ces deux Conſeilliers deſignez auoient eſté refuſez : lequel luy reſpond, qu'il n'en ſçauoit rien, & qu'il n'y eſtoit pas. On trouua ces deux rencontres ſi bonnes, que perſonne n'oſoit en dire ne de nouuelles ne de vieilles : & n'euſt eſté qu'il n'eſtoit pas tard, on ſe fut retiré pour les aller conter à ceux qui ne les auoient pas ouyes. Le maiſtre de la maiſon faſché qu'on s'en alloit pluſtoſt que de couſtume, reuenant à l'antiquité, nous remit en memoire ceux qui aux vieux temps auoient parlé à leurs Seigneurs plus librement qu'il n'eſtoit decent à vn ſubiect. En premier lieu il dit qu'Aſclepiade parla vn peu trop librement, lors que ſoupant en la maiſon d'vn Satrape orgueilleux, ce Satrape luy demanda en ſe mocquant, pourquoy c'eſtoit que des febues blanches & des noires ſortoit touſiours le ius noir : quand il luy reſpondit : Mais toy, dy moy pourquoy des coups d'eſcourgees blanches & noires, les playes ſont ſemblables? taxant par là le Satrape d'auoir eſté ſerf. Puis nous recita qu'vn ſubiect oſa dire à vn tyran, qu'il s'esbahiſſoit comment ſa mere l'auoit peu porter neuf mois, veu que pas vne ville ne l'auoit ſceu endurer neuf iours. Auguſte ne trouua point mauuais, diſoit-il encores, ce que luy fit vn ſien amy, qui luy donnoit ſouuent des vers, auquel Auguſte ne luy en donnoit rien. Mais vn iour Auguſte luy en donnant des ſiens, & le Poëte les ayant trouuez bons, mit la main en ſa bourſe, & donna de l'argent à Auguſte : lequel

cogneut bien ſa ſaulte, & que vouloit dire cela meſme. Auguſte, diſoit-il, ne trouua point mauuaiſe la reſponſe que luy fit vn gendarme, lequel ayant eſté reprins par luy de ce qu'il mangeoit & beuuoit en vn Theatre, & qu'il auoit ſa maiſon où il pouuoit prendre ſes repas, auoit repliqué à Auguſte, Tu n'as point peur de perdre ta place. Ie ne diray point, va dire vn de la Seree, pour eſtre trop commun, la liberté de parler de Diogenes à Alexandre : car Alexandre luy ayant demandé, Ne me crains-tu point? En lieu de reſpondre, Diogenes demande à ſon rang à Alexandre, Es-tu bon ou mauuais? Alexandre confeſſant qu'il eſtoit bon : Et qui craindra vn homme de bien? repliqua lors Diogenes. Quand Alexandre luy diſoit : Sçais-tu pas bien que ie ſuis Alexandre? Diogenes luy reſpondoit, Et toy, ſçais-tu pas bien que ie ſuis Diogenes? Il reprenoit ſouuent l'ambition d'Alexandre : lequel ayant ouy dire à Democrite qu'il y auoit pluſieurs mondes, fit creuſer & cauer la terre pour combatre les Antipodes, qu'on croyoit en ce temps-là : mais depuis ceux qui les ont maintenus, ont eſté cenſurez & reprins : car Lucrece s'en mocque, Lactance n'approuuant pas ceux qui mettent des Antipodes, Sainct Auguſtin les niant auſſi. On adiouſta que Philoxenus ſe porta ſi libremeut à l'endroit du Tyran Denys, qu'il ne ſceut faire ſemblant de trouuer bons des vers que luy recitoit Denys, encores qu'il en euſt eſté mis en priſon : & toutes les fois que Denys luy recitoit ſes vers, ne pouuant ſeulement les eſcouter, retournoit en la priſon. Auec ceſte liberté, ce Philoxenus aimoit ſi peu la flatterie, qu'vn iour que Denys

luy demanda s'il n'auoit pas bien esmeu les auditeurs à pitié, il osa bien luy dire, Ouy vrayement : car il n'y a eu personne qui n'ait eu pitié & compassion de toy, & de ton oraison. On mit en auant vne vieille rencontre (laquelle pourtant ne peut enuieillir) d'vn Pyrate, lequel estant prins par Alexandre & accusé par luy de vollerie, luy repliqua, Ce que ie say auec vn seul nauire, me fait nommer Pyrate & voleur, toy qui le fais auec beaucoup de nauires, te fait appeller Roy. On conta encores vne response assez hardie d'vn Crispus à celuy qui luy demandoit s'il n'y auoit personne auec Domitian l'Empereur, quand il luy dit, Il n'y a pas seulement vne mousche : sçachant que Domitian estant seul prenoit les mousches. La cruauté de Neron, fut-il adiousté, qui faisoit mourir tous ceux qu'il sçauoit pouuoir paruenir à l'Empire, ne peust empescher qu'on ne luy dist : Si ne peux-tu pas tuer celuy qui te doit succeder. Antonius Pius ne trouua point mauuaise la response d'vn de ses moindres seruiteurs : auquel il auoit demandé, estant au logis de ce seruiteur, d'où il auoit recouuert tant de colomnes de Porphyre, quand il luy dit, Lors que vous serez en vne maison estrange, soyez sourd & muet : Antonius faisant son profit de cest aduertissement. Ces vieux contes commençans à fascher, on en va mesler parmy quelques nouueaux, & voicy le premier. Vn Roy de France pria vn grand Seigneur, qui estoit son subiect, d'aller en quelque lieu pour son seruice : ce qu'il refusoit absolument, disant au Roy qu'il auoit peur de perdre sa teste en cest affaire, & que celuy auquel on le vouloit enuoyer estoit vn meschant

homme. Le Roy pour luy perſuader d'y d'aller ſans crainte, luy va dire, Que pour ſa teſte il en auroit trente mille : les Princes ne craignans point de gager la vie de trente mille hommes, où ils ne couchent rien du leur : ce grand Seigneur va reſpondre au Roy, Ie craindrois, Sire, que de toutes ces teſtes il n'y en eut pas vne qui me fuſt bonne. Il auoit peur qu'on ne luy fiſt comme Sforce Duc de Milan, qui fit trencher la teſte à l'Eſcuyer Merueilles, Ambaſſadeur du Roy François premier. Apres on ſe va mettre à parler des Ambaſſadeurs, leſquels ont vſé de paroles trop libres, meſmes iniurieuſes, enuers les Princes à qui ils auoient à faire, leſquels n'en eſtoient irritez. Il ſe trouue qu'vn Legat Athenien fut ſi outrecuidé de reſpondre au Roy Philippes, qui luy demandoit, Que puis-ie faire qui ſoit agreable au peuple Athenien ? & de luy dire, De te pendre. Vn autre Legat Athenien ſe trouua plus modeſte : car le Roy Philippes trouuant mauuais dequoy il eſtoit venu ſeul Ambaſſadeur d'Athenes pour parler à lui : ce Legat lui va dire, vn à vn, ſeul à ſeul : parquoy le Roy admirant ceſte liberté, ſe va excuſer ſur ſa maladie, qui l'empeſchoit de luy faire reſponſe : ceſt Athenien lors luy replique, qu'il n'eſtoit pas venu là pour luitter contre luy. Ce Roy Philippes, va dire quelqu'vn, ne fit pas comme vn Tyran barbare, lequel commanda, il n'y a pas long temps, de cloüer le bonnet à la teſte d'vn Ambaſſadeur, pour ne s'eſtre pas deſcouuert en parlant à luy : nonobſtant que ce Legat s'excuſaſt ſur l'ancienne couſtume de ſa Republique, par laquelle il eſtoit defendu à leurs Ambaſſadeurs de ſe

defcouurir iamais deuant quelque Roy que ce fuft, faifans leur legation. Et cela ne luy deuoit pas eftre nouueau : car les Seffes des Mores, les Tolopans des Turcs, & les Sarcoles des Ianiffaires, n'oftent iamais leurs bonnets, fuffent ils deuant vn Roy. Poffible auffi que ce Roy barbare euft opinion qu'il eftoit venu pour l'efpier, repliqua vn de la Seree : car Commines dit qu'vn Ambaffadeur quelque chofe qu'il vienne faire, eft toufiours vn honnefte efpion; partant les Grecs & les Romains leur bailloient des gardes, qui par forme de les honorer & accompagner, obferuoient & confideroient leurs actions. Ie ne trouue pas bon, commença à dire vn autre de la Seree, d'eftre auffi fi familier, & libre, & fi peu refpecter les Princes : dautant qu'il n'y a point d'amitié entre vn Seigneur & fon fubiect : l'amitié confiftant en vraye egalité, les Rois & Princes n'ayans point de pareils : mais font comme la flamme, laquelle eftant vn peu loing, nous efclaire, que fi elle eft par trop prés, elle nous brufle : beaucoup faifans comme le Satyre, lequel voyant reluire le feu, trouué par Promethee, le trouua fi beau que le voulant baifer, il fe brufla. Parquoy difoit-il, Abraim en Turquie, Cremonnel en Angleterre, Enguerrand de Marigny en France, font veoir à l'œil qu'on doit s'approcher du Prince comme du feu. Ceft Enguerrand, va dire vn autre, fut par trop audacieux : lequel ayant toute fa vie gouuerné paifiblement Philippes le Bel, fut enquis apres le decez du Roy qu'eftoit deuenuë telle fomme de deniers qu'on luy demandoit. Ayant refpondu qu'il l'auoit liuree à Charles de Valois frere dudit Philippes,

la Prince s'excuſant, dit, qu'il en auoit menty : ce qu'Enguerrand ne put ſouffrir, ains ſans auoir eſgard à la grandeur de celuy à qui il parloit, oſa bien dire que c'eſtoit luy qui mentoit. Ce qui le fit pendre à Montfaucon. Et ie penſe, adiouſta-il encores, que la conuerſation des Princes, tant ſoit-elle à honorer, doit eſtre euitee autant qu'il eſt poſſible, ſuiuant l'exemple du vaſe de terre, lequel refuſa la compagnie du pot d'airain : eſtant celuy bien aduiſé, lequel reſpondit à Lyſimachus, qui luy demandoit, Et que veux-tu que ie te donne ? Tout ce que tu voudras, mais que ce ne ſoit rien de ton ſecret. A ceſte cauſe aucuns diſent qu'il ne faut point s'approcher des Princes, ou qu'il leur faut complaire : & par là ſemblent approuuer les flatteurs, qui ſont la vraye peſte des grands Seigneurs. Parquoy il me ſemble que Solon dit bien mieux, quand il dit, Ou il ne faut point s'en approcher, ou il leur faut dire la verité : le bon Roy Louys XII. ſe plaignant que de ſon temps perſonne ne la luy vouloit dire : ce qui eſtoit cauſe qu'il ne pouuoit ſçauoir comme ſon Royaume eſtoit gouuerné. Et pour en ſçauoir la verité, il permit les Theatres libres, & voulut que ſur iceux on ioüaſt librement les abus qui ſe commettoient tant en ſa Cour, comme en tout ſon Royaume : penſant par là apprendre & ſçauoir beaucoup de choſes, leſquelles autrement il luy eſtoit impoſſible d'entendre. Ie trouuerois bien meilleur, repliqua vn autre, pource que les Theatres ſont par trop Satyriques, qu'il y euſt vn tronc aux principales villes de France, duquel le Gouuerneur de la Prouince auroit la clef, comme il ſe practique à Milan :

où il eſt permis de mettre toutes choſes qui concernent l'Eſtat, & accuſer ceux que publiquement on n'oſeroit deferer, & dont il ſeroit dangereux d'en dire mal. A ce propos, diſoit-il, Demetre Phalere voyant qu'on taiſoit la verité aux Princes, & qu'ils ne ſçauoient ſinon ce qu'il plaiſoit à leurs gouuerneurs, conſeilloit à Ptolomee de lire tous les liures qui parloient du gouuernement des Royaumes, & des choſes concernans l'Eſtat, & que là il trouueroit eſcrit ce qu'aucun ne luy oſeroit dire, & que par ce moyen le Prince ſans rougir de ſa part, & ſans le danger d'vn autre, pourroit clairement veoir ce qui luy ſeroit bon de faire. Que ſi les Princes ne prennent plaiſir à lire, ou qu'ils n'en ayent pas le loiſir, il ſeroit bon qu'ils ſe rendiſſent communicables à leurs ſubiects : car en ce faiſant, il eſt impoſſible qu'ils n'entendiſſent beaucoup d'affaires : & ne faire pas comme les Perſes, & autresfois les François, leſquels faiſoient tenir leurs Rois enclos & cachez dans leurs Palais, ſans ſe manifeſter & monſtrer qu'vne fois ou deux l'annee. Tout au contraire des Parthes, qui ont tant deſiré la douceur & affabilité en leurs Rois, qu'ils en priuerent vn de l'adminiſtration du Royaume, pour auoir eſté aux nopces d'vn grand Seigneur, & refuſé d'aller à celles d'vn pauure homme. Moyennant, adiouſtoit-il, que ces Rois & Princes ne ſuſſent pas entachez d'vne trop grande ſimplité, familiarité, & bonté, ſe laiſſans aller du tout au plaiſir de ceux qui les poſſedent ; ſans les oſer contredire, ni rien refuſer, cela cauſant de grands maux : car ces Princes penſans euiter vn blaſme leger, en les refuſans, conſentent le plus ſouuent au mal, pour

n'ofer contredire, de peur d'eftre blafmez, & fafcher quelqu'vn. Et m'affeure qu'en cefte frequentation des Princes auec leurs fubiects, les Seigneurs fçauroient tout l'eftat & gouuernement de leurs Royaumes & Seigneuries, & comme le peuple fe comporte entr'eux, & enuers luy : moyennant que les Rois & Princes tinffent fecret ce qu'ils apprendroient de leurs fubiects, tant de ce qui toucheroit le bien de leur peuple, que leur profit & honneur, comme ils veulent que leurs fubiets taifent leurs affaires : eftant vne chofe fi preiudiciable à vn Eftat, de diuulguer vn confeil & vn affaire, que les Perfes l'ont eftimé capital : difans qu'ayant la nature fait la langue la plus petite de tous les autres membres, il eftoit à croire que celuy qui ne la pouuoit brider, n'eftoit pas auffi pour commander aux autres membres du corps plus grands. Quelqu'vn, en confirmant ce qu'il auoit dit, que le Prince fe trouue bien de communiquer à fon peuple, va dire que mefmes les maiftres & maiftreffes le plus fouuent fe font bien trouuez d'auoir demandé confeil & communiqué de leurs affaires à leurs feruiteurs & feruantes, & auoir fuiuy leur confeil & aduertiffement. Et pour le prouuer commença à conter vn plaifant conte d'vne chambriere, laquelle penfant pour foy, confeilla fi bien fon maiftre, qu'elle le deliura, & tous ceux de la ville, d'vn grand des-honneur & affaire, fi nous nous en voulons rapporter à Plutarque, qui le recite ainfi : Ceux de la ville de Sardis furent affiegez par les Smyrniens, lefquels iurerent de iamais ne bouger de là, que ceux du dedans ne leur euffent enuoyé leurs femmes pour coucher auec elles.

Et comme ceux de Sardis fuſſent reduits à telle neceſſité, & qu'ils eſtoient preſts de faire ce que leurs ennemis demandoient, ils vont le tout communiquer à leurs feruantes. Et entre les autres, il ſe trouua vne chambriere de bon eſprit & de bonne volonté, laquelle voyant ſon maiſtre Philarcus en grand'peine, & tous les citoyens de Sardis fort triſtes, aimans leurs femmes, qu'il falloit abandonner aux eſtrangers, s'addreſſa à ſon maiſtre, & le reconfortant luy va dire par grande charité, qu'il ne falloit que choiſir les plus belles garces de feruantes qui fuſſent en la ville, & les habiller en femmes de bonne maiſon, des veſtemens de leurs maiſtreſſes, & les enuoyer ainſi à leurs ennemis qui les aſſiegeoient, au lieu de leurs femmes, & qu'ils n'y cognoiſtroient rien. Toutes les autres feruantes, de meſme affection, & d'vn bon zele, en conſeillerent autant à leurs maiſtres, & les prioient de le faire ainſi, & qu'au retour rendroient les veſtemens à leurs femmes, & qu'elles n'euſſent point de peur de les perdre : & n'y auoit pas vne chambriere qui ne s'efforçaſt de leur faire ce feruice toutes les fois qu'il leur plairoit le commander : meſmes les plus laides en voulurent eſtre, combien que la feruante de Philarchus n'eut conſeillé à ſon maiſtre que de prendre les plus belles & iolies d'entre elles, & les moins belles diſoient que tant plus qu'elles feroient, elles auroieut moins d'affaires : n'ayans moins d'affection enuers leurs maiſtres & maiſtreſſes que les belles qu'on vouloit choiſir, & feroient auſſi bien leur deuoir en ceſt affaire que les plus mignonnes & poupines. Ce qui fut faict : car & les vnes & les autres, bien veſtuës des veſtemens

de leurs maiſtreſſes, furent enuoyees au camp des Smyrniens, ſe preſſans à la porte à qui ſeroit la premiere, pour monſtrer la bonne enuie qu'elles auoient à faire plaiſir à leurs maiſtres & maiſtreſſes. Toutesfois il y eut quelque murmure à la ſortie, beaucoup de femmes craignans de perdre leurs veſtemens : car elles iugeoient par elles-meſmes, que ſi elles trouuoient ces Smyrniens habiles, & que leurs amoureux embraſſemens leurs vinſſent à gré, & y prinſſent plaiſir, que la plus-part de ces chambrieres ne retourneroient plus en la ville, mais ſeroient bien pour les ſuiure. Eſtans ces ſeruantes de retour, elles s'en trouuerent ſi bien qu'elles dirent à leurs maiſtres & maiſtreſſes, qu'ils ne les eſpargnaſſent point pour ceſt affaire, & qu'elles laiſſeroient toutes choſes pour leur faire touſiours ce plaiſir-là. Et en memoire de ce bon tour, & pour aucunement les recompenſer de ce bon ſeruice, & qu'à iamais il en fuſt memoire, il fut arreſté en la maiſon de ville de Sardis, que tous les ans, à tel iour qu'elles furent au camp des Smyrniens, on celebreroit vn iour de feſte, qui s'appelle encores auiourd'huy *Eleutheria :* au iour de laquelle feſte les ſeruantes porteroient les veſtemens de leurs maiſtreſſes, & ne feroient rien tout ce iour que faire bonne chere & danſer aux deſpens de la ville. Toutesfois il y eut du meſcontentement d'aucunes chambrieres, qui diſoient que ce iour n'eſtoit repreſenté qu'à demy, & qu'il faudroit bien pour ſolenniſer entierement la feſte, & pour vne ſouuenance à iamais, & pour recognoiſſance du ſeruice qu'elles auoient faict à la ville, que tout le reſte y fuſt, qui eſt le principal de

la feſte, & pourquoi elle a eſté inſtituee, & qu'apres les auoir habillees (qui n'eſt qu'vne fois l'an) des habillemens de leurs maiſtreſſes, elles fuſſent enuoyees tous les ans à meſme iour aux Smyrniens, à fin qu'il leur ſouuint mieux de ceſte mutation de robbes, & pourquoy ceſte feſte tous les ans eſt celebree. C'eſt donc vne bonne choſe, commença à dire vn autre, que les maiſtres communiquent auec leurs chambrieres. Vous auez veu le grand bien qui en eſt venu : mais ie vous aſſeure qu'il eſt encores meilleur, & plus neceſſaire & pour le Prince & pour ſes ſubiects, que le Seigneur, tant grand ſoit-il, communique & hante auec ſon peuple : la mauuaiſtié & fineſſe des flatteurs eſtant la ſeule cauſe pour laquelle les Princes ſont empeſchez de preſter l'oreille à leur peuple, encores que les ſubiects facent leurs doleances & plainctes en toute crainte & reuerence : & n'eſt point tant la malice, & la grandeur, & arrogance des Princes, qui les empeſche de reſpondre à la requeſte des pauures, que la ſeule meſchanceté & malice des flatteurs : leſquels ne permettent que les grands qu'ils poſſedent, voyent, entendent & parlent, que par leurs yeux, leurs oreilles, & leur bouche, s'efforçans ſur tout de ne laiſſer approcher des Princes qu'ils gouuernent, les gens de bien & vertueux : faiſant comme vn mauuais peintre, lequel ayant fort mal peint des coqs, commandoit à ſon valet de chaſſer bien loing de ſa peinture les coqs naturels. Non ſeulement, fut-il adiouſté, les flatteurs chaſſent les gens d'honneur & de vertu, mais auſſi ſe donnent garde de laiſſer approcher de telles gens qu'eux, ne ſe pouuans les flatteurs comporter les

vns auec les autres, comme deux chiens ne peuuent ronger vn mefme os. Mais s'il eft mal-aifé, demanda quelqu'vn, de pouuoir difcerner l'amy du flatteur, le flatteur eftant vn doux ennemy? Il fut refpondu, qu'il eftoit facile au Prince de receuoir le flatteur au lieu d'vn bon feruiteur & amy : dautant, difoit-on, que le loup eft femblable au chien, & auffi que l'amy eft femblable au flatteur : & voilà pourquoy le Seigneur bien fouuent au lieu de bons chiens de garde reçoit de mauuais loups. Il me femble, repliqua vn de la Seree, que le Prince peut cognoiftre les flatteurs à leurs geftes & actions, & que le Roy Alphonfe d'Aragon, & Alexandre le grand (ayans tous deux le col vn peu tors, ceftuy par nature, l'autre par couftume) voyans leurs Courtifans tournant le col de trauers, pour imiter leurs imperfections, pouuoient bien penfer qu'ils faifoient cela pour leur complaire : auffi bien que ceux de Mithridatés, qui luy bailloient leurs membres à incifer, faigner, brufler, ventofer, fcarifier, & cauterifer, pour eftre en fa bonne grace : parce qu'il prenoit plaifir à la Medecine, & Chirurgie, qui pour lors eftoient conioinctes. Et fi Denis le Tyran, encores qu'il n'euft gueres bonne veuë pouuoit bien veoir que fes domeftiques luy vouloient complaire, quand le feruans à table fe heurtoient l'vn l'autre, & fe faifoient tomber les plats, pour dire qu'ils reffembloient à leur maiftre, ne voyans pas mieux que luy : Demetrius Poliorcet auffi pouuoit bien cognoiftre Cynethe eftre vn flatteur, quand il luy difoit, eftant tourmenté d'vne toux frequente, qu'il fonnoit fort doucement & harmonieufement du gofier en touffant. Et

nous auiourd'huy pouuons bien recognoiſtre les flatteurs, à ce que de tant loing qu'ils voyent rire les grands, ils ſe prennent à rire comme eux, ſans ſçauoir pourquoy : que ſi leurs Seigneurs trouuent bon ou bien faiƈt quelque choſe, & auſſi eux, encores qu'ils ne ſçachent que c'eſt. Ce n'eſt pas du iourd'huy, repliqua quelqu'autre, que les ſubieƈts imitent tant qu'ils peuuent leurs Seigneurs, encores qu'imitation ſoit le vray ſigne d'ignorance : Diodore diſant que les hommes de ſon temps eſtoient tellement couſus aux conditions de leurs ſuperieurs, qu'ils les contrefaiſoient en tout & par tout, le ſubieƈt ſe façonnant aux humeurs de ſon Roy, tel maiſtre tel valet, ſelon le Seigneur la meſgnie eſt duite. Car, comme l'on void par preuue certaine, tels ſont les peuples que ſont les Seigneurs : tant parce qu'il leur ſemble qu'ils œuurent honorablement quand ils ſuiuent la trace de leurs Princes, qu'auſſi parce qu'ils eſperent, ce faiſans, leur eſtre beaucoup plus aggreables. Les riches ſur tout, fut-il adiouſté, deuroient prendre peine à cognoiſtre les flatteurs, pour ſe garder d'eux : car, ce dit Plutarque, comme le bois augmentant le feu eſt conſumé par iceluy, auſſi les richeſſes nourriſſans les flatteurs, ſont conſommees par eux : & comme les chiens, ce dit Phauorinus, nourris par Aƈteon ont tué celuy qui les nourriſſoit, auſſi les flatteurs deuoreront les richeſſes qui les nourriſſoient : les flatteurs ſemblans les coſſons, leſquels ayans mangé vn grain de bled, & l'ayant creuſé, le laiſſent vuide, vont à vn autre. Que pleuſt à Dieu que les Princes haïſſent autant les flatteurs que le grand Alexandre, lequel ietta dans l'eau le

Poëte Cherille, & son liure qu'il auoit faict de ses gestes, l'oyant flatter & mentir. Ainsi en aduint-il à Aristobulus, descriuant le duel & combat particulier d'Alexandre contre Porus : car Alexandre ayant prins le liure le ietta au milieu du fleuue Ydaspis, sur lequel il nauigeoit lors, disant à Aristobulus qu'on lui en deuoit faire autant. Ce mesme Alexandre ne put endurer l'outrecuidance de ce maistre masson, qui lui promettoit de tailler & former le mont Athos à sa semblance, voire de l'accoustrer encores royalement, & de mesme façon que luy : ayant en vne main vne belle & grosse cité, & que de l'autre tomberoit vn gros fleuue en la mer. Le bruit est, disoit-il encores, qu'Alexandre dit vn iour ces mots : Ie voudrois volontiers retourner vn peu en vie apres ma mort, à fin de cognoistre en quelle deuotion les hommes d'alors liront les choses d'auiourd'hui : car ce n'est pas merueilles si maintenant ils les loüangent & caressent, veu qu'ils cuident tous entrer en ma bonne grace par ceste grande flatterie. Nous trouuons que le Roy Antigonus ne voulut iamais endurer la flatterie de Hermodotus, lequel en ses poësies l'appelloit Dieu, & fils du Soleil, disant, Mon *Lasanophore* le nie : estant vne terrine & vaisseau approprié à receuoir les excremens du ventre. Si est-ce, fut-il repliqué, qu'il en y a qui approuuent la flatterie, parce qu'elle nous propose deuant les yeux quels nous deuons estre, & si les vertus & vaillances qu'on nous donne sont en nous, & si ce qu'ils disent est vray. Et ne sçay qu'vne seule chose, disoit-il, là où on ne flatte point les grands, c'est à piquer les cheuaux : ceux qui leur monstrent sçachans

bien que le cheual ne cognoift point qui eft le fubiect ou le Seigneur, le maiftre ou le valet. Mais és autres chofes, on les flatte, & on les mene de telle forte qu'ils ne voyent, ni entendent, ne parlent, que par l'organe de ceux qui les gouuernent, & par vne opinion anticipee & vn preiugé qu'on leur aura imprimé en la tefte : comme pourrez iuger par vne hiftoire, que fi elle n'eft du iourd'huy, auffi n'eft-ce pas de ce temps feulement que les grands fe laiffent gouuerner & feduire par des pipeurs, flatteurs & fuborneurs : ce que les Egyptiens ont bien donné à entendre par leurs facrees lettres hieroglyphiques, qui ont reprefenté l'homme circonuenu par les flatteurs, par le Cerf, lequel fe laiffe piper aux chants harmonieux & doux fons d'inftrumens. Et voicy que dit l'hiftoire. C'eft qu'anciennement les grands Seigneurs & le peuple prenoient vn fingulier plaifir à ouïr des perfonnes qui de leur gorge & eftomach contrefaifoient & imitoient le jargon, ou le cry, ou le chant des beftes. Dequoy auiourd'huy n'eft refté finon Ian des Vignes, Tabary, & Franc-à-tripe. Or il y auoit vn Parmenion, qui contrefaifoit fi bien le cry & grongnement d'vn porc, que le Prince difoit qu'il eftoit impoffible de faire mieux : combien qu'il euft vn competiteur qui au iugement des mieux aduifez, le furpaffoit en cela. Toutesfois quand ceftuy eftoit fur le theatre, ce Seigneur difoit toufiours, *Non agit Parmenio*. Celuy qui contredit contre Parmenio, pour monftrer au Prince qu'il fe laiffoit aller à la volonté de ceux qui le poffedoient, vn iour en entrant fur le theatre, prend vn pourceau deffous fon manteau, le faiant grongner & crier. Le Sei-

gneur ne laiſſa pas pourtant à dire, encores que ce ſut vn cry d'vn petit pourceau : Il n'y a que Parmenio. Alors celuy qui auoit le pourceau deſſous ſon eſſelle, le laiſſe aller : faiſant entendre à tout le peuple que ce Prince ſe laiſſoit trop aiſément couler là où ſes gens vouloient. C'eſt bien au contraire d'vn bon Empereur, repliqua vn autre, lequel tant s'en faut, qu'il ſe laiſſaſt tranſporter aux ſiens, qu'il ne voulut pas qu'vn Badin fuſt affranchy à la clameur du peuple, encores que ſon maiſtre le conſentiſt : reputant pluſtoſt cela à force que volonté. Ceſar, adiouſtoit-il, ne voulut conſentir aux plus grands de ſa ſuite, qui luy perſuadoient de ſe venger du Tribun Aquila, lequel auoit oſté la coronne qu'on auoit miſe ſur la teſte de ſa ſtatuë, encores que Ceſar meſmes l'euſt trouué mauuais : mais au lieu de les croire, & ſe venger de luy, il mettoit touſiours à la fin de ſes graces & mandemens, Pourueu qu'il plaiſe au Tribun Aquila. Denys le Tyran ne fut pas plus mauuais que luy, lequel s'eſmerueilla pluſtoſt de la liberté de parler d'vne femme de Sicile, que d'entreprendre de la punir de la priere qu'elle faiſoit pour luy. Tybere, diſoit-il encores, combien qu'il fuſt cruel, ne ſe faſchoit point quand on luy diſoit que pluſieurs murmuroient de ſes cruautez, ains diſoit qu'és citez libres les langues deuoient eſtre libres : les Tyrans meſmes eſtimans qu'il falloit que les langues fuſſent libres, en vne cité libre : & ſe contentoient de ſçauoir, que telle maniere de gens, qui leur faiſoient la guerre du bec, n'a-uoient autre puiſſance de leur nuire : les plus grands Rois & Princes n'en faiſans iamais grand cas. Comme

il ſe trouue de Ptolomee, Roy d'Egypte, lequel ſe raillant à vn Grammairien en la preſence des plus grands, luy demanda qui auoit eſté pere de Pelee, pere d'Achille : le Grammairien fut ſi oſé de luy reſpondre, Ie te le diray, ſi tu me dis, qui fut le pere de Lagus : ce Lagus ſon pere, ayant eſté ſimple ſoldat de Philippes de Macedone. Et pourtant Ptolomee ne s'en fit que rire, & enuoya le Grammairien en paix. Philippes n'en fit pas moins, adiouſta-il, ne prenant point à mal vne demande qu'on luy fit, encores qu'elle ne fuſt raiſonnable : mais ſeulement r'enuoya les demandeurs auec vn ingenieux & piquant mot, comme on doit faire à tous ceux qui demandent plus qu'il ne faut : car ayant vaincu les Atheniens, voulut vſer de magnanime liberalité en leur endroit, r'enuoyant tous les priſonniers ſans rançon. Puis fut par eux requis de leur rendre tout ce qu'on leur auoit oſté. Ce qu'ayant entendu Philippes, va dire, Il ſemble aux Atheniens qu'ils ont perdu au ieu de petits enſans, veu qu'ils demandent leurs eſpingles : voulant dire, que les Atheniens ne ſe recordoient pas comme la moindre commodité qu'il plaiſt au vainqueur laiſſer, doit eſtre receuë & eſtimee pour vne grande grace. Alors vn de la Seree va repliquer, que les grands n'eſtoient pas ſi vicieux & mauuais qu'on les fait : que ſi on leur donne des imperfections, c'eſt que les grands ſont ſubiects à plus de reprehenſions que les petits, eſtans obſeruez de plus prés : meſmes ſont repris de petites choſes, qu'on ne recognoiſt au peuple, ſi le Poëte ne ment :

Tant plus eſt le peché à tous manifeſté,
Comme plus le faillant eſt hautement monté.

Et comme dit quelqu'vn, les vices du Prince pour eſtre perſonne publique, ne paroiſſent pas moins qu'vne tache qui eſt en la face. Et qui fait, diſoit-il, que les petites faultes apparoiſſent grandes en la vie des Princes, ſi ce n'eſt pour l'opinion imprimee en l'eſprit des hommes, que les Gouuerneurs & Magiſtrats, comme appellez en vne choſe grande, doiuent eſtre nets de toutes faultes & imperfections? Et puis ne ſçait-on pas bien à combien de blaſme, & à quelle enuie eſt expoſé & ſubiect celui qui a les autres à gouuerner? s'il eſt iuſte, on l'appellera cruel: ſi pitoyable, il eſt meſpriſé : ſi liberal, on l'eſtime prodigue : s'il veult garder argent, il eſt tenu pour auaricieux : s'il eſt pacifique, on le tient pour coüard : s'il eſt courageux, il eſt reputé temeraire & ambitieux : ſi graue, on le dira ſuperbe : ſi affable, ſimple : ſi ſolitaire, hypocrite : s'il eſt ioyeux, diſſolu : & me ſouuient, adiouſtoit-il, de quelqu'vn, qui voyant aller bien viſtement vn grand Seigneur par la ville, le va aduertir d'aller tout bellement par la ruë : car, lui diſoit-il, Ariſtote maintient que le pas tardif eſt ſigne de grauité & de ſageſſe, lequel Prince reſpondit en ſe mocquant : Si vous & Ariſtote auiez autant d'affaires que moy, vous iriez bien encores pluſtoſt, voulant dire qu'il faut retarder ou auancer ſon pas ſelon que les affaires ſont preſſees. Que les petites faultes, adiouſtoit-il, apparoiſſent grandes aux Princes, les Thebains accuſoient Pani-

cule de ce qu'il crachoit fouuent : les Lacedemoniens notoient Lycurge d'auoir la tefte baiffee. Les Atheniens murmuroient de leur Symonide, parce qu'il parloit trop hault. Les Romains blafmoient Scipion, de ce qu'en dormant il ronfloit trop hault. Les Vticenfes, Caton, de ce qu'il mangeoit à coup, & des deux coftez. Pompee eftoit inciuil, de ce qu'il fe gratoit auec vn doigt. Cymon aimoit le vin. Lucullus auoit table trop friande & fomptueufe. Hannibal alloit toufiours defaiguilletté & l'eftomach defcouuert. Iules Cefar portoit fa ceinture de mauuaife grace. Ce qui me fait conclure, difoit-il, que puis qu'on remarque ces petites chofes aux grands, ne les reprenant point aux petits, qu'on ne leur laiffe point paffer les grandes faultes, fi on a la moindre opinion qu'ils les ayent faictes. Ou bien qu'il fafchoit aux hommes qu'en eux feuls il n'y euft quelque chofe à redire. Que quand on void à vn homme quelque grande perfection, on ne faudra de l'attaquer. Le bon Caton, tant iufte fuft-il, fut cinquante fois accufé, les accufations receuës, & autant de fois abfoult. Que les plus grands font plus doux & meilleurs qu'on ne penfe, va commencer à dire vn de la Seree, ie le vous feray cognoiftre en vous contant la bonté, benignité & courtoifie de deux ou trois Princes de noftre temps. Courtoifie eftant vne humaine & gracieufe liberalité, accompagnee d'vne modeftie & honefteté de mœurs : ainfi appellee des Cours des bons Princes, efquelles telle vertu reluit. Le Duc de Ferrare, difoit-il, aimoit fort la chaffe, & faifoit des loix fort rigoureufes contre ceux qui luy defroboient le plaifir que les grands Seigneurs fe font toufiours refer-

uez : toutesfois il ne voulut iamais que perfonne fuft pendu pour cela. Mais pour leur faire peur, quand il fe trouuoit quelqu'vn qui pour autre chofe auoit gaigné la mort, il le faifoit pendre, ayant à fon col vn Faifan, ce dit Iouio : fe monftrant bien plus clement que l'Empereur Tybere, qui condamna à la mort vn pauure homme, pour luy auoir defrobé vn Paon. L'Empereur Galienus traicta bien plus doucement vn marchand lapidaire, qui luy auoit vendu de fauffe & artificielle pierrerie, pour de bonne & naturelle : car l'ayant condamné à combatre vn Lion, fit fortir au theatre, où eftoit ce faux lapidaire, au lieu d'vn Lion vn Coq, l'appariteur lors criant, *Impofturam fecit, & paffus eft.* Vn comte Italien, n'y a pas long temps, fupporta d'vn criminel vne grande liberté de parler : lequel eftant condamné à eftre fuftigé, & le rencontrant par la ruë, où on le fuftigeoit, & le voyant marcher grauement, comme fi on ne l'euft point preffé par le derriere, ayant pitié de luy, & efmeu de compaffion, luy va dire, Et mon amy, que ne te haftes-tu? tu ferois par ce moyen plus toft deliuré de tourment, & ne fouffrirois pas tant de mal. Mais ce miferable, en lieu de luy en fçauoir gré, & l'en remercier, va dire à ce Comte, Quand on te donnera le foüet marche à ta difcretion, & te fais foüetter comme tu voudras, maintenant que i'y fuis, fouffre que i'aille à mon aife, & me laiffe fuftiger à ma guife. Ce mefme Comte, adioufta-il, ne print point à mal la refponfe d'vn villageois, lequel venant en la ville de ce Seigneur, auec bon nombre de femmes, le Comte luy difant, Tu conduis beaucoup de cheures à noftre foire :

le bon-homme luy refpondant : Monfieur il me femble que ie n'en mene pas affez en lieu où il y a tant de boucs. Regardez, acheua ceftuy-cy de dire, la liberté d'vn fuiet, & la benignité du Seigneur. Il n'y a icy aucun, commença-il à dire, qui n'ait ouï dire, & qui n'ait cent & cent fois dict, en voftre gorge, marchand de Paris, mais ie ne fçay de cent s'il en y a vn qui en fçache le fens & la raifon, & dont cela eft venu : l'ayant fceu, il nous feruira pour monftrer la debonnaireté & patience des grands Seigneurs. C'eft qu'vn Prince enuoia fon fils en France, tant pour voir les façons & mœurs du païs, que pour apprendre la langue. Et fur fon defpartement le pere auoit commandé à fon fils, fur toutes chofes, qu'eftant en France, il ne fafchaft perfonne, qu'il ne print point de querelle, qu'il fe gardaft de dire au moindre vn feul mot qui le peuft fafcher. Eftant ce fils arriué à Paris, bien accompagné de Gentils-hommes & feruiteurs, il s'en va vn iour en la boutique d'vn marchand pour achepter des draps de foye. Ce marchand de Paris, voyant qu'on ne luy promettoit à fon gré ce que fa marchandife valoit, en ferrant & ploiant fes velours va dire à ce Seigneur, bran, bran. Ce monfieur, luy fouuenant de la bonne admonition de fon pere, fort de la boutique, fans dire vn feul mot. De là à quelque temps, il s'en retourne en fon pays, & eftant aduerty par les chemins qu'il n'eftoit plus en France, mais qu'il eftoit en fes terres, tournant le vifage vers la France, va dire tout hault, En voftre gorge, marchand de Paris. Ce conte acheué, vne Feffe-tonduë va lors dire, il falloit donc bien que ce Seigneur eut apprins le Fran-

çois, & qu'il entendiſt bien que bran eſtoit merde à Rouën, qui ne la mange aux ſaux-bourgs. Apres auoir parlé de la bonté & douceur des grands Seigneurs, quelqu'vn va conter de la debonnaireté d'vne grande Dame, laquelle ne ſe faſcha point de la reſponſe d'vn ſimple Gentil-homme : elle eſtant femme d'vn Comte, plus riche & puiſſant, ſans comparaiſon, que le maiſtre de ce Gentil-homme, qui eſtoit auſſi Comte. Car ces deux Comtes eſtans en Cour, il ſe trouua que ce Gentil-homme, qui eſtoit à ce petit Comte, parlant de ſon maiſtre à ceſte Comteſſe, & à ſes Damoiſelles, l'appelloit touſiours Monſieur le Comte ſimplement. Ceſte Dame & ſes Damoiſelles ne ſe peurent tenir de luy dire, que ſon maiſtre pouuoit bien auoir vne queuë. Ce Gentil-homme leur reſpond, Mes Dames, monſieur le Comte, noſtre maiſtre, n'a point de queuë pour nous, mais il en a bien vne pour vous autres. Le ris n'empeſcha point qu'on ne recitaſt encore vne hiſtoire de la bonté des Princes, laquelle on commença ainſi. Le Duc de Florence aimant les choſes rares & ſingulieres, comme ſont tous Seigneurs & vertueux Princes, il aduint qu'vn Contadin ſçachant cela, trouuant vn Brochet lequel auoit pris vn Renard, s'en va à Florence pour le preſenter à ſon excellence. Mais trouuant les gardes du Duc, il ne put y auoir entree, qu'il ne promiſt à vn des gardes d'auoir la moitié de ce qu'il auroit. S'eſtant preſenté au Duc, il fut eſmerueillé de voir vn ſi cault animal attrapé en ceſte ſorte : diſant, cela communément arriuer aux plus fins & ruſez, d'eſtre prins voulans prendre. Puis le Duc commanda qu'on baillaſt à ce ruſtique cent ducats : qui les

refuſant prioit le Duc qu'on luy donnaſt plus toſt cent coups de baſton. Le Duc esbahy, luy en demanda la raiſon : Pource, va dire ce villageois, que ie n'ay peu auoir entree à voſtre excellence, ſans promettre à vn de vos gardes qu'il auroit la moitié de ce que me ſeriez donner ; par ce ie vous prie me faire bailler cinquante coups de baſton, & à luy cinquante, afin qu'il en ait la moitié, & autant que moy. Ce Duc de Florence fit donner à ce villageois les cent ducats, & les coups de baſton à ſon gardien, & ſi le chaſſa de ſon ſeruice. Ce Duc de Florence fit bien plus, adiouſta-il encores, où il monſtra vne grande bonté & liberalité enuers vn citoyen : lequel ayant eſté riche deuint pauure : mais cela ne l'empeſcha de faire le Prince ſon heritier par ſon teſtament, le chargeant de nourrir trois filles qu'il laiſſoit, & de les marier, & leur bailler doüaire, & de payer tous ſes crediteurs : ce que le Duc fit auec vne grande allegreſſe, & debonnaireté. Veritablement, ce diſt vn des plus graues de la Seree, ces Princes qui depuis ces derniers temps ont gouuerné Florence, ont eſté remplis de toutes honeſtes vertus : & ſemble que Dieu ait reſerué ceſte illuſtre race pour bien-heurer les hommes, dont la France entre autres s'eſt reſſentie par l'auguſte preſence de l'incomparable Catherine, mere de nos Rois, que Dieu vueille conſeruer en toute proſperité.





QVATORZIESME SEREE.

Des Decapitez, des Pendus, des Fouëttez, des Essoreillez, & des Bannis.

CE qui occasionna ceste Seree à parler des personnes qui sont punies par iustice, & comme elles se sont portees à leur execution, fut vn conte qu'on fit durant le soupper, d'vn qui ce matin auoit esté fustigé. Mais auant que le sçachiez, ie vous diray vn doute qu'on mit en auant, de ce qu'en France seulement on execute les condamnez à mort apres disner, & qu'on foüette & essoreille les autres criminels le matin : veu que quasi toutes les autres nations font le contraire, ou pour le moins, il est indifferent. Et pource que les raisons & des vns & des autres ne me contenterent point, ie ne les ay voulu mettre par escrit, & m'a suffi de vous mettre icy tout ce qui fut dit des condamnez par iustice : sans prendre garde si les contes & rencontres estoient en Henry Estienne, ou ailleurs : n'estant pas defendu que

plusieurs ouuriers ne s'esbatent en vn mesme sujet, sans que pour cela on ait occasion de se plaindre que l'vn coure sur l'autre. Et la raison aussi veut, que tout ce qui est exposé en public, comme sont mesmes les liures, ne se puisse legitimement pretendre ni attribuer de personne en propre, ce dit le Seigneur de Vigenere. Que si ie suis accusé d'estre liberal du bien d'autruy : n'est-il point, dit Seneque, dautant que tout ce qui est bien dit par quiconque soit, ie le puis dire mien. Et puis, il m'a esté force de colliger & les vieilles rencontres & les nouuelles de ceux qui ont esté attaints par iustice, pour satisfaire à tous : car il en y a qui aiment tant les choses vieilles, qu'ils mesprisent tout ce qui est de nouueau : & encores qu'il soit nouueau, s'ils le pensent vieil, ils le trouuent bon : ou au contraire, ceux qui aiment la nouueauté, laissent les vieilles rencontres : les trouuans bonnes s'ils les prennent pour nouuelles. Et qui ne sçait aussi, que les vieux contes peuuent estre nouueaux à ceux qui ne les ont point ouïs, & les nouueaux vieux à ceux qui desia les sçauent? Tant y a, que soient les rencontres bonnes ou mauuaises, plaisantes ou ennuiantes, tout ainsi qu'elles ont esté recitees, ie les ay escrites. Que si elles sont fades & sans sel, prenez-vous en à ceux qui les ont dictes : m'asseurant bien qu'elles seront trouuees bonnes ou mauuaises selon l'humeur de ceux qui les liront, les lourdes & sottes faceties estans le plus souuent les mieux receuës, & aussi que ie n'ay pas entrepris de contenter tout le monde, mesme Iupiter n'aggree à tous. Que s'il se trouue quelques contes en ces Serees qui ne soient pas veritables, ie respondray

comme Paul Ioue, lequel eſtant blaſmé de menſonge en ſon hiſtoire, le confeſſa, adiouſtant neantmoins qu'vne choſe le confortoit, qui eſtoit l'aſſeurance qu'il auoit que dedans cent ans il n'y auroit eſcript aucun, ne perſonne, qui diſt le contraire de ce qu'il auoit mis en ſon liure, & par ainſi que la poſterité croiroit tout ce qui eſtoit couché en ſon hiſtoire. Pour commencer donc au premier conte, qui achemina ceſte Seree à parler de ceux qui ſont punis par Iuſtice, il fut dict qu'vn mattois ſortant de la priſon, & ſçachant bien qu'on l'auoit conuié à danſer aux nopces de ſon compagnon, qui auoit eſté marié, va dire au geolier : Mon hoſte, ie vous prie d'appreſter le diſner, ce pendant que i'iray faire vn tour ou deux par la ville, aſſeurez-vous, luy diſoit-il, que ie demeureray le moins qu'il me ſera poſſible. Ce n'eſt pas tout, adiouſtoit celuy qui faiſoit le conte, car ceſtuy qui alloit faire vn tour ou deux par la ville en attendant le diſner, fut lié auec vn autre larron, lequel ne pouuant endurer le foüet ſi patiemment comme luy, ſe tourmentoit ſi fort qu'ils ne faiſoient pas grand chemin : parquoy celuy qui ſe diligentoit d'aller, pour ſortir pluſtoſt de la main du bourreau, va dire à ceſt impatient, I'aimerois mieux vne autre fois eſtre pendu auec vn autre, qu'auoir le foüet auec toy : & alors ſe voulant desfaire de luy, il tombe par terre, au moins ſur le paué, car ie ne veux en rien mentir. Eſtant tombé, le bourreau le preſſant vn peu, il s'addreſſe aux aſſiſtans, leur diſant, en tendant les bras, Hé ! Meſſieurs, ie vous prie de m'aider à me releuer pour la pareille : mais il y fuſt encore, ſi luy-meſme

n'euſt trouué le moyen de ſe releuer, ne trouuant perſonne qui luy vouluſt aider pour la pareille. Plus celuy qui nous recitoit ceſte hiſtoire, nous contoit qu'eſtant releué, & apparié auec ſon compagnon, il n'y auoit ſi petite ruette & venelle qu'on ne les pourmenaſt, dequoy ce mattois faſché au poſſible, va dire : I'ay eu ceſt honneur d'auoir eſté foüetté en toutes les meilleures villes de France, mais on me faiſoit bien tant de faueur auſſi qu'on ne me paſſoit que par les bonnes & grandes ruës : où au contraire, ſans aucun reſpect, il n'y a ſi meſchante & puante voirie où l'on ne me mene, & là où perſonne ne me void : par ce, ie vous prie, diſoit-il aux officiers de la iuſtice, me paſſer aux ruës marchandes & frequentees, à fin que ie puiſſe voir & toute la ville, & tout le monde. Or eſtant en ces grandes & belles ruës, il commença à ſe quarrer, & aller ſi bellement & grauement, qu'vn grand Seigneur de la ville, ayant pitié de luy, ne ſe put tenir de luy dire : He ! pauure homme, que ne haſtes-tu ton pas, pour ſortir de ceſte eſcorcherie? Lors ce foüetté luy reſpond, Quand on te foüettera, fais toy foüetter à ta guiſe, & comme tu voudras. Ceſte hiſtoire acheuee, quelqu'vn prenant la parole nous va conter qu'il auoit veu bailler du foüet à vn autre, qui ſe faſchoit bien de demeurer tant par le chemin, mais ne pouuant s'auancer, parce qu'on l'auoit mis ſur vn meſchant aſne, ce pauure homme ne pouuant aller à cauſe de la torture, il diſoit au bourreau, Hé ! monſieur le bourreau, donnes en vn petit à mon aſne, auſſi bien qu'à moy, pour l'auancer, tu vois bien qu'il ne va point. Il fut repliqué à ceux qui

auoient fait ces contes, qu'on ne trouuoit pas eftrange ce que font ou difent ceux qu'on foüette, ou à qui on couppe les oreilles, mais qu'il eftoit mal-aifé à croire que ceux qui font condamnez à mourir, ayent peu faire & dire ce qu'on en conte. Que fi on refpond que ce n'eft pas à l'acte de la mort que ces patiens font & difent des chofes qui fentent leur homme affeuré, & ioyeux : on repliquera, que les maux que nous attendons nous moleftent plus que quand nous les endurons : & que bien fouuent on auance le mal qu'on craint, tant la crainte eft vne mauuaife chofe : eftant l'attente de la capitale fentence, peine plus griefue, & troublant plus le delinquant, que l'execution de la mort, ja certaine : parquoy il s'eft trouué des perfonnes proches de la mort, qui ont faict & dict des chofes auffi à propos, & d'auffi grande affeurance, que s'ils n'euffent point efté condamnez à mourir. La Montagne recite du Comte d'Aiguemont, qu'il fe trouua fi affeuré prés de fa mort, & fi peu troublé, qu'il pria le Duc d'Albe de le faire mourir auant le Comte de Horne: à fin que fa mort le garentift de l'obligation qu'il auoit au Comte de Horne, qui s'eftoit venu rendre foubs fa foy & affeurance. Regardez la bonté de ce Prince, lequel eftant preft de mourir, vouloit, entant qu'il luy eftoit poffible, garder fa promeffe : comme fit le bon Roy Louys XI. Et voicy l'hiftoire, qui vient bien au propos de la Seree. C'eft qu'vn pauure malfaicteur condamné à eftre pendu par la Cour de Parlement, ainfi qu'on le menoit au fupplice, aduifa le Roy, le priant de luy octroyer vn don, & qu'il ne luy demanderoit de fa vie plus rien. Le Roy paffant

outre luy va dire, Ie fçay bien que tu veux demander, c'eſt que ie te ſauue la vie. Ce pauure patient luy replique, Non, Sire, ce n'eſt point cela : que ſi ie le vous dy, me promettez-vous ſur voſtre ame d'accomplir ce que ie vous demanderai ? Le Roy auec ſerment l'ayant aſſeuré qu'ouy, moyennant qu'il ne le prie point de luy pardonner : ce pauure pendu luy va dire, Ie vous prie ſeulement, Sire, de me baiſer au cul, mais que ie ſoye mort. Le Roy qui vouloit tenir ſa promeſſe, pour ne le baiſer au cul apres ſa mort, luy donne ſa grace. Vn de la Seree, confirmant cecy, commença à dire : S'il n'eſtoit que les contes qu'on ſait de ceux qui ſont ſententiez à mort, ſont receus de toute l'antiquité, ie ne ſçay ſi ie les croirois : toutesfois les ayans ouys, vous en croirez ce qu'il vous plaira, il n'y a point de ieu forcé. Et à fin, diſoit-il, que chacun diſe ce qu'il en ſçait, voicy mon conte. Vn pauure homme eſtant condamné à mourir, & paſſant deuant la boutique d'vn chirurgien, requit la iuſtice de permettre qu'il fuſt ſaigné, priant le barbier de luy ouurir la veine. Le Preuoſt lors luy va reſpondre : Hé ! mon amy, ie le veux bien : mais que te ſeruira la ſaignee? Le pauure patient luy reſpond, Si ſera bien me ſeruira : ne dit-on pas que la premiere ſaignee ſauue la vie à vn homme? Ie ne fus iamais ſaigné. Ce n'eſt pas tout : car eſtant bien loin hors la ville, où l'execution ſe faiſoit, il pria le Iuge de le faire parler au portier, pour choſe d'importance. Quand le portier de la ville fut venu, ce criminel luy va dire, Mon amy, ne laiſſe pas pour moy à fermer la ville, ie ne ſçay pas quand ie reuiendray. Puis eſtant à

l'efchelle, il fe recommanda à tout le peuple qui eftoit là, le fuppliant de dire pour luy vn *Pater nofter*, & vn *Aue Maria*, pour la pareille : mais plufieurs n'en voulurent rien faire, encores qu'il euft faict de belles remonftrances à l'efchelle, & à reculons, parce qu'il auoit dict pour la pareille. Si vous croyez ce conte, va dire vn autre, ceftuy-cy n'eft moins à croire. C'eft que ces iours on menoit pendre vn malfaicteur, lequel voyant que tout le monde y couroit comme au feu, leur va dire : Mes amis, ne vous haftez point tant, auffi bien ne ferez vous rien fans moy. Ie ne m'esbahis pas tant, repliqua vn de la Seree, de ce que dift ce patient, que ie fay de la fotte commune de France (en laquelle ie comprens auffi des grands) qui appete à voir executer & mourir de pauures perfonnes miferables, tant foit leur mort cruelle : aimant mieux eftre caufe de la vie d'vn, qu'en voir deffaire vne douzaine. Ie m'affeure, difoit-il, que fi ceux qui prennent plaifir à tels fpectacles auoient leu Lipfius, quand il parle de la cruauté que les Romains exerçoient en leurs ieux de gladiateurs, ie ne les penfe pas fi barbares qu'ils les peuffent voir : & toutesfois nous voudrions bien, dit-il, eftans en lieu feur & eminent regarder deux camps fe combatre, & les voir entretuer l'vn l'autre : que fi on pend vn homme, ou qu'on le decapite, dit encores Lipfius, qui eft-ce qui, delaiffant toutes affaires, ne fe rendra au marché, pour voir le coufteau du bourreau trenchant la tefte & les membres l'vn apres l'autre, de quelque malfaicteur, ou pour le voir mourir à petit feu? Nous n'auons point d'enuie, adioufte Lipfius fe plaignant de la peruerfité

de noſtre nature, de voir naiſtre vn homme, & nous courons pour voir vn homme qui meurt ſans maladie, & y allons auec auſſi grande ferueur & deuotion comme on va veoir baptiſer vn iuif. Vous faites, repliqua quelqu'vn, ſuiuant Lipſius, les Romains bien cruels en leurs ieux gladiatoires : ſi trouuons-nous que le peuple Romain s'eſmeut de pitié de voir des Elephans dans vn theatre fermé de barres de fer, voyant qu'il n'y auoit ordre d'eſchaper à ces pauures animaux (auparauant non iamais veus d'eux) qui auec façon eſtrange, & auec cris & pleurs, eurent recours à la faueur & miſericorde du peuple Romain : lequel ces Elephans eſmeurent de telle ſorte, que ſans auoir regard à la magnificence de Pompee, tout le peuple s'en alla pleurant de la compaſſion qu'il auoit de ces pauures & innocens animaux : maudiſſant Pompee, & luy ſouhaitant les mal-heurs qui peu apres luy aduindrent. Les Atheniens, adiouſta-il, n'en firent pas moins, condamnans en l'amende celuy qui auoit eſcorché vn mouton tout vif : au contraire des Toſcans du temps d'Ariſtote, lequel a eſcrit qu'au païs de la Toſcane on ſouëttoit les eſclaues au ſon des fluttes & haut-bois : prenans plaiſir, comme ie croy, de tourmenter ces pauures gens. Vn de la compagnie, ayant accouſtumé d'aller voir ces beaux ieux tragiques, va dire qu'on y alloit pour voir la conſtance de ces criminels : laquelle a eſté en aucuns ſi grande, diſoit-il, qu'on a veu des condamnez à mourir, qui n'ont laiſſé à parler tout ainſi comme auparauant : ce que croirez ayant leu que la Cour de Parlement de Tholoze ayant condamné vn Gaſcon à mort, lui remonſtrant la grace qu'on lui

faifoit de le faire feulement decapiter, à caufe des feruices qu'il auoit fait autres fois au Roy, leur refpond, Cap de Diou, quand vous m'aurez ofté la tefte, ie donneray le refte pour vn viet-d'aze. Celuy qui auoit fait ce conte, quafi en fe reprenant d'auoir parlé en cefte forte, va dire, i'euffe bien dict autrement, mes Dames, mais ie ferois tort à la liberté de parler, & à la verité de l'hiftoire : laquelle adioufte, que cefte refponfe mal à propos le fit condamner à la peine que meritoit le mal qu'il auoit commis : ne confiderant pas que la peine capitale eft la plus douce & foudaine qu'on puiffe trouuer, encores qu'Auerroes ait dit auoir veu vn homme, lequel ayant la tefte trenchee, & hors de deffus les efpaules, ne laiffa quelque temps d'aller çà & là. Vne Feffe-tonduë, voulant s'aquitter de fon conte, va dire ainfi. Vous croirez bien pluftoft mon conte, Meffieurs, car celuy de qui ie vous veux parler, n'eftoit pas condamné à auoir la tefte coupee, mais feulement les oreilles. Et voicy ce qui en eft. Vn bon Panadou de mattois, ayant efté condamné à auoir les deux oreilles coupees, fut conduit auec bonne compagnie hors la ville, pour l'execution. Mais luy voyant tout le monde y accourir pour luy voir ofter les oreilles, & eftant de bonne confcience, leur va dire, Meffieurs mes amis, ne vous mettez point en fi grande peine, auffi bien ne verrez vous rien, vous ne trouuerez pas là ce que vous penfez, ie vous affeure qu'il y en aura bien de trompez. De tant plus il les aduertiffoit, de tant plus le monde y accouroit, penfant qu'il feroit quelque tour de paffe-paffe, ou de magie, ou de forcelerie, fe rendant

inuiſible. Toutesfois, quand ils furent arriuez où ſe deuoit faire l'execution, ils cogneurent bien que ceſt eſſoreillé eſtoit conſcientieux & veritable : car quand le bourreau luy voulut couper les oreilles, il ſe trouua qu'il n'en auoit pas vne. Parquoi ceſt eſſoreillé, s'addreſſant à tout ce peuple, leur va dire, Vous auois-ie pas bien dit qu'il y en auroit d'affinez, & qu'on ne verroit rien, & qu'on perdroit ſes peines ? vous ne me vouliez pas croire ? Les aſſiſtans, qui auoient perdu leur temps, mais non pas leur peine, commencerent à s'entre-regarder l'vn l'autre, & ſe mocquer eux-meſmes d'eux-meſmes : & ſi en entrant en la ville on leur demandoit : Et bien, le galant auoit-il belles oreilles ? Vous me faites ſouuenir, va dire vn autre de la Seree, d'vn criminel qui auoit eſté condamné à auoir la langue coupee : lequel fit ſi grand'pitié aux Iuges, qu'il obtint que ſes deux oreilles ſeroient couppees pour ſa langue. Mais eſtans venus au lieu public, le bourreau voulant executer l'arreſt, trouue que ce mal-faicteur n'auoit point d'oreilles. Le peuple ſe riant de ceſte ruſe ſi gaillarde, fit tant qu'il fut deliuré ſans aucune punition : les Iuges aiſez à gaigner, pource que ce pauure criminel, apres auoir ouy ſa ſentence, en ſe tourmentant les auoit ſi bien eſmeus à changer la peine, qu'vn d'iceux luy ayant dit, que ce n'eſtoient pas eux qui le condamnoient, mais que c'eſtoit Bartole, Iaſon & Balde : leur auoit repliqué, que ceux qu'il auoit nommez eſtoient faux teſmoins d'en auoir depoſé, eſtant bien aſſeuré qu'ils n'y eſtoient pas quand il commit le crime dont on l'accuſoit. Eſcoutez, commença à dire vne Feſſe-tonduë,

ce que i'ay leu d'autres Iuges qui ne furent pas ſi gracieux enuers vn criminel que les voſtres : lequel ne put ſauuer ſeulement vne de ſes oreilles, encores qu'il euſt auec vne bonne rencontre fait rire & les Magiſtrats, & tout le peuple. C'eſt qu'vn Lieutenant ieune, & apprenty de Iuſtice, par l'aduis de ſes compagnons, condamna vn larron en ces mots : Auons condamné & condamnons ledit accuſé & conuaincu, à auoir l'oreille coupee. Ce coupeur de bourſes luy demanda ſoudain, laquelle, Monſieur? Le Iuge lors luy va reſpondre, en touchant ſa propre oreille dextre, C'eſt celle-là. Or luy reſpond le malfaićteur, ie n'en appelle donc pas, & ſi vous voulez, moy-meſme vous la couperay. Ce Preſident voyant que tout le monde rioit, ſe corrigeant, luy va dire, I'entends la tienne dextre. Ce qu'entendu par le criminel, il va lors dire, I'en appelle donc, puis que c'eſt mon oreille, & non pas la voſtre. Mais il arriua que la Cour ſouueraine, luy ſauuant la vie, le condamna à perdre les deux oreilles, & pour cela il ne laiſſa pas de retourner en ſon païs : où il ne fut pas ſi toſt arriué, que ſes parens luy demandent s'il auoit bien toutes ſes oreilles : auſquels il va reſpondre, Comment les euſſe-ie rapportees? ils en ſont ſi friands d'où ie viens, que ſi i'en euſſe eu vn cent, ie n'en euſſe rapporté pas vne. Ce conte acheué, il fut demandé qui faiſoit tant eſtimer les oreilles veu qu'elles ſemblent inutiles. Ie vous diray, va reſpondre quelqu'vn, c'eſt qu'il ſemble que la memoire ſoit au bout de l'oreille : pource qu'on la tire par ſouuenance à ceux qu'on veut prendre comme pour teſmoings de ce qui s'eſt dit ou promis. Et auſſi qu'an-

ciennement ſi on demandoit pardon aux Dieux de quelque parole dite à la volee, on ſe baiſoit le doigt annulaire, & en touchoit-on la place de Nemeſis (n'ayant point encore de nom en la langue Françoiſe) qui eſt derriere l'oreille droite, comme s'il y auoit aux oreilles quelque diuinité : meſme de ce temps icy, on ſe gratte l'oreille droite quand on ſe repent de quelque choſe. Vn autre de la Seree alors va demander, pourquoy c'eſtoit qu'on ne coupoit les oreilles qu'aux larrons & coupeurs de bourſes, que les Latins appellent *Manticularij*. A qui il ſut reſpondu, que c'eſtoit pour les recognoiſtre, & qu'eſtans ainſi marquez, on ſe donnaſt garde d'eux : combien qu'aucuns n'approuuent ceſte punition, parce que pluſieurs ſe pourroient corriger, leſquels ſe voyans notez & deiettez de tout le monde, ſont contraints de continuer leurs larcins, autrement ils mourroient de faim, perſonne ne les voulans mettre en beſongne : & ſur tout ſe mettent à leur premier meſtier, qui eſt de couper les bourſes : & encores que ce meſtier ſoit vn peu dangereux, ſi eſt-ce vn des meilleurs qu'on puiſſe trouuer, dautant que la beſongne n'eſt pas ſi toſt faicte, que vous auez l'argent en la main. Que ce ſoit vn bon meſtier, adiouſta-il, il n'y a pas long temps qu'vn de nos Magiſtrats blaſmant vn criminel d'auoir prins vn rat par la queuë, luy diſoit, Et viençà, mon amy, qu'as-tu faict toute ta vie que tu n'as apprins vn meſtier? Ce mattois luy va reſpondre, Hé! Monſieur, i'en auois bien choiſi vn bon, ſi on m'euſt voulu laiſſer faire. Le Iuge ſe prenant à rire, luy va dire, Encores tu t'es addreſſé à ton parent, & luy as

coupé sa bourse? Hé! Monsieur, va dire ce criminel, qui ne la luy eust coupee? elle luy pendoit iusques sur les genoux. Puis ce coupeur de bourses disoit au Iuge, Monsieur, si vous sçauiez le tort & le dommage qu'on me fait, vous ne me retiendriez pas icy : vous me faites perdre ma foire. Le Iuge ne laissa pour tout cela à condamner ce coupeur de bourses à auoir vne oreille couppee, non tant pour le faire recognoistre, que pour l'intimider, s'asseurant d'estre pendu au premier robice qu'il feroit : ce Magistrat trouuant la vieille coustume de Bretaigne trop rigoureuse, qui condamnoit tous les larrons à estre pendus, autrement, dit leur Loy, il y en auroit trop : & trouuant celle des Indes Occidentales plus douce, qui ne punissoit le premier larcin que de faire esclaue le larron : encores s'il pouuoit rendre ce qu'il auoit desrobé, il estoit affranchy : mais s'il y retournoit pour la seconde fois, il estoit escorché ou sacrifié. Que si ces Indois veulent sçauoir si celuy-là qui est accusé a fait le larcin, ils le mettent aupres des ruches à miel, que si les mousches luy font la guerre plus qu'aux autres, ils s'asseurent que c'est vn larron : car on tient en ce païs là, que les larrons sont en horreur aux abeilles, aussi bien que les femmes qui ont leur cataminy. Il s'en trouua vn en ceste Seree, qui soustenoit que du vieux temps il n'y auoit point de coupeurs de bourses : le prenant de ce que Pythagore auoit dict, que tout ce monde n'estoit qu'vne foire, & vn marché, où se trouuoient trois manieres de gens, les vns pour achepter, les autres pour vendre, & les derniers pour voir tant seulement la foire : & ceux-cy, disoit Pythagore,

eſtoient les Philoſophes, leſquels il eſtimoit les plus heureux. Or donc, inferoit-il, du temps de Pythagore il n'y auoit point de coupeurs de bourſes és ſoires, là où ils ſe trouuent plus qu'en autre lieu : autrement Pythagore euſt dit, qu'il y auoit quatre ſortes qui ſe trouuoient és ſoires : car ceux-cy n'y vont ne pour vendre, ne pour achepter, & ont bien autre choſe à ſaire qu'à veoir le marché. Chacun ſe print à rire de ce ſyllogiſme, iuſques à ce qu'on demanda pourquoy on coupoit les oreilles à vn larron, pluſtoſt qu'vn autre membre, & qu'il ſalloit bien que les oreilles euſſent quelque preeminence par deſſus tous les autres membres : veu que nous trouuons que les anciens quand ils vouloient ſalüer, prenoient les oreilles de ceux à qui ils auoient enuie de ſaire la reuerence, & puis les baiſoient : ceſte maniere de baiſer eſtant appellee *olla*, en prenant la teſte pour le pot, & les oreilles pour les anſes, comme nous trouuons en Clement Alexandrin. Et auſſi que les Tartares, ayans vaincu les Polonois, leur couperent les oreilles par grande inſamie, & en remplirent neuſ grands ſacs. Il ſut reſpondu qu'on coupoit les oreilles aux larrons, pluſtoſt qu'vn autre membre, pource qu'elles ne ſeruent de rien, eſtans ſans mouuement, & ſans grand ſentiment : & parce qu'elles n'ont point de muſcles ne de chair, il n'eſt pas aiſé à les remettre, & ainſi demeurera touſiours ceſte marque pour cognoiſtre vn larron : & auſſi que pour n'auoir point d'oreilles, on ne laiſſe à trauailler, & à gaigner ſa vie. Si on pouuoit remettre les oreilles, va repliquer vn de la Seree, il s'eſt trouué des eſſoreillez qui ſont deuenus ſi riches, qu'ils euſſent

baillé dix mille efcus pour leur rendre les oreilles entieres, à caufe du reproche & de l'infamie, s'eftans par apres bien gouuernez. Parquoy, adiouftoit-il, ie trouuerois bien meilleur, pour marquer les larrons, de les fleftrir, & bailler la fleur de lys aux efpaules : car i'en ay veu qui ayans fait quelques ieuneffes en leur vie, fe font puis apres bien portez, & vefcu fans aucun reproche : que s'ils euffent efté efforeillez pour auoir efté larrons, eftans en opprobre & reiettez d'vn chacun, fe fuffent defefperez, & euffent continué en leur mal. A cefte caufe les anciens marquoient auec bruflures les mefchans, encores eftoit-ce aux lieux qui ne font point defcouuerts, à fin qu'ils euffent moyen de fe repentir, & de conuerfer auec les autres : & appelloient ceux-cy Stigmatics. Il eft vray, difoit-il, que Seneque dit, que fi ces mauuais hommes eftoient des plus à craindre, on leur mettoit ces marques & notes en euidence, & principalement au front : eftans appellez *vultus infcripti*, & l'Adage dit, *Thraciæ notæ*. Et pource qu'en les bruflans on engrauoit fur eux quelques lettres, ceux qui eftoient ainfi marquez s'appelloient *Literati*. Quelqu'vn lors va repliquer, que cefte marque de fleftriffeure n'eftoit pas perpetuelle, Pline ayant efcrit ces characteres fe pouuoir effacer auec fiente de colombe : parquoy il me femble que les Turcs marquent bien mieux auiourd'huy leurs efclaues, car on dit que pour leuer leur charactere, il faut couper toute la peau & la chair où elles font engrauees & imprimees. Mais, demanda vn autre de la Seree, peut-on faire reuenir des oreilles à ceux à qui elles ont efté coupees, comme on faict des nez? Et qui

m'en fait douter, diſoit-il, eſt que i'ay veu des nez à ceux qui n'en auoient point leur ayans eſté coupez. Paré dit, luy fut-il reſpondu, que ſi l'oreille n'eſt pas du tout trenchee, & qu'il en reſte encore quelque portion, qui tient & prend nourriture, que la future peut conſolider & reünir l'oreille. Ce qu'il dit auoir veu pra-ctiquer, en ayant corrompu le bourreau, qui n'auoit coupé l'oreille qu'à demy à vn bon larron : & ſi celui à qui on ne l'auoit coupee qu'à demy n'auoit point ſenty de mal, le bourreau luy ayant frotté bien fort l'oreille qu'il luy vouloit trencher : comme on fait à ceux qui ſe font percer les oreilles, pour y mettre des bagues ou des perles : meſmes que ce frottement peut empeſcher la douleur à ceux qui ſe feroient percer & la peau & la chair, car la rarité & la chaleur venans du frottement, garantiſſent de toute douleur : l'eſprit eſtant exclus auſſi par le frottement de la part où eſt le nerf : & puis la douleur qu'on fait en frottant, empeſche vne autre douleur. Les autres ont eſcript, diſoit-il encores, que ſi vous prenez du marbre du grand Caire, appellé des Anciens *Memphitis*, & qu'il ſoit reduit en poudre, & appliqué en liniment auec du vin-aigre, & en enduiſez les parties que voudrez couper ou cauteriſer, on ne ſentira pas grand mal & douleur. Ie ne ſçay, va dire vn autre, ſi c'eſtoit la peur de la douleur, ou l'honneur, ou la follie, qui fit demeurer tout vn iour, & vne nuict, vn fol attaché à vn poteau par vne de ſes oreilles, laquelle y eſtoit cloüee. Ce Triboulet appartenoit à vn de nos Rois, à qui on rapporta que ſon Sibilot eſtoit cloüé par l'oreille à vn poteau, lequel auoit deliberé de pluſtoſt

mourir de faim que de defchirer fon oreille, & s'ofter de là. Le Roy en eftant aduerty, & que c'eftoient fes pages qui auoient ainfi accouftré fon Zany, l'alla trouuer, & le voyant en ce poinct, entrant en cholere, demanda à tous : Eft-ce point vous qui auez faict cela ? Foy de Prince, difoit le Roy, fi ie fçauois qui c'eft qui l'a ainfi attaché par l'oreille, ie le ferois pendre. Il ne fe trouua perfonne qui l'euft fait, quelque inquifition que le Roy en peuft faire, & iuroient tous que ce n'eftoient pas eux qui luy auoient ainfi cloüé l'oreille, & qu'ils ne l'auoient pas faict. Ce pauure fol voyant le Roy fafché, & en cholere, luy va dire, Sire, auffi n'eft-ce pas moy. Le Roy fe prenant à rire de la fimplicité de fon fol, le fit defcloüer, & medeciner fon oreille. Continuans ceux de la Seree le propos des oreilles, vn d'icelle commença à dire : C'eft vn grand cas de la diuerfité des païs, & qu'on trouue honorable en vne region, ce que l'autre abhorre du tout. Alexandre d'Alexandrie dit qu'en Scythie ceux qui n'ont point d'oreilles font les plus honorez, & que le Roy les coupe à ceux qu'il aime, & eftiment cela à vn grand honneur. Au Peru les plus grandes oreilles font les plus belles, & les eftendent autant qu'ils peuuent par artifice. Les autres, difoit-il, fe font percer les oreilles pour y mettre des bagues, ou pour y appendre des rubis, ou des perles : ce que les Grecs tenoient pour vne marque de feruitude : & fi difoient quand ils vouloient exprimer vn plus grand defir de fe venger qu'ils n'auoient de force, Ie luy tronçonneray les oreilles à belles dents. Il me fouuient, va dire vne Feffe-tonduë, d'vn plaifant conte : c'eft qu'vn

gentil-homme ſe laiſſa couper ſa bourſe à vn mattois : mais puis apres luy oſtant ſa bourſe, & tirant ſa dague luy coupe vne oreille, en plein marché. Le bourreau en eſtant aduerty, forma complainte contre luy, comme eſtant troublé en ſa poſſeſſion. Puis va demander ceſtuy-meſmes, qui fait que ceux d'vn païs ont les oreilles plus grandes que ceux d'vne autre contree? Car on dit, que les Bourbonnois ont les oreilles plus grandes que tout le reſte de la France. Vn Medecin de la compagnie va dire pour toute reſponſe que les animaux tant plus auoient les oreilles grandes, tant plus eſtoient melancholiques, les oreilles eſtans faiɛtes de matiere froide & ſeche, comme les melancholiques ſont auſſi de froide & ſeche complexion. Il faudroit donc, ſut-il repliqué, que les perſonnes melancholiques euſſent les oreilles grandes, qui ſignifieroit vne imbecillité & groſſeur d'eſprit, car nous appellons les gens indoɛtes & ſans eſprit, grandes oreilles, & grands aſnes : à cauſe que les aſnes, qui ont les oreilles longues, ſont fort indociles : & toutesfois nous ne trouuons gens de meilleur eſprit que ceux qui ſont melancholiques : les petites oreilles eſtans vne marque de bon eſprit, & de malice auſſi, principalement aux femmes, ce diſent aucuns. Parquoy, diſoit-il, ie diray auec Ciceron (reſpondant à Ariſtote, qui eſtime les melancholiques ngenieux) ſi les melancholiques ſont gens d'eſprit, ie ne me ſoucie pas d'eſtre reputé homme d'entendement, ou d'auoir les oreilles grandes ou petites : les petites oreilles ne denotans que la luxure, comme les grandes demonſtrent vne bonne ouye : ce que nous iugeons par les

afnes, ne fe trouuant animal qui oye mieux que luy, ayant les oreilles mobiles : que s'il fe trouue des hommes, qui remuent vne oreille, ou les deux enfemble, quand ils veulent, on dit qu'ils ont meilleure ouïe que tous les autres : & dit-on auffi que ceux qui ont grandes oreilles, font de longue vie, autant ou plus que ceux qui ont le dos voulté, ou bien deux lignes de vie en la main, qui fe rencontrent. Il fut repliqué à ce remuëment d'oreille, qu'Ariftote tenoit que l'homme feul entre tous les animaux ne pouuoit remuer l'oreille. A quoy il fut refpondu, que fainct Auguftin auoit efcrit qu'il auoit veu vn homme qui remuoit fes oreilles ainfi qu'vn cheual, maintenant l'vne, tantoft l'autre, & ores toutes deux enfemble. Il y auoit en cefte Seree vn fort docte gentil-homme, (comme il s'en void beaucoup auiourd'huy) qui fe trouuoit fouuent en noftre compagnie, & fi l'aimoit, lequel nous va dire que les oreilles ne feruoient gueres qu'aux beftes mal-faifantes, & principalement aux chats, quand ils entrent dans les clapiers, les oreilles lors leur feruans à empefcher que la terre n'entre dans le conduit de l'ouïe, & qu'il voudroit pour cela, que tous les chats n'euffent point d'oreilles, à caufe qu'ils mangent les connils de fa garenne. Et à ce propos nous va faire vn conte du chat d'vn de fes voifins, & ce qu'il auoit faict pour l'engarder de manger fes connils. Et le commença ainfi. I'ay aupres de ma maifon & de ma garenne, vn bon Hermite, que i'aime bien, mais ie n'aime pas vn gros mitaut de chat qu'il a, parce qu'il gafte ma garenne. Ie m'en plaigny deux ou trois fois à ce fratre, & le priai de mettre ordre que fon chat ne vinft plus

dépeupler ma garenne : autrement que ie tuërois ſon mitou. Son chat ne laiſſant à venir comme parauant, ie le prins vn ſoir, l'ayant prins, & voyant la bonne mine de ce chat, & qu'il faiſoit ſi bien la chatemite, ie n'eu le cœur de le tuer, ſçachant auſſi l'amitié que ſon maiſtre d'Hermite luy portoit, & ne fis autre choſe à ce maiſtre chat que de luy couper ſes oreilles, à fin qu'il n'entraſt plus en mes clapiers, à cauſe de la terre qui luy entreroit dans les conduits des oreilles, ne les pouuant plus couurir. Ce chat eſtant de retour fit grande pitié à ſon maiſtre, & de iour en iour deuenoit maigre, ne mangeant plus de lapereaux non plus que l'Hermite. L'vn & l'autre eſtant bien faſché dequoy on leur coupoit les viures, le maiſtre du chat s'aduiſe de luy faire vn petit capuchon, d'vn vieux des ſiens qu'il auoit laiſſé, dont il coëffe ſon chat. Ce chat ſentant ſes oreilles bien couuertes, s'aſſeurant que la terre n'entreroit point dedans, commence comme auparauant d'aller à la chaſſe, & entrer plus hardiment que iamais dans les clapiers de ma garenne. Vn iour viſitant ma garenne, & voyant mon mitou ainſi accouſtré, faiſant ſi bien la chatemite, ie n'eus le courage de le chaſſer, & encores moins de le tuer, prenant ſi grand plaiſir de le voir, que ie ne me pouuois contenir de rire de ſa contenance, ſi bien que ſouuent i'allois en ma garenne, pour voir mon dommage, & pour voir ce mitoüart qui emportoit mes lapereaux tous en vie à ſon maiſtre : aimant plus que iamais mon voiſin d'Hermite, pour m'auoir appreſté du paſſe-temps, ayant ainſi remedié à la fortune de ſon chat, & à la ſienne : encores qu'auec la perte de mes

connils, il me couſtoit touſiours quelque choſe, mes voiſins me venans viſiter, pour voir l'induſtrie du maiſtre & du chat. Apres auoir ris de ce conte, laiſſant les oreilles, on ſe remet encores de plus belles ſur les pendus auec des plus vieux contes. L'vn contoit qu'on menoit vn iour pendre le plus homme de bien de leur ville, lequel pria la Iuſtice qu'on ne le paſſaſt point par vne ruë où demeuroit vn marchand à qui il eſtoit obligé à prinſe de corps, ne par vne autre ruë, parce qu'ils s'y mouroient de peſte. Puis en le conduiſant au ſupplice, parce qu'il pleuuoit bien fort, il ſe plaignoit des Iuges, dequoy ils faiſoient pendre les gens quand il pleuuoit. Eſtant à la potence, il demanda à boire, toute paſſion alterant : mais il ne voulut boire apres le bourreau, de peur de prendre la verole. Quelqu'vn lors va demander, dont venoit l'alteration de ces pauures patiens, veu que la peur & crainte qu'on a d'endurer quelque peine & tourment, refroidit, comme on void les plus hardis de ces miſerables trembler. On luy fit reſponſe, que la chaleur qui cauſe l'alteration, & la froideur dont vient le tremblement, n'eſtoient pas en meſme lieu : la froideur eſtant és parties externes, & la chaleur és parties internes. Ce qui ſe fait, parce que par la peur la chaleur delaiſſe le dehors, & ſe retirant au dedans eſchauffe tellement les parties internes qu'il ſe cauſe vne ſoif & alteration, la ſoif aduenant quand quelque partie du corps eſt deſſechee. Et vrayement, aſſeura quelqu'autre de la Seree, pour cela, i'ay veu en France des lieux fondez & dotez à fin de bailler du pain & du vin à ceux qu'on menoit executer, qui paſſoient par là. Qui

me ſait dire que nous ſommes plus humains que les Atheniens, qui firent payer à Socrate la ciguë qu'il deuoit prendre : que ſi noſtre peuple de France euſt eu la vie & la mort des criminels entre les mains, comme auoient les Romains, ils en euſſent poſſible plus ſauuez qu'il n'eſtoit beſoing. Que le peuple de France ſoit pitoyable enuers ceux qui ſont condamnez à mort, encores que ce ſoit iuſtement, ie vous conteray d'vn criminel, qui faiſoit tant rire le peuple, prés de ſa mort, qu'il fut deux ou trois fois en branle de le ſauuer, & de l'enleuer : le bourreau meſme n'ayant le courage de le pendre, & le confeſſeur qui l'admoneſtoit ne ſe pouuant tenir de rire : car quand il luy remonſtroit qu'il ne falloit point auoir regret de ceſte vie, & que le corps n'eſtoit qu'vn ſac plein de vilenies & d'ordures, il diſoit, qu'on lioit ce ſac bien prés de la gueule, parquoy ſur tout il prioit le bourreau de ne luy toucher à la gorge, eſtant ſi chatouïlleux qu'on le pourroit faire creuer de rire. Quand ſon preſcheur l'admoneſtoit d'auoir bonne fiance en Dieu, & que le ſoir meſme il ſeroit à ſouper en Paradis auec luy, il reſpondoit, que ce ſeroit beaucoup s'il y pouuoit eſtre le lendemain à diſner. Son confeſſeur lors luy va dire : Mon frere, ie vous aſſeure que vous irez auiourd'huy ſouper auec Dieu. Ce pauure patient luy replique, Allez y ſouper pour moy, car ie ieuſne, i'aime mieux payer voſtre eſcot. Son confeſſeur lors luy va dire, Mon frere mon amy, il n'eſt plus queſtion de rire & de ſe gaudir, recommandez-vous à Dieu. Et pourquoy? repliquoit ce criminel, puis que ie m'y en vay, ie luy porteray mes recommandations moy-meſme, que ſi

vouliez les porter pour moy, me feriez grand plaifir. Puis s'addreffant au peuple, leur va dire, Hé ! Meffieurs, ie vous prie de prier Dieu pour moy, & de chanter vn *Salue Regina*. Tous les affiftans ayans chanté de grande deuotion, & d'vne ardente ferueur, il va dire, Et Dieu foit loüé, de ce qu'auant mourir i'ay faict chanter des cocus en plein hyuer. Le conte acheué, la plus part de la Seree ne pouuoit croire qu'vn homme qui s'en va mourir peuft tenir ce langage, finon vn, lequel va dire qu'il ne s'esbahiffoit point de la conftance & affeurance qu'ont aucuns executez à la mort : parce, difoit-il, que fuiuant Ariftote, ceux qu'on mene à la mort n'ont nulle crainte, dautant qu'ils font fans aucune efperance. Et combien qu'il n'y ait rien plus contraire à l'efpoir que la crainte : toutesfois, comme dit monfieur Muret, plufieurs ont remarqué, que quand toute efperance eft oftee, que la crainte ne peut eftre : parce, dit-il, que l'efprit de celui qui craint eft entretenu de quelque efpoir : que fi l'efpoir qui le fouftient eft tout perdu, il fuccombe, & eft amorty, ceux qui craignent cerchans à fe deliurer de la peine qui leur eft proche : mais quand tout eft defefperé, on ne fe foucie plus d'euiter la peine. Mefmes, adiouftoit-il, nous trouuons qu'on peut mourir de frayeur, de peur & d'apprehenfion : comme vous apprendrez par ce conte. Les Medecins de Mont-pellier demanderent vn gentil-homme à la Iuftice, qui auoit efté condamné à auoir la tefte trenchee : pource que la Iuftice dudit lieu doit tous les ans à cefte faculté vn homme vif & vn mort, pour les anatomies. Or ce Gentil-homme leur eftant accordé, ils luy dirent qu'ils le

vouloient faire faigner le pied en l'eau : comme la mort la plus douce, efleuë par Seneque. A quoy confentit le pauure patient : lequel eftant bandé, & mis au lieu defigné pour fa mort, ayant le pied en l'eau, l'on luy pince feulement la veine, fans l'entamer, difant tout haut, ô que voilà de beau fang, pour luy faire à croire qu'il faignoit, le confortant comme l'on a de couftume de faire à ceux qui font proches de la fin. Et voyant qu'il ne fe mouuoit point, luy leuerent le linge de deuant le vifage, & le trouuerent mort, fans qu'il euft rendu goutte de fang : par l'apprehenfion qu'il auoit de la mort. Celuy qui auoit raconté tout ce qu'auoit dict ce malfaicteur, reprenant fes premieres erres, & acheuant la Tragedie, nous va conter qu'à la fin ce criminel s'addreffant au peuple, luy auoit parlé ainfi : Meffieurs, pour la derniere requefte, ie vous prie de ne dire pas à mes parents que vous m'auez veu pendre, car vous me feriez enrager. Il euft mieux rencontré, repliqua vn de la Seree, s'il euft dit, vous feriez enrager mes parents : à caufe qu'il y auoit vne loy à Rome, qui fe nommoit Falcidie, qui banniffoit le pere quand fon enfant eftoit reprins de la Iuftice, eftimant qu'il ne l'auoit pas bien inftruit & corrigé : eftant la coulpe fouuent retorquee au pere quand les enfans font mauuais, lequel a failly à leur monftrer comme ils fe doiuent gouuerner. Et de faict, difoit-il, les peres le plus fouuent font caufe du mal-heur de leurs enfans, & du leur auffi, à caufe du mauuais exemple qu'ils leur donnent : les enfans ne prenans pas tant de garde à ce que dit le pere, qu'à ce qu'il fait, ayans plus de foy à leurs yeux qu'à leurs oreilles, & apprenans mieux par exemples que par

preceptes : comme porte la fable de l'efcreuice, laquelle eftant endoctrinee par fa mere d'aller en auant, & non point tourner en arriere, luy refpondit, Monftrez-moy le chemin, ma mere, & ie vous fuiuray. Le Seigneur de Pybrac, adioufta-il encores, monftre bien que c'eft plus de faire que de dire, en vn fien quatrain :

Le fage fils eft du pere la ioye :
Or fi tu veux ce fage fils auoir,
Dreffe le ieune au chemin du deuoir :
Mais ton exemple eft la plus courte voye.

Et comme recite Dion, le defir & aiguillon de nature nous pouffe á engendrer enfans, mais les nourrir, & entretenir en bien les inftruifant, c'eft vn franc tefmoignage de vraye amour & charité. Nous lifons, difoit-il encores, en l'hiftoire des Suyffes, qu'il eftoit ordonné que le pere executeroit fon propre fils eftant condamné à la mort, pour auoir faict vne fi mefchante nourriture : à fin que le pere fuft aucunement puny de fa negligence à l'endroit de fon fils, prenant fin par les mains de celuy qui eftoit autheur de fa vie. Si eft-ce, repliqua vn de la Seree, que ie trouue la loy des Suyffes fort inique, auffi bien que celle qui veut que le pere foit puny, pour n'auoir reuelé la confpiration de fon fils contre la Republique ou contre le Prince : la loy ayant en grand'horreur le pere qui pourchaffe la mort de fon fils, & l'accufe, comme il fe trouue en la loy *Milites, de re militari*, aux Digeftes : & treuue de telle forte eftrange, que le pere accufe fon fils, que quand cela aduient, les

Iuges ne condamneront le fils qu'à l'exil, encores qu'il euſt merité la mort, tant elle trouue mauuais, & contre nature, l'accuſation du pere contre le fils : & y a des peres qui ont ainſi ſauué leurs enfans. Auſſi, adiouſtoit-il, les Docteurs tiennent, que le pere ne doit eſtre puny pour n'auoir reuelé la conſpiration de ſon fils contre la patrie & le Prince : le pere aimant plus ſon fils que ſoy-meſme : car il ſe trouue que Charlemagne ne ſçachant du pere ou du fils qui auoit tué vn homme, fait ſemblant de les vouloir faire pendre tous deux : alors le pere confeſſant le meurtre fut pendu, & ſon fils relaſché. Si ne faut-il pas trouuer eſtrange, va dire quelque autre, ſi les anciens corrigeoient les peres pour la faulte de leurs enfans, puis qu'ils puniſſoient les enfans, encores ieunes, ſi ſeuerement : parce que nous liſons que le fils de Caton en l'aage de quinze ans fut banny, pour auoir rompu vne buye de terre, entre les mains d'vne fille, qui alloit à l'eau, & le fils de Cinna auſſi, pour eſtre entré en vn iardin, & cueilly des fruicts ſans permiſſion : & ſi trouuons que les Ephores condamnerent vn pere en l'amende, parce qu'il enduroit que ſes deux enfans euſſent procés & querelle enſemble. Aucuns de la Seree trouuerent mauuais que le pere portaſt la peine du fils, & le fils enduraſt pour le pere : car, diſoient-ils, ſi le pere donne à ſes enfans des enſeignemens & des loix de la main droicte, & ils les prennent de l'autre main, quel tort luy peut-on imputer? Car, diſoient-ils, de punir le pere pour le peché de ſes enfans, ou le fils pour le peché du pere, ceſte loy eſt faicte plus pour diuertir le pere d'encourir ceſte faute, que pour punir les enfans

qui n'ont point offensé : car combien, dit Halicarnasseus, que telles punitions ayent quelque raison politique, toutesfois on a veu par experience que Dieu n'a iamais donné d'enfans à ceux qui ont tué & executé les enfans pour le peché du pere : & que les Princes ne se sont bien trouué d'auoir exercé cruauté à l'endroit des ostages, personnes innocentes de soy. Il leur fut respondu, que si le pere estoit soigneux à enseigner son enfant de bonne heure à metre la main droite, qu'il ne deuiendroit gaucher, & qu'il ne se falloit esbahir si le pere ayant souffert que son fils s'aidast de la gauche, & en fist habitude, s'il ne peut puis apres luy oster ceste coustume. Et de peur que ce fils ne prenne vne mauuaise coustume, que le pere sur tout se garde que le fils ne conuerse auec personnes desbauchees & malviuantes : ce que declara bien vn Philosophe, disant à vn ieune homme, Dis moy auec qui tu vas, & ie sçauray comme tu vis. Quelqu'vn de la Seree, homme de bien, ayant vn mauuais enfant, nous va dire, que le plus souuent les peres font tout ce qu'ils peuuent pour enseigner leurs enfans à bien viure, qui ne laissent à se perdre, tant la ieunesse est volontaire. Pensez-vous, adioustoit-il, que Dedale eust rien oublié de monstrer à son fils pour le faire voler? toutesfois il ne laissa à tomber. Et pource que i'en ay trouué des vers, ie ne sçay où, fort bien faits, vous ne vous repentirez de les escouter :

Dedale crioit à son fils,
Afin de luy donner courage,
Vole comme ie t'ay appris,

Suy toufiours la moyenne plage:
Mais l'enfant proche du naufrage
Difoit, Ie ne fuis plus en l'air,
Ne m'appren plus donc à voler,
Monftre-moy pluftoft comme on nage.

L'inuention de ces vers ayant efté loüee d'vn chacun, on va demander qui auoit efmeu l'Empereur à punir les enfans pour le crime du pere. Il fut refpondu, que le pere craignant naturellement plus le mal de fes enfans que le fien propre, fe gardera tant plus d'encourir les faultes defquelles la punition redonde fur fes enfans : ce pere s'abftenant de mal faire non pour luy, mais feulement pour fes enfans. Vn Drolle, voulant encores rire, fe met apres ces pendus, & va fouftenir que l'homme qu'on pend, ne meurt pas pour eftre eftranglé, & luy ferrer la gorge, mais que c'eftoit parce que par la ftrangulation le vent & l'air eftoient empefchez d'entrer & paruenir par la trachiartere dedans le thorax, pour nourrir & refraifchir le cœur, & les parties vitales. Car combien, difoit-il, que l'homme ait le corps plein de pores & conduits, par lefquels l'air & le vent peuuent penetrer iufques aux parties qui en viuent : toutesfois parce que ces voies ne font pas affez grande attraction d'air pour r'afraifchir le cœur, & les parties vitales, comme la trachiartere, ne faut s'efmerueiller fi par compreffion & ferrement de cefte partie, on meurt. Que fi le thorax auoit vn conduit par lequel l'air peut auffi aifément paruenir au cœur, comme il fait par le gofier quand il n'eft point empefché, pour eftre pendu &

eſtranglé on ne mourroit point. De là vient, adiouſtoit-il, qu'on a veu pendre des malfaicteurs qu'on ne pouuoit faire mourir par l'eſtranglement : à cauſe qu'ils auoient le thorax & la poictrine ouuerte par vne playe ou par vne fiſtule, dont ils pouuoient receuoir aſſez d'air pour nourrir & temperer les parties vitales. Et le peuple voyant cela l'impute à miracle, & pluſieurs fois a voulu empeſcher l'execution de telles gens : inferant auoir eſté condamné fauſſement ſur la depoſition de faux teſmoings : ou bien iugeoit qu'ils eſtoient ſorciers, ou qu'ils auoient vne hoſtie ſur eux, comme le Preſident Gentil, qui en fut trouué ſaiſi par le bourreau auant l'execution. Le peuple auſſi, eſtant miſericordieux, a ſouuent voulu ſauuer de pauures criminels, quand en les pendant la corde venoit à rompre, ou que le bourreau euſt failly à les faire mourir promptement : meſmes qu'il y a des Iuriſconſultes qui tiennent qu'on doit abſoudre les pauures patiens qui eſchapent ainſi de la mort, ſi le criminel a touſiours proteſté de ſon innocence, penſans que ce ſoit vn miracle : & auſſi que les Allemans ne font iamais mourir vn accuſé, s'il ne confeſſe le crime, quoy qu'il ſoit conuaincu de cent teſmoings. A propos de ceux qui ſont eſchappez & ſauuez du gibet, va dire vne Feſſe-tonduë, ie trouuay l'autre iour vn mattois qu'on diſoit auoir eſté pendu, lequel eſtoit ſi tacroux & bruſlé que vous euſſiez dit qu'il auoit eſté vn mois pendu à vn poirier. Ce qu'il me confeſſa, & m'aſſeura d'auoir eſté pendu huit iours, mais quand il ſentit qu'il ſentoit & puoit, qu'il auoit couppé la corde, & s'en eſtoit venu de par-deçà, comme on pouuoit voir. Mais s'il eſt vray,

demanda vn autre, que les pendus eſtans morts en vne potence, tournent touſiours le viſage vers le Soleil? Que ſi cela ſe fait, diſoit-il, ou c'eſt qu'ayant le col tourné & oblique, ils ſemblent regarder de tous coſtez, ou que la chaleur du Soleil attire à ſoy ce qui eſt humide. Puis demanda encores, ſi on fait tort à vn homme qui eſt condamné à mourir, de luy commuer ſa peine, & ſi on le peut faire par les loix : parce, diſoit-il, que i'ay leu dans Monſtrelet, qu'vn franc-archer de Meudon eſtant condamné à Paris à eſtre pendu & eſtranglé, pour pluſieurs crimes commis par luy, le ſupplice luy fut commué par le Roy : apres luy auoir eſté remonſtré par des Medecins & Chirurgiens, que pluſieurs eſtoient trauaillez de pierre & de colique paſſion dont eſtoit fort moleſté ce franc-archer, & qu'il feroit bon pour pluſieurs, qui eſtoient perſecutez de telles maladies de voir & ſçauoir les lieux où leſdites maladies eſtoient concreées, & poſſible qu'il ne mrouroit point des inciſions qu'on luy feroit. L'ouuerture eſtant faite, on regarde le lieu deſdites maladies, on conſidere l'humeur qui les cauſoit. Puis eſtans les playes bien couſuës, & les entrailles proprement miſes en leur lieu, il fut ſi bien panſé & medicamenté, qu'il guerit : le Roy luy donnant ſa remiſſion & de l'argent. Que s'il eſtoit permis, diſoit-il, de commuer les peines des condamnez à mort, on pourroit rendre vne anatomie parfaite, non pas d'vn homme viuant, car cela eſt par trop cruel, mais en baillant aux ſententiez à mort deux ou trois dragmes de pauot, meſlees auec du vin : cela prins, vous les verriez mourir en dormant, & ſi verriez, eſtans ouuerts, comme ce breu-

uage leur auroit faifi le cœur, qui auroit empefché de diffiper tant foit peu les humeurs, & de refferrer & boucher les voyes & conduits des venes & arteres, & fi les gros efprits ne fe perdront point en ce cadauer qu'on veut anatomifer, comme nous voyons qu'il fe fait en nos communes anatomies : où plufieurs fois ie me fuis trouué. Et me fouuient, difoit-il, qu'vne fois ie fus auec permiffion demander vn pendu au bourreau de noftre ville, pour faire vne fection en l'efchole de Medecine : l'ayant contenté auec peine, parce qu'il me difoit qu'il ne gaignoit rien, & qu'il demeuroit en vne mefchante ville, & qu'il y auoit long temps qu'il n'auoit pendu ne fouëtté perfonne : il me remercia, difant qu'il eftoit à mon commandement, & que ie ne l'efpargnaffe point. Vn de la Seree lors va prier la compagnie de laiffer ces fections aux Medecins & Chirurgiens, encores qu'il fceuft bien que par l'ignorance de l'anatomie plufieurs eftoient tombez en de grandes erreurs. Plato ayant penfé qu'il n'y auoit qu'vn conduit pour boire & manger, & pour refpirer, & Hippocrate ayant creu que le boire defcendoit aux poulmons. Et pour nous diuertir de ces efcorcheries, il va faire vn conte d'vn efforeillé, qui commença ainfi, Mon voifin notable & riche marchand me conta qu'il vint en fa boutique vn homme d'affez bonne façon, qui luy demanda combien il luy vendroit vn crefpe de la longueur d'vne de fes oreilles iufques à l'autre. Ce marchand y allant à la bonne foy, regarda s'il auoit le vifage bien large, & conuindrent de prix enfemble. Lors l'achepteur defcouurant fa tefte, & monftrant vne de fes oreilles qu'il auoit encores, il fe trouua que l'autre eftoit à plus

de dix lieuës de là, attachee à vn poteau. Parquoy ce mattois vouloit à toute ſorce, & ſuyuant le marché, que ce marchand luy donnaſt autant de creſpe qu'il y auoit de diſtance depuis vne de ſes oreilles iuſques à l'autre. Le vendeur entrant en cholere, l'appella larron, eſſoreillé, meſchant & affronteur : toutesſois à la fin ſe prenant à rire, il luy bailla ſans argent vn creſpe pour ſon chappeau. Et ſi m'a dit mon voiſin marchand, que ceſt eſſoreillé a le bruit auiourd'huy d'eſtre homme de bien, s'eſtant bien gouuerné, tellement qu'on ne luy peut reprocher le paſſé : la loy des Romains ayant ordonné, que ſi vn homme a veſcu dix ans, ſe gouuernant en bon citoyen, qu'on ne le puiſſe recercher du paſſé, ni luy reprocher à l'aduenir. Et auſſi que les Perſes ont vne loy de ne condamner à mort vn homme, s'il n'eſt conuaincu d'auoir faict plus de mal que de bien : & encores ſi c'eſt vne perſonne illuſtre, ils ne ſont que luy deſpouiller ſa robbe & tiare, & ayant le tout pendu, le battent comme ſi c'eſtoit la perſonne meſme : ne faiſans pas comme les Meridionaux & Septentrionaux, qui pour vne legere & petite faute puniſſent de mort les conuaincus : ayans ceux-cy touſiours eſté plus rigoureux à la punition des crimes, que les Grecs, Romains & Gaulois, & que tous les autres peuples habitans entre les deux Poles & extremitez : leſquels ont eſté plus curieux d'empeſcher par bonnes loix & inſtructions qu'on ne commiſt les maux, qu'à les punir rigoureuſement, là où au contraire, les Meridionaux & Septentrionaux ont eſté plus ſoucieux de punir auec ſeuerité les vices perpetrez, que d'inſtruire la ieuneſſe, & l'empeſcher par bonnes

ordonnances qu'elle ne fiſt mal, eſtant vn des bons moyens qui ſoit, ce dit Xenophon, quand on viſe à rendre pluſtoſt des ſubiects eſloignez de tous mesfaits, qu'à les punir & chaſtier. Vous trouuerez, adiouſtoit-il à ce propos, que la plus grande partie de la Grece ſaiſoit mourir les condamnez à mort auec de la ciguë, comme de la plus douce mort qu'ils pouuoient trouuer, encores ceux de Chio y meſloient de l'eau afin d'en oſter l'amertume, & ceux d'Athenes du vin, pour rendre l'operation de la ciguë plus ſubite, la chaleur du vin ſaiſant penetrer ſa vertu plus aiſément dans le corps : les autres ſaiſans mourir les criminels auec le ius d'abſinthe, comme de la plus douce mort. Quant aux Romains, l'Empereur Trajan reprint aigrement vn Centenier deputé pour executer Papinian, pour luy auoir trenché la teſte auec vne dolouëre, luy diſant qu'il le falloit executer par glaiue, qui auoit moins de douleur & d'infamie : & l'Empereur Galba ayant condamné vn citoyen Romain à eſtre pendu & eſtranglé, pour auoir empoiſonné ſon pupil, commanda qu'on luy blanchiſt ſa potence, afin de quelque peu amoindrir l'infamie. Suetone conte d'vn autre Empereur, lequel quand il interrogeoit vn criminel, il luy diſoit, Vous n'auez pas faict cecy, vous n'auez pas faict cela, tant il luy faſchoit de condamner vn homme à mort. Meſmes que nous liſons qu'vn des plus grands tyrans qui fut iamais, lors qu'on luy preſentoit à ſigner le iugement d'vn preuenu, qui deuoit eſtre conduit au ſupplice, s'eſcrioit qu'il euſt voulu ne ſçauoir pas eſcrire. Et diſoit-on de ce tyran qu'il ne pouuoit eſtre bon, puis qu'il n'eſtoit pas mauuais aux meſchans : les autres diſoient de lui, Il

ſaut bien qu'il ſoit bon, puis qu'il l'eſt aux meſchans meſmes. Les Tribuns Romains ayans condamné vn homme à mourir, s'eſcriant qu'il mouroit à tort, eſtant innocent du crime dont il eſtoit accuſé, & l'accuſateur diſant qu'il ne ſe ſoucioit pas s'il mouroit iuſtement ou iniuſtement, cela eſtant paruenu à leurs oreilles, ce iugé à la mort par la ſeule parole de ſon ennemy, fut abſous. Ceſt exemple, va repliquer quelqu'vn, eſt bien contraire à ce que ſont pluſieurs grands Seigneurs, qui veulent que les punitions precedent les accuſations, & les preuues, & les condamnations aillent deuant les probations : comme il arriua ces iours paſſez d'vn Monſieur, qui vouloit faire mourir vn homme ſans informations, & quand le Iuge luy diſoit : Hé ! Monſieur, il n'a pas gaigné à eſtre pendu, il luy reſpondoit, S'il ne l'a gaigné à ceſte fois, il le gaignera bien à vne autre : ce Monſieur voulant faire practiquer vne vieille couſtume de Flandres : où l'on faiſoit mourir l'accuſé ſur la ſeule preſomption, puis on faiſoit le procés au mort. Ce qui ſe practique encores auiourd'huy, ce dit Munſter, ſous la ſeigneurie d'Auſtrie, où ils font mourir vn homme au moindre indice qu'il ſoit larron, ſans luy faire autrement ſon procés : que ſi puis apres il eſt trouué innocent, ils le font dependre, & enterrer honorablement. Il n'y a pas long temps, adiouſtoit-il, qu'vn Iuge Preuoſtal condamna par preuention vn homme à eſtre pendu & eſtranglé : le Iuge ordinaire blaſmant ce Preuoſt d'auoir mal iugé, fut cauſe que de là à quelques iours ce Preuoſt des Mareſchaux aſſemble du conſeil, & leur demanda qu'il faudroit faire à vn homme qui auroit commis vn tel crime. Ils vont tous

opiner qu'il auoit gaigné à eftre pendu. Lors il leur va dire, Meffieurs, ie fuis bien aife d'en auoir eu voftre aduis, car cela eft defia faict. Le peuple Romain, repliqua quelqu'vn, ne faifoit pas ainfi, qui ne condamnoit iamais à la mort principalement, qu'auec de grandes preuues, & encores, tant auoit peur de faillir, à la moindre occafion reuoquoit fa fentence. Les Grecs auffi tendoient à l'abfolution, quand le procés fe trouuoit party : la Montagne trouuant mauuais d'auoir aboly la forme des Anciens, laquelle declaroit l'accufé du tout abfous, fi la preuue n'eftoit claire & entiere de tous poincts : & fi nous blafme d'auoir receu que la punition doiue eftre augmentee ou moderee felon la preuue de plus ou moins : car, comme il dit, l'accufé l'a fait, ou ne l'a pas fait. Quelqu'vn lors va dire qu'on ne pouuoit faillir aux procés criminels, quand on a Dieu deuant les yeux : lequel permet que le plus fouuent le criminel mefme s'accufe, tout mefchant, commettant vn malefice, eftant auffi toft prifonnier de la Iuftice, comme il a commis le mal : la peine tenant compagnie à l'iniure, &, comme dit Platon, la peine ne fuiuant pas le peché, mais eft contemporanee & naiffant quand & le crime : car, ainfi que dit de Montagne, quiconque attend la peine, il la fouffre : quiconque l'a meritee, l'attend : &, comme dit Lipfius, aucun des viuans ne porte crime en la poictrine, qu'il n'ait à dos la Deeffe de vengeance, le fupplice du peché eftant né auecques voire dans le peché : de telle forte que Nemefis fuit toufiours le criminel, & pour dire auec Euripide ;

D'vn pas tardif tacitement marchant
En temps & lieu rauira le meſchant.

Et comme dit quelqu'autre :

Tout ce qu'il void l'eſtonne, & craint ſes propres yeux:
Auſſi touſiours vn cœur honeſte & magnanime
Se condamne ſoy-meſme, & rougit de ſon crime,
Quand meſme il ne verroit que la terre & les cieux.

Et comme les condamnez à eſtre pendus, portoient eux-meſmes leur gibet, diſoit-il, ſelon la couſtume des Romains, auſſi ceux qui commettent le mal, ſe ſentent frappez tous les iours à petits coups par leur eſprit bourreau, à l'imitation de Caligule, qui commandoit par cruauté au bourreau de frapper de telle ſorte le patient qu'il ſe ſentiſt mourir. Et encores que ceſt Empereur euſt des forces pour defendre ſa meſchanceté, ſi eſt-ce qu'il n'auoit iamais repos, ains effrayé & en crainte ſe reſueilloit ſouuent comme tourmenté de merueilleuſes paſſions. Neron auſſi apres auoir tué ſa mere, confeſſoit qu'en dormant il eſtoit troublé par elle, & tourmenté de furies qui le bruſloient de torches enflammees. A ceſte cauſe Epicure diſoit, qu'vn homme coulpable pouuoit bien trouuer vn lieu où ſe cacher, mais non pas où il ſe puiſſe fier d'eſtre bien caché, la punition du mal eſtant au mal meſme : dautant que la crainte accompagne la meſchanceté parmy les choſes aſſeurees, pouuans quelques malfaicteurs eſtre

deliurez de la peine, mais non pas de la crainte : n'y ayant rien en la vie ſeur & libre que l'innocence. Ce que pourrez iuger par celuy qui tua & foula aux pieds les arondelles, & par celuy qui dit à des gruës, qui voloient en l'air, Voilà les teſmoins d'Ibicus : & par celuy qui par coniecture voulut demonſtrer pourquoy ceux qui auoient pillé vn temple auoient laiſſé en iceluy vne bouteille, & qu'elle leur ſeruoit. Toute la monnoye, va dire vn autre, fut deſcriee, eſtant rongnee. L'Edict eſtant publié à Limoges, vne petite fille incontinent s'eſleue apres auoir ouï le cry, appellant ſa mere tout hault, luy diſant, Ma mere, dites à mon pere qu'il ne rongne plus la monnoye, car elle ne ſe mettra plus. Cela fut cauſe qu'on alla viſiter la maiſon du pere de ceſte fille, là où l'on trouua deux ou trois ſacs de rongneures : dont il fut bouilly en huile. A ce propos vn de la Seree va conter qu'vne grand'Dame, n'y a pas long temps, fut aſſaſſinee par ſes parents meſmes : ce qui ne ſe pouuoit auerer par recerches humaines : mais vn des meurtriers ſurprins d'vne fiebure continuë, deſcouurit luy-meſme ſon peché. Puis reuenu en ſanté, il fut prins par ſa propre confeſſion : & conuaincu du faict, il accuſa tous les autheurs de l'aſſaſſinat : & luy fit-on accroire qu'il ne reſuoit point en ſa maladie, quelque choſe que en peuſſent dire les Medecins. Et ay veu ſouuent des hommes & des femmes malades, qui ont deſcouuert en reſuant toutes les faultes par eux commiſes : dont pluſieurs ſe trouuerent pluſtoſt cornus qu'eſcornez. Et pour monſtrer, adiouſtoit-il, que Dieu ne permet point que ſur tout les meurtriers demeurent impunis, il s'eſt trouué, n'y a pas long temps, vn procés

criminel d'vn meurtre commis en la perſonne de la fille de monſieur du Moulin, eſtant mariee, maſſacree en ſon logis. Entre les coniectures pregnantes qu'allegua l'Aduocat contre ceux qui eſtoient ſouſpçonnez du meurtre, va dire en plein Senat, que la fille du Moulin s'eſtoit apparuë de nuict à ſon mary, non dormant, ains veillant, & luy auoit declaré & ſpecifié par nom ceux qui l'auoient tuee elle & ſes petits enfans, le ſuppliant d'en faire la vengeance. I'adiouſteray, diſoit-il encores, vn autre procés criminel intenté au Parlement de Bretagne, contre vne femme qui auoit tué ſon mary : laquelle fut condamnee à eſtre penduë, apres auoir eſté conuaincuë en ceſte ſorte. C'eſt que le frere du mary defunct entrant en la maiſon, où ſon frere auoit eſté occis, l'ombre & ſpectre de ſon frere luy apparoiſt, qui le conduit prés d'vn charnier, où ſa femme l'auoit enterré, puis diſparut. Eſmerueillé, il beſche en ceſt endroit, contre le vouloir de ſa belle-ſœur, où il trouue le corps homicidé demy pourry. La femme eſtant apprehendee par ſoupçon, & miſe à la torture, confeſſe le forfaict. Quelqu'autre prenant la parole, nous va dire que beaucoup de crimes ont eſté auerez, en regardant les coulpables, parce qu'ils tremblent au moindre bruit qu'ils entendent, changeans de couleur, & eſtans touſiours en doute. Et non ſeulement les hommes tremblent de peur, quand ils ſe voyent en danger, mais auſſi les animaux & beſtes brutes, principalement s'ils ſont ſur l'eau en vn bateau : & à ce propos, ie m'en vais en faire vn plaiſant conte, qui ne ſera point hors du propos de la Seree. Ie me trouuay, commença-il à dire, il n'y a que deux iours,

auec plusieurs autres en vne gabarre, pour passer l'eau auec nos montures. Or y auoit-il en ce bateau vn Capitaine, & vn Cordelier, qui auoit vn asne, lequel trembloit comme la fueille, tant il auoit peur de l'eau. Ce Capitaine regardant ainsi trembler cest asne, demanda à ce beau-pere, pourquoy son asne trembloit si fort. Lequel luy respond gaillardement, Si vous auiez la corde au col, les fers aux pieds, & vn Cordelier aupres de vous, comme a mon asne, i'ay grand peur que vous trembleriez encores plus que luy. Ceux de la Seree commençoient à rire, quand celuy qui auoit faict le conte leur va dire, Ce n'est pas tout, il faut qu'entendiez comme ils se despartirent. Car ce Capitaine estant picqué, va dire, à ce moine, qui sortoit du bateau auec son asne (ayant payé ce qui estoit deu au batelier, dés l'entree du bateau, comme faisoient les Romains) ie prie à Dieu qu'il vous donne ce que i'ay merité. Le Cordelier touchant son asne, sans s'amuser à ce qu'il disoit, luy va dire, I'en ay vne grande partie. Comment cela, repliqua le Capitaine? C'est, respond le frere mineur, que i'ay vne ceinture de corde, & vn foüet pour toucher mon asne : ayant la corde & le foüet, ay-ie pas vne partie de ce que vous auez merité? Encores que ce Capitaine trouuast bonne ceste rencontre, ne s'en faisant que rire, si ne put-il retenir ce beau-pere ne son asne : dont tous ceux qui estoient dans le bateau furent bien marris, pensant que ce Cordelier en deust bien dire d'autres. Vn de la Seree ayant ouy parler du foüet du Cordelier, nous va demander pourquoy les Romains tenoient à plus grande ignominie d'auoir le foüet, que d'estre con-

damnez à la mort? Il luy fut respondu, que le peuple Romain auoit l'honneur en si grande recommandation, qu'il aimoit mieux mourir que d'estre foüetté : au contraire des Turcs, qui ont le cœur si abiect & si bas, qu'ils ne trouuent point ignominieuse la punition du foüet : les Turcs faisans bien souuent foüetter leur Haga, leur Visir, leur Bassa, leur Beglierbey, leur Saniaque. Et encores maintenant, adiousta-il, il se trouue des personnes qui ont le cœur si hault & genereux, qu'ils n'attendent point qu'on les face mourir en public, mais se tuent eux-mesmes, encores qu'ils ne soient condamnez à la mort : estant bien dauantage de se tuer, n'estant point condamné à mourir, que d'endurer constamment ce qu'on ne peut euiter. Il fut repliqué à cecy que c'estoit plustost faulte de cœur & pusillanimité, de ne pouuoir vertueusement attendre ce qui nous est arresté d'enhaut, que courage, de l'auancer, comme nous pouuons remarquer du grand Roy François, lequel ordonna, que deux qui s'estoient coupez la main l'vn à l'autre, parce qu'on les vouloit enuoyer aux galeres, seroient pendus. Les Romains dispensoient de la guerre ceux qui estoient blessez au poulce, comme s'ils n'auoient plus la prinse des armes assez forte : parquoy Auguste confisqua les biens à vn cheualier Romain, qui auoit par malice, & pour faire fraude à la Loy, coupé les poulces à deux siens ieunes enfans, pour les dispenser de la guerre. Vatinius parauant ayant esté condamné à perpetuelle prison, pour s'estre coupé le poulce de la main gauche, pour s'exempter de la guerre. Et aussi que Martianus dit, que si quelqu'vn s'est voulu tuer, & il n'a peu, qu'il

eſt puniſſable : celuy qui n'a pitié de ſoy-meſme, ne la pouuant auoir d'vn autre, encores que ceſte Loy n'ait peu empeſcher que pluſieurs grands perſonnages Romains ne ſe ſoient auancez leur mort : ayans la vertu, l'honneur, la liberté en ſi grande recommandation, qu'ils euſſent pluſtoſt enduré mille morts, que contreuenir à leur eſtime & reputation. Quelqu'vn à ce propos prenant la parole, nous va conter qu'il n'y auoit pas long temps que deux ſoldats, preſts de mourir, debatoient de la gloire & de l'honneur : car eſtans prés à executer, l'vn pria ſon compagnon de luy octroyer vn don : lequel luy demande, hé ! que veux-tu que ie fâce? ne vois-tu pas l'eſtat où nous ſommes? que ſçaurois-ie faire pour toy? Si feras bien, s'il te plaiſt, luy repliqua ſon compagnon : c'eſt que tu me faces ce bien & ceſt honneur, que ie ſois pendu le premier, & auant toy. C'eſt grand cas, luy reſpond-il, que tu as touſiours aimé l'honneur & la gloire, & en toutes choſes eſtre des premiers. Va, ie le veux, luy va-il dire, à la charge que tu n'y retournes plus. Seneque à ce propos, adiouſta-il, dit que Caius Iulius ioüoit aux eſchets, lors que la ſentence donnee contre luy par Iules Ceſar luy fut prononcee : & qu'il dit à celuy qui ioüoit contre luy, Sçauez-vous que c'eſt, n'allez pas dire, quand ie feray mort, que vous m'auez gaigné, & me ferez teſmoins, parlant aux aſſiſtans, que i'ay plus beau ieu que luy. On dit qu'apres eſtre ſententié, qu'il le conta à ſon geolier, & qu'il eſcriuit deux ou trois paires de lettres, comme s'il en euſt attendu la reſponſe. Il n'y a pas deux iours, commença vn Drolle à nous conter, qu'vn gentil-homme aima

mieux confeffer que fon pere & fon grand-pere auoient efté punis de mort par la Iuftice, que d'eftre eftimé & mis auec les vilains & roturiers, tant la nobleffe luy enfloit le cœur. Noftre Roy Henry, difoit-il, à qui Dieu vueille donner bonne vie, pour foulager fon peuple de tailles & fubfides, beaucoup de perfonnes durant la guerre fe difans gentil-hommes, enuoya par tout fon Royaume des Commiffaires, pour s'enquerir de ceux qui eftoient d'ancienneté nobles. Et pour le fçauoir, fes commis firent commandement à tous ceux qui vouloient iouyr du priuilege de Nobleffe, d'apporter leurs tiltres & comparoiftre par deuant eux. Entre autres il comparut vn Cadet, bien gentil-homme, & d'ancienne maifon : mais ne pouuant en forte du monde prouuer fa nobleffe, le Commiffaire luy va dire : Monfieur, apportez moy feulement le partage qu'auez faict auec voftre frere aifné, par là ie verray fi auez partagé noblement. Ce Cadet luy refpond qu'il n'auoit iamais partagé auec luy, & que fon aifné auoit toufiours tout retenu par force : & qu'il ne fçauroit rien prouuer de fa nobleffe, finon que deux de fes predeceffeurs auoient efté decapitez par la iuftice, & qu'on ne decapitoit en fon païs que les gentils-hommes. Ce Commiffaire fe prenant à rire, luy va dire, il faut bien que foyez en ce païs gentils-hommes, car vous eftes mauuais vilains. Ceux de la Seree ayans acheué de rire, fe remirent fur vn propos qu'on auoit commencé, de ceux qui patiemment & conftamment auoient enduré la mort. Et commença à dire quelqu'vn : Ce n'eft rien de la conftance & affeurance qu'ont eu les Grecs ne les Romains à endurer la

mort, aupres des Sauuages & Barbares, ſi nous voulons croire à ce que nous en trouuons par eſcrit : car i'ay leu, & ay ouy dire à gens dignes de foy, quelle aſſeurance & conſtance ont les Margajas & Toupinamboults, leſquels eſtans prins priſonniers en guerre, ne laiſſent à engraiſſer, & à ſe reſiouïr, encores qu'ils ſçachent que leurs ennemis les nourriſſent & engraiſſent, pour puis apres les manger, les ayans aſſommez. Et tant s'en faut qu'ils ſoient contriſtez alors qu'on les veut tuer, qu'au contraire, ſaultans, danſans, rians & beuuans ils vont à la mort : ſe vantans, auec vne audace incroyable, d'auoir mangé des parents de ceux qui leur veulent caſſer la teſte : & qu'ils le mangent hardiment, s'aſſeurant vn iour en eſtre vangé par les ſiens : auſſi les voiſins de ceux-cy les appellent Caribes, qui eſt autant à dire comme hardis & courageux. Et ſi ay leu aux Eſſais de Montagne vne chanſon faicte par vn priſonnier, qui ne ſent aucunement la barbarie, où il y a ce traict : Qu'ils viennent hardiment treſtous, & s'aſſemblent pour diſner de luy, car ils mangeront quand & quand leurs peres & leurs ayeulx, qui ont ſeruy d'aliment & de nourriture à ſon corps : ces muſcles, dit-il, ceſte chair, & ces veines, ce ſont les voſtres, pauures fols que vous eſtes : vous ne recognoiſſez pas que la ſubſtance des membres de vos anceſtres s'y tient encore : ſauourez les bien, vous y trouuerez le gouſt de voſtre propre chair. Voudriez-vous vne plus aſſeuree conſtance à la mort, que d'Arria, femme de Petus, laquelle perſuadant à ſon mary de ſe tuer, pour euiter la cruauté de l'Empereur, arrachant l'eſpee de ſa playe, elle luy preſenta, auec

ceſte parole, *Pæte non dolet :* dont ont eſté faicts ces quatre vers :

Caſta ſuo gladium cùm traderet Arria Pæto,
Quem de viſceribus traxerat ipſa ſuis :
Si qua fides, vulnus quod feci, non dolet, inquit,
Sed quod tu facies, id mihi Pæte dolet.

Les Ethiopes, dit vn autre, n'en font gueres moins : car ayans condamné vn homme à mourir, ne font que luy enuoyer vn ſigne, veu lequel, il luy eſt permis de ſe faire mourir de telle eſpece de mort que bon luy ſemblera : & ſi ſont ſi aſſeurez & conſtans, que c'eſt vne grande honte à ceux qui ne le font, & à tous les parents, tant ils ont en grande recommandation la reuerence qu'ils portent à leur Roy & Magiſtrat : encores que la peine redouble, quand celuy qui la ſouffre ſe la fait ſoy-meſme. Et ſe trouue qu'vn de ce païs-là condamné à la mort, & la voulant eſchapper, fut eſtranglé par ſa propre mere. Lors quelqu'vn repliqua, qu'il ne trouuoit pas bonne la couſtume de ceux-là, qui permettent aux criminels de ſe faire mourir eux-meſmes, ne la couſtume des Grecs, qui font mourir les condamnez en la priſon : me ſemblant, diſoit-il, que ceux ſont mieux qui font mourir les criminels publiquement, à cauſe de l'exemple & de la peur qu'on y prend. Et qui ne craindroit, diſoit-il, d'eſtre pendu, voyant vn malfaicteur qui l'eſt? Veu que les beſtes craignent, & ſe corrigent, ſi on punit

quelqu'vne de leur eſpece. Et à fin qu'on n'en doute, Pline eſcrit qu'vn Capitaine Romain, eſtant en Afrique, trouua vn païs tout deſert, à cauſe des Lyons qui le gaſtoient, & qu'en prenant cinq ou ſix qu'il fit pendre, il n'y eut en toute la contree puis apres pas vn Lyon qui fit aucun mal à perſonne : & ainſi la region ſe peupla. Et encores qu'en ce païs icy on puniſſe les voleurs & larrons publiquement, pour exemple, & qu'on les face mourir d'vne mort bien cruelle, ſi ne void-on pour cela moins de crimes : là où les Barbares, entre autres les Perſes, ſe chaſtient fort bien, encores qu'ils n'endurent nul mal, en prenant ſeulement leurs hauts chapeaux pointus, & leurs robbes, que l'on pelle poil apres poil, & qu'on fouëtte deuant eux : car pour cela, vous les verriez auec pleurs crier & prier qu'on ceſſe, ſans plus y retourner, là où ceux de ceſte region ne s'en feroient que moquer. Et comme il y a des peuples, adiouſtoit-il, qui ſe corrigent aiſément, & confeſſent librement leurs crimes, auſſi en y a-il qui ſont incorrigibles, & qui iamais ne confeſſeront le mal fait, auec toutes les tortures qu'on leur puiſſe bailler : comme il ſe pourra confirmer par vne ſimple femme, nee d'affranchis, qui ne voulut par toutes gehennes & tortures reueler la conſpiration faite contre Neron, & aima mieux endurer toutes cruautez, & meſme ſe tuer, pour ſauuer & defendre des eſtrangers à elle incogneus : là où les Senateurs & Cheualiers Romains, ſans auoir souffert aucuns tourmens, deceloient & nommoient les plus chers parens & amis qu'ils euſſent, & ſi mettoient des perſonnes en peine, qui n'eſtoient point des complices.

Et, comme Tacite dit, que cefte femme merite bien vn nom (& la nomme Epicaris) pour n'auoir pas decelé de fi grands Seigneurs, il euft auffi mieux fait, à l'exemple de cefte femme, s'il euft paffé foubs filence les Senateurs & Romains accufez de cefte coniuration. Et pour ce, repliqua vn de la Seree, que vous auez dit que ces grands Seigneurs accufez de la mort de Neron en accufoient qui n'en eftoient nullement coulpables, ie veux maintenir que la torture eft vne chofe fur laquelle on ne peut prendre grand iugement : Elian difant, que les Egyptiens enduroient fi patiemment les tourmens, qu'ils mouroient pluftoft en la torture, que de dire la verité, & auffi que nous trouuons qu'vn facrilege, nommé Sambicus, ayant pillé le temple de Diane, ne voulant confeffer le larcin, fut par l'efpace d'vn an tourmenté & gehenné iufques à la mort, dont eft venu l'adage, *Sambico grauiora pati.* Et fuis, adiouftoit-il, de l'opinion de Montagne, qui dit que la torture eft pluftoft vn effay de patience que de verité : car, comme il dit, la douleur me fera auffi bien dire ce qui n'eft pas, comme ce qui eft : que fi celuy qui n'a pas fait le mal eft affez patient pour fupporter ces tourmens, pourquoy ne le fera celuy qui l'a fait, pour fauuer fa vie ? & auffi qu'en l'extremité de la mort ou du tourment, peu de fois ou iamais, les mefchans difent verité : qu'ainfi foit, vn efclaue de Caton, eftant conuaincu de larcin & gehenné, dit que Caton eftoit participant au larcin. Qui donc eftoit plus digne de foy l'efclaue & le tourment, ou Caton ? Vn de la Seree, qui auoit efté en Turquie, nous va dire qu'il fe trouuoit peu de perfonnes qui puiffent en-

durer la torture de ce païs-là, & qu'elle eſt ſi violente, que ſans rompre les oſſemens, & ſans beaucoup ſe trauailler, on en tire la verité : laquelle torture ſe fait en mettant des pointes entre les ongles & la chair des pieds des malfaicteurs. Toutesfois, il va dire par apres qu'il auoit apprins depuis peu de temps, qu'il n'y auoit douleur ſi grande, que celle qui vient de la diſtillation d'eau froide ſur le nombril, & qu'il n'y auoit gehenne qui peuſt tant tirer d'vn criminel, que ce tourment, tant aſſeuré & reſolu qu'il fuſt : combien qu'aucuns aſſeurent que les Millepedes, Cloportes, ou porcelets ſainct Antoine, appliquez & retenus ſur le nombril, ſont plus grand'rage & tourment. Parquoy ie ne puis penſer, diſoit-il, que ceux qui endurent les tortures patiemment, & ſans rien confeſſer, ne portent ſur eux quelques charmes, ou characteres, ou breuets : car autrement ils ne ſçauroient endurer la moindre peine de ces tortures & gehennes : tous ces ſortileges les rendans impaſſibles. Dequoy ſe doubtans les Iuges, font bailler aux criminels qu'on veut torturer, d'autres habits, & ſi les font tondre, principalement s'ils ſont accuſez d'eſtre enchanteurs & ſorciers : de peur qu'ils ayent certains characteres ou verſets engrauez ou eſcrits ſur leurs teſtes, comme ceſtuy-cy prins de la Paſſion, *Non comminuetis os ex eo :* auſſi qu'on dit qu'eſtans tondus, ils ſont plus mols & ſuſceptibles de ſentir les douleurs, comme on dit de Samſon tondu par Dalida, Hippolytus de Marſilis eſtant en ceſte ſolle opinion, que les charmes peuuent empeſcher qu'on ne ſente la torture, dit qu'il faut ſouuent interroger le criminel, de peur qu'il n'vſe de char-

mes, & die des mots, comme ceſtuy-cy : *Quem quæritis? Ieſum Nazarenum.* Et fait le conte d'vn tailleur, lequel fut mis plufieurs fois à la queſtion, ſans rien confeſſer, & aſſeura ceſt Hippolytus, qu'il n'auoit rien ſenty de tous les maux qu'on luy penſoit faire, par le moyen d'vn gaſteau duquel il auoit mangé, qui eſtoit compoſé de farine de froment, deſtrempee auec laict d'vne mere & d'vne fille. Mais s'ils ont prins quelques breuuages, repliqua quelqu'vn, que pourra faire le Iuge? Car Albert afferme que la pierre nommee memphite, puluerifee & meſlee en eau & beurre, & prinſe par celuy qui doit eſtre torturé, fait qu'il ne ſentira aucun mal. Cardan dit auſſi que celuy qui ſera oingt d'opium, de chelidoine, de ſaffran, & de la moüelle & de la greſſe d'vn homme, auec de l'huile de leſards, ou s'il boit du vin, où il y aura eu dedans par huit iours de la ſemence de *portulaca marina*, que cela empeſchera de ſentir aucun mal, & par conſequent de ne rien confeſſer. Toutesfois, ſelon aucuns, de Marſilis eſt digne d'eſtre moqué, qui a creu ces charmes, & qui vſoit de contrecharmes : & diſent qu'il eſt experimenté que toute la recepte qu'on baille à ceux qu'on met en torture, afin qu'ils ne ſentent la douleur, n'eſt autre choſe que le ſauon deſtrempé en eau claire qu'on leur fait aualler, qui a ceſte proprieté de faire entierement aſſoupir les ſens. Ie trouuerois bien encor meilleur, va dire vn autre, ſans les bourreller tant, ſi Pline dit vray, qu'on donnaſt aux criminels ſouſpçonnez de quelque delict dedans du vin, vne herbe nommee archimenide : laquelle beuë fait dormir, & eſtans endormis on tirera

d'eux la confeffion du faict beaucoup mieux que par toute autre forte de torture & queftion. Que fi on ne peut trouuer de cefte herbe, il ne faut que leur donner bien à boire de bon vin, car il n'y a point de meilleur & plus doux tourment que le vin, pour faire dire des chofes qu'on ne fçauroit autrement iamais fçauoir, auec toutes les peines qu'on pourroit inuenter, la verité eftant au vin : à cefte caufe Platon dit verité eftre fille de Bacchus. Ie trouuerois encore plus feur, va repliquer vne Feffe-tonduë, de peur que vos charmes & receptes ne fuffent veritables, qu'on me fift fortir de prifon, fi i'eftois criminel, comme Vier dit qu'il fut fait à Venize, où l'on trouua moyen de fauuer vn prifonnier, le faifant fortir auec tous les autres, en mettant vne certaine herbe contre les ferrures, lefquelles s'ouurirent incontinent. Puis adioufta, qu'il nous diroit bien comment fans herbes ne enchantemens deux accufez de crime font fortis de la prifon, & fauuez. Le premier, commença-il à dire, eftant en vne baffe-foffe, fit le malade, & demandant confeffion, on luy defcend en bas, où eftoit ce criminel, vn Cordelier, lequel fut eftranglé par ce prifonnier, lequel prenant les habillemens du Confeffeur, fe fait monter en hault, & le Geolier penfant que ce fuft le Cordelier, le laiffe fortir. Le fecond prifonnier fut quafi fauué en mefme façon : car la femme de Ferrand de Gonçales, Prince d'Italie, voyant fon mary prifonnier, & en danger de fa vie, le fut voir : laquelle confeilla à fon mary de prendre fes habillemens, & qu'elle prendroit les fiens : ce qu'il fait, & le mary eftant habillé en femme, & la femme en homme, elle

demeure en la prifon, & le mary fe fauue, & le laiffe-on fortir penfant que ce fuft fa femme, eftant veftu de fes habillemens. Mais fi cefte femme a efté punie, difoit-il, pour auoir faict vn acte fi vertueux & recommandable, ie ne l'ay fceu iamais fçauoir. Or bien, va dire vn autre, laiffons-là cefte pitoyable femme, & parlons vn peu des executeurs de la haulte iuftice : ce qui ne fera hors du propos de la Seree, car ce font eux qui pendent, qui foüettent, & font tous autres actes de punition corporelle : les Latins les appellent *carnifices*, & les François, bourreaux : leur nom & leur office n'ayans point efté anciennement fi infame & reietté qu'il eft maintenant de plufieurs nations. Car il a efté vn temps, que les gardes, les miniftres, & les fatellites des Princes & Magiftrats faifoient ce que les bourreaux font maintenant. Les fatellites d'Herodes couperent dans la prifon la tefte à fainct Iean. Saül commanda à fes gardes de mettre la main fur les Preftres, qui auoient baillé des viures à Dauid. Les foldats du Preteur Pilate crucifierent Iefus-Chrift. Aux guerres ciuiles, on s'eft toufiours aidé des gens-d'armes à faire les executions & les mandemens de ceux qui y commandent : lefquels executeurs puis apres on a en grand' haïne & crainte, ceux mefmes qui les ont mis en befongne, eftimans qu'ils en feroient bien autant contr'eux, depuis qu'ils fe font desbordez à telles mefchancetez. Et encores qu'auiourd'huy les bourreaux ne facent rien fans commandement de la Iuftice, fi eft-ce que ceft office n'eft pas beaucoup enuié, & fi vn bourreau eft mort, ou recufé, on eft en grand' peine d'en trouuer vn autre, car c'eft

vne mort d'auoir affaire à eux. Efcoutez donc, adioufta-il, comme vn mattois fut accouftré pour auoir recufé vn bourreau, & dict mal du meftier : fondant fa recufation, que luy & le bourreau qu'on luy vouloit bailler, auoient eu querelle enfemble, & que depuis il s'eftoit vanté que fi iamais il tomboit entre fes mains, qu'il l'accouftreroit en chien courtaut. Le Iuge, qui eftoit apprentif de iuftice, reçoit fes caufes de recufation, & enuoya querir vn autre bourreau. Eftant venu on luy met ce mattois entre les mains, qui fut foüetté à poids de marc, pour auoir recufé & dit mal d'vn de fon eftat & vacation : encores que ce mattois luy euft promis de l'argent pour le traicter doucement, & luy permettre d'aualler auec du vin de la femence de *Bruca*, qui eft de la Roquette : cela endurciffant fi bien la peau, qu'on ne fent pas grand mal du foüet. Ce foüetté, en fe veftant, va dire à ceft executeur de la haulte Iuftice, qu'il s'en repentiroit. Et de faict, de là à quelque temps, trouuant fon bourreau en vne foire en attendant practique, le va quereller, l'appellant traiftre & mefchant, de ce qu'il ne l'auoit pas prins en homme de bien, mais par le derriere : tellement que ce mattois en s'entrebatant auec fon bourreau, trouue moyen de luy mettre vne bourfe en fa poche qu'il venoit fraifchement de coupper, les pendans faignans encores. Ce bourreau eftant vifité à l'inftigation de ce mattois, & trouué faifi de cefte bourfe, fut condamné à eftre pendu & eftranglé : parce qu'eftant vn des principaux de la Iuftice, on penfoit qu'il euft faict vn tel acte en pleine foire. Ne fe trouuant point de bourreau pour faire

l'execution, noſtre mattois s'offre à faire l'office, ayant enuie d'auoir ſa reuange. Eſtans tous deux à l'eſchelle, le bourreau qui eſt icy le patient, enuiſageant celuy qui le vouloit pendre, luy va dire, Eſt-ce pas toy à qui i'ay baillé le foüet n'y a pas long temps, & tu me dis que ie m'en repentirois, & qui l'autre iour à la foire me voulus outrager, diſant que ie t'auois prins par le derriere, & non pas en homme de bien, & par le deuant? Seroit-ce point toy qui mis en ma poche vne bourſe coupee? Il n'auoit quaſi pas acheué, diſoit celui qui faiſoit le conte, de dire tout cela, que le mattois, qui eſt à ceſte heure le bourreau, luy va bailler la jambette de Breton, en luy diſant, Hé! vous jaſez. Le Preuoſt voyant qu'on auoit auancé ce criminel, voulut ſçauoir ce que le patient auoit dict, & demanda à celuy qui l'auoit ainſi ietté : Qu'eſt-ce que ce pauure homme diſoit? que ne l'as-tu laiſſé parler à ſon aiſe, ſans tant le haſter? Ce mattois de bourreau luy reſpond, Il jaſoit trop, & ſi commençoit à reſuer. Ceux de la Seree commençoient à rire, encores que ce fuſt vne Tragedie, quand quelqu'vn leur va dire qu'il vouloit faire vn conte d'vn Iuge qui ne vouloit pas qu'vn bourreau, qu'il auoit enuoyé querir bien loing de là, perdiſt ſes peines : diſant à ceux qui aſſiſtoient au procés auec luy, Meſſieurs, ie ſerois bien d'aduis que l'accuſé fuſt abſous, mais puis que le maiſtre des œuures eſt venu, il vaut mieux qu'il ſoit pendu : autrement quand on aura affaire de luy, on n'en fourniroit pas. A la verité, diſoit celuy qui faiſoit le conte, vous ſçauez que c'eſt vne mort d'auoir affaire à eux, & pource qu'ils ne ſont gueres de leur meſtier,

ils ſe ſont tenir : que ſi vous ne leur voulez bailler ce qu'ils demandent, ils vous diront, Faites-le vous meſmes : & auſſi qu'on ne les met en beſongne que le moins qu'on peut, eſtans les bourreaux reiettez de tous ceux qui les cognoiſſent : parquoy, adiouſtoit-il, ie voudrois que l'executeur de haulte iuſtice fuſt ſeparé du peuple, & habillé en telle ſorte qu'on le peuſt remarquer d'auec tous les autres : & ie trouue bon ce qui ſe practique en quelque contree de noſtre France, où le bourreau a vne potence au deuant de ſon veſtement, & l'eſchelle par le derriere. Quelqu'vn ſe prenant à rire, & ſe faſchant d'ouïr parler des bourreaux, les haïſſant ſur toutes choſes, pria la compagnie de luy bailler audience : l'ayant obtenuë, il va commencer ainſi. Il y auoit vne grand' Dame, laquelle eſtant à Marſeille alla viſiter les galleres, comme c'eſt la couſtume des eſtrangers, tant pour les voir, que pour leur diſtribuer quelque aumoſne, & achepter d'eux quelques petites ſingularitez qu'ils ſçauent gentiment faire. Or ceſte Dame en viſitant ces pauures forçats, & leur diſtribuant de ſon bien, leur demandoit combien il y auoit qu'ils eſtoient à la cadene, puis les interrogeoit pourquoy ils y auoient eſté mis. La plus-grand'part de ces galleriens luy diſoit franchement, & à ſes Damoiſelles, dequoy ils eſtoient accuſez : ſinon vn genereux ſoldat, qui ne voulut iamais confeſſer pourquoy il eſtoit là. Toutesfois importuné par ceſte Dame, & par ſes Damoiſelles, en fin leur va dire, qu'on l'auoit accuſé d'auoir eu affaire à vne Oye, parce, leur diſoit-il, qu'on luy auoit trouué vne plume ſur ſon choſe. Ceſte Dame eſtonnee de la

4..

grandeur de ſon courage, cogneut bien qu'il ne falloit iamais rememorer le mal qu'ont faict de pauures gens, ne pourquoy ils ſont punis, la memoire ne leur faiſant que rengreger leur peine. Si eſt-ce que ceſte Dame l'ayant enuiſagé, le recogneut, & ſe faſchant de ſa reſponſe, luy va dire : Mais comment auriez-vous fait ce de quoy on vous accuſe? car on dit qu'ayant eſté prins des Turcs, qu'ils vous ont chaſtré, & qu'outre ils vous ont coupé voſtre cas, comme ils ſont aux eunuques qui gardent leurs femmes. Lors ce forçaire va repliquer, Ma damoiſelle, les Turcs m'ont faict plus de faueur qu'aux autres, car ils m'en ont encores laiſſé quatorze pouces, à voſtre commandement. Poſſible, adiouſta quelqu'vn, que ce braue ſoldat ne vouloit pas confeſſer ce qu'il n'auoit pas fait : car bien ſouuent par vengeance, par faux teſmoings ou pour eſtre mal informé, ou par corruption, ou pour n'entendre pas bien vne loy, vne couſtume, ou vn faict, on baille de mauuaiſes ſentences, comme vous entendrez cy apres, mais que ie vous aie dit, auant que ſortir des Galeres, comme vn Iuge condamna vn criminel à ſeruir le Roy de forçat és galeres par effigie : & comme vn autre Iuge fit pendre vn ieune enfant, pour auoir outragé & battu ſon pere : puis il fut trouué par ceux qui cognoiſſoient bien ſa mere, qu'il n'auoit point meſfait ne offenſé ſon pere, mais ouy bien le mary de ſa mere. Que s'il auoit outragé ſa mere, qui eſt touſiours certaine, on ne ſçauroit faillir à la punition. Et ceſte incertitude de pere, diſoit-il, eſt cauſe que les Atheniens pouuoient bien ſe marier à leurs ſœurs de pere, mais non pas à leurs ſœurs de pere

& de mere, qu'ils appelloient *germanas ſorores*, comme m'a apprins monſieur Muret : qui dit que Cimon ſut banny des Atheniens, pour auoir eſpouſé ſa ſœur de pere & de mere, qu'il appelle *germanam*, & non pas ſa ſœur de pere, qu'il nomme *conſanguineam ſororem* : n'eſtant pas en quelque païs defendu le mariage qui eſt fait entre le frere & la ſœur de pere à cauſe de l'incertitude du pere. Vn de la Seree repetant ce qui auoit eſté dit qu'on auoit pendu vn qui n'auoit pas battu ſon pere, va dire que s'il eſtoit ſon parent, il feroit retracter la ſentence à cauſe de l'infamie du gibet. Auquel il ſut repliqué, qu'vne mort n'eſtoit point plus honteuſe qu'vne autre, ſinon entant que le patient eſt ſpectacle des aſſiſtans : car ce n'eſt la mort, mais le crime, qui fait le vitupere : & qu'vn Eueſque de Strasbourg ne trouua point les fourches patibulaires eſtre vne choſe ſi infame qu'on l'a faict : veu qu'il eſtima tant le gibet, qu'il ſe fit enterrer apres ſa mort au pied d'vne potence, pour la memoire de la Paſſion de noſtre Seigneur Ieſus-Chriſt. Vne Feſſe-tonduë alors va dire, que c'eſtoit vne belle choſe qu'vn gibet, & bien ſuperbe & exaltee, dautant qu'on ne peut monter plus haut : & à ce propos nous conta d'vn à qui les Bohemiens, & diſeurs de bonne aduenture, auoient faict à croire qu'il ſeroit vn iour quelque grand perſonnage, & ils dirent vray, car il ſut pendu ; & voici l'Epigramme d'vn Martial François :

Et Noſtradamus & Rembure,
Et tous les Deuins plus vantez

Ont esté par toy frequentez
Pour sçauoir ta bonne aduenture :
Ils ont predit que tu serois
Vn iour plus hault que tous les Rois :
Et voicy qu'on te mene pendre.
N'ont-ils pas dit la verité?
Car tu t'en vas si hault monté,
Que nul ne veut si hault pretendre.

Nostre Fesse-tonduë voyant qu'on ne rioit point de son conte, en va faire vn autre en ceste sorte. Il n'y a pas long temps qu'en nostre ville vn mattois fit vn bon tour à vn Lieutenant : c'est que ce Iuge le voulant mettre prisonnier, & estans tous deux à la porte de la prison, se vont prier à qui entreroit le premier. Le mattois, que le Iuge vouloit emprisonner, luy va dire, Monsieur, ie n'entreray pas auant vous, il ne m'appartient pas, ie ne feray pas, s'il vous plaist, ceste faulte. Le Iuge entré en la prison, le galand de mattois tire la porte à luy, & le r'enferme dans la prison, & s'oste de là, ce pendant que ce Iuge veut faire l'encrou de son prisonnier. Mais ce Iuge fut bien esbahy qu'en lieu de faire l'escrou de son mattois, on fait le sien : & encores plus quand il vid tous les prisonniers, qui mettans la main sur luy le contraignent à payer sa bien-venuë, sans auoir esgard à toutes ses remonstrances. Le conte acheué, on disputa s'il falloit dire l'encrou ou l'escrou, apres que quelqu'vn de la Seree eust dit que c'estoit vn mot Grec, qui signifie

intrudere, ſelon monſieur Cujas. Laiſſant ce doute, & ſans bouger de la priſon, quelqu'vn va ſouſtenir que c'eſtoit mal faiċt de tenir les perſonnes ſi long temps priſonnieres, veu que la loy dit que la priſon eſt pour la garde & non pour la peine. Ce qui fut confirmé par Plutarque, qui dit que les Lydiens auoient vne loy, par laquelle ceux qui auoient mauuaiſe langue eſtoient confinez pour demy an en vn lieu ſeparé, & que pluſieurs fois eſtoit aduenu que telles gens eſliſoient pluſtoſt de demeurer trois ans en galere, que non pas vn demy an renfermez. Et puis nous va dire, qu'il aimeroit mieux eſtre banny toute ſa vie, que d'eſtre vn an priſonnier : parce, diſoit-il, que nous deuons tenir le firmament pour les bornes de noſtre païs, & nul au dedans d'icelles ſe doit reputer pour eſtranger & banny : & que Socrates diſoit, qu'il ne penſoit pas eſtre d'Athenes ni de Grece, mais du monde : & que quand on diſoit à vn Grec, les Synopiens vous ont banny, Et moy, reſpondit-il, ie les ay confinez dedans leur païs de Pont, à la charge qu'ils n'en bougent iamais : trouuant ceux qui l'auoient exilé plus bannis que luy, qui pouuoit aller par tout ailleurs, & y viure autant bien qu'en ſon païs. Et puis nous contoit que ce Grec banny de ſon païs, arriuant en vne petite Iſle, où les habitans eſtoient bien preſſez, demanda à ſon hoſte pour quelle crainte on banniſſoit les delinquans, & que quand ſon hoſte luy euſt reſpondu, que c'eſtoit pour le crime de faux, luy va dire, Hé ! que ne fais-tu donc quelque fauſſeté, à fin de ſortir de ceſte eſtroiċte priſon? Quelque autre ſe mettant à la trauerſe à parler des bannis, va demander pourquoy les

Romains banniſſans & exilans les meſchans, les deleguoient à l'iſle de Sardaigne, pluſtoſt qu'ailleurs. A qui on fit reſponſe, que c'eſtoit à cauſe du mauuais air & du climat de ce païs-là, qui en peu de temps les faiſoit mourir.

Ceux qui ſont bannis de Portugal, adiouſtoit vn autre, ou qui ont faict quelque cas digne de mort, ne laiſſent à aller & venir par tout Portugal, & ne les oſeroit-on mettre priſonniers, pourueu qu'ils meinent & portent vendre du bled, & diſent tout hault, *Traho didoigo*, c'eſt à dire, Ie porte du bled à vendre. Vn de la Seree, voyant qu'il eſtoit tard, & qu'il eſtoit temps de ſe retirer, nous va conter d'vn Iuge qui eut bonne grace à bannir deux criminels tout à la fois, & par meſme ſentence, en diſant, Vn tel ſortira de ce païs, & ſon compagnon courra apres : auſſi, va-il dire, ie ſuis d'aduis que la moitié de la compagnie ſorte d'icy, & que l'autre aille & coure apres, toutesfois ſans faire grand bruit, principalement ceux qui paſſeront deuant la maiſon de noſtre Cenſeur, & qu'ils facent comme faiſoient les Romains, leſquels en reuenans de ſoupper eſteignoient leur feu, & nommément quand ils paſſoient deuant la maiſon de Tiberius Gracchus, de peur qu'on eſtimaſt qu'ils s'addonnoient plus aux banquets, à la gourmandiſe, & au vin, qu'il ne falloit : ce Gracchus leur reprochant qu'ils faiſoient leurs foſſes auec les dents. Et encores qu'il ſoit bien nuict, leur diſoit-il, vous vous pouuez bien retirer ſans feu, ainſi que les Lacedemoniens, leſquels apres auoir ſouppé en la ville, ſe retiroient en leurs maiſons ſans torche ni lumiere, ne leur

eſtant permis d'aller la nuiɗ, ni là, ni ailleurs, auec de la clairté : à fin qu'ils s'accouſtumaſſent à cheminer par tout aſſeurément, ſans rien craindre, la nuiɗ ne le iour.



QVINZIESME SEREE.

Des Larrons, des Voleurs, des Picoureurs & Mattois.

DVRANT les troubles, encores que les guerres ciuiles nous rendiſſent particuliers, chacun eſtant empeſché, les vns à ſe ſauuer, les autres à garder ce peu qui leur reſtoit, aucuns à ſecourir leurs parents, amis & voiſins : ſi eſt-ce que quand on nous permettoit vn peu de reſpirer, nous ne laiſſions à nous aſſembler, & de manger & boire enſemble, à fin de nous reſioüir autant que le temps le permettoit : &, comme dit vn des mieux diſans de ce temps,

Le feu, le vin, la table,
Les chanſons, & les ris,
Et le ieu delectable
Recreent les eſprits.

Qui eſt-ce qui n'oublie
Tout l'importun effort

De la melancholie
Compagne de la mort?

Quand la table chargee,
De mille mets plaiſans,
Void la trouppe arrengee
Tromper le cours des ans!

Et qu'en l'or qui eſcume,
De main en main volant,
Toute la troupe hume
Le vin doux & coulant?

Vin qui ſeul eſt au boire
Le vray fleuue d'oubly,
Abyſmant la memoire
Du ſoin enſeuely.

Viuons, & pour l'enuie
Des reſueurs meſdiſans
Ne priuons noſtre vie
Du doux fruict de ſes ans.

C'eſt loüer en ſon œuure
Ceſt excellent ouurier,
Qui a faict le chef-d'œuure
De l'vniuers entier,

Qu'vſer à grand'largeſſe
Des grands biens qu'il nous faict
Pour benir ſa haulteſſe
De parole & de faict.

N'a pas dit auſſi ce ſage Homere ?

Ie ne voy fin qui ſe doiue choiſir
Pluſtoſt que viure en ioye & en plaiſir,
Et eſtre aſſis à vne bonne table
Auec bon pain & viande delectable :
Finalement où ſoit vn ſommelier,
Qui pour verſer ne ſe faſſe prier.

Mais au lieu de nous reſiouïr, en beuuans & mangeans les vns auec les autres, il arriua qu'au commencement du ſouper on recita tant d'hiſtoires Tragiques, qu'en lieu de nous recreer de quelques propos ioyeux, comme auions de couſtume, on ſe met à reciter ces vers du precedent autheur :

Quelle tempeſte, hélas ! quel orage aſſez fort
Pourroit bien égaller le furieux effort
Qui tout au long d'vn an par la Françoiſe terre
A faict courir l'effroy de ceſte horrible guerre ?
Qui trainoit apres ſoi mille & mille malheurs,
Pour faire à l'aduenir couler cent mille pleurs ?
Si la poſterité veut croire en noſtre hiſtoire
Ce que ceux qui l'ont veu à peine peuuent croire.
Quant à moy ie reſſemble à ceux qui en dormant
Songent vn cas eſtrange, & plein d'eſtonnement,
Ils debatent en eux, meſmes durant leur ſonge,

S'il eſt vray ce qui s'offre, ou bien ſi c'eſt menſonge,
Auoir veu les François, iadis ſi bien vnis,
Eux-meſmes deuenir d'eux-meſmes ennemis,
Forcenez, inſenſez, & d'vne rage extreſme
Combatans leur prochain ſe combatre ſoy-meſme:
Auoir veu les ſubiects deſſous vn meſme Roy,
Ne ſçachans la plus-part ne comment ne pourquoi,
Se piller, ſe tuer, & pour s'entre-defaire
Implorer le ſecours d'vne gent eſtrangere:
Ie ne me pouuois bien perſuader en moy
Que ie deuſſe à mes yeux adiouſter tant de foy,
Et ne fuſt que du mal les trop viues atteintes
Ont trop bien fait ſentir les choſes n'eſtre feintes,
I'aurois penſé reſuer, & ſerois incertain
Que ce fuſt choſe vraye, ou bien vn ſonge vain.

La plus-part de la Seree attribuant ces mal-heurtez ſur le temps, & regrettant infiniment d'eſtre venus au monde en vn ſi deſbordé aage, fut rembarree par vn des leurs : lequel alleguant Seneque, va dire, que ceux-là ſe trompoient grandement, qui attribuoient les vices à noſtre ſiecle, chacun s'en deſchargeant ſur le temps: les vices eſtans és hommes, & non és ſaiſons. Que s'il veut, diſoit-il, eſtimer la licence d'vn chacun ſiecle, on n'a iamais eſté plus ouuertement vicieux qu'en la preſence de Caton, de Pompee, de Ceſar, de Ciceron : quand Claudius, coupable d'adultere commis auec la femme de Ceſar, ayant violé la ſainćteté du ſacrifice, fut abſous par le maquerellage & proſtitution des prin-

cipales Dames de Rome, qui ſut exigé pour le ſalaire des Iuges. Noſtre hoſte ayant ouy ces diſcours, & voyant la compagnie plus triſte que de couſtume, va ordonner, que celuy qui raſraiſchiroit les vieilles playes, & nous contriſteroit, en nous ſaiſant ſouuenir des choſes paſſees ſeroit puny auſſi bien que le Poëte Phrynicus pour auoir eſmeu à compaſſion & à plorer les Atheniens, en leur exibant vne Comedie de la prinſe & deſtruction de la ville de Milet : & que Pol, excellent ioüeur auſſi de Comedie : lequel en repreſentant vne, où il falloit exhiber vne douleur, apporta ſecrettement & les os & le cercueil de ſon fils mort : rempliſſant tout le theatre de vrais pleurs & gemiſſemens, dont il fut reprins & puny. Que ſi vous voulez, diſoit noſtre hoſte, parler des larrons, vous ne conterez que des larrecins ioyeux de Mercure, qui ſentent le bon Patelin, ou le fin Panurge, ou le ruſé Mattois. Et pour vous y acheminer, ie m'en vay vous conter ce qui arriua ces iours paſſez. C'eſt commença-il à dire, qu'il a eſté crié que tous euſſent à porter la croix : or eſt-il, qu'il s'eſt trouué vn maiſtre tailleur, qui n'en ayant point, à eſté amené deuant le Iuge, qui luy demande pourquoy il n'obeïſſoit à l'Edict, en portant vne croix auſſi bien que les autres. Lequel a reſpondu au Magiſtrat, qu'il ne pouuoit pas porter la banniere, & la croix, non plus que ſonner les cloches & aller à la proceſſion. Ayant acheué ſon conte, vn autre commença ainſi le ſien. Il demeure, non gueres loin de mon logis, vn homme auaricieux (nommez-le bon meſnager ſi vous voulez) qui ſe plaignoit ces iours paſſez à vn ſien voiſin, aſſez bon vilain, de ce qu'il luy

ſalloit bailler en preſent la moitié d'vn pourceau, qu'il vouloit faire tuer, l'ayant ſauué durant le ſiege de la ville. Ce voiſin luy conſeille de le faire tuer ſecrettement, & dire par tout qu'on luy auoit deſrobé, & qu'auſſi bien s'il ne faiſoit cela, on prendroit ſon porc, & qu'encores qu'on l'euſt marchandé, ces bailleurs de ſoing à la mule, n'en bailleroient rien, & ne faiſoient que dire, apres qu'ils auoient prins & marchandé quelque choſe, Ie vous enuoieray de l'argent par le borgne. Le maiſtre du pourceau trouuant bon ce conſeil, va aſſeurer ſon voiſin qu'il le feroit ainſi, le priant de le tenir ſecret, & qu'il luy en bailleroit vne bonne rilee. De là à quelques iours ce pourceau fut deſrobé par ce meſme voiſin à qui le maiſtre du porc s'eſtoit conſeillé, encores qu'il fuſt en vn bon teƈt en ſa maiſon, & que ce ſoit vne beſte mal-aiſee à deſrober par ſa gronderie : mais depuis on m'a dit que ce voiſin qui auoit larronné ce pourceau, luy auoit baillé à manger le foye d'vne ſouris dedans vne figue, & de la ceruelle d'vn corbeau en vn morceau de pain. Ce bon meſnager bien faſché de ſon porc, ſe venant plaindre à ſon voiſin, luy va dire que d'aſſeurance on luy auoit deſrobé ſon pourceau la nuiƈt du Ieudy, & s'il n'en auoit pas ouy parler par la ville. Le voiſin en le regardant luy va dire : ô que tu fais bien de dire comme ie te conſeillay l'autre iour? ma foy, tu fais ſi bonne mine, que moy meſme, qui ſçay la farce, y ferois trompé : ie m'aſſeure que ſi tu fais touſiours ſi bonne grimace, il n'y aura perſonne qui ne t'en croye. Ceſtuy qui auoit perdu ſon porc, aſſeura auec iuremens ce voiſin, qui

le fçauoit auſſi bien que luy, que ce n'eſtoit point feinte, ne ce qu'il penſoit : & que veritablement on luy auoit deſrobé ſon porc. Le voiſin, faiſant du faſché, luy va dire qu'il entendoit bien la morſure, & que c'eſtoit pour le fruſtrer d'vne rilee, auſſi bien que les autres. Veu l'auarice de ceſt homme, va repliquer vn de la Seree, ie croy que ce Conſeillier l'auoit pluſtoſt faict par raillerie qu'autrement. Appellez-vous cela paſſe-temps & ioyeuſeté, luy va dire celuy qui auoit fait le conte, de ioüer vn tel tour à ſon voiſin, tant taquin ſoit-il, apres vn long ſiege de ville, qu'on ne trouuoit rien dix lieuës à l'entour? Penſez-vous que ce ne ſoit rien d'vn bon porc bien gras, comme eſtoit le *porcus myſticus*, en ſi grande cherté de chair? Galien dit que la chair de pourceau, vn peu ſalee, à fin de corriger ſon humidité & viſcocité, eſt la meilleure de toutes les chairs, & la plus delicate : parce qu'elle eſt temperee de chaleur & d'humidité. Auicenne dit qu'il n'y a chair plus conuenable au naturel de l'homme que ceſte chair : l'vne ayant grande reſſemblance à l'autre. Que ſi vous auiez taſté, diſoit celuy qui auoit fait le conte, des pourceaux des Indes Occidentales, qui ſont nourris du marc qui reſte des cannes de ſuccre, vous confeſſeriez n'auoir iamais mangé de meilleure viande. Auſſi n'y a-t-il point de viande plus à propos à la tauerne, & en plus grande quantité, que celle de pourceau, ni qui ſe puiſſe appreſter en tant de ſortes, ayant bien cinquante diuerſitez de gouſt : combien que ce ſoit touſiours chair de pourceau, que la ſaulce diuerſifie, comme diſoit l'hoſte de Flaminius : n'entrant en cuiſine viande plus à propos

pour toutes ſaulces, que celle-là, ne qui ſerue tant pour appreſter les autres. C'eſt pourquoy les Comiques diſent que les gourmands & hanteurs de tauernes, ne demandent que du pourceau, meſmement s'il eſt ſalé : le ſeruiteur de Plaute diſant à ce propos, Quelle deſtruction ie feray du iambon & du lard? Les Romains, adiouſtoit-il encores, ont eu en ſi grand'eſtime le pourceau, au contraire des Iuifs, qu'ils auoient de couſtume d'en manger du lard aux Calendes de Iuin, à la feſte de la Deeſſe Carne, & ſi immoloient le pourceau au ſacrifice de Cerés, parce qu'il ſignifie la fertilité de la terre, la truie faiſant aucune fois d'vne ventree ſeule bien vingt petits pourceaux : & ſi ne faiſoient iamais treſues ny paix ſans le pourceau, ni nopces ſans l'immoler auant le ſouper. Que ce ſoit vne bonne viande, vous le pourrez apprendre des anciens, qui mangeoient en leurs plus grands feſtins vn pourceau, qu'ils appelloient le porc Troyen, parce qu'il eſtoit plein & farcy de tourtres, & autres oiſeaux, comme Cincius reproche à ceux de ſon temps, leur perſuadant de receuoir & garder la loy de Fannius. La chair de pourceau va repliquer vn autre, ſera tant bonne que vous voudrez, ſi eſt-ce qu'il n'eſt icy queſtion que de harnois de gueule, encores entre voiſins & amis, & ne ſçauroit eſtre dite qu'vne raillerie ioyeuſe & fine. Elle n'eſt pas ſi fine, luy fut-il reſpondu, que la corde n'y paroiſſe : & ſi celuy-là ſe met en grand danger d'eſtre accuſé & ſurprins, qui ſe met à deſrober vn pourceau : auſſi bien qu'il eſt malaiſé d'enleuer furtiuement vn bournois d'abeilles, parce que ces mouſches haïſſent mor-

tellement & piquent à outrance les larrons, & auſſi qu'on dit qu'vn eſſain deſrobé ne profite iamais. Que ſi vous vouliez ſouſtenir, adiouſtoit-il vn tour de paſſe-paſſe que i'ay veu faire à vn Cordelier ie l'excuſerois bien pluſtoſt, que le larrecin d'vn porc : & voicy comme il en alla. Vn Franciſcain & moy eſtans à ſoupper en la maiſon d'vn bon gentil-homme, il arriua que le fratre ſe met au beau milieu de la table, & penſant eſtre là en vn bon lieu, & en la place des niais, il void que deuant luy la table n'eſtoit gueres garnie, & que les deux bons bouts eſtoient chargez de viande. Parquoy il ſe met à parler Latin, dire ainſi : *Eſuriunt medij, ſaturantur primi & imi : contra qui dicunt medium tenuere beati.* Le maiſtre de la maiſon, lequel, de bonne fortune pour luy, entendoit le Latin, va pouſſer deuant luy force mets qu'on auoit ſeruy au haut bout de la table. Noſtre Cordelier remerciant noſtre hoſte, commence à officier, & voyans qu'il reſtoit vn paſté de venaiſon tout entier, le prend, & le met en ſa manche, deuant tous, qui ne s'en firent que rire : mais moy, ie ne me peu tenir de luy dire le prouerbe Pythagoric, *Chreneci ne inſideas* : & puis, comme l'interprete ſainct Hieroſme, ie luy dy encores, *Frater nonne ſcriptum eſt, non eſſe curandum de craſtino ?* Et ne ſçauez-vous pas que ie ne ſçay quel ancien dit :

Celuy qui ſe ſoucie moins du demain
Arriue plus ioyeux au lendemain ?

Le Cordelier ſe doutant bien de ce que ie voulois dire, me reſpond : Auſſi n'ay-ie ſoucy de demain, car i'ay vn paſté en ma manche. Le maiſtre de la maiſon nous voyans rire, & ayant ſceu la reſponſe gaillarde du Cordelier, commanda qu'on lui donnaſt vn autre paſté, afin qu'il n'euſt ſoucy ni du lendemain, ni du iour d'apres. Pourtant diſoit celuy qui auoit faict ce conte, ie ne deuois point mettre cecy en ceſte Seree, car il n'y a rien qu'vne gallantiſe. Puiſque vous auez trop parlé, repliqua vn de la Seree, vous n'aurez point la toile dont eſt queſtion au conte que ie m'en vois vous faire. Il n'y a pas huict iours, commença-il à dire, qu'eſtant en vne foire, voicy arriuer vn homme, lequel voyant des villageois à double rang, ayans ſur l'vne de leurs eſpaules de pieces de toile qu'ils vouloient vendre, autant derriere que deuant, met ſon eſchine contre celle d'vn de ces vendeurs de toile, & tout bellement attache auec vne eſpingle, au deuant de ſa jaquette, la toile qui pendoit derriere l'eſchine de ce vendeur. Ie le regardois faire, ſans ſçauoir où il tendoit quand ie vey qu'en ſe tournant il ſe renge auec les autres vendeurs de toile, ayant la toile d'vn de ceux-cy ſur ſon eſpaule, comme les autres : en diſant à celuy à qui il auoit ſi ſubtilement arraché ſa toile de deſſus ſon eſpaule (lequel ſe tourmentoit bien fort) ſi tu euſſes ainſi attaché ta toile auec vne bonne eſpingle, comme i'ay faict, on ne te l'euſt pas deſrobee. I'eſtois marry, adiouſtoit celuy qui faiſoit ce conte, de ce pauure homme qui perdoit ainſi ſa toile, & ſi riois, voyant auec quelle façon on la luy auoit faict perdre. D'y mettre ordre, il ne m'eſtoit pas poſſi-

ble : car ce pauure homme ſe fourra ſi auant en la preſſe, que ie ne le vey oncques plus. On en feroit, va dire quelqu'vn, vne auſſi bonne farce comme du villageois, qui voulant vendre ſa peau, ſe mit au rang des chanoines, qui auoient leurs aumuſſes ſur les bras : ou comme on feroit d'vn petit mattois de mercier, qui affronta vn gentil-homme : & voicy comment. Ce porte-balle ayant deſployé ſur vne tombe de cimetiere, où ſe tenoit la foire, des eſpingles, des peignes, des flajollets, des Almanachs, & des las, il arriua vn gentil-homme d'aſſez bonne façon, lequel achepta de ce bleſche pour quatre ou cinq ſols de ſa marchandiſe, lui demandant le reſte d'vn eſcu. Ce petit mercier luy dit qu'il n'auoit point de monnoye, & qu'en luy donnant l'eſcu, il l'iroit changer & luy apporteroit ſon reſte. Le gentil-homme luy ayant baillé l'eſcu : le petit mercier le prie cependant de bien garder ſa boutique : où eſtant aſſis il attend longtemps ſon homme. Autres gentils-hommes ſes voiſins, ayant remarqué tout cela, & ſe doutans bien de ce qui deuoit aduenir, s'approchent de ce gentil-homme, & luy demandent, Sire, combien vendez-vous vne aulne de galon. Lors il ſe leue de deſſus la tombe & laiſſant la boutique & la marchandiſe, pria les autres merciers, qui ſçauoient bien le tour de la matte, de ſerrer la marchandiſe de ce bon marchand, & qu'il luy donnoit ſon eſcu, & que c'eſtoit vn tour de Patelin. Vn autre de la Seree va dire, que ſi on luy vouloit bailler audience, il conteroit vn autre tour de Panurge, dont on pourroit tirer vne bonne farce à trois perſonnages, d'vn Curé, d'vn marchand, & d'vn mat-

tois. Il se trouua, disoit-il, en vn Sinode vn mattois, enfant legitime de la matte, qui va voir à vn bon homme de Curé, qui auoit comparu à ce Cene, vne grosse bourse de cuir en son sein, les courroyes attachees à sa ceinture, à l'ancienne mode. Ce mattois prie ce Curé de luy faire vn plaisir : c'est de prendre la peine de venir iusques là aupres, en la boutique d'vn marchand chappier, à fin d'essayer vne chasuble qu'il vouloit achepter pour son oncle, lequel estoit de la mesme grandeur & grosseur que luy. Estans tous deux entrez en la boutique, le marchand met sur le Curé la chasuble, pour luy essayer. Le mattois voyant son Curé enchapé, va dire au marchand, que la chape qu'il vouloit achepter pour son oncle, luy sembloit plus courte par deuant que par derriere. Le marchand luy respond, que la bourse du Curé, ainsi pleine qu'il auoit en son sein, en estoit cause : parquoy tous deux prierent ce Curé de la laisser, ce qu'il fit incontinent. Mais il n'eut pas si tost posé sa bourse sur le tablier & contoir, que ce mattois ne s'en saisit, s'enfuyant à toute force. Ce Curé voyant emporter sa bourse, sort aussi de la boutique, & tout chappé comme il estoit, court apres le mattois qui emportoit sa bourse, en criant, Au larron, au larron, il m'a osté ma bourse. Le marchand pensant que ce fussent gens attiltrez pour gourrer sa chasuble, qui estoit de velours cramoisi, va aussi apres le Curé, qui estoit chappé, criant au larron, au bailleur de foin à la mule, qui emporte & desrobe ma chasuble. Le peuple voyant ce Curé ainsi chappé, courir comme vn fol apres celui qui emportoit sa bourse, & le marchand

apres le Curé, qui eſtoit veſtu de ſa chaſuble, commence à les ſuiure, & à crier apres ce Curé comme apres vn fol & inſenſé, l'appellant Sibilot : meſme celuy qui auoit ſa bourſe, ſe retournant crie comme les autres, diſant qu'il vouloit deſrober la chappe. Somme toute, il y eut ſi grand'preſſe à voir ce pauure Curé ainſi accuſtré, qu'on penſoit eſtre fol, que iamais il ne fut poſſible de voir la cataſtrophe de la Comedie. Vn autre prenant la parole, nous va conter que ſon feruiteur & luy auoyent ioüé vne autre farce en Dialogue, faiſant vn marché enſemble, commençant ainſi. I'auois ces iours paſſez vn feruiteur à qui ie baillois bons gages, parce qu'il manioit dextrement mes affaires : mais à la fin ie cogneu qu'il faiſoit encores mieux les ſiennes. Toutesfois il me faſchoit de le laiſſer, l'ayant accouſtumé, & auſſi qu'il auoit bonne enuie de demeurer auec moy : car ie n'eus iamais feruiteur qui ne fuſt en partie maiſtre, dautant que i'attends que mon valet ſe leue pour me leuer : qu'il s'habille pour m'accouſtrer : qu'il deſieune pour venir apres moy. Ie le nourris & paye, pourquoi ? à fin que le plus ſouuent i'aille deuant, & qu'il vienne derriere. Or donc voulant faire vn accord & marché auec luy, ie luy dy, Yues (ainſi eſtoit ſon nom) ie ſçay bien, & auſſi qu'il eſt impoſſible, de faire ce que tu fais, & de t'entretenir ſi braue, pour dix fois autant de gages que ie te donne, il faut bien que tu me deſrobes : mais à fin que ie t'en oſte toute occaſion, ie te bailleray deux fois autant de gages que tu en as, à la charge que tu ne me deſroberas plus. Il me reſpond, Monſieur (ainſi m'appelloit-il quand il vou-

loit) ie ne ſçaurois le faire, quand m'en bailleriez quatre fois autant : car i'y perdrois. Encores que ceſte reſponſe ne valuſt rien, ſi ne me fut-il poſſible de me tenir de rire, trouuant meilleure la rencontre que le ſeruiteur. Et ſi i'ay rencontré vn tel ſeruiteur, ma chambriere ne l'empire en rien : laquelle ne me demande point de ſeruice, moyennant que ie la laiſſe aller au marché, & à la prouiſion. Et pourtant ne l'vn ne l'autre ne laiſſe pas à trouuer maiſtre, & eſtre eſtimez bons ſeruiteurs, abus de noſtre vie eſtant venu iuſques là, que pluſieurs vices ſont deuenus & faits ſi familiers & communs, que ceux qui ne s'en ſçauent ayder, & ne les ſçauent pratiquer, ſont eſtimez vicieux & lourdaux eux-meſmes. Et qui eſt cauſe de cela, ſinon que perſonne ne ſe formaliſe & ne ſe ſoucie du tort qu'on fait à vn autre, moyennant qu'il n'y ait rien du ſien ? Que ſi la couſtume des Lacedemoniens eſtoit maintenant gardee, leſquels puniſſoient de la meſme peine celuy qui ne reprenoit la faute d'autruy faite en ſa preſence, que le meſme ouurier d'icelle, nous n'aurions pas tant de larrons & receleurs, & n'euſſe pas eſté deſrobé auſſi comme i'ay eſté. Et voicy comment il en va, adiouſta-il à ce que deſſus. Vous ſçauez quel beau lieu c'eſt que Croutelles, & le plaiſir qu'autrefois ceux de Poitiers y ont prins, & quels artiſans il y auoit, & la ſubtilité & mignardiſe de leur tournerie, qui fera neuf quilles auec la pirouëtte, l'vn & l'autre d'yuoire, le tout ne peſant pas vn grain de bled. Mais les guerres les ont ſi bien taſtez, que ce n'eſt quaſi plus rien, la plus part s'eſtans retirez à Poitiers, & ceux qui ſont demeurez sont ſi

pauures, qu'au lieu qu'ils acheptoient le bois pour faire leurs ouurages, la pauureté les a contraints de le prendre fans le demander. Vn iour eftant là, ie fus aduerty qu'on coupoit tout mon bois, & que mon voifin, qui en auoit aupres de moy, & le voyoit & le fçauoit bien, n'en difoit mot, à fin qu'on ne fe print au fien : parquoy ie luy dy lors, que fi nous euffions efté en Lacedemone, qu'il euft encouru la peine du robice, auffi bien que celuy qui l'auoit faict. Apres ie m'en vais trouuer mon tourneur, & luy remonftre que ce n'eftoit pas bien faict de prendre ainfi le bois qui n'eftoit pas à luy. Mon tourneur me refpond, qu'ils ne le defroboient point, & que fi quelquesfois ils prenoient du bois, qu'ils le tournoient dés le lendemain. Et combien que i'euffe propofé de le mettre en Iuftice, ie le laiffe là, apres qu'il m'euft affeuré qu'il auoit tourné dés le lendemain le bois qu'il m'auoit prins : & auffi que i'euffe perdu d'auantage : dautant que ce tourneur m'auoit conté que les picoreurs eftoient venus la nuit paffee en fa maifon, & qu'il s'esbahiffoit pourquoy, veu que luy-mefme en plein iour n'y pouuoit rien trouuer. En oultre, ie ne voudrois pour rien du monde faire punir vn pauure homme pour larcin : car fi pour fe deliurer de la faim le larcin eft pardonné, ce pauure prenoit-il pas mon bois pour auoir du pain, & pour viure? Et auffi qu'il ne faifoit pas comme les autres larrons, qui defrobent de nuict, pour rien ne faire le iour : mais luy il defrobait de nuict pour trauailler le iour. Ie trouuay, difoit-il encores, vne fois vn pauure homme qui emportoit mon manteau, ie ne fis autre chofe que le luy ofter d'entre

les mains, luy difant, Ie croy que vous eftes venu icy tout feul, vous voudriez bien que mon manteau s'en allaft auec vous, & qu'il vous tint compagnie, le voftre ne vous voulant plus feruir. Ie ferois bien vn conte, va dire vn autre, qui ne feroit point hors de propos, fi ie fçauois que ceux qui trouuent vne chofe & fçachans à qui elle eft, ne la rendent, fuffent larrons. Luy auroit efté refpondu, que cela eftoit fans doute, il va dire, Efcoutez donc comme vn de nos voifins, lequel fe leue toufiours de bonne heure, pour trouuer quelque chofe mal ferrée du foir, amaffa vne bourfe vn de ces matins, bien remplie de ce qu'on y met. Eftant de retour en fa maifon, & trouuant encores fa femme au lict, il luy va dire : Tu ne feras iamais riche, tu es trop pareffeufe, & grand' dormarde, regarde, difoit-il en defployant fa bourfe fur la table, que i'ay trouué pour m'eftre leué matin. Sa femme luy refpond, Si celuy-là qui a perdu fa bourfe euft efté encores au lict, comme ie fuis, vous ne l'euffiez pas trouuee. De là à quelques iours fa femme, qui eftoit de meilleure confcience, luy demande qu'il auoit faict de cefte bourfe : il luy refpond qu'elle auoit trouué fon maiftre : ne difoit-il pas vray ? Quelqu'autre de la Seree va dire, qu'il n'eftimoit pas beaucoup de perdre de l'argent, & qu'il ne craignoit gueres les volleurs, qui ne prennent que la bourfe, mais qu'il trembloit quand on luy parloit des brigands, lefquels oftent la vie & l'argent. Et à la verité, difoit-il, eftant ieune, & qu'on parloit des brigands, ie penfois que ce fuffent quelques monftres ou beftes cruelles, tant peu alors il s'en trouuoit : eftans les brigandages & volleries

ſi rares au temps paſſé, qu'il y auoit des contrees où les habitans reſpondoient de la ſeureté des chemins : & ſi payoient aux paſſans le dommage qu'ils auoient receu des voleurs. Et quant à moy, adiouſtoit-il, ie penſe que le peage & la dace que nous payons aux Seigneurs, paſſans par leurs terres, ſe paye pour la ſeureté de nous, & de nos marchandiſes. Et ſi n'y a pas long temps, qu'en Italie il s'obſeruoit que les habitans du païs reſpondoient de ce qui ſe faiſoit par leurs chemins. Meſmes nous trouuons que les François ont eſté ſi curieux du droit d'hoſpitalité, & que perſonne ne fuſt outragé en leurs terres, qu'ils puniſſoient de mort ceux qui auoient vollé vn eſtranger, & ne faiſoient que bannir ceux-là qui volloient vn des leurs, n'eſtant loiſible de faire tort à vn eſtranger, quand bien il en donneroit occaſion. Et me ſemble, adiouſtoit-il, que les Ethiopiens puniſſoient plus griefuement leurs volleurs & larrons, que nous : car pour vn larcin, tant ſimple fut-il, ils faiſoient creuer les yeux aux larrons, leur baillant puis apres vn eſclaue public pour leur tenir compagnie, & les conduire par le païs, gaignans leur vie auec la lyre : que s'ils demeuroient plus d'vn iour en vn lieu, on les faiſoit mourir. Les Iuifs, diſoit-il encores, ont eſté en cela fort bons & iuſtes iuſticiers : car ſi on auoit homicidé quelqu'vn en leurs terres, & le meurtrier ne ſe trouuaſt point, les Iuges les plus proches du lieu, où auoit eſté commis le crime, pour appaiſer l'ire de Dieu, prenoient vne geniſſe, & ſe lauans leurs mains, diſoient, Ne nos mains ont eſpandu ce ſang, ne nos yeus ne l'ont point veu ; ô Iehoua, ne nous punis pour ce meſ-

chant meurtre. Mais auiourd'huy les voleries auec les meurtres, ſont ſi frequents, & le nom de brigand ſi commun, que les petits enfans de ce temps n'en ont pas ſi grand peur que les grands. Que s'ils ne m'oſtoient que mon argent, comme faict le bandolier & le volleur, que les Latins appellent *Excurſor*, ils ne me feroient pas ſi grand'peur. Ie vous diray, repliqua quelqu'vn, pourquoy le bandolier ne tuë point : c'eſt pource qu'il n'a point de peur qu'on l'empoigne, & eſtant accuſé, qu'on le recognoiſſe : & auſſi que ce mot de bandolier vient de *Vando*, qui ne ſignifie en Eſpagnol que faction, & *Vandero*, homme de faction : le Gaſcon (où ce mot de bandolier eſt le plus vſurpé) mettant en lieu de l'V, le B, comme il fait quand il dit, *Nil eſt aliud viuere, quàm bibere.* Apres qu'on eut dit que le mot de Brigand venoit du peuple Brigantin, fort cruel, comme le mot d'aſſaſſin d'vn peuple de Perſe, qui ſe nomme Aſſaſſin, auſſi meſchant que le Brigantin, le maiſtre de la maiſon demanda, qui auoit ainſi multiplié ces volleurs en noſtre France. Il luy fut reſpondu, que cela venoit de ce que nous voulons imiter les Lacedemoniens qui ne vouloient qu'aucun citoyen s'employaſt à meſtier quelconque, ains faiſoient labourer les champs & faire les arts mechaniques à leurs Ilotes : & meſmes que ce mal-heur eſtoit en noſtre France, que quand les mechaniques paruiennent à quelque degré, ou bien deuiennent riches, ils haïſſent l'art qu'ils ont exercé, de maniere qu'ils ont honte qu'on le ſache : & pour cela aucuns penſent que ce ſoit vne grande faute de donner matiere à vn qui eſt excellent en ſon art, de ſe faire grand. Que ſi chacun,

ſut-il diɑ̃, eſtoit employé à quelque eſtat ou meſtier, vous ne verriez pas tant de gens s'amuſer à voller, deſrober & brigander. Et ce qui eſt cauſe qu'en la Turquie on ne trouue pas tant de larrons & volleurs qu'en France, ce n'eſt autre choſe, ſinon que par la Loy de Mahumet chacun eſt tenu de ſçauoir quelque meſtier, iuſques au grand Seigneur meſme, & ſes enfans : à fin que s'ils deuenoient pauures, ils euſſent moyen de gaigner leur vie par leur trauail. On trouue eſcrit que Solyman, Seigneur de Turquie, faiſoit de ſa main des Aſtrolabes, & des Horloges : & que le feu Dauphin, fils du Roy François, ſçauoit fabriquer des armes, & qu'Auguſte Ceſar pour tenir ſa famille armee contre les traicts de fortune, fit apprendre à ſes filles à ouurer la laine : & que de noſtre temps Guillaume de Vvitenberg, coronnel de l'infanterie Alemande, apprint l'eſtat de chauſſetier, pour ſuruenir quand la fortune baſteroit mal pour luy. Que ſi ceux qui n'ont apprins quelque art mechanique, & qui ne ſçauent rien faire, ſont prins des Turcs, ils ſont fort mal traictez d'eux : les arts mecaniques et les meſtiers eſtans en grand prix en Turquie : parquoy s'ils ont des priſonniers ſçauans & de lettres, des Preſtres, & gens d'Egliſe, des nobles, qui ont veſcu ſans rien faire, ceux-là ſont fort mal traictez : ceux qui les vendent ne voulans rien deſpendre pour ceux-cy, parce qu'ils ne ſont vendibles. Ciceron en ſes liures de Loix, raconte qu'vn Romain n'euſt oſé aller par les ruës de la ville, s'il ne portoit l'enſeigne de ce dont il viuoit : les Flamins & Preſtres faiſans porter deuant eux du feu, le Conſul *habebat faſces*, le Cen-

ſeur portoit des tablettes, & ainſi tous les autres, pour monſtrer ce de quoy les Romains ſe meſloient : leſquels s'employerent tant au labeur, qu'vn iour qu'il eſtoit néceſſaire d'enuoyer des lettres à deux ou trois iournees de la ville, ils ne peurent trouuer en toute la cité vn homme oiſiſ pour les porter : ſçachans les Romains qu'oiſiueté n'eſt pas ſeulement l'occaſion de pluſieurs vains & laſcifs penſemens, ains encor d'vne mauuaiſe & vicieuſe vie. Pour ce Caton ſouloit dire, que les hommes ne faiſans rien apprenoient à mal faire : Les oiſifs eſtans odieux à Dieu, qui s'irrite fort ſi vn pareſſeux luy demande ſecours, puis que luy-meſme ne ſe daigne aider. Mais, repliqua quelqu'vn, que reſpondrez-vous à Socrate, qui dit que le trauail amene la ſeruitude, & que la liberté eſt ſœur de l'oiſiueté ? Et le preuue de ce que les Perſans & Indiens, qui ſont vaillans & fort libres, ne ſont rien, & viuent otieux : les Phrygiens & Lydiens, qui ſont touſiours trauaillans, ſubiects à la ſeruitude, & à ſeruir. A ceſte cauſe, diſoit-il, ie ne penſe pas que les larcins & voleries viennent de ne faire rien, mais pluſtoſt procedent de ce que nous dependons plus que ne monte noſtre reuenu, & plus que ce que nous gaignons : car on dit communément, que qui veut faire le pet plus grand & gros que le cul (ſoit dit en reuerence) il rend le ſang. N'ayant doncques le François de quoi eſtre braue & faire bonne chere, comme il auoit accouſtumé, ne ſçachant rien faire pour entretenir ſon eſtat, & ayant honte d'exercer vn meſtier quand il en ſçauroit vn, ne faut s'esbahir s'il s'adonne à tout mal, & à tout vice. Que pleuſt à Dieu, adiouſtoit-il, que la

Loy de Solon Athenien, pratique par les Egyptiens, euſt lieu en ce Royaume, & que chacun deuſt tous les ans monſtrer dont il vict, à peine de la mort : ou que la loüable couſtume des Corinthiens fuſt obſeruee, qui demandoient à ceux qui faiſoient bonne chere, dont ils viuoient, & où ils prenoient ce qu'ils dependoient & à quelle induſtrie ils pouuoient gaigner leur deſpenſe. Que ſi leurs biens, & ce qu'ils gaignoient eſtoit ſuffiſant & reſpondoit aux frais, & à leur deſpenſe, ils leur permettoient de ioüyr de leur bien, & de leur labeur. Mais ſi les miſes ſurpaſſoient & ce qu'ils poſſedoient de bien, & ce qu'ils gaignoient de leur eſtat, on leur defendoit de ne les faire plus, & continuans eſtoient punis. Qui faict de ce temps, repliqua quelqu'vn, que la France eſt toute pleine de larrons & brigands ? Ne ſeroit-ce point à cauſe de nos guerres ciuiles? Eraſme dit qu'en Allemagne y a force larrons & volleurs, à cauſe qu'il n'y a nation qui s'addonne plus à la guerre que les Allemans : parquoy ne ſe faut eſmerueiller, dit-il, ſi eſtans accouſtumez de piller à la guerre, en temps de paix ils ne peuuent oublier de faire ce qu'ils auoient accouſtumé durant la guerre. Et comme la guerre fait les larrons, ce dit Machiauelli, la paix les mene au gibet. Ie penſe quant à moy, repliqua vn autre, que nous retournons au vieil temps, où, comme dit Plutarque, le plus grand poinct d'honneur & de vertu eſtoit de tuer & voler. Auſſi nous liſons en Thucydide, qu'vn peu auant ſon aage, il ſe faiſoit de meſme en toute la Grece, & que le brigandage n'eſtoit point meſpriſé : & quand on rencontroit quelques voyagers ils

leur demandoient, Eſtes-vous brigands, Meſſieurs? Meſmes Platon & Ariſtote ont mis entre les eſpeces de chaſſe, le brigandage : comme auſſi les Hebrieux appellent les volleurs, puiſſans veneurs : à quoy la Loy de Solon a en eſgard, permettant communautez meſmes à ceux qui *prædantur :* & Ceſar parlant des Allemans, dit *Latrocinia nullam habent infamiam.* Vn bon drolle pour nous oſter de la main des brigands, volleurs & meurtriers (leſquels meſpriſans leur vie ſont ſeigneurs de la noſtre) commença à nous conter vn bon tour, qui fut ioüé à celuy qui vouloit faire perdre l'argent à vn ſien amy & voiſin : diſant ainſi, Vous ſçauez bien qu'on n'euſt iamais plus grande occaſion de cacher ſon argent que durant les guerres ciuiles : & ores qu'on le cachaſt ſi bien, que le plus ſouuent celuy meſme qui l'auoit caché ne le pouuoit trouuer, ces picoreurs de gens-darmes ne laiſſoient à recognoiſtre le lieu où il eſtoit caché : ſi bien que la populace croyoit qu'ils s'aidoient de magie, par laquelle on trouue les threſors cachez. Mais auant que ſçachiez qu'il arriua à ce cacheur d'argent, ie vous feray certains de ce que i'ay leu en vn Liuret, pourquoy c'eſt que les picoreurs & gens de guerre s'amuſent tant à remuer meſnage, & bouleuerſer coffres, ſacs, & bahus, cercher de tous coſtés, meſmes creuſer la terre, & mette le nez par tout. Or il eſt eſcrit en ce Liuret, qu'vne compagnie de ſoldats eſtans en vn bourg, ne laiſſoient coing ne corniere ſans cercher, viſiter, & creuſer : parquoy on leur demanda, dont cela venoit que les gens-d'armes ſouloient eſpier & fureter tous les lieux où ils eſtoient les maiſtres, & les plus

ſorts. Vn ſoldat balaſtré leur en donna vne bonne raiſon : leur diſant, qu'vn petit diable fut vne fois enuoyé d'enfer pour voir le monde, & pour ſe deſniaiſer parmy les hommes : & que ce petit diable s'eſtant mis tauernier prés d'vn bois, cinq ou ſix ſoldats vinrent en ſon logis, qui mangerent à vn repas toute la prouiſion de la ſepmaine, demandans touſiours viandes de renfort. Le diabloton, qui eſtoit du nombre de ceux que les bonnes gens de village diſent ne ſçauoir que faire greſler le perſil, leur dit qu'ils auoient tout mangé, & qu'ils deuoient eſtre ſaouls de ce qui euſt peu contenter dix fois autant d'hommes qu'ils eſtoient. Comment, ventre, teſte, dirent les ſoldats, penſes-tu pas que ſi le diable eſtoit cuit, nous ne le mangeaſſions tout maintenant? Le farfadet tout eſpouuenté s'enfuit d'où il eſtoit venu, & diſt à ſes compagnons ce qu'il auoit veu & ouy : qui arreſterent de ne plus receuoir de là en apres ſoldats en enfer : de maniere que le meſme iour y eſtans deſcendus quelques-vns tout droit, la porte leur fut fermee, & lettres authentiques donnees, que d'oreſnauant nuls ſoldats ne feroyent receus en enfer : leſquelles lettres ils cerchent par tout, & n'y a coing ne corniere qu'ils ne viſitent, penſans trouuer leur lettre d'exemption, qu'ils ne peuuent recouurer. Et ce pendant grippent tout ce qu'ils trouuent, & s'accommodent de tout ce qui leur eſt vtile & neceſſaire, faſchez de la perte de telles lettres, & priuileges. Voilà pas vne raiſon, demanda celuy qui faiſoit le conte, digne de ſon autheur, qui deuoit eſtre quelque bon goulu, qui parloit ainſi à l'aduantage des ſoldats : deſquels l'enfer feroit dés long

temps plein, s'il eſtoit ainſi qu'il ſe put remplir? Or maintenant, diſoit-il, pour acheuer le conte d'vn qui vouloit cacher ſon argent, à fin que ces cercheurs de lettres d'exemption ne le peuſſent trouuer, il arriua, que ce cacheur s'addreſſa à vn qu'il penſoit bien eſtre de ſes amis, & à qui il auoit plus de fiance : luy diſant qu'il le vouloit mener en vn lieu, auquel il auoit deliberé de muſſer & enterrer ſon argent, craignant mourir auant les guerres finies, & que cela fuſt perdu pour ſes enfans. Ce qui fut fait : apres que ceſt amy euſt promis auec iuremens toute fidelité au pere & aux enfans. Le pere ayant vn iour affaire de ſon argent, s'en va tout ſeul au lieu où luy & ſon compere l'auoyent mis : ne le trouuant point, ie vous laiſſe à penſer s'il fut troublé. Au commencement il diſoit, il faut bien que mes eſcus y ſoyent, puis qu'on ne les peut trouuer : car ie les ay ſi bien cachez, que ie ne les ſçaurois trouuer moy-meſme : comment donc eſt-ce qu'vn autre les euſt trouuez? Quant à mon voiſin, il eſt homme de bien : il eſt vray qu'il n'eſt pas riche, diſoit-il apres, & qu'on dit qu'en pauureté il n'y a point de fiance : l'argent eſtant vne grande tentation, voire au plus conſciencieux : meſmement en ces troubles que chacun eſt neceſſiteux. A la fin ſe plaignant de luy, & s'en doutant, diſoit que ſon voiſin auoit le miel en la bouche, & le raſoir à la ceinture, & que ſon voiſin eſtoit vne pillule enſucree, & vn cuiure doré. Mais pour tout cela, ce cacheur d'argent ne ietta pas la coignee apres le manche : car s'auiſant d'vne ſubtilité grande, va dire à ſon voiſin, qu'on luy auoit rendu cinq cents eſcus, qu'on luy deuoit, & qu'il

les vouloit mettre au lieu qu'il ſçauoit, où ils auoit mis les autres : le priant de l'acompagner vn iour à ſon loiſir. Son voiſin luy va dire, que ſon amitié & ſa loyauté n'eſtoyent en rien diminuez depuis qu'il s'eſtoit fié en luy. Et cependant, pour attraper encores ces cinq cents eſcus, va remettre au cachet ce qu'il y auoit pris : s'aſſeurant que ſi ſon compere ne trouuoit ſon argent là où tous deux l'auoient mis, qu'il n'auroit garde d'y en mettre plus. Celuy à qui eſtoit l'argent caché, ſe doutant bien que ſon compere feroit ce qu'il fit, s'en va à ceſte cachette, & trouuant ſon argent, l'emporte ſans le conter : diſant par apres à ſon voiſin, qui le preſſoit de l'accompagner pour aller cacher les cinq cents eſcus, qu'en telles affaires il n'appelleroit iamais de teſmoings. Tous ceux de la Seree louërent & l'inuention & l'inuenteur : & le trouuerent plus aduiſé à recouurer ce qui eſtoit bien eſgaré, qu'à eſlire vn fidele amy. Vn de la Seree prenant la parole, va dire qu'il n'eſtoit pas ſeul trompé à choiſir vn loyal amy, & qu'il en vouloit faire vn conte d'vn autre qui ne valoit pas mieux, lequel il commença ainſi : Vn bon & riche marchand bailla à vn ſien amy & voiſin de l'argent en depoſt, & en garde : chacun, durant les guerres ciuiles, penſant la maiſon d'vn autre plus aſſeuree que la ſienne. De là à quelque temps, la guerre eſtant vn peu amortie, il demande à ſon voiſin, & à ſa femme (qui tous deux auoient receu ſon argent) ce qu'il leur auoit baillé en garde. A vne fois ce voiſin diſoit que ſa femme l'auoit caché auec d'autres beſongnes, & que lors il eſtoit impoſſible de l'auoir du cachot où il eſtoit : à l'autre fois qu'on ne

pouuoit trouuer le lieu où ils l'auoient enterré auec le leur. Celuy à qui eſtoit l'argent en grand peine & doute, conta le tout à vn ſien compere, qui les cognoiſſoit tous : lequel luy demanda s'il en auoit point parlé à la femme de celuy à qui on auoit baillé à garder ceſt argent, qu'ils auoient tous deux reçeu : ayant ſceu que non, il trouue vn iour ce meſchant depoſitaire, & entre pluſieurs propos, ils entrent à parler des bons maris, leſquels prennent peine de contenter leurs femmes, & qu'il n'y a rien qui face meilleur meſnage, & rende la maiſon pacifique, que ſe reſiouïr auec elles. Ce meſchant gardien lors va dire qu'il ne tiendroit pas à cela que ſa femme ne l'aimaſt, & qu'il faiſoit cecy, & cela, tant que ſa femme s'en faſchoit. Celuy qui vouloit ſçauoir la verité d'autre choſe, luy demande (en diſant qu'il n'en croyoit rien) ce qu'il auoit fait la nuict paſſee. Il l'aſſeura qu'il luy auoit faict tant de fois, la premiere, quand ils furent couchez, & à telle heure : l'autre fois, vne heure apres : la tierce ainſi qu'elle ſe vouloit leuer. Apres auoir apprins ce qu'il vouloit, ayant prins congé de luy, de peur d'oublier rien il vient trouuer celuy qui auoit baillé ſon argent en garde, & luy dit, Allez vous en à la femme de celuy que ſçauez, & luy dites que ſon mary vous a dict qu'elle vous rende voſtre argent, qu'elle meſme a caché, & qu'elle ſçait bien qu'il eſt à vous : que ſi elle en fait difficulté, dites luy aux enſeignes que la nuict paſſee voſtre mary a faict telle choſe & telle, à telle & telle heure. La femme ayant le tout entendu, en ſe riant va dire à ſon voiſin, ô le bon homme de mary, il n'en fait pas ſouuent

autant Et ſur l'heure elle va rendre le depoſt, qui eſtoit en grand danger ſans ceſte ruſe. Ce conte bailla occaſion à ceux de la Seree de diſcourir vn peu du depoſt, comme les anciens puniſſoient de mort ceux qui nioient ce qu'on leur auoit baillé en garde, s'il eſtoit prouué au contraire, & que le depoſt eſtoit ſi fauorable pour celuy qui baille ſon bien en garde, & ſi odieux contre celuy qui le veut frauder, & faire perdre ce qu'on a commis en ſa foy, que nonobſtant l'Edict de Moulins, il eſt permis de prouuer par teſmoins vn depoſt faict en cas de neceſſité : comme l'a eſcrit Monſieur Boiceau, en ſon commentaire ſur l'Edict de Moulins. Vne Feſſe-tonduë, penſant qu'on ſortiſt du propos de la Seree, commença ainſi vn bon tour de la matte. Il y eut ces iours paſſez deux marchands qui ſe trouuerent en vne foire, & en vn meſme logis, & en meſme chambre, & ſur meſme table ſe mirent à conter l'argent de leurs emplettes. Le mattois voyant que le marchand qui contoit ſon argent aupres de luy, en auoit beaucoup plus ſans comparaiſon que luy, & montoit ſix fois plus : fit tant qu'il trouua moyen de faire tomber la table, la pouſſant le plus doucement qu'il pouuoit, de telle ſorte que tout leur argent fut confus & meſlé l'vn auec l'autre. Celuy qui auoit faict tomber l'argent, appelle l'hoſte & des voiſins, & les prie de prendre l'argent, & l'amaſſer, & le rendre à qui il appartiendra : l'vn diſant, I'auois ſur la table tant de mille liures : l'autre, I'en auois deux fois autant en telles & telles eſpeces. L'hoſte ne cognoiſſant point ces marchands, ne leur faculté & traffic, & encores que l'vn fuſt

plus riche que l'autre, & fiſt plus grande emplette on ne pouuoit conclure par là qu'il euſt apporté plus d'argent. La cauſe fut agitee en la Iuriſdiction des Marchands: là où l'vn & l'autre iure ce qu'il dit eſtre vray. Les Iuges & les Conſuls, qui iugent d'equité, ſont bien empeſchez à rendre à chacun ce qui luy appartient, ne les cognoiſſans point, ne tous les autres marchands qui eſtoient à ceſte foire. Parquoy, diſoit-il, à deux ou trois de la grande boutique, qui eſtoient en ceſte Seree, ie vous prie, que ſi vous trouuez la loy, & le poinct de droict, de me le dire, à fin de rendre à chacun ce qui luy appartient : car pour le ſeur il y a vn des marchands qui eſt mattois. La Feſſe-tonduë ayant acheué ſon conte, Franc-à-tripe commence le ſien ainſi. Le mattois de qui on a parlé, auoit de l'argent, le mien n'en ayant point, & en voulant bien auoir, void vn quidam qui contoit en vn cabaret ſon argent ſur vne table : que fait-il? Il met trois dez ſur la table, où il y auoit cinq, ſix & as : & prenant ſon chapeau en ſa main, met tout l'argent qui eſtoit là dedans, en s'eſcriant, O le beau pair, cinq, ſix, & as, & ſort de la chambre : celuy qui auoit perdu ſon argent ſans ioüer, crie au larron, au volleur : ceux qui eſtoient courus au bruit, eſtans en la chambre, ils trouuent ſur la table les dez, & le beau pair cinq, ſix & l'as : parquoy laiſſans ſortir le mattois auec l'argent, ils vont dire à ceſtuy, qui eſtoit auſſi tranſi & iugé comme s'il euſt eu perdu ſon argent : Vous auez perdu à ceſte heure, vous gaignerez vne autre fois. Ce mattois, adiouſtoit celuy qui auoit faict le conte, ſe trouuoit le plus ſouuent és berlands, à fin de

garder les gages : où vne fois il trouua quatre marchands, qui auoient fait vne partie à la courte boule, & ioüans beau ieu, & eſtans picquez l'vn contre l'autre, mettent tout leur argent entre ſes mains, & le prient de regarder & conter leur ieu. Il arriue qu'il fallut meſurer vn coup, quand il les voit baiſſez pour ſçauoir lequel eſtoit plus prés du but, il les laiſſe là bien empeſchez, & ſortant, quelqu'vn luy demandant qui auoit gaigné, il reſpond autant l'un que l'autre. Noſtre drolle apres ces deux contes fut prié de faire le ſien, ce qu'il fit honneſtement, apres s'eſtre excuſé de la longueur de ſon conte. Vn enfant de la matte, diſoit-il, s'addreſſa, il n'y a pas encores trois ſepmaines, à vn gentil-homme, grand Seigneur, qui ſçauoit fort bien ioüer des haults-bois : luy remonſtrant le dommage qu'il ſe faiſoit, & à tout le pays, de faire couper indifferemment tous ſes cheſnes : & que s'il le vouloit croire, il luy feroit profit de cent mille eſcus, luy ſauuant plus de la moitié de ſes grands bois qui en produiroient d'autres, & ce pour peu de choſe : car, luy diſoit-il, vous vous faites grand tort de faire auſſi bien coupper les cheſnes femelles que les maſles, les femelles vous pouuant en peu de temps amener & produire autant de cheſnes que vous en ſçauriez faire abbatre. Et pour le faire mordre au baſton, va demander à ce gentil-homme de haute ſuſtaye, s'il auoit iamais ouï dire qu'il ſe trouuoit trois ſortes de cheſnes, l'vne s'appellant *Robur*, l'autre *Quercus*, & la tierce *Ilex*, & que Theophraſte diſoit qu'en chacune ſorte de ces trois eſpeces, il y en auoit de maſles & de femelles, & qu'on appelloit les cheſnes maſles ſteriles :

les femelles, fructueux : & si promettoit de luy apprendre à cognoistre le masle de la femelle en toutes ces sortes. Ce gentil-homme bien aise de perpetuer sa forest, & en tirer tousiours de l'argent, par le moyen des femelles qu'il laisseroit, qui fructifieroient, conuient de prix auec le mattois à trois cents escus, auec grands sermens de iamais ne l'apprendre à personne : car, disoit-il à ce Gentil-homme, vous m'osteriez tout moyen de viure. Ayant receu contant cest argent, le mattois fait monter son Gentil-homme sur le meilleur de ses cheuaux, & qu'il falloit quant à luy qu'il fust à pied, & qu'auant que la nuict vint, que ils seroyent tous deux bien las? Estans tous deux seuls arriuez en la forest, le mattois fait descendre son Gentil-homme de dessus son cheual, & luy le prenant, monte dessus. Puis il luy monstre vn chesne, luy disant, Monsieur, embrassez ce chesne-là le plus estroictement que vous pourrez : ce que fait le Gentil-homme, le serrant à force de ses deux bras : lors le mattois luy demande, Monsieur, vous sentez-vous point esmeu? En rien du monde, respond le Gentil-homme. C'est donc vn masle, disoit le mattois : laissons-le là, & le marquez, il n'y a point de danger de l'abbatre, c'est vn masle. Mais i'en voy là vn autre, va dire le mattois, qui a ce gros pied, & est tout accroupy, ie iugerois bien que c'est vne femelle : couplez-vous à luy, & le ioignez comme vous feriez vostre femme, en le pressant tant que vous pourrez. Le Gentil-homme ayant faict ce qu'on luy auoit dict, fut interrogé par le mattois, comme parauant, s'il sentoit point les esguillons de la chair : & ayant dit que non, comme l'autre

fois, le mattois luy replique, ſi eſt-ce bien vne ſemelle, ſi ie ne me trompe : vous n'embraſſez pas à voſtre force le cheſne, ni aſſez longtemps. Puis ſe mettant derriere ce gros cheſne, luy diſoit, Ie m'aſſeure que voſtre cas ne demeurera gueres à leuer : ſi vous prenez vn peu de patience : ne bougez d'ainſi iuſques à ce que vous vous ſentiez entrer en rut, & que la chair croiſſe. Cependant que le Gentil-homme eſt attentiſ & collé contre ce gros tronc, pour ſçauoir ſi c'eſt vn maſle ou vne ſemelle, le mattois de l'autre coſté, laiſſant là ſon Gentil-homme, ſaiſant vn pertuis en l'air, ſe rend inuiſible, & ſon cheual auſſi. Ne voilà pas, va demander celuy qui auoit acheué ſon conte, vn bon tour de la matte ? On ne les appelle pas, repliqua vn autre, mattois ſans cauſe : car ils mattent bien ceux qui tombent en leurs pieges, ſi on n'eſt bien ruzé, s'adreſſans bien ſouuent aux ſemmes. Nonobſtant ils perdirent leur Latin à vne grande Dame : laquelle eſtant en preſſe, auec ſorce dorures & pierreries, ſut priſe par deuant & par derriere, luy voulans oſter ſon accouſtrement de teſte : mais mettant ſes deux mains ſur la teſte, elle va dire, Ie garderay bien ceſtuy-cy, du deuant, ie n'en ay pas grand peur, il tient bien, ie l'ay bien faiƈt coigner. Puis que nous ſommes entrez en la matte, va dire vn Iean Corneto, eſcoutez en vn bon tour. C'eſt qu'vn ſuppoſt de la matte, ayant à ſaire d'vne paire de bottes, & eſtant en vne hoſtellerie, s'aduiſa d'enuoyer querir vn cordonnier, pour en auoir vne paire ſans argent. Les ayant eſſayees, ce mattois va dire au cordonnier que la botte du pied gauche le bleſſoit vn peu, & le prie de la mettre deux ou trois

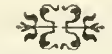
heures en la forme. Le cordonnier le laiſſant botté d'vne botte, emporte l'autre : mais le mattois ſe faiſant deſbotter, enuoye ſoudain querir vn autre cordonnier auquel il dit, apres auoir eſſayé ſes bottes, que la botte du pied droict luy ſembloit vn peu plus eſtroicte que l'autre, parquoy, le marché faict, ſe fait desbotter, à fin qu'il miſt ceſte botte en la forme iuſques à ce qu'il euſt diſné. Que voulez-vous plus? ſinon qu'ayant deux bottes de deux cordonniers, l'vne du pied gauche, l'autre du pied droit, baillant ſes vieilles bottes au garçon d'eſtable, il paye ſon hoſte, monte à cheual, & s'en va. Tantoſt apres voicy arriuer les maiſtres cordonniers, ayans chacun vne botte en la main : & ſe doutans qu'ils eſtoient gourrez, ſe regardans l'vn l'autre ſe prinrent à rire : & firent mettre à leurs maiſtres iurez de l'annee, dans les ſtatuts de la Confrairie, que defenſes eſtoient faictes à tous maiſtres de l'eſtat, que par cy apres ils n'euſſent à laiſſer vne botte à vn eſtranger, & emporter l'autre, ſoit pour l'habiller, ou mettre en forme, auant que eſtre payez, ſur peine de perdre vne des bottes, & l'autre, qui demeure entre leurs mains, d'eſtre confiſquee, & l'argent mis & appliqué à la boite du meſtier, ie voulois dire de l'eſtat. Ce patelinage fut ſçeu, adiouſta celuy qui auoit faict le conte, par toute la ville : car celuy qui l'auoit faict, eſtoit cogneu pour d'autres affrontemens qu'il faiſoit, eſtant magicien, & vſant d'vne chandelle faicte de ſuif humain, qui tenoit les perſonnes ſi immobiles, eſtant allumee, qu'il prenoit leur bien tout deuant eux, ſans qu'ils fiſſent ſemblant de l'empeſcher. Ce qu'il faiſoit bien ſans chan-

delle, comme vous entendrez. Ce pipeur de bottes, difoit-il, tenoit maifon ouuerte à ceux qui ne le cognoiffoient point : & les faifoit difner & fouper à vne table fort haulte, qui auoient des fieges fort bas : parquoy on eftoit contrainct de mettre les manteaux deffous foy, pour eftre mieux à fon aife : mais apres le repas qu'on les vouloit reprendre, il ne vouloit le permettre, difant que ce n'eftoit pas la couftume du païs d'emporter les fieges apres qu'on auoit difné : & ainfi il falloit perdre fes habillemens non par la vertu de fa chandelle, mais parce qu'il eftoit le plus fort. Encores, repliqua vn autre de la Seree, i'aimerois mieux aller foupper chez vn monfieur, qui en fouppant nous la bailla belle : car eftans affis fur de beaux fieges, plus mols que les chaires embourrees, & ne faifans que commencer à mafcher, nous nous trouuafmes tous à la fin fans rien y cognoiftre, deffous la table, & cependant on defferuoit. Et c'eftoit, comme ie croy, que les fieges où eftions affis, eftoient remplis de vent, qui furent ouuerts. Ce n'eft pas tout, adioufta-il, car eftant tard, il fallut autant mal coucher que nous auions fouppé : combien que les chambres fuffent bien apprestees, & garnies de bons licts, & de beaux draps blancs : dautant que nous ne fufmes pas fi toft couchez, que nous nous trouuafmes tous trempez en l'eau, fans fçauoir d'où elle venoit. Depuis, difoit-il, i'ay penfé que noftre hofte auoit faict comme les Babyloniens, lefquels ayans vn air eftouffant de chaleur, font remplir des outres & peaux de cheures d'eau fraifche, fe couchans deffus pour dormir fraifchement, mais de fçauoir

comme on auoit baillé paſſage à l'eau, ie ne l'iray pas demander à ce monſieur de peur d'eſtre moqué. Vn de la Seree, en s'eſueillant, va dire, I'aime bien ces mattois qui ne nuiſent à perſonne, & qui ne ſont que des tours de gaillardiſe, ſeulement pour rire auec eux, & non pas pour tromper. Mais pour m'engarder d'eſtre affiné (qu'ils appellent gourré) des mattois qui mattent, ie voudrois bien entendre leur iargon & ſçauoir leur langage, car i'entendrois ce que diſent les Mattois, les Bleſches, les Contre-porteurs, & les Gueux de l'hoſtiere, qui s'en aident, vſans entr'eux d'vn meſme langage. Et pour vous monſtrer que ceſte langue n'eſt point pauure, & que tous les mots en ſont ſignificatiſs, & qu'elle eſt à comparer à l'Hebraïque, Grecque, & Latine, ie vous en diray quelques mots. Ils appellent, diſoit-il, vne chemiſe, vne lime : des chauſſes, des tirantes : des ſouliers, des paſſans : le manteau, vn volant : de la paille, de la ſretille : la terre, c'eſt la dure : & diſent, il a couché sur la ſretille, ou ſur la dure : & il a eſté angué, c'eſt à dire pendu, à ſix pieds de la dure : vn porc, c'eſt vn grondin : du lard & du ſalé, c'eſt de la crie : ils nomment du pain de l'artis : l'arty ſoignant, c'eſt de la merde : du vin, du piuois : piuois de rougemont, du vin rouge : piuois de blanchemont, du vin blanc : pier, c'eſt boire : corpault, vn pot : il a pié vn corpault de piuois, c'eſt à dire, il a beu vn pot de vin : pier de lance, boire de l'eau : quand le vin eſt bon, il eſt gourd : vne taſſe, c'eſt vne ſalüerne, ou lettre de coronne : vn barril, c'eſt le rouïllard : vne garſe, c'eſt vne mille : & en bon patois on dit, riuer le

bis à la mille : la nuiƈt, c'eſt la brune : angué, c'eſt à dire pendu : ſi aucun de leurs compagnons a eſté angué, ils diront, il a eſté marié : & vn tel a danſé à ſes nopces, c'eſt à dire qu'il y a eſté foüetté : ils appellent vn eſcu, vn rougeſme : vn teſton, vn teſtard : vn douzain, vn rond : vn liard, vn herpelu : vn double, vn bruſlé : vn denier, vn mince : de la monnoye, c'eſt de la bille : la fauſſe monnoye, c'eſt de la pietre bille : couper vne bourſe, c'eſt prendre vn rat par la queüe : entrant en priſon, le mattois dira, il a pris vn rat par la queüe : s'il a tué vn homme, on ne fera que dire il a abbatu vn cheſne : les oreilles, ſont les ances : andre, c'eſt vne femme : ambier, c'eſt aller : & ils demanderont où ambie le courrier? il reſpondra, i'ambie au taudis, c'eſt à dire, à la maiſon : riffe, c'eſt du feu : riffauder, c'eſt ſe chauffer : le courrier de haulte-mont, c'eſt Dieu : les courbes, ſont les jambes : les courbes malingres, ſont de meſchantes jambes : la tronche, la teſte : razer la tronche, c'eſt couper la teſte : le ſabre, le foüet : andoſſe, l'eſchine : il a eu le ſabre ſur ſon endoſſe, c'eſt à dire, il a eu le fouët : la foüilloufe, c'eſt la gibbeciere : le guelier te gouſſe, c'eſt à dire, les auiues te coupent la gorge : chanter, c'eſt parler : i'ay chanté à ſon han, i'ay parlé à luy : entreuer, c'eſt entendre : vn beelant, vn mouton : vne flamberge, vne eſpee : des volans, ſont des chapons, des poules, & autres oiſeaux : des noüans, ſont des poiſſons : gouſſer, c'eſt manger : vn tratin, vn lieure, leurault, & connil : enfer, c'eſt le moulin : le mulet, c'eſt le diable : & ainſi interpretent-ils quand le meuſnier dit, Le diable m'emporte en

ſon enfer : le babil, c'eſt le trotouër : vn andre qui va ſur le trotouër, c'eſt vne femme qui va babiller : bezarder, c'eſt mourir : il eſt bezardé, c'eſt à dire, il eſt mort.





SEIZIESME SEREE.

Des Songeurs, Resueurs & Dormeurs.

CESTE Seree estoit pour estre gaillarde & ioyeuse, si durant le soupper, & apres, on ne se fust point mis à songer & resuer : car du commencement du festin, nostre hoste, & sa femme, qui auoient mesmes noms que ceux du banquet de monsieur Pybrac, nous auoient receu d'vn bon visage, le mary commençant dés l'entree à nous dire :

Or sus, encor vn coup, vous soyez bien venus,
Et Marion & moy vous sommes trop tenus,
D'auoir daigné venir vn mauuais disner prendre
En ce pauure cazot, & encores l'attendre.
Lauons, & nous seons, le cochon se morfond,
Ne faisons entre nous comme nos femmes font,
Qui permettent souuent qu'on les prie & conuie
De ce dont elles ont en leur cœur bonne enuie.

A la peau du cochon, ſus, amis, qu'on s'empoigne,
Voyez que deſpoüillé il fait piteuſe trongne :
Regardons ſi ce ventre vn autre peut tenir,
Ie voudrois, mes amis, qu'il me peuſt ſouuenir
Du moyen que l'autr'hier on contoit par merueilles,
Pour faire reuenir aux cochons les oreilles,
Et la peau quand ils ſont du tout mis en pourpoint,
Croiez que maintenant vous ne chommeriés point.
Mais attendant que i'aye eſchauffé ma memoire
Ie m'en vay de bon cœur vous desfier à boire,
Quoy? il ſemble deſia que le cœur vous default,
Quand vous voyez Colin qui hardy vous aſſaut.

Ainſi qu'on eſtoit après ce cochon, on trouua qu'vn des voiſins de celuy qui nous bailloit à diſner, & eſtoit ordinaire de ſa maiſon, & ſi frequentoit nos Serees, ne ſe trouuoit point. Mais noſtre hoſte nous va aſſeurer qu'il ne viendroit point pour ceſte heure : & nous en dit ainſi la raiſon. Mon voiſin ſçachant qu'à ce matin on m'auoit apporté le cochon, dont vous en voyez vne partie ſur la table, n'a ſailli de venir hurter à ma porte & m'ayant trouué, m'a dit auoir ſongé la nuict paſſee qu'il mangeoit d'vn cochon : me diſant ces ſonges pour la plus part eſtre veritables. Me doutant bien de ce qu'il vouloit dire, en fermant ma porte ie luy ay dit, *Somnia ne cures*, ſans le conuier à en manger, Ie vous prie, nous diſoit noſtre hoſte, quand vous le verrez de luy dire qu'il n'eſt pas de la race de ceux qui ſongent touſiours vray, comme eſtoit Galien, & ſon pere,

& auſſi Cardan : lequel s'aidoit de ſumigations & herbes propres pour creer des ſonges : & n'y a pas iuſques aux ieunes filles à preſent qui ne s'en aident, & qui ne ſçachent en quel temps il ſaut cueillir des herbes, & quelle neuſaine il ſaut ſaire pour les faire ſonger, & ſçauoir par le ſonge quand elles ſeront mariees, & quel mary elles auront, & ſi elles ſeront heureuſes en leur mariage. Le conte de noſtre hoſte, & le ſonge de ſon voiſin, baillerent occaſion à tous ceux de la Seree de ſonger & reſuer : car vn d'icelle va repliquer à noſtre hoſte, que poſſible ſon voiſin ne ſçauoit point qu'il euſt receu ce cochon, mais qu'il le pouuoit auoir ſongé la nuiɛ̃t, aiant le iour ſouhaité d'en manger d'vn : dautant que ſi nous deſirons, diſoit-il, quelque choſe, elle ſe repreſente la nuiɛ̃t en ſonge : les eſprits repreſentans en dormant ce dequoy nous auons eu enuie le iour : & qui eſt bien plus, les eſprits mettent deuant nous en dormant l'image & figure des choſes que la ſantaſie aura pourtraiɛ̃t dedans le ſang, les ſonges procedans de ce que la ſantaſie ne demeure iamais oiſiue, ſi bien que la ſantaſie ſe venant à mirer en ces figures & images des choſes, que les ſens, lorſqu'ils ſont eſueillez, ont imprimé dans le cœur, ou au ſang le plus ſubtil & ſpiritueux, elle cauſe les ſonges, auſſi bien aux beſtes qu'aux hommes : tous les animaux qui ſont leurs petits en vie pouuans ſonger. Vn autre, tout au contraire de ceux qui ſe prouoquent les ſonges, va dire qu'il voudroit bien ſçauoir ce qui empeſche de ſonger & reſuer, les ſonges luy rompans ſi ſort la teſte, que meſmes il n'aime point ces ſonges creux qui en toutes compagnies

ne content que les badineries qu'ils auront ſongees, & y adiouſtans ſoy, s'aſſeurent ſur Sylla, lequel a eſcrit en ſes Commentaires, qu'il n'eſt rien que l'on doiue tenir plus aſſeuré, ni que l'on doiue plus fermement croire, que ce qui nous eſt ſignifié par ſonge : Philon, Iuif ne niant point qu'il n'y ait des ſonges vrays, les Payens meſmes eſtimans les ſonges auoir eſté enuoyez des Dieux : ce que nie toutes fois Ariſtote à Homere & à Platon, diſant que les beſtes brutes ſongent. Et ſi en y a, adiouſtoit il, qui non ſeulement adiouſtent ſoy à leurs ſonges, mais reçoiuent les ſonges de leurs ſeruiteurs & amis : ce qui eſt confirmé par Plutarque, diſant que Mithridates fit vn liure des ſonges de ſes concubines, & par Martial, qui prie ſon amy Naſidien de ne ſonger plus pour luy. Il fut dit à celuy qui haïſſoit tous les ſonges, que ceux qui dorment à ſouhait, & à leur aiſe, peu ſouuent ſongent : parce qu'alors tous les ſens s'accordent à rendre leur deuoir, ne vaguans point çà & là, pour aller cercher des ſonges : mais qu'on n'ait point mangé de feues : car ſi on a mangé des feues, qu'on dorme tant à l'aiſe qu'on voudra, ſi cauſeront-elles des ſonges obſcurs & triſtes, à cauſe qu'elles ſont ſeiches & flatueuſes : eſtant vne des cauſes pour laquelle les Pithagoriens n'en mangeoient point. Les ſonges, repliqua quelqu'vn, ne ſont point obſcurs ou triſtes à cauſe des feues : car les Medecins & Naturaliſtes afferment que ſelon que nous ſerons colloquez en noſtre lict, lors que nous dormons, nous ſongeons des ſonges ou ioyeux ou triſtes. Si nous dormons, diſent-ils, du coſté droit, nos ſonges ſeront melancholiques, à

caufe de la ratelle : ſi du coſté ſeneſtre, ſanguins & ioyeux, à cauſe du ſoye : ſi à l'enuers, veneriens, à cauſe des reins eſchauffez. Combien que aucuns tiennent que ſelon la diuerſité des viandes, qui font monter au cerueau des vapeurs diuerſes, les ſonges ſont diuers, l'humeur qui domine ſe changeant & diuerſifiant ſelon la nature des viandes, & comme il eſt diuers, auſſi ſont les ſonges : parquoy aux Pythagoriens furent defenduës toutes viandes qui cauſoient choſe contraire à la tranquillité de l'eſprit : comme ſont tous legumes, qui prouoquent les ſonges, à cauſe de l'humeur melancholique, & gros ſang qu'ils produiſent, & principalement les choux, les aulx, les porreaux, les oignons, les reforts, les raues, la mouſtarde : toutes ces choſes faiſans monter au cerueau diuerſes & grandes vapeurs. On dit, adiouſta-il, que les herbes incitent à ſonger, à cauſe de leur ſubtilité, comme la meliſſe, la bugloſſe, rendant toutesfois les ſonges ioyeux. On n'oublia pas à dire, que toute plante odoriferante incitoit à ſonger, comme le laurier (moyennant que ce ſoit du *laurus Delphica*, & non du *laurus imbricata*) eſtant pour cela dedié à Apollon, & par luy remarquee la prophetie, car qui aura du laurier ſous ſon cheuet, ce qu'il ſongera ſera vray. Il fut dit auſſi qu'on trouuoit eſcrit, que le cumin, eſtant pendu ou attaché au trauerſin du liƈt, de ſorte que celuy qui repoſe le puiſſe ſentir, engardoit de reſuer & ſonger, empeſchant les viſions à celuy qui dort. Le trop veiller fut mis entre les cauſes qui plus excitent les ſonges & imaginations, à raiſon de la ſiccité, le veiller deſſeichant. De là vient, diſoient-ils, que ceux qui ſont de

complexion humide, ne ſongent pas gueres, l'humidité rempliſſant le chef de tant de fumees qu'elles viennent à deſſaire & confondre les images qu'on void en ſonge : tellement qu'il aduient comme quand on iette de ſuite vne ſeconde pierre, apres la premiere, en vne eau paiſible, car elle gaſte & confond les cercles & figures que la premiere auoit fait : Et par ceſte raiſon, ils aſſeuroient que les enfans (qui ne commencent à ſonger, qu'ils n'ayent trois ou quatre ans) & ceux qui ſe vont coucher au ſortir de la table, ſans aucun exercice, ſongent peu ſouuent : à cauſe que ils ont le cerueau remply de trop d'humidité & fumee. Il ſut dit auſſi, que la crainte prouoquoit les ſonges : les craintifs en dormant voyans ce qu'ils craignent, comme les courageux ce qu'ils eſperent : la ioye & l'amour en faiſant bien autant, car l'vn & l'autre eſmeuuent les eſprits, qui cauſent leurs ſonges. Il y auoit en ceſte Seree vn amoureux, qui demanda qu'il aduiendroit de ſon ſonge : ayant ſongé la nuict à des pommes. Il luy ſut reſpondu que cela denotoit qu'il auroit l'eſprit tendu vers ſa maiſtreſſe, requerant le fruict d'amour, & que ce luy eſtoit vn bon preſage : les pommes ayans touſiours ſerui pour faire l'amour, & pour cela qu'elles eſtoient conſacrees à Venus : tellement que ceux qui veulent par magie contraindre les femmes à leur amour, s'aident d'vne pomme qu'ils leur donnent à manger. Les ſonges & viſions, fut-il encores dit, peuuent venir par l'imbecillité de l'aage, & du ſexe : dautant que les gens vieux, à cauſe de la grand' froideur qui eſt en eux, ont ſouuent auec leurs ſonges de grandes viſions, auſſi bien que les

femmes. Celuy qui craignoit tant les ſonges & reſueries, non content de tout cela, demanda derechef, d'où venoient les ſonges ſi effroyables & monſtrueux, qu'encor deux ou trois iours apres le ſonge, on en eſtoit eſpouuenté. Ils peuuent venir, luy reſpond quelqu'vn, du ſang qui eſt alteré & corrompu : car tant plus le ſang eſt alteré & gaſté, tant plus les ſonges ſont terribles & eſtranges : leſquels peuuent venir auſſi de la mauuaiſe complexion, laquelle eſt diſtemperee par quelque maladie, ou par trop boire, ou par melancholie, & penſee eſtrange, dont on s'eſt entretenu le iour : leſquelles choſes produiſent ces monſtrueuſes viſions, qui ne ſeruent qu'à nous faſcher. Si eſt-ce, repliqua vn de la Seree, que Zenon veut que chacun prenne garde à ſes ſonges, pour cognoiſtre quel il eſt : car ſi en ſongeant il prend plaiſir à quelque choſe deshoneſte, ou iniuſte que la honte ou la crainte empeſchent de iour, ce ſonge ſignifie que noſtre ame n'eſt totalement applanie & regie par la raiſon : & ainſi Zenon penſe que des ſonges on ne puiſſe tirer ce qui nous doit aduenir, s'en trouuant beaucoup de veritables, leſquels emportent quelque heur ou malheur, & par leſquels on peut iuger des choſes à venir, principalement ſi ces ſongeurs ſont melancholiques, l'humeur melancholique eſtant ſort propre à dire les choſes futures : parce que les melancholiques ayans peu d'humeurs, il va peu de vapeurs en leur cerueau, à ceſte cauſe ils dorment peu, & dormans peu, ne ſont ſubiets à tant de reſueries. Ce qui a donné occaſion à Ariſtote d'attribuer à l'imagination des melancholiques ie ne ſçay quoy de diuinité qui preſagiſt les choſes à

venir, ayans les melancholiques vne plus claire & nette faculté de deuiner, dautant qu'ils retiennent les especes des chofes plus purgees & naturelles que ne font les autres. Et fainct Gregoire mefme afferme que le deuinement fe fait pluftoft quand on dort, que quand on veille : parce que c'eft alors que ceffent & fe tiennent coyes les diuerfes efmotions des fens, qui ont de couftume (ainfi que dit fainct Thomas d'Aquin), de troubler cette puiffance diuinatrice de l'ame : & puis Iob dit, En fonge Dieu ouure les oreilles des hommes, les apprenant & inftruifant en toute difcipline. Ne difent pas auffi les Poëtes, les fonges eftre meffagers des Dieux, & que Medee s'enamoura de Iafon par le moyen d'vn fonge? Que fi les fonges, difoit-il, viennent de la memoire, l'infortune a precedé, que s'ils font faits à caufe des humeurs, ils fignifient la mort, ou griefue maladie, car la caufe en eft au corps : que s'ils procedent de l'influence des Aftres, ils denotent iniures, prifons, peril de corps : mais fi les fonges ont leur origine de l'efprit, & font excitez par confens, ils prefagent mal-heur : & la mort des perfonnes aimees. Que fi les fonges nous veulent aduertir & inftruire d'vne chofe defia faicte, ils feront toufiours pour la plus part clairs & euidents, fans aucune couuerture & enigme : au contraire fi c'eft pour quelque cas à venir, ils feront figurez, & obfcurs : à caufe que le Demon, qui meut la phantafie & imagination de la perfonne, eft plus certain des chofes paffees, que celles qui font à venir : & encores plus des contigentes & prochaines, que des plus efloignees. Quelqu'vn en repliquant va dire à celuy qui approuuoit les fonges,

Somnia ne cures : & qu'Heraclitus disoit, rien par songe ne nous estre exposé, rien aussi ne nous estre celé : seulement nous estre donnee signification & indice des choses à venir, ou par l'heur ou malheur nostre, ou par l'heur ou malheur d'autruy. Plus il disoit que les songes se comportent selon l'humeur qui domine en nous, les songes seulement nous demonstrans en quel humeur nous sommes plus abondans, Simesius escriuant que les visions se diuersifient selon les complexions. Les melancholiques, adioustoit-il, songent auec vn fort mouuement, aux sepulchres, choses noires & difformes, ils ne verront que diables, que tenebres, choses espouuantables, & lieux de crainte & de fraieur. Ceux qui sont plethoriques, songent ne pouuoir bouger ne parler : ceux qui songent voler, ont les humeurs moderees & tenuës : ceux qui voyent les choses rouges en dormant, ou songent saigner, abondent en sang : ceux qui ne songent qu'en l'eau, aux neiges, au froid & aux pluyes, sont flegmatiques : comme ceux qui songent au feu, & aux foudres, aux meurtres, aux batailles, & aux carnages, & querelles, sont choleres. Par là on peut facilement coniecturer de la nature de la maladie par le songe. Ce qu'Auerroes ayant bien consideré, ne peut s'empescher de crier que les songes sont diuins, aduertissant la creature du mal qui luy doit aduenir. Ie ne sçay repliqua vn de la Serec, quelle diuinité il y aux songes? veu qu'anciennement on expioit les songes auec du sel & grains de froment, ou bien on se lauoit d'eau pure de fleuue, ou d'eau marine : car ainsi en Apollonius Rhod. Circe enchanteresse est trouuee par les Argonautes se lauer au

riuage de la mer, pour expier ses songes : & dans Aeschile, le Roi Atossa se laue d'eau pour expier les visions que de nuict il auoit veuës : & Perse en ses Satyres dit, que les superstitieux & resueurs purgeoient leurs songes d'eau de fleuue : Properce qu'ils estoient expiez & purgez, ou bien recitant à la Deesse Vesta (qui est le feu, purgeant toutes choses) le songe que on auoit songé, ou bien le rapportant de mot à mot au Soleil, ainsi que dit Sophocle, & luy contant son songe : parce que tout ainsi comme de sa lumiere il chasse les tenebres & illumine le monde, aussi estoit-il estimé chasser les estranges formes des songes & visions qu'engendre la nuict : comme le mesme Properce dit, que c'est la Lune qui les enuoye & engendre. Et cestuy-cy acheuant son propos, nous asseura, que si ceux qui ne songent gueres, viennent à songer beaucoup, contre leur coustume, que c'est vn mauuais presage & mortel, à cause de beaucoup d'humeurs qui dominent en luy, qui luy causent ces songes. Il y auoit vn Drolle en ceste Seree si vilain, comme vous entendrez par son conte, qu'il eust bien esté receu en l'administration d'aucunes Republiques, où il faut, pour estre Bourgamestre, estre vilain de trois lignees : lequel demanda de quel humeur venoit vn songe de merde qu'il auoit faict depuis peu de temps. Lors vne Fesse-tondue luy va dire, vous parlez tant entre vos dents qu'on n'a garde de vous le dire, on ne vous entend point. Que si vous dites ce beau conte, les Cyniques vous enclorront dans vn tonneau auec leur Diogene. Parquoy le Drolle en s'excusant va dire, Les paroles ne puent point : & est bien difficile de trouuer

honeftes paroles aux chofes deshoneftes. Puis recommença ainfi. Vous fçauez tous le befoin que i'ay d'argent, & la deuotion que ie porte à la fefte de l'inuention fainćte Croix, n'ayant en ma bourfe croix ne banniere, tout eftant allé en proceffion. Voila qui fait que tout le iour ie ne penfe qu'à trouuer de l'argent. Et parce qu'on fonge la nuićt ce qu'on a traité de iour, il eft arriué qu'vne de ces nuićts ie fongeai d'auoir trouué vn trefor foubs terre, & ne l'ofant ofter de là, parce qu'il eftoit grand iour, ce me fembloit, ie penfay en moy-mefme à remarquer ce lieu, tant pour le trouuer mieux quand la nuićt feroit venuë, qu'afin auffi que perfonne ne penfaft qu'en vn fi fale lieu il y euft rien de bon caché. Qu'aduint-il de mon fonge? C'eft que ie trouuay quand ie fus refueillé, me fouuenant bien de mon fonge que i'auois chié au lićt : & ainfi vne partie de mon fonge fut veritable, mais non pas ce que ie fouhaitois le plus. Quelqu'vn lors luy demanda : Et perfonne ne fentit-il rien de voftre beau fonge? Non pas, refpond noftre fongeur, car i'eftois tout feul. Il luy fut repliqué, *væh homini foli*. Ouy bien, dit-il, quand il a chié foubs luy, comme moy, car il n'a perfonne qui le torche. Alors celuy qui parloit à luy, demande à ce fongeur, fe reculant de luy, combien il y auoit que cela luy eftoit arriué : refpondant qu'il n'y auoit que trois iours, il va dire, Vrayement ie le croy bien, car vous en puez encores tout. Ils fe prinrent tous à rire auffi bien que le fongeur, qui ne laiffa à leur demander, fi on pourroit tirer quelque fens de ce fonge, & fi c'eftoit vn bon figne. On luy refpond qu'on n'en pouuoit trouuer de meilleur, puis

qu'il paroiffoit bien en fes draps, & en fa chemife, & qu'il ne falloit point aller aux deuins, & qu'on fentoit bien que fignifioit fon fonge. Il y en auoit en cefte Seree qui adiouftans plus de foy aux fonges qu'il ne faut, vont demander fi Artemidorus, & les fonges de Daniel, ne contenoient pas verité : aucuns affermans les fonges n'eftre que chimeres & monftrueufes apparences. Aufquels il fut refpondu, qu'il y auoit des fonges veritables, & de faux : ceux qui contiennent verité, fortans de la porte de corne, felon Virgile, les menfongers de la porte d'yuoire : l'image des Dieux f'accordant à cela, qui donne à la ftatuë du Sommeil vne corne en la main, quand les fonges font veritables : mais quand ils font trompeurs, il luy donne vne dent d'Elephant : pource que l'yuoire n'eft iamais diaphane & tranfparent, comme eft la corne. Surquoy on adioufta le difcours de Porphyre, qui efcrit que quand l'ame s'eft retiree d'vne grand' part des actions du corps pendant que l'ame dort, combien qu'elle s'addreffe à confiderer la verité, neantmoins elle ne la peut bien veoir ni droictement, à caufe de l'obfcurité de noftre nature : toutesfois, dit Porphyre, quand nature vient à fubtilier, en forte que l'œil de l'ame, c'eft à dire, l'efprit y puiffe penetrer, elle void les vrais fonges par la porte de corne : & de tant plus, dit fainct Gregoire Nicene, telle puiffance eft pure, & qu'elle comprend moins de phantofmes & broüillards, de tant plus acquiert-elle l'office de deuiner par fonges : mais quand la nature demeure efpoiffe & groffiere, fi bien que l'efprit n'y peut penetrer, lors les faux fonges viennent par la porte d'yuoire : cela

ſe faiſant principalement quand les ſueilles tombent des arbres, qui eſt en Automne, car alors les ſonges ſont touſiours vains & ſaux : aucuns en attribuans la raiſon aux ſruits nouueaux, leſquels eſtans encore ſrais, & en leur vigueur, engendrent en nos corps beaucoup de vents & broüillemens. Ce que Virgile declare, quand il dit, qu'à l'entree d'enſer y a vn ormeau, & qu'au deſſous de ſes ſueilles demeurent attachez les faux ſonges. Ceux qui approuuoient les ſonges, & par iceux vouloient ſçauoir de l'aduenir, les voulans exciter, diſoient qu'il eſtoit bon de prendre & retenir ſous ſa langue des pierres precieuſes : dont les vnes meuuent & eſueillent les imaginations & ſonges par leur beauté, les autres par leur ſecheté, comme fait l'amathiſte & la caſſidoine, dite onix : Pline eſtimant ſur toutes les pierres la cheloine, pour faire bien ſonger. Ils affermoient auſſi que les herbes ſeruoient de beaucoup aux ſonges & ſur toutes nommoient la theangelide, qui croiſt au Liban de Syrie, aux montagnes de Crete, en Babylone, & en Suſes, ville de la Perſide : laquelle fait deuiner eſtant prinſe en breuuage. Et outre, adiouſtoient que pour aſſeoir iugement ſur les ſonges, qu'il falloit regarder ſi le ſonge eſt du ſoir ou du matin : à cauſe que les ſonges du matin eſtoient plus veritables & ioyeux que ceux du ſoir : parce qu'au matin le ſang pur eſt ſeparé du plus gros, & auſſi que lors les vapeurs, qui montent au cerueau, ſont appaiſees auec le ſoucy & la ſouuenance du paſſé : ioint que Phœbus vaticinateur, aide & renforce les deuins & deuinereſſes. Et pour confirmer les ſonges du matin, ils reciterent les vers de Ronſard, qui ſont au

commencement d'vne ſienne Elegie, où il dit ainſi,

C'eſtoit au poinct du iour, que les ſonges certains
D'vn faux imaginer n'abuſent les humains,
Par la porte de corne entrez en nos penſees,
Des labeurs iournaliers debiles & laſſees :
Songes qui ſans tromper par vne vanité,
Deſſous vn voile obſcur monſtrent la verité.

Combien qu'Orphee, repliquoient les autres, afferme que les ſonges ſur iour ſont plus certains : & qu'Ariſtote vante les ſonges de la minuit, qui ſont faicts à la profonde nuictee : ce qui eſt confirmé par Virgile & Horace. Plus ils aſſeuroient qu'il falloit regarder à l'habitude des perſonnes : les hommes rouges & ſanguins ayans plus de reuelation par ſonges que les autres, à cauſe qu'ils ſont de libre imagination. Les autres, ſans s'arreſter à tout ce qui auoit eſté dict de la verité qu'on tire des ſonges, blaſmoient tous deuinemens qui ſe font par ſonges, comme reſueries, & eſpece pronoſtique pleine d'erreur & d'incertitude : diſans qu'il ne falloit s'eſtonner s'il arriuoit quelquesfois vray ce qu'on ſonge : car qui eſt celuy, dit Ciceron, lequel ne ceſſant tout le iour de tirer de l'arc, ne frape aucunes fois dans le blanc? l'homme eſtant ignorant du futur, ainſi que teſmoignent ces vers :

L'homme à ſi grand ſçauoir ne ſçauroit paruenir,
De pouuoir aduiſer les choſes à venir.

Et auec tout cela, la plus-part de la Seree asseuroit qu'elle estoit si molestee des songes, qu'encores qu'il y eust en eux quelque deuinement, elle les abhorroit : en estant si tourmentee qu'au matin on se trouuoit aussi las, que si on n'eust point dormy : car tout ainsi, disoient aucuns, que le dormir est le repos du corps, aussi est-ce le trauail & perturbation de l'ame, si les songes sont ennuyeux & espouuentables, comme il aduient ordinairement aux meschans forfaicteurs, lesquels exempts pour vn temps de la peine qu'ils ont meritee, ne laissent neantmoins cependant d'estre tourmentez par la diuine vengeance, lors mesmes qu'ils deuroient estre le plus en repos. Il en aduient autant aux superstitieux, disoient-ils, le sommeil estant le repos du corps à ceux qui dorment, & à l'opposite, ce n'est que frayeur & trouble de l'ame, pour les songes espouuentables qu'ont ceux qui sont esprins de superstition, ou qui sont faschez & ennuyez : & alleguoient ces vers :

Si ie m'endors quand mes ennuis me tiennent,
Ie suis perdu des songes qui me viennent.

Vn de la Seree, haïsseur de songes, va en s'escriant dire, O que ceux se peuuent dire heureux, qui ne songent point, ou qui ne songent gueres, ou s'ils songent, ce ne sont que visions ioyeuses & plaisantes, comme celles de ceux qui songent en nouuelle Lune : tant pour la fascherie & ennuy que nous apportent les resueries, que pour le danger qu'il y a aucunesfois de les re-

ueler : car nous trouuons que du temps des Empereurs Tibere, Vitelle, & Domitian, il ſaiſoit mauuais ſonger creux, & que Cambiſes pour auoir ſongé en dormant que ſon frere deuoit deuenir Roy de Perſe, le fit mourir. Et le Roy Midas en fit autant, troublé & faſché de quelque mal plaiſant ſonge. Ne vous faſchez point, luy repliqua vn de la compagnie, car vous y pouuez remedier, en mettant ſur le ſueil de la porte de la maiſon, ou de la chambre de quelque ſongeur & reſueur, vn clou arraché d'vn coffre ou ſepulchre, cela ſaiſant perdre les viſions & phantoſmes qui eſpouuentent les gens de nuict, & ſeruant de contre-charme à l'encontre des Manes qui enuoyoient les mauuais ſonges à ceux qui les meſpriſoient, ce dit Tibulle.

Ne tibi neglecti mittant in ſomnia Manes.

Et Virgile auſſi.

Et falſa ad cælum mittunt inſomnia Manes.

Et ce ſont ceux leſquels les ſectateurs du magicien Simon, comme eſcrit ſainct Irenee, appelloient diables, qui enuoyoient des ſonges aux hommes qui auoient contracté alliance auec eux, à fin de predire les choſes à venir. Si ay-ie veu deux femmes, repliqua vne Feſſetonduë, leſquelles ſe ſont bien aidees des ſonges : car vne eſtant ſurprinſe par ſon mary, & elle eſtant auec ſon amy en vne chambre, ainſi que ſon mary, qui eſtoit

borgne, vouloit entrer, elle luy va dire qu'elle auoit ſongé qu'il voyoit des deux yeux, & pour s'en aſſeurer luy bouche ſon bon œil, & cependant le galand ſort : l'autre, arriuant ſon mary vn matin qu'elle auoit compagnie Françoiſe, elle luy va dire, qu'elle auoit ſongé qu'elle luy faiſoit baiſer le derriere de ſa chemiſe : ce diſant, elle luy met deuant le viſage, iuſques à ce qu'ils ne fuſſent plus que deux. Quelqu'vn de la Seree, s'addreſſant aux ennemis mortels des ſonges, leur va dire, que *apud Atlanteos*, que Rabelais nomme Atlantiques, on ne ſonge point, non plus qu'en l'iſle de Thaſos, l'vne des Cyclades : & que ceux qui craignent tant les ſonges n'auoient qu'aller demeurer en ce païs-là : que ſi on les vouloit aller cercher, qu'il preſteroit ſa lanterne. Alors ils vont demander à ceſtuy-cy, & le prient de leur dire, en quelle contree ce peuple pouuoit habiter, ayans grand'enuie d'y aller demeurer, tant les ſonges les tourmentoient. Mais il ne fut poſſible de trouuer dans Nizolius, ni ailleurs, où demeurent ces gens-là, qui ne ſongent, ni ne reſuent. Et auſſi qu'vn de nos Serees, qui auoit touſiours en la bouche ſon, Il peut eſtre, auec Epicure ne vouloit croire y auoir vn païs là où on ne ſongeoit iamais, encores qu'on luy eut dit que beaucoup des anciens l'auoient eſcrit, & que d'autres les ſçauoient, pour auoir eſté en ce païs ſans ſonge. Et comment, diſoit-il, les anciens l'euſſent peu ſçauoir, veu qu'Herodote eſcrit qu'en Aſie, ni en Grece, de ſon temps, n'y auoit perſonne qui euſt veu le Po? Et n'ayant paſſé le Po, comment euſſent-ils peu cognoiſtre les autres païs ſi loingtains, veu que de noſtre temps il eſt

arriué à Rome des Rois de Iapon, lesquels disoient auoir mis en leur voyage plus de trois ans? Il luy fut repliqué, qu'on luy enseigneroit vn autre païs, qui est bien aisé à trouuer, où on ne songe point, non plus qu'en la region Atlantique : c'est en Ethiopie, comme rapportent ceux qui y ont esté. Puis on luy demanda s'il croiroit plutost ce que dit le docte Rabelais, que Cleon de Daulie Thrasimedés, & de nostre temps le sçauant Villaurnanus François, oncques ne songerent. Il leur respond, que si tous ces peuples, & ceux qu'ils ont nommez, ne songeoient point, qu'ils n'esperoient donc rien : car toutes nos esperances, disoit-il, que sont-ce que resueries & songes? Que s'il y a vn païs où l'on ne songe point, il faudroit donc dire que cela viendroit de la disposition du ciel : qui est ensuiure les ignorans, qui rendent les causes generales des choses, ne sçachans les particulieres. Ce different fut cause que la decision en fut remise iusques à ce que quelqu'vn de la Seree seroit allé & reuenu au païs où commande le Prestre Iean, pour nous en rapporter la verité, dautant que les raisons peu profitent où l'experience a lieu. Celuy qu'on esleut pour faire le voyage aux despens communs de la compagnie, va dire qu'il auoit les songes en si grand'horreur, que si estant en ceste region-là, il se trouuoit exempt de songe, qu'il seroit bien homme pour y demeurer, & qu'à grand'peine retourneroit-il par deçà, pour les asseurer de ce qui en estoit. Et ne vous esbahissez, disoit-il encores, si ie suis tant ennemy des songes : parce que i'ay peur de me tuer vne nuict en songeant, ou faire quelque autre folie : dautant que bien

ſouuent tout endormy ie me leue : & Landinus rapporte que luy eſtant à Paris, il y eut vn Anglois, lequel tout endormy ſe leua de ſon lict, & alla depuis l'Egliſe S. Benoiſt, iuſques au bout de la riuiere de Seine, où il tua vn enfant, & ſans s'eſueiller s'en retourna coucher. Galien meſme n'a peu remedier à ce mal, & dit qu'il a eſté de ceux qui vont la nuict, qui s'appellent en Latin *Noctambuli.* Ariſtote dit, adiouſtoit-il, qu'en la ville de Tarente y auoit vn tauernier, qui de iour vendoit ſon vin, & la nuict couroit par la ville en dormant. Bartole dit auſſi, qu'il y auoit à Piſe vn homme qui en dormant s'armoit, & s'en alloit par la ville en chantant & braillant. Et Marian eſcrit qu'il auoit pour voiſine vne ieune fille, qui dormant ſe leuoit de ſon lict, peſtriſſoit ſa paſte & faiſoit cuire ſon pain. Et en y a qui paſſent bien outre, & diſent qu'il y a des femmes & des filles, leſquelles toutes endormies iront coucher auec des hommes, & ayans eu leur compagnie, s'en retourneront coucher encores toutes endormies. Parquoy, diſoit-il, ie vous prie de me dire de quel humeur cela procede, & s'il y a moyen d'empeſcher ces ſonges, qui font cheminer en dormant, & faire des choſes qui ne ſont bonnes ni honeſtes, & d'autres qu'on feroit bien en grand' peine d'executer en veillant, & de beau iour. Le dormir donc, luy repliqua vn autre, n'eſt pas du tout ſemblable à la mort, comme ont dit Homere, Virgile, & Ouide : car les morts ne marchent point comme font ceux-cy, qui dorment & cheminent. Puis apres auoir vn peu ſongé, va dire, que ces mouuemens qui ſe font en dormant, venoient des vapeurs chaudes, & eſprits

bouillans, lesquels montez au cerueau agitent la faculté animale, de telle sorte qu'elle contraint les parties instrumentaires de luy obeïr, & faire des actions merueilleuses, sans s'offenser en chose qui soit : à cause que ces dormeurs n'ont nulle crainte & peur de passer en des lieux perilleux, & aussi qu'ils marchent tout bellement. Et n'est estrange, disoit-il, si en dormant on marche, pource que nous auons le sens interieur & l'exterieur, au sommeil le sens exterieur estant empesché, & non pas l'interieur quand nous songeons; & quand en dormant nous allons, le sens interieur est bien assoupy, mais non pas l'exterieur. Et afin de garantir de ce mal tous ceux qui sont subiets à ceste passion, il est fort bon de mettre de l'eau en des bassins, à l'endroit de la porte par où il faut sortir : car il est certain que ces endormis & chemineurs de nuict, se resueilleront en touchant l'eau : comme il arriua à vn qui en dormant s'alla mettre en l'eau pour se baigner, & lors mettant les pieds en la riuiere auec tout le corps, il se resueilla, & luy print bien de sçauoir nager. Apulée aussi escrit que la betoine est souueraine pour empescher les ambulations nocturnes. Ie vous enseigneray bien, va dire vn Franc-à-tripe, comment on pourra euiter cest inconuenient, & qui plus est, à ne songer nullement, en faisant ce que les anciens ont pratiqué, comme nous a monstré Ronsard :

Les anciens souloient apres souper
Verser du vin en l'honneur de Mercure,

Pour effacer, durant la nuict obscure,
Les songes vains qui nous viennent tromper.

Mais ie trouue encores meilleur, disoit-il, de boire ce vin que le respandre : car ie sçay par experience n'y auoir chose plus souueraine, pour se garantir des songes, que boire bien auant que se coucher : si mieux on ne se veut passer de dormir : ayant plusieurs autheurs qui ont affermé beaucoup de personnes auoir longtemps vescu sans dormir : au moins si nous voulons croire Pline, qui dit que C. Mecenas fut trois ans entiers sans dormir. A qui toutesfois il fut contredit : & fut soustenu le dormir estre si necessaire, que nostre vie en dependoit, aussi bien que du manger & du boire : estant vne chose estrange, qu'encores que nostre vie soit si courte, neantmoins le somme, comme vn publicain & gabeleur, nous en oste la moitié. Et comme dit quelqu'vn *eripimus vitæ, quidquid somno tradimus :* & vn autre, *Profectò vita vigilia est.* Quant auons-nous, adioustoit-il,vn estat paisible, puis qu'en dormant mesmes, & au plus profond du repos, nous sommes espouuentez? Combien d'hommes intimidez des horribles visions, sont morts soudainement ? Combien y en a-il, qui sont deuenus blancs & chenus en vne nuict, pour la fascherie, & l'ennuy de ce qu'ils auoyent songé ? Nous ne sommes pas mesmes asseurez de la vie, ès plus grandes ioyes : beaucoup estans morts de trop grande ioye. A a verité repliqua vn de la Serce, ceux-là qui ne sont que dormir en attendant que le bien leur

vienne en dormant, ſont grands ſongeurs & reſueurs : car tant plus qu'on dort, plus on ſonge, à cauſe qu'il y a plus de temps, & que celuy qui dort beaucoup ne dort pas ſi ferme que celuy qui ne dort gueres : & ſi on ſonge plus en Hyuer qu'en Eſté, les nuicts eſtans plus longues, le Soleil chaſſant le ſommeil, & par conſequent les ſonges & reſueries : car à la ſortie du Soleil, ce dit quelqu'vn,

La neige, le brouillas, l'oiſiueté, la nuict,
Le fantoſme, la peur, & le ſomme s'enfuit.

Les Cimmeriens donc, va dire vn autre, doiuent bien ſonger, puis qu'ils ſont en vne perpetuelle nuict : toutesfois que i'ai veu des perſonnes qui dormoient plus en vne heure, que les autres en quatre. Ne penſez-vous pas, diſoit-il, que ceux qui n'ont point de ſoucy ni de faſcherie, ne dorment pas plus en vne nuict que les autres en deux? Ce qui me fait dire, que les amoureux ne dorment gueres, & par conſequent ne ſongent pas beaucoup : toutesfois on dit qu'ils ſont grands reſueurs, à cauſe de l'aſſiduelle penſee amoureuſe, qui les rend melancholiques, & la melancholie engendre les reſueries eſpouuentables, ſelon les naturels. Que ſi vous me demandez, adiouſtoit-il, leſquels ſont mieux complexionnez, ou ceux qui dorment quaſi touſiours, ou ceux qui ne ſont grands dormeurs : ie voudrois reſpondre ſelon Caton qui dit qu'il vaudroit mieux auoir des eſclaues & ſeruiteurs, qui dormiſſent aſſez de leur

naturel, que peu : Caton iugeant les endormis, doux obeiſſans, maniables, & qu'on en faiſoit ce qu'on vouloit, & auec cela de bon eſprit : au contraire des eſueillez, qui ne peuuent gueres dormir, que Caton eſtime fols, idiots, malicieux & meſchans. Et c'eſt, diſoit-il, ce qui fit eleuer vne Academie à Bolongne, qui ſe nommoit les Sommeillans, pour demonſtrer qu'ils eſtoient debonnaires & non point malicieux & meſchans : leſquels auoient vn Ours à leur deuiſe, qui dort ſix mois, auec ce mot, *La vigilance recompenſera le dormir.* Auſſi que nous voyons ceux qui ne ſont aſſeurez, ne dormir gueres, au contraire de ceux qui ſont de bonne conſcience, leſquels dorment aſſeurément. Ce qui ſauua la vie à deux freres, eſtans accuſez à Rome d'auoir tué leur pere, qui fut trouué bleſſé à mort en ſon lict, la chambre eſtant fermee, & ſes deux fils couchez en vn autre lict, pource qu'on les trouua dormans : le ſommeil monſtrant vne aſſeurance innocente, & que c'eſtoit contre nature, ayant tué leur pere, de pouuoir dormir ſur ſon ſang. Toutesfois, repliqua vn de la Seree, nous trouuons que Caton & l'Empereur Othon eurent ſi grande aſſeurance, que ſe voulans tuer le lendemain, ils ne laiſſerent de dormir toute la nuict, tellement qu'on les entendoit ronfler de bien loing. Parquoi heureux ceux-là qui mettent ſur le coiſſin, auec leur teſte, tout leur ſoucy : & encores plus heureux ceux qui dorment ſi ſerré qu'ils n'entendent point le tonnerre, & par ce exempts d'eſtonnement & de frayeur, dont pluſieurs ſont morts, ſeulement de crainte qu'ils auoient de mourir de la fouldre, ſans ſouffrir autre mal, ne bleſſeure aucune :

les dormans n'eftans iamais frappez de tonnerre ny de fouldre, à caufe dit Democritus, que ce qui ne peut arrefter le feu celefte, n'eft point foudroyé : or eft-il que le corps de l'homme dormant fe lafche, & deuient rare & mol, ayant les pores ouuerts, l'efprit defaillant & l'abandonnant, & par ce ne pouuant ce corps endormy refifter, n'eft point retenu ny offenfé par le fouldre. Au contraire, ce qui tient coup & fait refiftance, eft fondu par le fouldre : comme fait le corps d'vn homme vaillant, qui eft robufte, plus ferré, & par ce faifant plus de refiftance, pour eftre plein d'efprits, peut eftre offenfé de ce feu du ciel. Ie crains tant le tonnerre, va lors dire vn franc-à-tripe, que toutes les fois qu'il tonne, ie baillerois la moitié de mon bien, & qu'on me baillaft vn breuuage, qui me fift dormir, s'il eft vray que les dormans foient hors du danger du fouldre. Et ie croy, adiouftoit-il, qu'on me pourroit donner vne potion qui m'empefcheroit d'ouïr le tonnerre : veu que les Turcs baillent bien à ceux qu'on veut chaftrer, cauterifer, & coupper quelque membre, vne compofition, laquelle les fait dormir d'vn tel fomme, qu'il n'endurent nul mal : & fi ne ferois point de confcience de prendre ce dormitoire, n'y trouuant nul enchantement ni forcellerie : dautant que ceux qui prennent cefte potion n'ont nulle memoire, là où les forciers racontent où leur efprit a efté cependant qu'ils ont laiffé le corps, & qu'ils ont efté en ecftafe : toutesfois qu'Alciat, reprenant vn inquifiteur, dit que l'ecftafe des forciers & forcieres ne vient que de melancholie, laquelle corrompt leur imagination : qui merite pluftoft

le Medecin que la peine : comme on peut veoir en la maladie Ephialte, où on penſe auoir habitation auec les eſprits : ou en la maladie de Lycanthropie, où l'on penſe eſtre changé en loup. Mais dont vient, demanda vn Drolle, qu'aucuns en dormant ronflent, & pettent, les autres parlent, & diſent tout ce qu'ils ont fait haut & clair, les autres marmotent entre les dents & en y a qui ſoufflent les chous ? Il luy fut reſpondu que ceux-cy n'eſtoient point ſorciers, & que ceux qui ſont ecſtatiques ſont ſans tout cela, mais que ceſte diuerſité de dormir procedoit de l'empeſchement qui eſt és ſens apprehenſifs, ſelon qu'ils ſont libres, ou empeſchez & enuelopez. Mais d'où vient, demanda-il encores, qu'il en y a qui dorment mieux par liure que par cœur, ne pouuans dormir qu'vn liure en la main ? les vns dormans de mauuaiſe grace, les autres la bouche ouuerte ? Il luy fut reſpondu, que pour y remedier, il falloit faire comme Goulard, qui commanda à ſon valet de mettre vn miroüer attaché à la courtine des pieds de ſon liſt : A fin que ie voye, diſoit-il, ſi i'auray bonne grace en dormant. Ce Monſieur Goulard, repliqua quelqu'vn, auoit volontiers ouï dire, que la Lune aime les belles gens, qui ſont endormis, & ceux qui en dormant ont vne bonne contenance, comme Endymion. Quant à ceux qui ronflent, parlent, & pettent en dormant, & grincent les dents, il n'y a rien, diſoit-il, plus recommandé pour les empeſcher de tout cela, que de ſiffler, ſans les reſueiller : nommément ſi c'eſt vne femme, ou vn page, ou vn ſinge : ces trois ſortes d'animaux ne doiuent iamais eſtre reſueillez, ſi vne fois ils dorment. Les femmes de la

Seree craignans de s'endormir, parce qu'elles auoient bien faict leur deuoir à ſoupper, ſurent d'aduis de s'en aller, de peur que ſi elles venoient à s'endormir, on ne les laiſſaſt là ſans les reſueiller, ſuiuant la doctrine d'vne Feſſe-tonduë, qui ne s'en alla pas ſans que chacune d'icelles luy donnaſt vne attainte.



DIX-SEPTIESME SEREE.

Des Odeurs, & du Sentiment.

NOSTRE ſongeur ſe trouua encores le lendemain là où nous ſouppions : mais quand il fallut ſe mettre à table, perſonne ne vouloit ſe ſeoir aupres de luy, ayans tous ceſte opinion qu'il puoit encores. Quant à moy, ie vay faire tout le contraire, car ie me renge le plus prés de luy qu'il me fut poſſible : ayant apprins que toutes ſenteurs ſe ſentent moins de près que de loing : à cauſe que l'odeur, bonne ou mauuaiſe, temperee & meſlee auec l'air, eſt renduë plus forte : meſmes les fleurs ont leur ſenteur plus ſoüef de loing que de prés : parce que ſi vous les ſentez de prés, ce qu'elles ont de terreſtre ſe perd en bas, & l'odeur qui ſe fait par la chaleur, ſans eſtre meſlee, va plus loing. Et à cela ne fait rien ſi le ſentiment ſe fait par l'organe du nez, ou par le cerueau, laiſſant la diſpute aux Medecins. Qui bailla encores plus d'occaſion de ſe reculer de noſtre ſongeur,

ce ſut qu'en ſe mettant à table on ſentit vne mauuaiſe ſenteur, dont tous en accuſoient noſtre ſongeur, lequel en ſe riant va dire deux ou trois petits mots de tauerne, Dieu vueille garder, commença-il à dire, les biens de deſſus la terre, car ie vous aſſeure qu'il court vn mauuais vent: mais ie vous diray, qu'on ne bouge, tout eſt à boire, il n'y a rien à rembourſer. Et ne diſoit pas ſans cauſe, Homme ne bouge: dautant que ce qui eſt remué remplit plus l'air, & eſt plutoſt apporté à nous, & tranſmis à noſtre ſentiment, que ce qui n'eſt mouué ni brouïllé: toutes choſes odorantes eſtans plus fortes meſlees auec l'air, que ſeules, principalement quand l'air eſt chaud: l'odeur n'eſtant qu'vne vapeur, qui ſe fait par la chaleur: or la chaleur a vne puiſſance actiue de mouuoir, & le froid au contraire arreſte les choſes, & les reſerre, rendant l'air immobile, qui fait que nul mouuement ne peut ſortir de ce qui ſent en temps froid. Il y auoit en ceſte Seree vn coliqueux, lequel ne ſe faiſoit que rire de ce qu'on auoit ioüé de la veze: diſant, Ie ne ſçay pas qui a faict cela, ne qui luy a conſeillé de le faire, mais ie m'aſſeure bien qu'il ne l'a pas fait de ſa teſte, & ſi ne l'a pas faict pour l'amour de nous, car quand il euſt eſté ſeul, il en euſt bien faict autant. Poſſible, adiouſtoit-il, qu'il eſt coliqueux comme moy, & les coliqueux ſçauent le danger que c'eſt de retenir vne choſe qui ne vaut rien: ou bien il eſt malade, ou eſt preſt de l'eſtre, ayant les humeurs corrompues prouenantes de crudité: la crudité eſtant la principale cauſe des mauuaiſes odeurs: & tant plus elles ſentent mal, tant plus la perſonne eſt eſloignee de la ſanté: &

caufe de la crudité qui eft mal-aifee & dangereufe à retenir. Qui ne fçait, difoit-il, qu'en la prefence de Claudius, Empereur Romain, vn pauure honteux mourut fubitement, pour retenir fon vent, & par default de peter vn mefchant coup? Poffible auffi que celuy qui a laiffé fortir cefte fecrette, par faute d'efuentouër, nous a voulu refraifchir, comme les anciens l'ont pratiqué, & que nous le pratiquons. Ou bien cela viendroit-il point de quelqu'vn qui a efté preffé & ferré à l'entree de la table? Car c'eft vne chofe affeuree, nous affeuroit-il, où peu ont prins garde, qu'au commencement du repas on eft plus preffé & ferré à la table que non pas à la fin, combien qu'il femble deuoir eftre au contraire, que nous deuions eftre plus eftroictement affis à la fin du repas, ayans le ventre plein, qu'au commencement.

Mais voyant bien que vous n'en croyez rien, efcoutez les raifons qu'en donne Plutarque: ou c'eft, dit-il, que la faim nous fait preffer & choquer les vns contre les autres à l'entree du repas: ou bien qu'au commencement du difner & fouper nous fommes affis de noftre large, & panchons en auant, regardans fur la table de front, mais apres qu'on eft raffafié, nous nous tenons fur le cofté. Noftre fongeur, fongeant à ce qu'on auoit dict parauant, va dire qu'il ne croyoit pas, que tant plus ce qui fort de nous par le lieu à ce deftiné fent mal, & eft de mauuaife odeur, tant plus il denote la perfonne malade, & auoir les humeurs corrompuës: mais tenant le contraire, difoit qu'on eftime la nature de chafque chofe bonne, quand elle exerce bien ce qui eft propre à fon efpece. Quelqu'vn fe prenant à rire repliqua ainfi:

Ie m'esbahis comme de tel ſujet on peut recueillir quelques raiſons ſeruantes aux choſes naturelles : & comme on n'a laiſſé ce qui eſt de noſtre nature, tel qu'il eſt. Il luy fut reſpondu : Tant naturelles que vous voudrez, ſi eſt-ce que les Anciens ont faict ce qu'ils ont peu pour couurir ces choſes que vous appellez naturelles : tellement que ceux de Iudee, les Egyptiens, les Grecs, puis les Romains, n'ont pas tant vſé d'onguens en leurs banquets pour la volupté & laſciueté, que pour fuïr les mauuaiſes odeurs qui ſortent de nous : ſi bien qu'il s'en trouue qui beuuoient de ces onguents, à fin que par deſſus & par deſſous ils ſentiſſent bon : dont Iuuenal dit,

Quum perfuſa mero ſpumant vnguenta Falerno.

Et ces vnguents ont eſté ſi frequents à Rome, & ſi chers, fut-il dit, que le prouerbe eſtoit, *Vt in velabro olearij*. Noſtre ſongeur ne laiſſa pour tout cela à faire vn tel conte : laiſſant aux femmes ceſte vaine ſuperſtition de paroles, eſtant mal aiſé de parler honneſtement d'vne choſe ſale & vilaine. Il n'y pas long temps, commença-il à dire, qu'vn habile homme & honneſte (ſans cela qui luy arriua) parlant à vne grand' Dame, va faire vn gros pet, ſans aucunement y penſer en mal : puis regardant l'vne apres l'autre les Damoiſelles de ceſte Dame, leſquelles eſtoient à l'entour de luy, leur va dire, ſans ſe troubler : Si ne voulez vous taire, ie me tairay : & ne laiſſa de continuer ſon propos encommencé : & en le pourſuiuant vne de ces Damoiſelles va

faire vn autre pet, plus haut que le premier de deux trois tons: lors ce diſcoureur plus aſſeuré que deuant, ſe tournant encores vers ces Damoiſelles, leur va dire, Allons tout de rang, s'il vient à mon tour & ordre, i'en feray bien encores vn autre. Ie vous laiſſe à penſer, adiouſta noſtre ſongeur, ſi ces Damoiſelles, & la Dame meſme, ſe peurent garder de rire, & ſi en riant il ne leur arriua point d'en faire autant, & poſſible pis: car vous ſçauez que les muſcles du diaphragme, qui ſeruent à la reſpiration, & ſont agitez par le ris, ſeruent auſſi au reject des excremens. Il falloit bien, va repliquer quelqu'vn, qu'il y euſt quelque conſtellation qui les preſſoit & rendoit enclins à perdre le vent: eſtant arriué ce iour-là à deux ou trois, ce qui n'arriuera pas en cent. Ie ne ſçay, reſpondit vn Drolle, quels aſtres regnoient, mais ie ſçay bien quel vent couroit: que s'il euſt pleu de ce vent, ie ne ſçay que c'euſt eſté: le vent de Ponant eſtant touſiours faſcheux & puant: amenant le plus ſouuent quelques orages ſentans plus fort que roſes: m'eſtant ſouuent esbahy de ce que les excremens des beſtes brutes n'ont pas ſi mauuaiſe odeur que ceux de l'homme: n'en pouuant rendre autre raiſon, ſi ce n'eſt que les beſtes brutes vſent touſiours de meſme aliment, & font beaucoup d'exercice: mais l'homme mangeant de tant de ſortes de viandes, qu'il ne les peut cuire, ne faut s'eſmerueiller ſi elles viennent à ſe corrompre, & à ſentir mal. Il fut apres demandé s'il n'y auoit point de moyen d'euiter la ſenteur des choſes puantes. On reſpond qu'ouy: moyennant qu'on vouluſt manger des choſes qu'on craint à ſentir: car vous ne

les ſentirez point, non plus qu'vn homme qui a mangé des aulx, ne les ſent point, & ſi ne ſent point ceux qui en ont mangé, non plus qu'vn parfumé & muſqué ne ſentira point ceux qui le ſont. La raiſon en fut renduë, & dirent que c'eſtoit à cauſe que l'vne & l'autre odeur eſtans conioinctes & aſſemblees, l'odeur exterieure, qui prouient de dehors, rencontrant l'odeur interieure, ſemblable à elle, perd ſes forces par la rencontre de ceſte odeur interieure. Vne Feſſe-tonduë va dire alors, qu'il ſçauoit bien vne odeur, que la ſentant, on ne ſentiroit point vne autre ſenteur, & qu'on ne ſentiroit point le froid. Quelqu'vn de la Seree, qui eſtoit aſſez mal veſtu, & ſi craignoit plus le froid qu'vne mauuaiſe odeur, pria ceſte Feſſe-tonduë de luy enſeigner comme il ne ſentiroit point vne autre odeur, & ſi ne ſentiroit point auſſi le froid. Lequel luy va dire :

Quand il fait froid pour ne le point ſentir,
Voicy comment il s'en faut garentir :
Dans vn mouchoir bien blanc il vous faut mettre
Vn bel eſtron, qui ne vient que de naiſtre :
Puis d'vn coſté & d'autre le tournez,
En le tenant tout contre voſtre nez :
Car bien que ſoit la froidure bien grande,
Ie gage moy que ſi l'on vous demande
Si c'eſt le froid que vous ſentez ou non,
Que vous direz, ie ne ſens qu'vn eſtron.

Puis nous va dire ſans ſortir de la Seree des odeurs, l'epitaphe du galand qui empeſche de ſentir le froid :

Entre vous qui par cy paſſez,
Ne priez pour les treſpaſſez :
Mais priez Dieu qu'il gele fort,
Car s'il degele ie ſuis mort.

Apres que tous ceux de la Seree eurent acheué de rire, vn d'icelle va dire qu'il aimeroit mieux ſentir le froid, que de ſentir quelque puanteur : nous aſſeurant qu'il auoit veu des perſonnes à qui le cœur auoit failly pour auoir ſenty vne mauuaiſe ſenteur, auſſi bien que on peut eſuanouïr pour en auoir ſenty de bonnes : l'vn & l'autre procedant d'vne vehemente & penetrante ſenteur, qui offenſe le cerueau, en attirant la chaleur & l'humeur aux parties haultes, qui fait que le cœur demeure deſnué de ſa chaleur & humeur : & encores que les ſenteurs ne ſoient bonnes ne mauuaiſes, elles ne laiſſeront pourtant, ſi elles ſont fortes, d'offenſer le cerueau : la vapeur de l'odeur eſtant montee en haut, & eſtant comme ſonduë par la chaleur occupant plus grande eſpace qu'elle ne faiſoit parauant, cauſant le mal de teſte. Et non ſeulement, adiouſta-il, on peut bien tomber en ſyncope & defaillement de cœur par vne odeur & ſenteur mauuaiſe, mais, ſi nous croyons Pline, l'enfant eſtant au ventre de ſa mere peut eſtre ſuffoqué par l'odeur d'vn mouchon de chandelle mal eſteint : à ceſte cauſe Pline appelle l'homme pauure & chetif animal. Que ſi l'ame, diſoit-il, ſelon qu'elle eſt affectionnee, ou d'ennuy, ou d'enuie, ou d'auarice, altere le corps de l'homme, pourquoy eſt-ce que la ſenteur auſſi prouenant d'vne defluxion & decoulement,

par la chaleur & mouuement, ne pourra penetrer & alterer vn autre corps, veu que la veuë peut facilement enforceler vn petit enfant? Il ſe trouua toutesfois vn de la Seree, qui ſouſtenoit contre Pline, que la vapeur d'vne chandelle mal eſteinte n'eſteignoit point le fruict ja conceu, non plus que l'haleine d'vn punais ne peut ſuffoquer l'enfant au ventre de ſa mere : ce que toutesfois pluſieurs afferment. S'il eſt vray, demanda vn autre, que les odeurs nourriſſent & reparent non ſeulemeut la vertu animale, & les eſprits, mais auſſi alimentent le corps, & les parties ſolides d'icelui, les odeurs eſtans appliquees bien prés du nez? Dautant, diſoit-il, que ſi les odeurs ont corps, elles pourront nourrir & reſtaurer les parties ſolides, qui ont corps : à ceſte cauſe ie croy que celuy qui payoit le roſtiſſeur auec le ſon de ſon argent, auoit bon marché & n'alloit point ſentir le roſty ſans cauſe. Et n'eſt hors de creance, adiouſta-il, de croire qu'il y a vn peuple, que les Latins appellent *Aſtnÿ*, lequel ſe nourrit d'odeur : veu qu'en l'Amerique il ſe trouue vne beſte, qu'ils nomment Hay, reſſemblant vne guenon, qu'on ne vid iamais manger, ni par les champs, ni en la maiſon, car elle s'appriuoiſe, & pour cela les Toupinanboults eſtiment qu'elle viue d'odeur & de vent.

Ne trouuons-nous pas eſcrit, diſoit-il encores, que Democrite entretint ſa vie trois iours, ſans manger ne boire, de la ſeule odeur du pain? Il fut repliqué, que ſi on peut viure de la ſeule odeur, que la ſeule odeur & ſenteur pourra auſſi faire mourir; Houlier affermant l'odeur du baſilic auoir faict mourir vn Italien, pour

l'auoir continuellement ſenty : ceſte herbe par ſon odeur luy ayant engendré vn ſcorpion au cerueau. Et comme les mauuaiſes odeurs peuuent alterer noſtre corps & luy nuire, les bonnes auſſi, auec ce qu'elles nous plaiſent, ſeruent à la ſanté & confortent noſtre cerueau, qui eſt froid & humide, & les ſenteurs eſtans fondees en ſubſtance chaude & ſeche, le peuuent reſtaurer & ayder : Ariſtote eſcriuant que les douces ſenteurs, & bonnes odeurs des fleurs & parfums, ne ſeruent pas moins à la ſanté, qu'au plaiſir, & à la volupté : parce, dit-il, qu'elles detrempent auec leur chaleur, & ſuauité, la ſubſtance du cerueau : laquelle de ſa nature eſt froide, & comme figee. Ie ne ſçai, repliqua quelqu'vn, que ſeruoit aux Anciens l'odeur des coings, & quelle vertu auoit leur ſenteur : car nous trouuons qu'ils en eſtimoient l'odeur ſi bonne, que toutes les ſalles où l'on retenoit les allans ou venans, pour leur donner audience, eſtoient garnies de pommes de coings, meſmes on en paroit les ſtatuës qu'on tenoit aupres du lict, pour participer à l'odeur des coings toute la nuict : & auiourd'huy la plus-part de nous ne dormiroit pas s'il y auoit des coings en tout le logis. Que les choſes odoriferantes ſeruent, diſoit-il, nous le voyons, de ce qu'elles prouoquent l'vrine, comme eſtans chaudes & ſubtiles, moyennant qu'elles ſoient bien ſentantes : car les choſes qui ſentent mal, encores que elles ſoient chaudes, parce qu'elles ne ſont pas digerees & cuictes, ne peuuent exciter l'vrine. Si eſt-ce, repliqua vn autre, que les aulx, encores qu'ils ne ſentent pas trop bon, prouoquent l'vrine par leur ſenteur, & ſi baillent leur odeur à l'vrine

de ceux qui en mangent, combien que s'ils mangent d'autres chofes, encores qu'elles ayent la fenteur plus forte, & plus grande, ne communiquent point leur odeur à l'vrine, comme font les aulx. Seroit-ce point, luy fut-il refpondu, que l'ail augmentant l'vrine, il excite quand & quand l'efprit, lequel defcendant en bas auec l'vrine, mefle l'odeur & fenteur de l'ail, auec l'vrine? Mais fi la fenteur de l'ail, demanda quelque autre, nuit à la perfonne, comme il y a des odeurs qui luy font contraires, & d'autres profitables, encores qu'elles foient fortes & puantes : car nous tenons, difoit-il, que la fenteur du galbanum, d'affa fœtida, du foulphre, de la poudre à canon, des cornes brufiees, des cuirs, & moulins à tanneries ne nuifent point, encores que l'odeur en foit forte, & mal plaifante : mais, qui plus eft, elles corrigent l'air peftilentieux, & fi ces fenteurs releuent les filles qu'on garde à graine de leurs fyncopes. A qui il fut dit, que l'ail n'eftoit pas vne chofe à mefprifer : & que ceux qui en mangent ne doiuent pas eftre reiettez, comme ils le font en ce temps : veu que l'ail par lettres hieroglyphiques nous fignifie la guerre, l'ail & les oignons eftans eftimez eftre la viande du foldat, parce qu'il l'incite à combatre : à cefte caufe combien que le coq foit nai au combat, fi eft-ce qu'il y eft fort incité au moyen de l'ail qu'on a mangé, pour le rendre plus hardy, & mieux combatant. Et n'y a rien, adiouftoit-il, qui monftre plus que nous degenerons de nos anceftres, & que nous ne fommes plus gens de guerre & belliqueux, que de reietter la viande des bons foldats, & mefprifer ceux qui mangent des

aulx & des oignons : veu que de tout temps l'ail a eſté la meilleure & la plus commune nourriture du vaillant gendarme : comme vous trouuerez en Ariſtophane, qui dit que les gens de guerre ayans achepté de l'ail, & des oignons, s'eſtoient embarquez : & qu'auſſi nous trouuons que durant les factions des Guelphes & Gibellins, les Bergamois (où l'ail entre le peuple eſt fort vſité) cognoiſſoient les ſoldats contraires à leur party, les voyans couper & diuiſer l'ail, pour le manger : comme les Florentins ſe cognoiſſent des Colonois en couppant les orenges en deux parties. Et encores, adiouſtoit-il, nous voyons pour le iourd'huy, que le peuple qui mange ordinairement de l'ail, & des oignons, & n'en trouue mauuaiſe la ſenteur, & ne meſpriſe point ceux qui en vſent, eſtre mieux aguerry, plus hardy & vaillant, que celuy qui n'en mange point, & en ſuit la ſenteur, aimant mieux ſentir le parfum d'Arabie, que l'ail : qui eſt la vraye viande du ſoldat, luy baillant cœur pour combatre, auſſi bien que l'oignon, ce dit Socrate dans Xenophon : le bon ſoldat ne mangeant point apres l'ail (afin de ne ſentir) vne ſebue crue, ou de la poiree bruſlee és cendres, ou de l'ache, ou du perſil tout verd, comme fait le gendarme effeminé, qui a honte de le ſentir. Meſmes les Egyptiens ont les aulx & les oignons en ſi grande eſtime, qu'entre les plus grands & execrables ſermens qu'ils font, iurent & prennent en teſmoignage les aulx & les oignons : comme ſi ces herbes & legumes tenoient quelque choſe de diuinité. Et ſi nos anciens François, qui eſtoient gens de guerre, ont tant eſtimé les aulx, qu'ils ne vouloient permettre qu'ils fuſſent dix-

mez, & s'y oppoſoient de telle ſorte, qu'on dit encores en Poictou, quand quelqu'vn a eſté battu, il vouloit amaſſer la dixme de l'ail. Et comme nos predeceſſeurs ont vſé des aulx, & n'auoient point honte de les ſentir, ils reprouuoient les parfums, meſmes ils eſtoient ſuſpects entre les femmes : car on eſtime que ceux qui vſent de ces ſenteurs Arabiques, & de parfums, le font pour couurir quelque defaut naturel : eſtant la plus parfaite ſenteur d'vne femme, ne ſentir rien, comme dit Martial. Si me confeſſerez-vous, repliqua vn de la Seree, que les odeurs, les ſenteurs & parfums ne ſont pas ſi communs que le temps paſſé : le parfum ayant anciennement non ſeulement gaſté les femmes, mais auſſi la plus-part des hommes : tellement qu'ils ne vouloient pas habiter auec leurs propres femmes, tant ils eſtoient douïllets & delicats, ſinon qu'elles fuſſent parfumees de toutes parts de bonnes odeurs & ſenteurs aromatiques, quand elles venoient pour coucher auec eux. Et dés le temps, diſoit-il, que les Romains commencerent à vſer de parfums, ils laiſſerent à eſtre vaillans : leur Republique n'aiant iamais eſté ſi floriſſante, que lors que les hommes, leſquels portoient parfums & ſenteurs, & les femmes que l'on trouuoit aux tauernes yurongnans, eſtoyent chaſtiez de meſme peine : le parfum ayant eſté cauſe dequoy Caton Cenſorius ſur l'election de deux Capitaines, pour enuoyer à la guerre de Pannonie, va dire tout hault, qu'il en demettoit Publius ſon allié, pour ce qu'il ne l'auoit iamais veu retourner nauré de la guerre, mais bien aller parfumé dans la ville de Rome. Sur la fin de la Seree il fut dit, qu'on trouuoit eſtrange

de ce que ceux qui ſont nourris aux puanteurs, s'ils ſentent quelques bonnes odeurs, ils en feront offenſez, & ne les peuuent endurer ſans eſuanouïr : comme il fut affermé d'vn villageois, lequel entrant en la boutique d'vn drogueur, penſa mourir, mais il fut ſecouru d'vn habile homme, luy faiſant ſentir du fumier, à la ſenteur duquel il auoit eſté nourry. Et fut adiouſté auſſi, que Olaus auoit eſcrit que vn peuple, qu'il nomme *Sueci*, encores qu'il ſoit fort humain aux eſtrangers, toutesſois il ne peut endurer, & hayt mortellement ceux qui portent de ſortes odeurs, comme le muſc, & les cloux de girofle, & autres ſenteurs : pour ce que leurs femmes auortent de l'odeur de ces choſes : dont il arriue que les ruſtiques de ce païs-là veulent outrager les eſtrangers ſoudarts, ou autres, qui portent des parfums & ſenteurs, diſans qu'ils veulent trahir leur Royaume. Si eſt-ce, fut-il repliqué, que pluſieurs autheurs diſent que le muſc, la ciuette, l'ambre gris, le ſtorax, la calamite, la racine d'yris, le dragant, le beniouin, le bois d'aloës, le ſandal, ſont bons & ſains, ayans grande force contre l'air infect de quelques vents peſtilentieux. Que ſi on ſe trouue eſlourdy de ces ſenteurs, Strabo dit qu'il faut faire comme les Sabeans, leſquels recreent leur cerueau, & ſe gueriſſent auec la fumee de la barbe de bouc bruſlee, & auec l'odeur d'vn limon glueux, que les Latins appellent *bitumen*. Il fut dit auſſi que Amatus Portugais dit auoir cogneu vn homme, lequel par l'aſpect de la roſe tomboit en ſyncope : & que Pierius Valerianus auoit eſcrit auoir veu à Rome vn Oliuerius Caraffa lequel au temps des roſes

mettoit des gardes, pour empefcher ceux qui viendroient par deuers luy d'apporter des rofes : combien que la rofe n'ait pas fon odeur forte, mais douce & benigne, & qu'on dife, *inter odores rofa*, & que naturellement nous aimons les bonnes odeurs, & haiffons toute chofe puante : les bonnes fenteurs s'accordans & fe r'apportans à noftre nature, & toute chofe puante procedant d'vn defaccord de nature : tout ainfi qu'au chanter tous accords naturellement nous plaifent, n'aimans point les defaccords. Si eft-ce, dit vne Feffe-tonduë qu'il y a quelquesfois du fon qui eft mal plaifant, pour eftre fuiuy d'vne odeur qui n'eft gueres aggreable & dont ie prie Dieu nous garder entre cy & demain au matin.



DIX-HVICTIESME SEREE.

Des Boiteux, & des Boiteuſes, & Aueugles.

TOVT ce qui ſe preſentoit à nous auant le ſoupper ou durant iceluy, ou apres, & en la Seree, ſeruoit de ſujet à ceux qui eſtoient en la compagnie. La ialouſie d'vn mary, la paſſion d'vn amoureux, la mignardiſe d'vne femme, la ſottiſe d'vn valet, la ruſe d'vne chambriere, la malice d'vn page, la meſchanceté d'vn laquais, la gloire d'vn ſot, ſuffiſoit & bailloit matiere de deuiſer à tous ceux de la Seree : comme icy vn boiteux luy bailla occaſion de parler des boiteux, & boiteuſes. Car nous eſtans à table, il arriua qu'vn ſeruiteur de la maiſon vint dire à ſon maiſtre, qui nous bailloit à ſoupper qu'vn tel vouloit parler à luy. Noſtre hoſte luy commande de le faire entrer. Et entrant on void qu'il eſt boiteux & qu'il cloche, & que pour cela, parlant à noſtre hoſte, il ne laiſſoit de menacer quelqu'vn, qui luy auoit fait, à ce qu'il diſoit, vne ſupercherie, & vn vilain

affront, ainſi parloit-il, & iuroit qu'il le tueroit auant que le rencontrer. Quand ce martial Vulcan ſut ſorty de la ſalle, nous demandaſmes à noſtre hoſte qui eſtoit ce tortipez ſi picrocholle : l'vn le blaſmant de iurer ainſi, l'autre de vouloir tuer vn homme, & comment il le pourroit faire eſtant ſi eſtropiat, qu'vn autre qui le cognoiſſoit, auoit dit qu'il ſçauoit bien de quel pied il clochoit. Noſtre hoſte nous va reſpondre. Pourquoy me demandez-vous quel homme c'eſt? Voyez-vous pas bien que c'eſt vn boiteux, qui n'eſt pas de ce païs, parce qu'il ne va pas comme les autres? Mais ie vous diray bien vne choſe, va dire le maiſtre de la maiſon, qui poſſible vous empeſchera de vous moquer de ce qu'il menace ainſi celuy qui luy a fait quelque tort. C'eſt que tout boiteux & mal-aiſé que le voyez, il ne laiſſe pour cela à eſtre vaillant & hardy, & en y a vne douzaine en ceſte compagnie, & cinq cents en ceſte ville, qui fuïroient pluſtoſt que luy : ſi eſt-il ſi homme de bien, qu'il voudroit que tout allaſt droiđ, & ſi n'y a homme en ceſte ville qui ſçache plus de nouuelles que luy, allant deçà & delà. Et à ce propos, adiouſta noſtre hoſte, il me ſouuient d'vn torticolli, qui s'adreſſant vn iour à ce tortipez, le prie de luy conter quelque choſe de nouueau, & qu'il n'eſtoit point ſans nouuelles allant deçà & delà. Ce boiteux voyant qu'il auoit le col de trauers, lors luy va dire, Tourne donc vn petit la teſte par deuers moy, & ie t'en conteray. Ce tortipez ſera tel que vous voudrez, va dire vn de la Seree, mais ſi i'auois cent enfans, ſi ne les apprendrois-ie pas à aller ainſi comme il va : & ne voudrois pas que ce boiteux hantaſt ſeulement mes

enfans, car on dit ſi tu hantes auec vn boiteux, tu apprendras à clocher. Et ſi toutes les fois que ie trouue vn boiteux par le chemin, ce m'eſt vn augure de quelque malheur : & n'ay point ri voyant ſortir de la ſalle ce boiteux, comme vous auez faict. Mais on luy repliqua, que les Dieux meſmes ne s'en peurent tenir, quand ils virent le boiteux Vulcan ſe haſter d'aller & cheminer à peine par la maiſon, ſi nous voulons croire à Homere. Quelqu'vn puis apres demanda dont venoit ce mot de boiteux, & ce mot de clocher, dont le François vſe. Il ſut dit que ce mot de boiteux venoit de la diction de boite à cauſe que la ſommité des os inferieurs eſt cauee ou creuſe en façon d'vne boite de bois en rondiſſant, pour receuoir la teſte de l'os ſuperieur : & que quand ladite teſte de l'os eſt hors de la cauité ou boite, ſi c'eſt au pied, la perſonne ſera appellee boiteuſe : & dira l'on qu'il cloche, parce qu'il va deçà & delà, comme vne cloche qu'on ſonne : auſſi dit-on que les boiteux entrent en l'Egliſe par le clocher.

A peine auoit-on acheué de leuer les tables, que chacun ſe va mettre ſur les boiteux & boiteuſes, encores qu'ils ayent les iambes & les ſondemens ſoibles, & mal aſſeurez : en demandant pourquoy le plus ſouuent vn boiteux engendre ſon ſemblable. Noſtre hoſte ayant vn ſien amy à ſoupper auec nous, qui deſiroit eſtre receu en nos Serees, va colliger toutes les voix, & par la pluralité d'icelles, il ſut ordonné que ce nouueau venu reſpondroit à ceſte queſtion qu'on auoit miſe en auant, & à toutes celles de ceſte Seree, à fin qu'on iugeaſt s'il eſtoit capable d'y eſtre receu & inſinué, pour le moins

comme catechumene & initié. Parquoi ce nouueau venu refpondant à la queftion propofee, dont venoit qu'vn boiteux engendroit fon femblable, commença à dire : Si vn homme eft boiteux, ou a vn autre membre imparfaict, la femence prouenant de ce boiteux, engendrera vn boiteux comme luy, clochera de mefme jambe : & le membre defaillant produira vn enfant à qui cefte partie manquera : le manquerot fera vn enfant qui n'aura point de bras : fi ces defectuofitez viennent de nature. Et cela fe fait, parce que la femence vient de toutes les parties de noftre corps : laquelle femence prouenant du refidu du fang plus pur, prend la vertu, la force, & la nature du membre que ce fang nourrit, tafchant toufiours à rendre ce qui prouient d'eux pareil & femblable au membre dont ils procedent. Ayant ce catechumene pertinemment refpondu, on luy va demander, pourquoy c'eftoit qu'entre tous les animaux il n'y auoit que l'homme qui nafquift boiteux. Ne feroit-ce point, va-il refpondre, que les beftes ont les cuiffes & les jambes plus fortes que les hommes, à caufe qu'elles ont beaucoup d'os & de nerfs, & celles des hommes ont force chair? Ou bien c'eft, adiouftoit-il, que l'homme feul ne nait en vn mefme temps : car il peut naiftre à fept, à huict, à dix mois : & eftant l'enfant mol & delicat, fes jambes fe peuuent bleffer facilement quand il fe remuë au ventre de fa mere. Puis on luy demanda pourquoy les montagnars font boiteux en plus grand nombre qu'ailleurs. Il va refpondre, que c'eftoit à caufe que ceux qui habitent les païs montueux fe foulent les nerfs des jambes, dautant que ils marchent

en canetant, allongiſſant plus vn muſcle & nerf que l'autre : & encores que les parties d'vn coſté ſoient auſſi fortes que de l'autre, pourtant ſi vous exercez vne plus que l'autre, elle ſera plus forte & habile : que ſi elle eſt plus trauaillee, elle ſera plus affoiblie. Et pour cela les meres ſont bien de tencer leurs enfans quand ils contre-font les boiteux, les borgnes & les bicles : car outre que le corps ainſi tendre en peut receuoir vn mauuais ply, ie ne ſçay comment, dit de Montagne, il ſemble que la fortune ioüe à nous prendre au mot : ayans ouï dire pluſieurs eſtre deuenus malades pour auoir entreprins de le faire. Ayant bien reſpondu, & payé ceux de la Seree en bonne monnoye, il nous va dire vne choſe que nous ne ſçauions pas. C'eſt, qu'il nous aſſeura d'auoir leu en bons autheurs, que ſi vne femme eſt boiteuſe, & elle vienne à engroſſer, qu'il y a moyen pour empeſcher que ſon enfant ne ſoit boiteux comme elle : ſi tant qu'elle ſera groſſe, elle s'engarde de cheminer & aller à pied en quelque ſorte que ce ſoit : cela ayant eſté practiqué en vne Princeſſe, qui fut mariee en France : laquelle eſtant boiteuſe & ne marchant en façon du monde durant ſa groſſeſſe, eut par ce moyen des enfans bien droits. Or pour ſonder ce nouice, & ſçauoir s'il eſtoit digne d'eſtre profez, on luy va propoſer vn doute difficile : qui eſt, pourquoy les boiteux, les boſſus & contrefaits ſont plus meſchans & cauteleux que les autres, le prouerbe commun diſant, qu'il ſe faut garder *ab homine ſignato*. Et pour luy prouuer que les contrefaits & boiteux eſtoient à bonne cauſe reputez malicieux, luy vont dire que la façon de cheminer des

meſchans eſtant tortuë, qu'ainſi hieroglyfiquement les pieds, & iambes gauches ſignifioient des eſprits malings, & mauuais. Et qu'on trouuoit touſiours aux badineries, bateleries, & marionnettes, Tabary, Iean des Vignes, & Franc à tripe, touſiours boiteux, & le badin és farces de France, boſſu : faiſans tous ces contrefaits quelque tour de champicerie ſur les Theatres. Noſtre proſelyte, ayant vn peu ſongé, va reſpondre, que quand vne faulte giſt en quelque partie principale, ſemblablement auſſi l'eſprit en ſent quelque incommodité, ne pouuant droictement exercer ſes operations : car aux boſſus, diſoit-il, le cœur, qui eſt la ſource de la vie, communique à telle deprauation : aux boiteux, le cerueau, dont vient tout mouuement, a defailly en quelque choſe. Et d'autant que le membre vicié eſt principal & genereux, d'autant les parties qui ſont principales ſe trouuent endommagees : c'eſt-à-dire, que tant plus la partie dont vient la faute eſt principale, tant plus l'eſprit ſera corrompu, & la raiſon en receura quelque vice. Ce qui fait, adiouſtoit noſtre nouice, que les muets, les ſourds, & les begues ne ſont pas ſi meſchans & vicieux que les boiteux & boſſus, qui communiquent plus aux vices : à cauſe que les membres, d'où vient le vice des ſourds & muets, ne ſont pas des principaux. Eſt ce point la raiſon, repliqua quelqu'vn, pourquoy les Peripatheticiens n'admettoient point en leur compagnie les boiteux, à cauſe qu'ils eſtoient plus vicieux que les autres? ou bien parce qu'il n'y a rien ſi vilain que de voir vn homme boiteux ſe pourmener? Il eſt bien encore plus eſtrange & plus vilain, repliqua vn Drolle, de voir danſer vn boiteux, &

comme il tombe à la cadence, & ne vous ſçauriez tenir de rire, encores que fuſſiez bien faſché. Et n'y a pas long temps qu'vn nouueau marié nous appreſta bien du paſſe-temps, lequel eſtant à bon eſcient boiteux, ne fit tout le iour de ſes nopces que danſer, & à toutes les danſes eſtoit tout le premier : & croy que c'eſtoit à cauſe des cornes, qui luy commençoient à ſortir, qu'il ſaultoit ainſi, comme aux petits Cheureaux, qui ne ſautent & gambadent iuſques à ce que les cornes leur percent. Si eſt-ce, repliqua vn Zany, qu'il ne danſa point aux haut-bois, ne à la cheurie, car les hanches eſtoient rompuës. Il eſt vray, reſpondit le Drolle, mais ie vous aſſeure qu'en leur place, il y auoit bien des cornets. Vous direz, va dire vn de la Seree, ce que vous voudrez des boiteux & contrefaits, ſi eſt-ce qu'il y en a de bons & vertueux, & dont on ne ſçauroit rire, n'eſtant le corps que l'acceſſoire, & l'eſtuy de l'ame & de l'eſprit : parquoy on diſoit de Galba Empereur, que ſon eſprit eſtoit mal logé, ayant le corps tout boſſu & contrefait. Et pour prouuer cecy, adiouſtoit-il, comme l'on reprochaſt à quelque homme de bien & vertueux qu'il eſtoit laid, mal proportionné & defectueux en ſes membres, reſpondoit tres-bien, i'ay bien peu faire que mon ame & mon eſprit fuſſent bons, mais ie n'ay peu faire que mon corps ne fut difforme & contrefait. Et pour ceſte cauſe, il portoit en ſa deuiſe vn homme ſauuage, auec ces mots, qui ſeruoient d'ame. *Mitem animum agreſti ſub tegmine ſeruo*. Et ne vous esbahiſſez, diſoit-il encores, ſi ie parle pour les contrefaits & boiteux, car ma ſemme va deçà, & delà, qui m'apporte touſiours des

nouuelles, & m'en trouue bien : ce n'eſt pas comme ſi i'en voulois courir les lieures. Premierement la femme boiteuſe eſt contraincte, ne pouuant aller, de garder la maiſon : qui eſt vne choſe ſi ſeante aux femmes mariees, que les Anciens pour cela en inuoquoient la Deeſſe Manturne, à fin de les faire tenir en la maiſon : & les Egyptiens en leurs lettres hieroglyphiques mettoient la femme ſur vne tortuë, pour demonſtrer qu'elle ne doit courir ne çà ne là : en quelque païs, la femme n'ayant point de ſouliers. Que la femme doit garder la maiſon, le peintre Phidias l'a bien monſtré quand il attacha au pied de Venus vne tortuë, laquelle ne ſort iamais de ſa maiſon, l'ayant touſiours ſur le dos. Xenophon dit, puis que les hommes ne peuuent viure au couuert, il eſt beſoing d'auoir quelqu'vn qui garde qui ſera apporté à la maiſon, & c'eſt la femme qui doit faire les choſes qui ne peuuent eſtre faictes que dans le logis, & aux hommes de faire ce qui ſe doit faire hors la couuerture : à ceſte cauſe Dieu a faict le corps & le cœur des hommes plus fort & puiſſant, les chargeant de tout ce qui ſe faict dehors : & à la femme moins vigoureux, luy laiſſant manier les choſes domeſtiques, puis il le confirma par Plutarque, qui dit que la femme doit faire au contraire de la Lune, laquelle eſt claire & luiſante eſloignee du Soleil, & puis eſtant prés de luy elle ſe perd, & ſe cache : & qu'au contraire, il faut que la femme paroiſſe fort eſtant auec ſon mary, & qu'elle garde la maiſon, & ne ſe monſtre point quand il eſt abſent. Et le meſme Plutarque dit, que de ſon temps il y auoit au temple du Dieu Sanctus, vne ſtatue d'vne honneſte

Dame, auec ſes patins & quenouïlle : les patins pour ſignifier qu'elle ne bougeoit de la maiſon, la quenouïlle, pour monſtrer la beſongne qu'elle y faiſoit. Celuy qui auoit ſa femme boiteuſe, & auoit commencé à dire les commoditez qu'on a d'vne femme boiteuſe, voyant qu'il ſortoit hors du chemin de la Seree, pour auoir diſcouru que la femme doit garder la maiſon, & que la boiteuſe ne pouuant gueres aller, y eſt plus propre qu'vne autre, nous va dire, c'eſt grand cas qu'entre ces boiteux, & boiteuſes, ie n'ay peu ſuiure le droit chemin, ayant gauchy du propos commencé, qui eſtoit de parler des boiteux, & dire les commoditez que i'ay de ma femme qui eſt boiteuſe. Pour donc aller droit auec les boiteux, ie vous dy, qu'outre que ma femme garde ma maiſon, qu'elle ne me deſpend gueres en ſouliers, ni en veſtemens : car oſtez à la femme les dorures & habillemens de ſoye d'eſcarlate, vous la verrez bien garder la maiſon & y trauailler, & la rendrez comme boiteuſe. Dauantage ma femme eſtant boiteuſe, elle craint à me deſplaire, car ſi elle me faſche, elle ne ſçauroit fuir : & ſi a ſon ie ne ſçay comment, qui eſt faiƈt en paragraphe, plus net que les autres : pour ce qu'en cheminant la moitié de ſon cas leſche l'autre. Leſchez vous meſme, luy repliqua vn de la Seree, puis qu'il eſt ſi net : vous vous mocquez au nez des perſonnes. Sçauez vous pas bien que le ſoldat pouuant ſauuer ſa vie, comme il ſe pratique en Eſpagne, en eſpouſant vne femme qui le requeroit, voyant qu'elle eſtoit boiteuſe, cria eſtant à la potence, attaque, attaque, elle cloche? Sçauez-vous pas auſſi, adiouſtoit ceſtuy-cy qui n'aimoit les boiteux,

qu'il y a des perfonnes qui prennent à mauuais prefage fi à la premiere rencontre elles trouuent vn boiteux, & principalement fi c'eft au matin? Car i'en ay veu, qui pour euiter ce mauuais prefage, fe deftournoient à la dextre de ces boiteux : auffi bien que quand quelqu'vn apperçoit vn chaftré, vn eunuque, ou vn finge, quand il fort de fa maifon, foudain il retire le pied, & s'en retourne : augurant que fes affaires & actions ne luy fuccederont pas bien pour ce iour là, pour raifon de ce premier, mauuais, & mal fortuné prefage. Ce que femble confirmer Pline, quand il dit, que quand nous rencontrons quelque boiteux, principalemeut fi c'eft du pied droict, qu'il faut incontinent cracher, fi nous voulons euiter le malheur qui nous eft auguré par cefte rencontre & autant en fait pour repouffer les forcelleries. Mais, repliqua vn de la Seree, s'il eft boiteux du pied gauche, que faut-il faire? Celuy qui faifoit le conte luy va dire, au lieu de cracher, foufflez-luy au cul. Si eft-ce, va dire le mary de la bigue à celuy qui difoit mal des boiteux, que les Anciens n'ont pas tant defprifé les boiteux & boiteufes que vous eftimez, eftans les prieres (qu'Homere feint eftre femmes) boiteufes : & que mefmes vn de leurs plus grands Dieux, qui eft Vulcan, eft faict par eux boiteux : & que fa mere, dans Homere, en le careffant luy dit, Vien çà, mon fils, vien mon pauure boiteux. Et ne trouue bon, difoit-il, qu'on fe mocque des boiteux, & des autres, qui font contrefaicts, car il faut prendre les fortunes comme Dieu les nous enuoye, & qu'on ne les defpart pas comme on veut : mefmes qu'Homere fe mocque de ceux qui ont

honte d'eſtre boiteux, aueugles & contrefaits : eſtimant n'eſtre point reprehenſible ne reprochable, ce qui n'eſt point deshoneſte, ni deshoneſte ce qui ne vient point de nous ni par nous, mais procede de la fortune : car Vlyſſés voulant iniurier Therſités, ne l'appelle point boiteux, ni boſſu, ni contrefait, ains luy reproche qu'il eſt babillard, dont il ſe peut corriger. Qu'il y ait des boiteux qui ſoient gens de bien, & de bon eſprit, vous l'apprendrez des Anciens : qui ont eſcrit qu'vn boiteux repliqua à celuy qui ſe mocquoit de luy, dequoy il vouloit courir, & gaigner le prix à la courſe, contre celuy qui auoit bonnes iambes, quand il dit, Poſſible qu'il tombera : & d'vn autre, lequel ayant l'eſprit plus droit que la iambe reſpond à ceux qui ſe railloient de luy, le voyant aller à la guerre tout eſtropiat & boiteux : Ie vay à la guerre pour batailler, & non par pour ſuïr. Et me ſouuient, adiouſtoit-il, durant ces guerres ciuiles, auoir veu en deux regimens de Gaſcons vingt iambes de bois, capitaines : que ie priſois beaucoup, pour s'eſtre trouué où on baille les diſtributions manuelles, & parce qu'ils ne mettront point leur fiance à fuïr. Ce defenſeur des boiteux, à cauſe de ſes vieux contes, ſut interrompu par noſtre nouice & initié, & va ſouſtenir ce qu'il auoit par cy deuant dit, qu'en ces boiteux, boſſus, & contrefaicts, il y auoit touſiours le plus ſouuent de la natreté & fineſſe, les vices exterieurs pouuans changer les facultez interieures, & les inciter à diuerſes operations, à cauſe que le cerueau, qui eſt la ſource du mouuement & ſentiment, & le cœur qui eſt la fontaine de l'ame vitale, par vne certaine correſpondance, eſtoient en

diuerſes ſortes eſmeus. De là il inferoit auſſi que tous ces marquez ſe meſloient fort de gaudir & moquer, comme auſſi faiſoient tous ceux qui ont les parties muſculeuſes & nerueuſes, gaſtees & imparfaictes : tous ceux-cy eſtans auſſi fort paillards, tant pour le vice exterieur, qui prouoque la faculté interieure, qu'à cauſe de la nourriture, qui eſtant deſtinee au pied boiteux, s'arreſtant aux parties genitales, ſe conuertit en ſemence, & l'accroiſt. Et ne puis croire, adiouſtoit ce catechumene, que Venus, Deeſſe de beauté, ait accepté pour mary Vulcan, eſtant boiteux des deux hanches, tout contrefait, noir & bruſlé, pour autre raiſon, que pour ce qu'il eſtoit boiteux, à cauſe que les boiteux ont le bruit d'eſtre bons eſtallons : ce qui eſt confirmé par le prouerbe Latin, *Claudus optimè virum agit :* les podagres n'eſtans pas moins enclins aux femmes que les boiteux : tant pource que tous leurs nerfs ſe roidiſſent, que pource qu'ils ſe couchent ordinairement ſur le dos, qui fait que les humeurs decoulent aux vaiſſeaux ſpermatiques. Et à ceſte occaſion on dit que les Amazones rompoient les iambes ou les bras aux maſles qu'elles prenoient à la guerre, non ſeulement pour les empeſcher de fuïr, ou de leur nuire, mais auſſi afin qu'ils fuſſent plus prompts aux embraſſemens amoureux : & ſe ſeruoient d'eux à ce ſeulement à quoy nous nous ſeruons d'elles par deçà. Et ce qui ſe dit des maſles, ſe dit auſſi des femmes : car on dit en Italie, que celuy ne cognoit pas Venus en ſa douceur, qui n'a couché auec la boiteuſe. Mais ie ne ſçay, adiouſta ce nouice, ſi c'eſt point ce mouuement detraqué de la boiteuſe, qui ap-

porte quelque gouſt à la beſongne, comme i'ay veu en de Montagne, qui toutesfois dit puis apres, que cela vient de ce que les iambes & cuiſſes des boiteuſes ne receuant à cauſe de leur imperfection, l'aliment qui luy eſt deu, il aduient que les parties genitales qui ſont au deſſus, ſont plus pleines, plus nourries & vigoureuſes : ou bien que ce default empeſchant l'exercice, ceux qui en ſont entachez diſſipent moins leurs forces, & en viennent plus entiers aux operations de Venus. Qui eſt la raiſon dit de Montagne, pourquoy les Grecs diſoient les tiſſerandes eſtre plus chaudes que les autres femmes, à cauſe du meſtier ſedentaire qu'elles ſont : ou bien que le tremouſſement que leur ouurage leur donne ainſi aſſiſes, les eſueille & ſollicite, comme fait les dames le crollement & tremblement de leurs coches. Mais demanda quelqu'vn, ſi l'inuention admirable de Pythagoras eſt vraye, lequel par le nombre pair ou impair des ſyllabes d'vn chacun nom propre, expoſoit de quel coſté eſtoient les hommes boiteux, boſſus, borgnes, gouteux, paralytiques, pleuritiques & autres tels maleficiez en nature :. ſcauoir eſt, aſſignant le nombre pair, au coſté gauche du corps, l'impair, au dextre. Il luy fut reſpondu qu'ouy, ſi on vouloit croire Epiſtemon, lequel en fit l'experience en vne proceſſion à Xainctes, diſant au vray de quel coſté le paſſant eſtoit boiteux ou borgne, ſans le voir, en luy rapportant ſeulement ſon nom propre. Et que par ceſte inuention on a ſceu qu'Achillés fut bleſſé par Paris au talon dextre : pource que ſon nom eſt de ſyllabes impares : & que Vulcan eſtoit boiteux du pied gauche, eſtant ſon nom de ſyl-

labes pares : & que Philippes, Roy de Macedone, & Hannibal, eftoient borgnes de l'œil dextre, par mefme raifon. Lors vn de la Seree va fouhaiter de fçauoir le nom du boiteux qui conduifoit l'aueugle, dont Aufone a faict vn Epigramme Latin, & Alemanny vn diftique François, pour nous affeurer de quel cofté le porteur eftoit boiteux. Il y a ainfi au diftique François, va-il dire :

Ainfi eft faict l'entier de deux fardeaux
Preftant la veuë l'vn, l'autre les pas gemeaux.

L'Epigramme Latin eft ainfi en Aufone :

Infidens cæco graditur pede claudus vtroque:
Quo caret alteruter fumit ab alterutro.
Cæcus namque pedes claudo greffùmque miniftrat,
Et claudus cæco lumina pro pedibus.

La plus-part de la Seree pria ce profelyte de mettre ceft Epigramme Latin en François : ce qu'il fit tout fur l'heure : lequel i'ay voulu mettre icy, pour iuger fi ceftuy qui fait parler Aufone François, eftoit digne d'eftre receu en nos Serees : & le prononça ainfi,

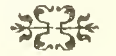
Fortune à vn l'alleure ofta,
Et à vn autre les deux yeux :
Mais leur mal elle conforta,
Par bon moyen & gracieux :

Car celuy qui fut chaſſieux
Le boiteux pour guide portoit:
Ainſi le default vicieux
L'vn enuers l'autre ſupportoit.

Vn de la Seree trouua la traduction de ceſt Epigramme ſi à ſon plaiſir, que s'adreſſant à noſtre nouice, qui l'auoit faict François, commença à le louër bien grandement : mais luy honteux d'eſtre ſi fort loüangé, le pria de s'en deporter, la trop grande loüange luy eſtant ſuſpecte: luy diſant que ceſte opinion auoit tant gaigné ſur les hommes, que pluſieurs croyent qu'il y a de l'enchantement parmy la voix de ceux qui loüangent trop vn autre: que s'ils voyent qu'on les louë de plus grande affection qu'il n'eſt requis, tout auſſi toſt ils prient ceux qui les loüent tant, de ceſſer de raconter leurs loüanges, pour la crainte qu'ils ont qu'on ne les enchante. Que s'ils ne ceſſent de les mettre iuſques au tiers ciel, dés l'heure ils preparent vn antidote contre le charme, en deſtournant leur viſage tandis qu'on les louë : non tant pour donner à cognoiſtre que la loüange leur eſt à contre-cœur, que pour ſe contregarder d'enchanterie. Que ſi i'eſtois boiteux (diſoit-il à celuy qui l'extolloit tant) comme ceux de qui nous auons parlé en ceſte Seree, ie n'aurois pas ſi grand' peur de vos loüanges: car on dit qu'en clochant deuant les charmeurs de l'vne & l'autre iambe, qu'on chaſſe & qu'on deçoit toutes ſorcelleries. Et puis vous ſçauez, luy diſoit il encores, que les loüanges publiques, tant ſoient-elles veritables, ne ſont touſiours aggreables: entant que le

lieure, ainſi que portent les fables, ne prit pas plaiſir aux loüanges que le renard luy donna en preſence du loup: diſant que ſa chair eſtoit merueilleuſement delicate, & d'vn gouſt fort ſauoureux. Apres tout cecy & ſur la fin de la Seree,il fallut ſçauoir de toute la compagnie, ſi ce proſelyte eſtoit ſuffiſant & capable d'eſtre receu & enregiſtré en nos Serees. Et tout ſur l'heure, l'election ſe pratiquant comme en Lacedemone, chacun print en ſa main vne mie de pain, & en fit vne petite boule, & la mit dans vn baſſin, que portoit ſur la teſte le valet du conuiue: que ſi à quelqu'vn de la Seree il n'euſt pleu qu'il eut eſté reçeu, il ne falloit que ſerrer ceſte boule entre ſes doigts, & la rendre platte, & la mettre ainſi dans le baſſin: que s'il s'en fut trouué vne ſeule en ceſte ſorte, le pretendant n'eſtoit point receu: car on ne vouloit pas qu'il entraſt en la compagnie perſonne qui ne fuſt aggreable à tous les autres. Mais, Dieu mercy, ne ſe trouuant que des balotes rondes dans le baſſin, on arreſta qu'il ſeroit receu, inſtallé, immatriculé, & enregiſtré en nos Serees, & qu'il ſeroit nourry en noſtre Prytané comme vn de nous autres, que nous auons erigé à la mode des Atheniens (encores que leur Pritané fut l'hoſpital honorable d'Athenes) ce qui eſtoit le plus grand bien & le plus grand honneur qu'on luy euſt ſceu faire. Et auſſi fut arreſté, deliberé, & conclud par tous, que par cy apres, les ceremonies premierement eſtans faictes, & apres auoir payé l'entree accouſtumee de toute ancienneté, & fait le ferment ſur ce requis, que ce dernier & nouueau receu iouiroit de tous les emolumens, prerogatiues & droits dont tous

les autres auoient accouſtumé de iouir. Et pour le mettre en poſſeſſion, il fut decreté que la prochaine Seree du lendemain ſe feroit en ſa maiſon, & comme le dernier venu, on le crea clerc de boite, & qu'il iroit aux maiſons de ceux-là qui ne s'eſtoient peu trouuer en ceſte Seree, les aduertir de ſa reception, & les conuier à ſouper à ſon logis, où la Seree ſe feroit, pour eſtre par eux confirmé & approuué: les aduertiſſant de n'oublier pas leurs lunettes, par-ce qu'on auoit deliberé de traiter en celle Seree des aueugles & des borgnes: à cauſe du mutuel ſecours de l'aueugle & du boiteux, qui ſe peuuent ſi bien & aiſément entre-ſecourir. Si ceſte Seree eſt demeuree plus courte que les autres, & ne s'eſt eſtenduë ſi loing, prenez-vous en à ces boiteux, qui ont eu ſi mauuaiſes iambes qu'ils ſont demeurez par les chemins, & n'ont peu paſſer outre.



DIX-NEVFIESME SEREE.

De la Veuë, des Yeux, des Aueugles, des Borgnes & des Louches.

ENCORE qu'en la Seree precedente (là où on auoit parlé des boiteux) euſt eſté arreſté qu'en la prochaine on traiteroit de la veuë & des aueugles, à cauſe du naturel ſecours, ſi eſt-ce qu'on s'en eſtoit quaſi oublié, n'euſt eſté qu'vn de la compagnie, voulant lire quelque nouueauté, entre celles qui eſtoient ſi frequentes durant les guerres ciuiles, print ſes yeux qu'il portoit à ſa ceinture. Et par cela, ie vous prie de bien noter ce qui ſe dira en ceſte Seree, veu que ce n'eſt pas ieu de petits enfans. Ces lunettes donc faiſant ſouuenir qu'on deuoit parler de la veuë, & des yeux, on va faire vn conte d'vne fille qu'on ſoupçonnoit eſtre femme, voire d'eſtre groſſe: ce qu'elle nioit à toute force. Parquoy les parents furent d'aduis de la faire viſiter par des Medecins & Chirurgiens: à faute que ce

païs ne nourrit point de Licornes, pour en faire l'efpreuue : la Licorne fe humiliant aux vierges & pucelles, & non point aux femmes & filles corrompuës, & auffi qu'on n'experimente plus les pucelles auec l'Agathe, comme faifoient les anciens : laquelle experience ne laiffe pourtant à demeurer veritable. La honte toutesfois de cefte fille ne fe veut accorder à la vifitation des Medecins & Chirurgiens, difant qu'anciennement on n'admettoit à telles recerches & vifites que des matrones, qui deuoient eftre inftruites en l'anatomie : eftant vne Loy en Athenes, que les obftetrices & fages-femmes euffent à bien apprendre leur art : parce que fans cefte permiffion d'y auoir des Medecines matrones la pluspart des femmes & des filles fe laifferoient pluftoft mourir, quand il leur aduiendroit quelque maladie és parties honteufes & fecrettes, que fe laiffer veoir aux hommes. Celuy qui pourfuiuoit fon conte, fut interrompu par vn de la Seree, qui va dire que l'Empereur Maximilien n'en euft pas faict moins : n'ayant iamais permis à perfonne de le veoir en fa garde-robe : ordonnant par fon teftament qu'on luy attachaft des calçons, ou brayes, quand il feroit mort. Celuy, qui auoit commencé le conte, va repliquer, il deuoit donc auffi adioufter (ce dit de Montagne) par codicille, que celuy qui les luy mettroit auroit les yeux bandez. Mais acheuant mon conte, va-il dire en pourfuiuant, cefte fille femme à toute peine confent eftre vifitee par vne matrone, & fage-femme, que le vulgaire appelle Madame du guichet, apres auoir protefté cefte cognoiffance eftre incertaine, & hors la puiffance des hommes & des

femmes. La mere alors faifant venir vne fage-femme, la prie de faire fidelement fon rapport : que fi fa fille a faict cefte faute, elle iure qu'elle fera bien punir fa fille, & celuy qui l'a deshonoree : difant fouuent. A-l'on faict cela à ma fille? l'aimerois mieux qu'on me l'euft faict à moy-mefme. La matrone eftant appellee, comme le droit Canon l'ordonne au chap. *Propofuifti. de Probat.* auant qu'exercer fa commiffion, va harenguer ainfi cefte pauure peccatrice. Madame m'amie, Madame ma fille, ne vous fafchez point, i'en ay bien vifité d'autres: on dit bien des chofes qui font fauffes, car fi vous n'eftes point groffe, ie n'ay que dire, & encores que ce qu'on dit fut veritable (ce que toutesfois ie ne crois pas) vous n'eftes pas la premiere. Il y en a bien de plus huppees, des plus fuccrees & apparentes de la ville, que vous cognoiffez bien, qui font bien mariees, & dont il n'eft aucun bruit, & les auons fi bien accommodees que leurs maris n'y ont rien cogneu. Ne faites donc point à cefte heure icy l'eftroicte, difoit cefte matrone à cefte pauure fille, i'en ay bien veu d'autre qualibre que le voftre, vous ne ferez point fcandalifee par moy : on ne m'appelle point fage-femme fans caufe, ayant veu de fi grands cas, & de fi grandes chofes. Apres auoir harangué, comme bien experte en fon meftier, elle laue le corps de cefte fille auec de l'eau chaude, à fin d'ofter toutes les chofes reftreinctiues. Puis en chauffant fes yeux qu'elle portoit en fa ceinture, veut faire fa vifitation. Cefte peccatrice la voyant approcher d'elle auec renfort de bezicles encrenez fur le nez, la recufe, & s'infcrit en faux contre fes yeux de verre : difant,

Comment? il n'y a qu'vne petite fente & raclure comme d'vne efpingle, & vous rapporterez, à caufe de vos fauffes bezicles, qui font voir les chofes autrement qu'elles ne font, qu'il y a vne grande ouuerture & creuace? Tous ceux de la Seree n'eurent pas la patience d'entendre la cataftrophe & fin de la vifitation, mais vont dire que cefte fille n'eftoit pas fans grief: parce, difoient-ils, que les efpeces des chofes que nous voyons & regardons auec des lunettes, prouenans d'vn moyen clair à vn efpois & gros, apparoiffent plus grandes & groffes qu'elles ne font. D'autre part adiouftoient-ils, fi cefte matrone eut vifité cefte pauure fille fans beficles, la vifitation fe fuft trouuee manque & defectueufe: pource qu'il falloit que cefte vieille pour faire fidelement fon rapport, y regardaft de bien pres, à caufe qu'il y faifoit fort noir, & fi on n'y pouuoit porter la chandelle, pour raifon du vent. Or eft-il que les gens vieux voyent mieux de loing que de près, quand ils n'ont point leurs quatre yeux: eftans le plus fouuent contraints de reculer de leur veue ce qu'ils veulent voir, ou d'en reculer les yeux: & ce à caufe que le rayon, qui fort des yeux des perfonnes vieilles, eftant debile, ne fe peut accorder & proportionner auec la clarté lumineufe de dehors, qui eft trop forte, fi on n'efloigne ce qu'on veut veoir vn peu arriere des yeux: d'autant qu'il ne faut pas que l'efprit lumineux qui fort des yeux, & fe mefle auec la lumiere, laquelle eft aupres de ce qu'on veut voir, paffe la clarté, & la clarté auffi le paffe: de ces deux fe faifant vn feul corps auec mefure & proportion, l'vn ne furmontant point l'autre. Dont il y a des animaux qui voyent

beaucoup mieux la nuict que le iour : parce que leur veuë foible ne se peut bien mesler & proportionner auec la clarté du iour, qui est trop forte, mais ouï bien auec celle de la nuict qui est debile. Or parce que celui qui faisoit le conte de la visitation, trouuoit difficile à ceste matrone & auec lunettes, & sans lunettes, de iuger à la verité de ce faict, pourtant qu'il n'y a rien d'asseuré en ces belles visitations, encores qu'elles soient practiquees, il va laisser là la fille sans estre visitee, & se met à nous dire, que la foiblesse de la veuë des gens vieux prouenoit de la chaleur naturelle laquelle auec le temps consomme l'humidité radicale, car l'humeur estant perdu, la chaleur s'esteint par faute de nourriture, & par consequent les esprits visuels. Et outre, il adiousta que la diminution de la veuë se fait és gens vieux, de ce que leurs esprits visuels se rendent obscurs, parce qu'ils procedent d'vn gros sang, obscur & espois, lequel engendre les esprits selon qu'est le sang dont ils sont procreez. Et aussi que la tunique cornee des vieilles gens se retirant & amoncelant, & les rides tombantes les vnes sur les autres, font que la pupille s'estrecit, & estant estrecie, il y affluë moins d'humidité & d'esprit. Mais, demanda quelque vn, qui fait que la veuë diminuë plus aux hommes qu'aux autres animaux? Il ne fut respondu autre chose, sinon qu'on va demander si cela viendroit point de ce que les yeux des bestes ne sont que d'vne couleur. Vne Fesse-tonduë lors nous va faire vn plaisant conte d'vne de ses voisines qui auoit vn mari fort endormy : à qui sa femme fit à croire, que s'il s'endormoit sur la besongne, & qu'il fermast tant

ſoit peu les yeux, que l'enfant qui en prouiendroit feroit infailliblement aueugle. Ce pauure homme croiant cela, ne touchoit iamais à ſa femme que ayant les yeux ouuerts. Puis on ſe mit à diſcourir dont venoit qu'aucuns voyent bien de prés, & ne voient point de loin, les autres eſtans au contraire : ne ſe trouuant gueres l'vn & l'autre en vne meſme perſonne. Et en rendans la raiſon, vont dire que pour voir bien de prés, qu'il falloit que les eſprits viſuels fuſſent bien purs, & pour voir de loin, qu'il y en euſt beaucoup. Or ſi vn homme, diſoient-ils, a les eſprits viſuels bien purs, il n'en aura pas grande quantité, mais parce qu'ils ſont purs, cela ſera qu'il verra exactement les choſes de prés : que ſi elles ſont eſloignees, il ne les pourra diſcerner ne voir, à cauſe qu'il n'y a pas beaucoup d'eſprits viſuels. Au contraire, celuy qui abonde en eſprits viſuels, les aura impurs & obſcurs, dont il ne verra gueres de prés : mais parce qu'il en a grande quantité, il verra mieux de loing que celuy qui n'en a gueres. Que s'ils ſe trouuent quelques vns qui n'ayent pas beaucoup d'eſprits viſuels, & auec cela ils les ayent impurs & obſcurs, ceux-là ne verront gueres ne de loing ne de prés : & s'ils voyent, ils verront les choſes obſcurément, & ſans diſtinction : & ſi verrez, ſi vous y prenez garde, que ceux qui voyent bien de prés, & non pas de loing, ne prendront pas les lunettes ſi toſt que ceux qui voyent de loing, qui les prennent bien toſt : les lunettes faiſans apparoiſtre toutes choſes plus groſſes qu'elles ne ſont, dont les eſprits viſuels ſont reconfortez, dautant que s'aſſemblans tous enſemble s'eſcartent moins. Mais,

demanda quelqu'vn, d'où vient qu'il y a des maladies, là où ne le malade, ne le Medecin, ne voyent rien encores qu'ils ayent les yeux ouuerts? Il fut refpondu que c'eftoit à caufe de l'entendement lequel eft aueugle & corrompu, pource que l'entendement nous caufe la veuë : qui n'eft autre chofe que vne certaine puiffance de pouuoir receuoir & comprendre ce qui nous eft reprefenté. Vne Feffe-tonduë lors va dire, ie voy bien, Dieu mercy, car ie n'ay pas la maille. A qui il fut repliqué, Il eft mal-aifé que voftre bonne veuë puiffe long temps durer, ayant vne belle & ieune femme, comme vous auez : car il n'y a rien plus nuifible ni plus contraire à la veuë que les femmes : à caufe que ceux qui font fubiects à hanter les femmes, ont les parties fuperieures fort deffeichees : dautant que par l'embraffement amoureux, les humeurs font prouoquees aux parties baffes : or l'œil de fa nature eft fort humide, & les efprits chauds & ignees, qui y font en grand nombre, periffent & fe deffeichent incontinent, s'ils ne font nourris & entretenus par l'humidité, qui fe perit & confomme par trop frequenter les femmes. Marulle a eu efgard à cecy, quand il a efcrit, que les Poëtes ont feint le Dieu Cupidon aueugle. Or arriue ce qui pourra, va refpondre celuy qui auoit la belle femme, fi n'en feray-ie autre chofe. Si eft-ce grand' pitié, luy fut-il repliqué, de perdre ainfi la ioye de ce monde, qui confifte plus à voir qu'à conuerfer auec les femmes, tant belles foient-elles : mais c'eft le mal-heur des hommes, adiouftoit-il, de ne cognoiftre iamais leur bon-heur, qu'ils n'en foient du tout priuez. Celuy qui auoit la belle

femme lors luy va dire, ie penſe bien que tu as autresfois entendu le debat de la ioye de ce monde : ſinon, eſcoute moy, & ie te le vay dire. Il y auoit deux pauures beliſtres à la porte d'vne Egliſe, qui ne ſe pouuoient accorder de la ioye de ce monde : car l'aueugle diſoit, Baillez l'aumoſne à ce pauure homme, qui a perdu la ioye de ce monde : l'autre coquin qui auoit perdu par vn coup de ſaucon ce qui deuoit eſtre en ſa braguette, le dementoit, & ſouſtenoit que c'eſtoit luy qui auoit perdu la ioye de ce monde. Puis en continuant va adiouſter, Si ie deuiens aueugle, i'auray vn garçon dauantage pour compagnie, ie ne ſeray iamais ſeul : ie ſeray plus aiſé à endormir : i'auray touſiours vn baſton en la main pour me defendre, & ſi ne laiſſeray iamais mes armes : ie n'auray point peur qu'on me creue les yeux, quand i'eſcrimeray, ou quand ie iouëray à la paulme : le Soleil ne la pouſſiere ne me nuiront point : quand ma femme ſera vieille & laide, ie la penſeray auſſi belle & ieune comme elle eſtoit durant que i'auois la veuë bonne : ie ſeray, pour le moins, la moitié du temps auſſi heureux que ceux qui voyent : ne penſez-vous point, diſoit-il, qu'il y ait du plaiſir la nuict? La nuict nous ſommes tous aueugles, & cela ne nous faſche point. Ie ne verray point les maux de ce monde : qui eſt vn ſi grand bien, que Democrite ſe creua les yeux, afin de ne voir la meſchanceté des ſiens, qui viuoient ſans iuſtice, & ſans vertu : ou bien Democrite ſe rendit aueugle, ce dit Lucrece & Aule Gele, pour eſtre plus libre en ſes contemplations : ou bien, ce dit Tertullian, parce qu'il ne pouuoit regarder les femmes ſans

concupifcence, & les fouhaiter. Ne fçauons-nous pas, adiouftoit-il, que d'eftre aueugle eft vne partie d'innocence? A l'vn les yeux apprennent l'adultere, à l'autre l'incefte, à l'autre la conuoitife : les yeux eftans les allumettes de tous vices, & les guides de toutes mefchancetez : & l'homme au contraire eftant aueugle, fuit plufieurs fafcheries, qui par la voye des yeux ont accouftumé cheminer dans l'efprit. Iefus Chrift nous commande de nous chaftrer pour le Royaume des cieux, & nous arracher les yeux s'ils nous fcandalifent. Il fut refpondu que ce font manieres de parler pleines d'affection : & que Leontius Euefque de Laodicee, pour l'auoir faict actuellement, fut puny en l'Eglife. Celuy qui racontoit les maux qui procedent des yeux, va dire, Voyez-vous pas auffi que les peintres reprefentent la Iuftice aueugle, & ne voyant rien en loyauté? Dauantage, pourfuiuoit-il, eftant aueugle, ie ne verray point befongner ma femme deuant moy : ce qui a caufé la mort à plufieurs. Mais en bonne foy, demandoit-il à ceux de la Seree, lequel aimeriez vous mieux, ou eftre aueugles, ou voir befongner vos femmes deuant vous? Perfonne ne refpondant, & retournant à fon premier propos, il nous va dire, Si ie fuis aueugle, ie ne feray molefté, comme ie fuis, d'aller à la garde, ni au guet, ni en fentinelle, ni à ronde, ni à patroüille, ni à feruir de meffer Panthelon, ni à coucher aux portaux, & encores moins d'aller à la guerre. Car i'ay leu, difoit-il, qu'Eurytus aueugle, fut mis par Leonidas hors des rangs de la bataille. Mais, luy fut-il repliqué, tournez le fueillet, & vous trouuerez que ceft Eurytus aueugle, honteux de

laiſſer ſes compagnons au peril, ſe fit mener par vn ſerf où l'on combatoit, & là frappant comme vn aueugle qui n'auoit point perdu ſon baſton, mourut. Et ſi y a bien d'autres aueugles qui ſe ſont trouuez en la guerre. Nous liſons qu'vn Ian Roy de Boheme, eſtant aueugle, mourut en vne bataille qu'eut Philippes, Roy de France contre Edoüard Roy d'Angleterre. Vn Ziſcha ayant deſia perdu vn œil (Roy entre les aueugles) ſe fit chef des Huſſites, contre les Bohemes & Hongres, où il perdit l'autre œil : & eſtant aueugle, ne laiſſa à conduire l'armee, & gaigner vne bataille contre Frederic, Marquis de Miſne. Nous trouuons que quand Miltiades marcha en bataille contre les Perſes, qu'vn Polizele, tout aueugle qu'il eſtoit, tua de ſa main quarante ſix hommes. Vn Roy de Zoſala, nommé Zuſe, Roitelet Indois, aueugle, & aagé de ſeptante ans, ſut tué en cambatant contre les Portugais, comme nous trouuons en Oſorius. Hunniade, Prince de la Tranſyluanie, ne laiſſa à faire la guerre contre les Turcs, eſtant deuenu aueugle : & commanda à ſa mort qu'on fit de ſa peau vn tabourin, au ſon duquel les ennemis s'eſpouuenteroient. Et ne faut, diſoit-il, trouuer cecy eſtrange, veu que nous trouuons des gladiateurs, leſquels ayans de bons yeux, ne laiſſoient à combatre à cheual les yeux fermez, ſe les bouchans auec leurs morions, & eſtoient nommez *Andebatæ*. Ie ne ſçay, va repliquer vn Drolle, qui mouuoit ces aueugles d'aller à la guerre, & là ſe faire tuer : car il n'y a point qui perdent plus en mourant que les aueugles, parce qu'ils perdent & leur vie & leur vielle. Il luy fut reſpondu, que ces pauures gens

ſe trouuoient à la guerre, ne ſe ſoucians de viure ou de mourir : eſtans les yeux la plus digne & excellente partie de tout le corps, n'y ayant perſonne qui n'aimaſt mieux perdre tous les autres ſentimens, voire la parole meſme, que la ſeule veuë, & que s'il eſtoit né aueugle, ne vouluſt auoir fort volontiers eſchangé bras, iambes, nez & oreilles, pour auoir des yeux : eſquels giſt toute la ioye de ce monde. Que ſi ie deuois mourir, adiouſtoit-il, ou perdre la veuë, i'eſlirois pluſtoſt la mort, & ne ferois pas comme Phince, Roy de Bithynie, qui fut puny par le Soleil, d'auoir eſtimé moindre mal de perdre la lumiere que la vie. Vn de la Seree prenant la parole va dire, Il me ſouuient qu'auez dict, qu'il n'y en a point qui perdent tant à la mort que les aueugles, parce qu'ils perdent & leur vie, & leur vielle : ie vous prie donc de me dire pourquoy les aueugles s'adonnent pluſtoſt à ioüer d'vne vielle que d'vn autre inſtrument, duquel ils ſe pourroient auſſi bien aider, & qui feroit plus harmonieux & plaiſant, car ſon harmonie ne me plaiſt point. Iules Ceſar Scaliger dit qu'il auoit vn gentilhomme ſon voiſin, qui abhorroit tant le ſon de la vielle, & les vielleurs d'aueugles, qu'il les fuyoit, parce, dit-il, qu'auſſi toſt qu'il oyoit la vielle, fut-il à table, il eſtoit contraint de ſortir, & abandonner tout, pour aller faire de l'eau. Scaliger, repliqua vn autre, ne dit-il point qu'il n'euſt iamais mangé du bœuf viellé ? Après qu'on euſt ris de ceſte antipathie, celuy qui auoit tant parlé de l'excellence de la veuë, nous va dire que les anciens d'Egypte auoient de couſtume en leurs hieroglyphiques & ſacrees lettres, de repreſenter Dieu par l'œil, comme

eſtant la plus celeſte & diuine partie de l'homme : parce qu'il n'y a membre qui ſoit nourry de ſi pur ſang. Auſſi le diable, adiouſtoit-il, marque par les yeux ſes eſclaues de ſorciers, comme en la plus digne partie : leur imprimant vn charactere qu'ils portent touſiours en l'vn des yeux, repreſenté à la maniere d'vn pied de taulpe : & par ce moyen ces ſorciers ſe recognoiſſent l'vn l'autre. Et faut bien, diſoit-il encores, que les yeux & la veuë ſoient vne grande choſe, veu qu'anciennement le dernier deuoir que le fils deuoit au pere, ou à la mere, c'eſtoit de leur fermer les yeux quand ils mouroient : eſtimans vne choſe execrable que les yeux des mourans fuſſent veus par les viuans : combien que Varro diſe, que par la loy Meuia, il fut defendu aux enfans de clorre les yeux à leurs peres, quand ils decedoient. Ie croy, repliqua quelqu'vn, la veuë eſtre plus eſtimee entre tous les ſens naturels, ou parce que par icelles nous voions la difference de toutes choſes, ou bien que cela vient de l'impreſſion d'amour qui prend ſa premiere force de la veuë. Penſez, adiouſtoit-il, la pitié que c'eſtoit de voir Belliſaire, Lieutenant de l'Empereur Iuſtinian, apres auoir ſurmonté les Perſes, les Vandales, chaſſé les Barbares de l'Italie, en vn chemin, ſous vn appentis, demander ſa vie aux paſſans, ayant les yeux creuez par le ſoupçon de ſon maiſtre. Et voicy comme il diſoit : Paſſant, donne quelque choſe à Belliſaire, que la vertu a faict grand, & l'enuie l'a aueuglé. Et trouue encores ce grand Capitaine plus mal-heureux, que les aueugles de Montagne, car ſi perſonne n'euſt paſſé par la, il eſtoit en danger de mourir de faim,

& les aueugles de Montagne auoient des chiens qui les conduifoient, & s'arreftoient és portes dont ils auoient accouftumé de tirer des aumofnes. Et fi eftoient ces chiens fi aduifez, qu'eftans prés de quelque foffe, ils laiffoient le fentier plain & vny, & en prenoient vn autre plus incommode & rabouteux, pour efloigner leurs maiftres du foffé. Ie trouue auffi, difoit-il, l'amitié aueuglee de Dandimis & Amizocas, dont parle Lucian, n'eftre pas fi miferable que celle de Bellifaire : car ils furent grandement honorez par les Scythes, & nourris aux defpens du public. C'eftoit bien vne chofe plus pitoiable, repliqua vn autre, de voir quinze mil Bulgariens aueuglez par vn Bafilius, apres les auoir vaincus : laiffant en chafque centurie vn borgne pour les conduire en leur païs, & en leurs maifons. Et ce mal leur eft plus grief, parce qu'ils ont veu, regrettant ce qu'ils fçauent leur defaillir : car ceux qui n'ont iamais veu, & font aueugles de nature, ie ne les penfe pas fi infortunez que ceux qui ont veu : & vaudroit mieux à celuy qui perd la veuë, pour fon contentement, ne l'auoir iamais euë, celuy qui n'a iamais veu eftant plus heureux que celuy qui a veu, & puis perd la veuë : car comme dict le Seigneur de Montagne, comment ferez-vous conceuoir à vn homme naturellement aueugle,qu'il eft mal-heureux, pour ce qu'il ne void pas? Il n'eft pas poffible, dit-il, de luy faire defirer la veuë, & regretter fon defaut : car n'ayant iamais eu le fens de la veüe, il ne cognoit point fon imperfection : & ainfi vous ne fçauriez loger en fon imagination nulle apprehenfion de lumiere, de couleur, & de veuë. Que fi les aueugles

de nature defirent voir, ce n'est pas pour entendre ce qu'ils demandent. Ils ont bien apprins de nous qu'ils ont faute de quelque chofe, mais fi ne fçauent-ils que c'eft : ils ne font donc pas fi mal-heureux qu'on les penfe, & que font ceux qui ont autresfois veu, comme Bellifaire, & les Bulgariens. Que fi voulez cognoiftre les vns des autres, & les difcerner, notés que les aueugles de natiuité ne deuiennent iamais chauues. Et les vns & les autres, commença à dire vn de la Seree, me font grand' pitié : mais fi en ay-ie veu d'autres qui ayans des yeux euffent voulu eftre aueugles, & n'en auoir point. Penfez en quelle peine font les pauures gens, lefquels ayans mauuaife veuë, penfent que leur idole & pourtraict marche toufiours au deuant d'eux, de quelque cofté qu'ils fe puiffent retourner. Et ce à caufe de leur foible veuë, qui fe reflechit & rebondit contre eux, eftant fi debile & mince qu'elle ne peut paffer ni diuifer l'air, parce, dit Aphrodifee, que les rayons de tels yeux, eftans pouffez par vn air efpois & maffif, ne peuuent paffer au trauers, ce qui les fait reboucher. Penfez auffi combien de grands perfonnages font peris mal-heureufement par la veuë, & par les yeux, aufquels eut mieux valu eftre du tout aueugles ? Et, comme dit noftre Poëte François,

Et de perdre les yeux la perte eft profitable
En amour, où la veuë eft toufiours dommageable.
S'il eft vray que l'amour fe face par les yeux
Les yeux font aux amans vn mal pernicieux.
Qu'on me creue les miens pour ne voir plus ma Dame,

Le regard m'eſt vn feu qui me conſomme l'ame,
Dont ie ne puis guarir, & voudrois deſormais
Comme vous, eſtre aueugle, & ne la voir iamais.

Ie ſçay bien que vous voulez dire, repliqua quelqu'vn, & pourtant ie ne penſe pas qu'on ſe puiſſe enforceler par les yeux, & qu'on ſoit contraint d'aimer celle qui obſtinément nous regarde : non plus que ie croy que le mal des yeux ſoit contagieux. Et pourquoy non ? luy fut-il reſpondu. Ie m'enuois, luy diſoit-il, vous monſtrer, & faire voir ſans lunettes, ſi n'eſtes du tout aueugle, qu'il y a vne vertu charmeuſe cachee és yeux. Ce qui ſe cognoit aſſez apertement és choſes naturelles, & meſmes en l'oiſeau *Galgulus*, & des François Loriot : lequel eſtant regardé, guerit ceux qui ont la iauniſſe receuans quelquesfois par antipathie vne faſcination naturelle par les yeux, comme les petits enfans en regardant vn crapault. Le petit oiſeau que les François nomment Rubienne, a ceſte proprieté, qu'il gueriſt la maladie du pourpre, regardant le patient, & prenant par les yeux le mal d'icelui, ſi nous croions & Elian & Suidas. A ceſte cauſe, ils eſcriuent qu'au temps paſſé on vendoit ceſt oiſeau couuert d'vn linge, de peur que le malade s'en ſeruit deuant qu'il l'euſt achepté. Tout de meſme en eſt, diſoit-il encores, d'vn animal qui ſe trouue en Lybie, lequel tue par ſon regard, comme il arriua du temps de Marius, auſſi bien que le Baſilic, qui excite le venin par les rayons de ſon aſpect, & le iette par ſa vapeur au dommage de l'homme : de ſorte que ſi ſes rayons retournent ſur luy, ſe regardant

en vn miroüer, il en meurt. Si eſt-ce, va repliquer vn de la Seree, qu'encores que cela ait ſeruy de corps à plusieurs deuiſes, toutesfois Leonard Vair aſſeure que ceux qui ont parlé ainſi, ont ſuiuy le vulgaire, le Baſilic ne pouuant nuire par ſes eſprits viſuels, & que s'il tue, ce ſera par ſa venimeuſe haleine, non par ſon regard : qui ne luy ſçauroit faire dommage, encores qu'il ſe regarde en l'eau, ou en vn miroüer : parce que ce venin luy eſt naturel. Si me confeſſerez vous, luy fut-il contre-repliqué, que le miroüer, tant bon ſoit-il, d'acier, d'argent, de criſtal, ou de roche, ſe foüille par le regard d'vne femme qui a ſon cataminy & s'obſcurcit auſſi bien que l'iuoire : la vapeur ſanguine s'attachant en vn amas en la ſuperficie du miroüer, à cauſe de ſa poliſſure & netteté qui reſiſte. A ceſte cauſe, il y en a beaucoup qui ne monſtrent aux meres accouchees leurs enfans que long temps apres leurs accouchemens. Auquel il fut reſpondu, que ce n'eſtoient pas les eſprits que iettent les yeux des femmes, qui taſchent les miroüers, mais pluſtoſt les vapeurs qui ſortent de la bouche, & des narines : ou ſi les yeux tachent les miroüers, ce ne ſont pas leurs eſprits, ains les humeurs qui procedent du cerueau : comme la chaſſie ne ſe prend pas de la veuë, mais c'eſt le mal & le vice de l'œil malade, qui eſt communiqué à l'œil ſain. Ie ſçay bien toutesfois, adiouſta-il, qu'il y en a bien qui paſſent outre, & diſent que le regard & la veüe ont puiſſance non ſeulement ſur les actions du corps, mais auſſi de l'eſprit : aſſeurant que ſi on ſe mire au miroüer d'vne femme impudique & laſciue, ou qu'on porte ſes habillemens, qu'on deuien-

dra audacieux, & ſans honte, & que par cela, la femme peut bailler ſon audace & impudicité, auſſi bien que le fer qui a touché l'aimant, peut attirer l'autre fer. Si bien que i'ay veu des femmes qui ne vouloient permettre que leurs filles ſe miraſſent au miroüer d'vne femme impudique. Puis que nous ſommes, va dire vn meſſer Panthelon, ſur la veuë & ſur les miroüers, ie vous prie eſcouter ce qui arriua à vne femme, qui fut ſi curieuſe d'elle, & de ſa beauté, qu'elle eut enuie de voir ſon cul, pour voir s'il eſtoit auſſi beau que tout le reſte, ayant opinion que ſon cul fut l'entree d'vne bonne ville. Ceſte femme pour voir ſon cul, prend vn miroüer de criſtal, mais, ô cas eſtrange ! elle y vid la mort, dont elle fut bien eſpouuentee. Iugez, meſſieurs, ſus cela, nous diſoit-il, ſi c'eſtoit la faute du miroüer, qui auoit eſté taché de quelque vapeur & exhalation, qui empeſcha de voir ce qu'elle vouloit voir : ou ſi c'eſtoit point le vent de Ponant, qui regne en ces regions, lequel troublaſt ſa veüe : ou ſi c'eſtoit qu'il y faiſoit fort noir : ou ſi c'eſtoit point le diable, qui par la grande gloire & curioſité de ceſte femme, luy auroit faſciné les yeux, penſant voir la mort à ſon cul : ou que le diable luy auroit mis la mort à ſon cul, qui ſe repreſentoit au miroüer. Il falloit bien, repliqua vn de la Seree, qu'il y euſt de la diablerie, & de l'enchantement au cul de ceſte femme, qui ſentoit l'encens, ou que le miroüer fuſt faſciné, & garny de magie diabolique de Tolette : veu que ceux de Rhodes pouuoient veoir les nauires qui alloient en Syrie, ou en Egypte, en vn miroüer, lequel eſtoit pendu au col du Soleil ſur leur Coloſſe ?

Celuy qui auoit faict le conte de la mort, qui auoit apparu au cul de ceste femme, nous voyant ainsi pasmer de rire, va dire, Vous pensez que ce soit vn conte de tauerne, & vous est aduis que ie ments. Ie vous asseure qu'il est tout vray. Ouï, luy fut il repliqué, que vous mentez. Puis quelqu'vn reprenant le propos encommencé, va dire : Si le mal des yeux contagieux de ceux qui y ont mal, peut infecter l'air, & l'air infecté peut infecter les yeux de celuy qui est le plus prochain, portant auec soy vne vapeur de sang corrompu, de laquelle contagion les yeux sains se contaminent de semblable mal : pourquoy est-ce que l'esprit, qui sort des yeux de l'ensorcelleur, l'air estant infecté par son haleine, & allant és yeux de celui qu'il regarde, ne le pourra empoisonner ? Aphrodisee n'en fait aucun doute, & appelle les charmeurs & enchanteurs, empoisonneurs, disant que leur principal but est d'empoisonner les hommes en les regardans attentiuement, & fixement, murmurans entre les dents quelque charme. A ceste cause, adioustoit-il, les Anciens s'aidoient de contre-charmes : les vns portans à leur col l'effigie du membre viril, pensans par icelle empescher les sorciers, & s'appelloit telle effigie *fascinum*, comme l'a nommee Horace : pour ce qu'elle empeschoit les fascinations & sorcelleries, les autres portoient sur le front la fleur qu'on appelle les gands nostre Dame, & en Latin *Bacchar:* les autres crachoient en leur sein, comme nous trouuons en Theocrite, & dans Tibulle : qui dit,

Despuit in molles & sibi quisque sinus.

Iſigone aſſeure, apres Pline, qu'il ſe trouue des hommes parmy les Triballes & Illyriens, qui charment de leur regard, & tuent ceux ſur leſquels ils dardent longuement vn œil eſtincellant & courroucé. Ce qui eſt confirmé par Virgile, diſant :

Ie ne ſçay quel malin d'vne œillade enchantee
Fait que mes aignelets ont la vie offenſee.

Et par Ronſard, parlant à vne ſorciere :

Tu es la frayeur du village :
Chacun craignant ton ſorcellage
Te ferme la maiſon,
Tremblant de peur que tu ne taches
Ses bœufs, ſes moutons & ſes vaches
Du ius de ta poiſon.
I'ay veu ſouuent ton œil ſeneſtre,
Trois fois regardant de loing paiſtre
La guide du troupeau,
L'enſorceler de telle ſorte,
Que toſt apres ie la vy morte,
Et les vers ſur la peau.

Il y a, adiouſtoit-il encores, quelques Iuriſconſultes, & entre autres Pierre de Tarentaiſe, qui ſouſtiennent que les enſans peuuent eſtre enſorcellez d'vn regard enflammé & bluetant, lequel leur infecte & empoiſonne l'ame. Sainct Thomas d'Aquin en touche en ceſte façon.

Il ſe peut faire, dit-il, que par l'imagination de l'ame, l'eſprit du corps, qui luy eſt conioinct, ſe change : lequel changement ſe fait ordinairement és yeux, à raiſon que c'eſt le rendez-vous des plus ſubtils & déliez eſprits de l'homme : que ſi l'eſprit eſt ioyeux, les yeux s'en reſiouïſſent, & s'il eſt triſte, ils ſe monſtrent hebetez & languiſſans, & s'enflent par le courroux. Et pour dire en bref, puis que les yeux, ce dit Vair, reſpondent à toutes les perturbations de l'eſprit, & demonſtrent aſſez par la diuerſité de telles mutations qu'ils ont quelque alliance auec luy, il eſt tout manifeſte que ſi le charme ſe fait par l'imagination, qui eſt vne vertu de l'eſprit, il pourra eſtre faict par les yeux, qui ſont miniſtres & couſins d'iceluy. On iette, ce dit Vair, par les yeux certains rayons, qui ſont portez, comme fleches au cœur de ceux qu'on veut charmer, deſquels on empoiſonne tout le corps d'vne qualité veneneuſe, en meſme façon qu'on fait mourir les arbres, les bleds, & les beſtes. Ce que ſçauent bien, comme teſmoins oculaires, les marchands qui ont commerce & traffiquent auec ceux du Pont : car ils n'ont pas ſi toſt achepté quelque eſclaue, qu'ils ne le tranſportent incontinent hors de là : à raiſon que ces Pontiques ont les yeux ſi enſorcellez, qu'ils ne pardonnent à aucune choſe. Et ſe faut garder principalement des femmes qui ont la prunelle des yeux double : car Ciceron dit, apres Pline, qu'elles ont le regard venimeux & dangereux. Ie ſçay bien, & ne l'ay que par trop experimenté, va repliquer vn amoureux, qu'il y a des femmes, qui n'ont point double prunelle, qui ne laiſſent à enſorceller & faire

mourir ceux qui par trop les regardent : Amour eſtant la plus grande paſſion de l'ame, prenant ſa ſource de la veuë, la paſſion eſtant aucunesfois ſi grande qu'elle conſomme les eſprits & le corps en flamme bruſlante, en faiſant meſgrir & ſeicher les amoureux, en meſlant de l'angoiſſe parmy la volupté ſans ſçauoir comment cela ſe peut faire. Il luy fut reſpondu que cela ſe faiſoit, à cauſe que les eſprits viſs & ſubtils ſortans par les yeux, & eſtans engendrez aupres du cœur, entrent droict és yeux où ils ſont addreſſez, penetrans iuſques au cœur de celuy où ils s'addreſſent, & là ſe confondent & meſlent auec les autres eſprits, & auec la nature ſubtile & ſpirituelle du ſang qu'ils ont auec ſoy, infectent & empoiſonnent le ſang prochain au leur, où ils ſont arriuez, & l'eſchauffant, le font ſemblable à ſoy, le preparant à receuoir l'impreſſion de l'image qu'ils ont porté auec ſoy. Puis apres ces meſſagers par force d'aller & reuenir, en tenans touſiours leur chemin ordinaire, qui eſt des yeux au cœur, portent & rapportent l'amorce & le fuſil de beauté & grace, & attiſent, auec le vent de deſir, le feu qui bruſle tant, & qui ne ceſſe iamais de bruſler & conſumer : ſi bien que ceux qui meurent d'amour (dont Dieu vous preſerue, diſoit-il à noſtre amoureux) ont les parties interieures retirees, & le cœur roſty, le foie enfumé, les poulmons cuicts, & le cerueau endommagé : le tout par l'exceſſiue chaleur qu'ils ont enduré de la fieure d'amour : comme ont veu auec moy la pluſpart de ceux qui ſont icy, en l'anatomie d'vn pauure amoureux. C'eſt vne choſe eſtrange, repliqua lors noſtre amou-

reux, qu'il n'y a ſi petite partie en toutes les parties de noſtre corps, encores que ce ſoit la plus pernicieuſe, dont il ne vienne du mal : la Nature maraſtre le voulant ainſi, ce dit Pline. Puis va dire, vous ne rendez raiſon que de la contagion que l'vn reçoit de l'autre : mais ſe peut-il pas trouuer des perſonnes, qui par les yeux ſe ſoient enforcellez & empoiſonnez l'vn l'autre ? Il luy fut reſpondu qu'ouy, & que pour s'entreregarder ſouuent par vne vehemente & continuelle imagination, & ſe conioindre raion contre raion, œillade contre œillade, on peut deuenir ſi charmé & enfilé en amour, qu'on ne s'en peut aiſément depeſtrer : la nature & force d'vn tel enchantement eſtant ſi grande, qu'il n'y a venin qui puiſſe allumer vn ſi chaud braſier és mouëlles & entrailles des amoureux. Auſſi les doctes Egyptiens en leurs lettres hieroglyphiques voulans repreſenter l'amour ils peignent vn laqs, pource, comme ie croy, qu'il nous conduit quaſi touſiours à vne condition miſerable. Que ſi la haine ſuccede à l'amour, ce ſera bien encores pis : car il n'y a rien qui incite plus la vengeance, ni cauſe plus de Tragedies, que la haine qui entreuient entre les amoureux : pource que ceſte ſeconde charge venant à ſurcharger & bleſſer l'ame ſur la playe que la premiere auoit fait, l'ayant deſia renduë foible & dolente, y trouue moins de force pour reſiſter à ſes aſpres & douloureuſes trenchees : ceſte haine (laquelle bien ſouuent ſuruient à l'amour) incitant encores plus les filles & femmes à ſe venger que les hommes : les femmes ſe voyans trompees en leurs affections amoureuſes, plus implacables & plus alterees de l'appetit de

ſe venger, que les hommes : pour eſtre, à cauſe de leur imbecillité, plus affligees de la douleur : comme il ſe peut voir en celles qui ont recherché vne mort violente, quand elles n'ont peu remedier autrement aux ardens accez de quelque amour ou ialouſie, ne doutant point qu'elles ne ſuſſent pluſtoſt venuës aux mains contre celuy dont leur procedoit ceſte peine. Lors quelqu'vn repliquant va dire à ceſtuy-cy qui parloit ainſi des femmes : Vous eſtes eſtrangement rebelle & contraire aux Dames.

Lequel va reſpondre, Encore qu'on die, que ie ne die qu'vne meſme choſe, parlant touſiours mal des femmes : ie ne m'en ſçaurois garder, car elles ſont touſiours mauuaiſes : ou bien, diſoit-il, qu'on les corrige, ou bien qu'on me laiſſe touſiours parler d'elles. Ie ne ſçaurois leur eſtre rebelle, veu que iamais ie ne leur fis ſerment de fidélité : & comment, diſoit-il, pourroit-on aimer les Dames, puiſqu'elles ſe nomment ainſi du dam & dommage qu'elles apportent aux hommes? Quelqu'vn va repliquer, combien qu'on baille touſiours le blaſme aux femmes, ſi eſt-ce que si elles trouuoient vn homme fidele, le conſentement des deux y donneroit ſi bon ordre & remede, que ce que nous appellons poinćture, poiſon, charme & maladie ſeroit vne douceur & vn contentement incroyable, la medecine prouenant d'où vient la maladie. Et auſſi que ie ne laiſſeray à confeſſer, que l'homme iettant les yeux ſur vne femme, la pourra auſſi bien enſorceller que la femme fait l'homme, ſi elle n'eſtoit mieux aduiſee & plus ſage que luy. Pour exemple, regardez que fit vne chaſte fille au Tyran Paſ-

caſius, lequel luy manda qu'il aimoit principalement ſes yeux : laquelle au lieu de ſe laiſſer enſorceller, aima tant ſa pudicité, qu'elle ſe les fit arracher, & puis les enuoya à ce meſchant Paſcaſius. Que ſi vous parlez des vieilles ſorcieres, ie ſçay bien que les femmes ſont plus venefiques que les hommes : eſtans ſi desbordees en leur cupidité, qu'elles ne s'en peuuent retirer, & perdans toute patience, leurs humeurs ſe troublent, ſi bien qu'abondans en ſang ſuperflu & melancholic, elles abondent en exhalations venimeuſes : & auſſi que leur complexion ſe change fort ſouuent, declinans les femmes de leur temperament pluſtoſt que les hommes, à cauſe que tous les mois elles ſe rempliſſent de nouuelles ſuperfluitez : tellement que les vapeurs de leur ſang melancholic, s'eſleuans touſiours en haut, ſortent en fin par les yeux, & dardent & rempliſſent les regardans & aſſiſtans de meſme infection que le leur, par la force & efficace de leurs yeux, qui iettent vn vent qui peut faire ſecher les plantes. Ie croirois bien, repliqua quelqu'vn que ce changement de temperature, qui ſe cauſe de ce que tous les mois les femmes ſe rempliſſent de nouuelles ſuperfluitez, les rendroit variables, inconſtantes, legeres & volages : mais que pour tout cela elles puiſſent faire mourir les hommes de force d'aimer, & les enſorceller par leurs yeux, j'en ſay grande difficulté, & m'en esbahis. Lors l'amoureux en repliquant luy va dire, Ie m'eſmerueille de quoy tu t'en eſmerueilles, car i'oſerois bien affermer & iurer (ſi on croit mieux ceux qui iurent, & s'il eſtoit honeſte de iurer) que ie cognois des yeux, qui ne ſont point de ſorcieres, que là où ils s'addreſſent,

ils allument vn feu inextinguible, & ont vn efclair fi celefte, qu'on ne le peut longuement fupporter, iufques là que ceux qui en font frappez, la mort leur feroit foulas, & la vie fupplice : principalement fi ces yeux font noirs ou verds, ou bluards, que les Latins appellent *cæfii oculi:* car ces yeux, comme i'ay experimenté, font fi aigus, qu'il eft impoffible qu'ils ne vous attirent à les aimer, & qu'ils ne vous enchantent, tant ils font doux & benins : encores qu'ils vous regardent de bien loing : à cefte caufe amour eft dict par les poëtes, *Pharetratus*, à caufe qu'il frappe de loing. Il fut repliqué à noftre amoureux que les interpretes d'Homere pourtant difoient les yeux bluards eftre argument pluftoft de cruauté que de douceur & beauté : & que les yeux verds demonftrent pluftoft vn bon & fubtil efprit, qu'vne grace & benignité, dont Minerue eft toufiours appellee aux yeux verds, encores que Lucian efcriue que Venus reprochoit à Pallas fes yeux verds, & que dans Homere, bon peintre des beautez, peignant les yeux d'vne grande perfection, les declare eftre doüez d'yeux de vache : c'eft à dire beaux & reluifans. Et c'eft pourquoy Efchilus dit :

La ieune femme à qui l'œil eftincelle
Me fait iuger qu'elle n'eft pas pucelle.

Mais que direz-vous, repliqua vn de la Seree, de l'opinion des anciens, lefquels ont eftimé l'œil noir eftre vn des poincts le plus requis à la perfection de beauté, mefmement fi l'œil eft rond, tefmoing Ronfard :

L'aage non meur, mais verdelet encore,
C'eſt l'aage ſeul qui me deuore
Le cœur d'impatience atteint,
Noir ie veux l'œil, & brun le teint,
Bien que l'œil verd toute la France adore.

Et auſſi que Guazzo Italien parlant des yeux, dit ainſi : Entre nous les yeux noirs ſont les plus recommandez, & tient-on que tels furent ceux de Venus : mais en Gaule, on fait plus de conte des azurez & celeſtes, tels qu'Homere deſcrit auoir eſté ceux de Pallas : vn autre Italien adiouſtant, qu'il aime l'œil noir, & le trouue beau, pourueu qu'il ſorte hors de la teſte. Mais d'où vient, demanda vn autre, ceſte diuerſité de couleur és yeux? Il luy fut reſpondu, qu'elle venoit du meſlange de l'humeur qui domine, ou de la chaleur, ou de tous les deux : & qu'il eſtoit bien mal-aiſé, voire és plus ſages, de ſe pouuoir garder d'eſtre enſorcellé de tels yeux y a, ſi on n'eſtoit du tout aueugle : le mal eſtant ſi contagieux, que ceux qui ne voyent gueres clair ſont plus ſubiects à eſtre enſorcellez que ceux qui ont bonne veuë : parce que les clairs-voyans peu ſouuent trouuent la beauté complete, y trouuans touſiours quelque imperfection, qui les degouſte d'aimer : là où ceux qui n'ont bonne veuë, n'apperçoiuent point les defauts de la beauté, non plus que ceux qui ſont amoureux, qui ne cognoiſſent en celles qu'ils aiment aucunes taches, encores qu'elles ſoient laides : d'où procede qu'on dit, que iamais amours ne furent laides. Quand ie fus marié, repliqua vn Franc-à-tripe, ie n'auois donc gueres bonne

veuë, ou i'eftois amoureux, car ie trouuois belle ma femme, & maintement, à voftre conte, ma veuë s'eft bien amendee, ou ie ne fuis plus amoureux, car ie vois maintenant qu'elle ne l'eft pas beaucoup, & trouue plufieurs imperfections. Les maiftres du metier, adioufta-il encores, ordonnent que pour remedier aux paffions amoureufes, il n'y a rien meilleur que l'entiere veuë & libre cognoiffance du corps qu'on recerche : car il n'y a rien qui refroidiffe tant l'amitié que d'auoir librement ce qu'on aime, y trouuant toufiours quelque imperfection, & auffi que l'vfage & la ioüiffance nous degoufte les vns des autres, figne de noftre defaillance. Et quelques paffions d'amour, adioufta-il, que chantent les amoureux, nous les imaginons en nous-mefmes, & ne trouuons aux femmes autre charme & forcelerie, que celle que trouua Olympias, femme du Roy Philippes, à la Theffalienne, qu'il aimoit tant. Car cefte Reine la voyant fi belle & de fi bonne grace, & encores mieux apprinfe, lui va dire : Ie voy bien que les enchantemens dont vous vfez, font en vous-mefmes, & que ce font les charmes dont vous tyrannifez, meurtriffez & furmontez les cœurs de ceux qui vous regardent. Parquoy ce Franc-à-tripe concluoit, ayant dict ces deux vers de Lucian :

Il ne faut eftimer que l'amour on accufe,
Mais pretexte d'amour dont le malin abufe.

Que le regard des amoureux n'eftoit caufe de l'amour, & que le regard de la chofe aimee n'offenfoit aucunement

l'eſprit de l'amoureux : mais que c'eſtoit ſeulement la propre amour, ou ſelon aucuns la propre ſolie, laquelle infecte ainſi ces pauures paſſionnez, chacun eſtant cauſe de ſa propre maladie & de ſon mal, l'aimant n'eſtant pas tourmenté pour ce qu'il eſt regardé de la choſe aimee, mais bien parce qu'il la void & la contemple & l'aiant veuë, il la priſe plus qu'il ne doit : l'amour ſe deuant rapporter à la concupiſcence, & non pas au regard, ni à la veuë, encores que Properce ait dict,

Les yeux, ſi ne le ſçais, conduiſent à l'amour :

& que l'on die, que l'amour prend ſon premier degré de l'œil & qu'vn autre Poëte ait eſcrit :

Si l'œil ne void, le cœur point ne ſouſpire.

Toutesfois, repliqua vn de la Seree, ie ſuis en ceſte opinion, que les yeux ont plus de force en amour, que non pas la langue, qui ſouuent eſt menteuſe : & les yeux ſont appelez les feneſtres du cœur, par où l'amour entre. Et ne cognois amant ſi hardy qui oſaſt attenter de parler à ſa dame, s'il n'y eſtoit conuié par vn doux regard. Et qu'on preſente deux filles, adiouſtoit-il, vne aueugle, & l'autre muette, on ſe laiſſera pluſtoſt appaſter des yeux de la muette, que de la langue de l'aueugle tant ſoit-elle bien diſante : deux amans diſans plus de choſes en vn moment, en ſe regardans l'vn l'autre, que la langue en tout vn iour. Et non ſans conſideration parla celuy qui dit, que la parole oinct, & que

la larme poinct : les yeux de la femme eftans plus forts que le Soleil, car non feulement ils esblouiffent, ains encore aueuglent les yeux de ceux qui les regardent : Amour n'ayant point d'yeux, & bien qu'encores il nous prenne par les yeux, fi veut-il que nous foyons aueugles. Que le regard ait plus de force que l'ouye, difoit-il, & que la force des paroles foit petite pour pouuoir combatre auec le regard, la fable des Seraines comparee à celle des Gorgonnes le pourra facilement enfeigner : car les Seraines allechoient bien ceux qui nauigeoient, en chantans, & les attrayans par leur melodie, neantmoins en bouchant les oreilles de cire, on y remedioit : mais la beauté des Gorgonnes, & leurs yeux eftoient fi violents, qu'ils rendoient foudain les regardans eftonnez, les faifans muets, & les rendans comme pierres. Et comme dit Herodote, les oreilles font moins dignes de foy que les yeux : les paroles s'efuanouiffans auec la chofe mefme. Mais la delectation de la veuë eft toufiours prefente & demeure. C'eft pourquoy, difoit-il encores, i'eftime celuy d'vn bon efprit, lequel peignit Venus endormie, auec ces vers au deffus d'icelle :

La Deeffe s'efueillant, fi elle ouure fes yeux,
Paffant, elle rendra les tiens clos tenebreux.

Voicy, adiouftoit-il, que dit Guicciardin des yeux, & de l'amour, pour demonftrer leurs forces : car, comme dit M. Aurele, és chofes volontaires, ie ne nie qu'on ne puiffe eftre vertueux : mais és chofes naturelles, ie

confeſſe chacun eſtre debile. Le Cardinal Hippolyte d'Eſte, ce dit Guicciardin, aimant ardemment vne ieune fille ſa parente, laquelle n'aimoit de moindre affection Dom Iules, frere baſtard du Cardinal : & vn iour confeſſant elle meſme au Cardinal, que ſur toutes choſes qui la rendoient ſi fort amoureuſe, c'eſtoit la beauté des yeux de Dom Iules. Le Cardinal plein de ſurie, ayant eſpié le temps auquel Iules ſortiroit de la ville pour chaſſer, l'enuironna en la campagne, & l'ayant faict deſcendre de cheual, luy fit par quelques ſiens eſtafiers tirer les yeux hors de la teſte, pource qu'ils eſtoient compagnons de ſon amour : & il eut bien le cœur de regarder vne telle meſchanceté : ce qui fut cauſe de tres-grands ſcandales entre les freres. L'amour viendra dont vous voudrez, repliqua noſtre amoureux, ſi eſt-ce qu'il a ſi grande puiſſance ſur moy, que ie n'y ſceus iamais trouuer remede, encores que i'aye eu recours aux liures de Raziel, de Zadach, d'Auanzar, de Zachee, & que i'aye appellé à mon ſecours (dont i'en demande pardon à Dieu) les eſprits veneriens par voix horribles, par marques & characteres eſtranges, par appellations barbares, les deſignans en parchemin vierge, obſeruant la Lune au Lyon, ou à la Balance, ou les eſcriuant auec le ſang d'vne Chauue-ſouris, le Ieudy ou Vendredy au croiſſant de la Lune, y adiouſtant de la chandelle de cire neufue, auec le coton & meſche filee & faite de la main d'vne pucelle : & ſi ay, pour aſſoupir les ardeurs amoureuſes, eſpandu ſur moy, ſuiuant Pline de la poudre ſur laquelle vne mule ſe feroit vautree, & outre mangé d'vn foye de Chameleon, & l'oſſelet qui ſe

trouue au costé droit d'vne grenouille buissonniere, en Latin *Rubeta*, vn crapaut, parce qu'elle viƈt *in rubis & vepribus*. I'ay veu guerir l'amour, va dire vn de la Seree, par le mariage : car vous trouuerez des hommes, lesquels estans fols d'aimer, depuis qu'ils ont esté mariez auec leur maistresse, ne les ont plus aimees : comme aussi vous trouuerez des femmes, qui n'aimoient point leurs seruiteurs, lesquelles estans mariees auec eux les ont aimez iusques au bout. Il fut conseillé lors à nostre amoureux, que pour emousser & rendre vaines les fleches charmees d'amour, qu'il ne falloit que commander à nostre veuë, que sa pointe ne soit point conioinƈte auec celle des yeux de sa maistresse, & qu'elle ne s'entr'œillade aucunement, cerchant remede en ostant la cause dont nous auons prins la contagion venimeuse d'amour : retrenchant toutes hantises & deuis, bannir toute oisiueté, emploier son esprit en choses de consequence, & l'enuelopant en quelque affaire qui soit pleine du plus grand soucy & peine que n'est l'amour, s'il s'en peut trouuer : iusques à ce que ceste pensee & affeƈtion bouillante s'attiedisse, qui iour & nuiƈt se presente à nos yeux, & nous tient charmés. Auec tout cela, il fut conseillé de se faire saigner & purger, & chasser tous excremens & superfluitez auec sueurs & exercices, & comme adiouste Ficin, de s'accoster d'autres : parce qu'on dit que Fracastor, renommé Medecin, guerit par la recepte de Ficin vn gentilhomme amoureux, qui estoit deuenu si furieux de l'amour d'vne Venitienne, qu'il voulut tuer le Duc. Ce qui dement les Poëtes qui disent que le mal d'amour est incurable sans la iouys-

ſance. Que le mal d'amour ſe puiſſe guerir, adiouſta vn de la Seree, celuy qui a ainſi eſcrit le ſemble confirmer :

Tu es vn fol de croire
Qu'vn charme, qui n'eſt rien, ſur amour ait victoire.
L'amour eſt naturelle, & la faut ſecourir
Par la meſme Nature, afin de la guerir.
Si les charmes forçoient la fleſche desbandee
De l'arc que porte amour, la ſorciere Medee
Euſt arreſté Iaſon, & Circe euſt arreſté
Vlyſſe dans ſon lict ſi doucement traicté.
Mais charmes & magie, images & paroles,
Et figures & poincts, en amour ſont friuoles.
On ne ſe peut guerir par telle fiction :
Ce n'eſt que poëſie & folle inuention,
Il faut venir au faict. Maintenant que l'annee
Eſt en ſon iour de May ieunement retournee,
Voiage, ſi tu peux, & changeant de pays,
Laiſſe-moy tes parents au logis esbahis.
Fay toy tirer du ſang, & chaſſe de tes veines
Par vn rouge canal tes ſoucis & tes peines.
Attache ton eſprit à contr'imaginer
Quelque entrepriſe haute, afin de retourner
L'impreſſion d'amour par vne autre nouuelle.

Sçauez-vous pas, ce va dire vn autre, qu'il faut fuir, pour chaſſer ce bourreau d'amour? C'eſt toute choſe qui nous prouoque à aimer, & ſur tout les Poëtes : car

qui fera perdre à l'amour la communication & feruice de la poëfie, l'affoiblira de fes meilleures armes : la poëfie eftant Roine des maquerellages, mettant fans deffus deffous la chafteté, & feruant de maquerelle par fes rithmes lafciues, par amoureufes chanfons, par fonnets flebiles, par complaintes, elegies & defefperades, par Paftorales, Tragedies, Comedies, & par vers tirez des plus fecrets coffres de Venus, pour abbatre la chafteté des filles & femmes Les vers lafcifs eftans meffagers d'amour, qui font affoller les credules filles, & font propres à renuerfer la chafteté mefme de Lucrece. Les forces & valeur de ce Dieu Amour fe trouuans plus vifues & plus animees en la peinture de la poëfie, qu'en fa propre effence : la poëfie reprefentant ie ne fçay quel air plus amoureux que l'amour mefme : Venus n'eftant pas fi belle toute nue & viue, comme elle eft chez les Poëtes. Mais ie vous prie, difoit-il, qui fe pourroit tenir de paffion quand on lit ce fonnet?

Marie, baifez moy : non, ne me baifez pas,
Mais tirez moi le cœur de voftre douce haleine :
Non, ne le tirez-pas : mais hors de chaque veine
Succez moy toute l'ame efparfe entre vos bras.
Non, ne la fuccez pas : car apres le trefpas
Que ferois-ie finon vne femblance vaine,
Sans corps deffus la riue, où l'Amour ne demene
(Pardonne moy, Pluton) qu'en feintes fes esbas ?
Pendant que nous viuons, entr'aimons-nous, Marie,
Amour ne regne point fur la troupe blefmie
Des morts, qui font fillez d'vn long fomme de fer.

C'eſt abus que Pluton ait aimé Proſerpine,
Si doux ſoin n'entre point en ſi dure poictrine:
Amour regne en la terre, & non point en enfer.

Et qui plus eſt, on eſt venu iuſques là, de compoſer des chanſons propres pour encourager les plus coüardes ou moins hardies à rompre la foy à leurs maris : du nombre deſquelles eſt celle qui commence,

Ne voit-on pas les hommes,
Faire vertu d'aimer?
Et ſottes que nous ſommes,
Nous le voulons blaſmer,
Ce qui leur eſt loüable,
Nous tourne à deshonneur,
Et faulte inexcuſable :
O dure loy d'honneur !

Et vne autre commençant :

Ne void-on pas ces hommes ſe ioüer çà & là?
Et ſottes que nous ſommes n'oſons faire cela?

Et d'vne autre chanſon fondee ſur la licence des adulteres, où il eſt dit entre autres choſes,

Amy coquu, veux-tu que ie te die
Si tu m'en crois, ne dy ta maladie :
Car ſi ta femme vn coup eſt deſcouuerte,

Elle voudra le faire à porte ouuerte.
Estre coquu n'est pas mauuaise chose,
Si autre mal on ne luy presuppose.
Ou si tu crois coquu estre vne tache,
Garde toy bien au moins que l'on le sçache.
Le remede est à qui les cornes porte,
De les planter ailleurs de mesme sorte.

Et d'vne autre profanation encores plus estrange, à sçauoir de ceux qui appliquent à leurs chansons dissolües, & la saincte Escriture, & les Docteurs anciens, comme nous voyons en ces vers :

Sainct Augustin instruisant vne Dame,
Dit que l'amour est l'ame de nostre ame:
Et que la foy tant soit constante & forte,
Sans ferme amour est inutile & morte.
Sainct Bernard fait vne longue homelie,
Où il benit tous les cœurs qu'amour lie.
Et sainct Ambroise en fait vne autre expresse
Où il maudit ceux qui sont sans maistresse.
Et Delyra là dessus nous raconte
Que qui plus aime, & plus hault au ciel monte.
Celuy qui sceut les secrets de son maistre,
Dit que l'amant damné ne sçauroit estre,
Et dit bien plus le Docteur Seraphique,
Que qui point n'aime, est pire qu'heretique:
Pource qu'amour est feu pur & celeste,
Qui ne craint point qu'autre feu le moleste.

Et c'eſt pourquoy (comme dit ſainct Gregoire)
Vn amant fait icy ſon purgatoire.
Nulle de vous ne ſoit donques ſi dure
Qu'elle reſiſte à la ſaincte Eſcriture:
Puis qu'on la void de ce propos remplie,
Que pour aimer la loy eſt accomplie.

Mais, dit noſtre amoureux, comme eſt-il poſſible que ceux qui aiment, & qui ne peuuent dormir, ſe puiſſent paſſer de lire vers d'amour, veu qu'il n'y a choſe qui plus les ſoulage, & qui plus leur aggree que faire & chanter des rithmes de leur bon-heur ou mal-heur? Ce qui a eſté denoté par l'Academie des Eſueillez de Sienne, qui porte vn limas poſé ſur le feu, lequel, ſentant la chaleur du feu, crainſe : voulans dire ces Eſueillez, que ainſi les amoureux bruſlez d'amour ſont contraincts de chanter des vers & des chanſons, & de crier leurs tourmens, ou contentemens, eſtant l'amour en l'homme vne ardeur & extreme paſſion, & vne fureur en la femme qui ne ſe peut exprimer en façon du monde : car qui peut dire, comme il bruſle, eſt en vn petit feu S'il eſt vray ce que vous dites, luy va reſpondre vn de la Seree, que l'amour ſoit *Numen amantium*, comme Epictete l'a enſeigné, ie ne ſçay quels vers poëtiques pourront amoindrir leurs tourmens: eſtant plus aiſé à dire les ſoulagemens d'amour, qu'à les executer : les Anciens le teſmoignent, quand ils ont peint Amour, qui auoit ceſt eſcriteau ſur la teſte, Loing & prés : ſur le nombril, Deuant & derriere : aux pieds, Apres la mort, & auant. Ie vous prie, diſoit-il, de quel amour

eſtoit frappé celuy qui diſoit de ſon amie, C'eſt la moitié de mon ame? car quand elle fut morte, il n'auoit plus enuie de viure : mais il craignoit à mourir, de peur que ſon amie ne mouruſt toute. Et n'y a rien, adiouſtoit-il, qui tant tranſporte les eſprits que le deſir de l'amour : car nous trouuons en l'Academie Françoiſe, d'vn Galeace Mantuan, qui diſoit ſouuent à vne fille de Pauie, laquelle il courtiſoit, que pour ſon ſeruice il voudroit endurer mille morts, ſi tant eſtoit poſſible : elle luy commanda par ieu de ſe ietter en la riuiere : ce qu'auſſitoſt il fit, & ſe noia. Que les filles donc, dit l'Academie, & les femmes apprennent l'amour qu'on leur porte, & qu'elles regardent à ce qu'elles diront à ceux qui ſont prins d'vne telle folle paſſion. Le pis que ie trouue en amour, commença à dire vn autre, c'eſt que ſi vne fois on y eſt entré, on n'en peut ſortir : & eſt tout ainſi comme le poiſſon qui eſt prins à l'hameçon, tant plus ſe demene & efforce de vouloir ſortir, tant plus ſe prend. Les Abderites, adiouſtoit-il, furent ſi tourmentez d'amour, comme dit Lucian, qu'en quelque annee eſtans perſecutez de fieure chaude, leur eſprit fut ſi troublé, que tous les fieureux ne faiſoient que parler de leurs amours, & ioüans des Tragedies, recitoient l'Andromede d'Euripide, & ſi tous leurs roolles n'eſtoient que de l'amour, chantans à pleine teſte :

O Amour, le tyran des hommes & des Dieux!

& ce qui s'enſuit. Et ne penſez point, diſoit-il encores, que ce ſoient ſeulement des effeminez, fillerets, & timi-

des, qui ont eſté les plus addonnez à l'amour : car nous trouuons les plus grands Princes, comme Achilles, Meleager, & Epaminondas, auoir eſté addonnez à l'amour, auſſi bien que les peuples, & nations les plus belliqueuſes : meſmes les plus ſages, ſçauans & doctes, comme Platon, n'ont pas eſté exempts de l'amour, ce que pouuez voir en ſon conuiue : Platon n'ayant pas parlé là d'amour comme Parmenion diſcourant de l'art militaire en la preſence de Hannibal : ayant Platon employé bonne partie de ſes ieunes ans à faire la cour aux Dames, auſſi bien que ſon diſciple Ariſtote, qui demeura trois ans en la maiſon du Satrape Hermias, practiquant la bonne grace d'vne chambriere. Platon, Ariſtote & Socratés ont eſté amoureux, & n'ont peu, auec tout leur ſçauoir, ſe garder des furieux aſſaults des femmes. Ariſtote a eſté amoureux d'vne femme publique, nommee Hermie, ſi bien qu'Origene eſcrit qu'il l'adoroit & luy faiſoit ſacrifices. Atheneus a dit que Platon ne fut pas ſi diuin, qu'il n'ait voulu ſçauoir que c'eſtoit que l'humanité, s'eſtant intrinqué aux rets d'vne vieille, appellee Archenaſſa. Clearchus nous a laiſſé par eſcrit, que Socratés n'a point eſté ſi ſeuere en ſes actions qu'il ne ſe ſoit adoucy aupres de ſa fauorite Aſpaſie. Parquoy Laïs, tant renommee entre les femmes perduës, diſoit à vn qui loüoit les Philoſophes de ſageſſe & doctrine, ie ne ſçay en quels liures ne en quelle ſcience eſtudient vos Philoſophes, mais ie ſçay que ie les voy ſouuent venir en mon eſchole, & de Philoſophes deuiennent amoureux. Il me ſouuient, diſoit-il, auoir leu vne vieille rime d'vn amoureux, qui parloit ainſi :

Qui veut d'amour ſcauoir tous les esbats
S'addreſſe à moy : car i'y ſuis bien appris,
Premier, ce ſont des accords pleins d'esbats,
Chaſſe penible, où le veneur eſt pris :
Aigre plaiſir meſlé de douce rage,
L'honneur auſſi qui ſe tourne à deſpris,
Où plus eſt fol celuy qui plus eſt ſage.

Et auſſi, il n'y a gens plus fauoris de Pluton (combien qu'il ſoit iuſte iuge, & ſeuere enuers tous les autres) que les amoureux, leur portant quelque reſpect : enuers ceux là ſeuls ſe monſtrant gracieux, & non pas inflexible, comme à tous les autres : Pluton n'obeïſſant à autre Dieu qu'à Amour : ainſi qu'il ſe prouue par Alceſtis, Proteſilaus & Eurydice femme d'Orpheus, leſquels ſont retournez des enfers. Et non ſeulement Pluton ſupporte les amoureux, diſoit-il, mais auſſi Oldrade Iuriſconſulte, lequel excuſe en ſes conſeils vn certain amoureux, accuſé qu'en ſa plus grande furie d'amour, il auoit vſé d'images de cire faites par magie, & ce qui eſt plus enorme, auoit inuoqué les diables : & en vn procés pendant à la Cour de Parlement, il fut long temps douté s'il falloit punir vn amoureux pour auoir ietté au ſein de ſon amie vn papier & billet, pour l'inciter à l'aimer, où il n'y auoit nulles poiſons : & auoir porté ſur ſoy d'ordinaire vne image de Venus, fabriquee ſoubs la Planette de Mars, aſcendant és Poiſſons. Ceſte image eſtoit vne ieune fille, ayant les cheueux eſpars, eſtant toute nuë, tenant vn mirouer entre ſes mains, & ayant vne chaiſne au col. Et auoit

aupres d'elle vn ieune enfant qui tenoit cefte fille de la main gauche, & de la droicte luy accouftroit fes cheueux: cefte figure feruant à gaigner la faueur des femmes. S'il n'y auoit, repliqua quelqu'vn, que des mots charmez & des characteres, chacun fçait bien que les charmes & fortileges ne peuuent rien fur nous, & qu'Apulee foubs Pertinax fut abfoubs de ce qu'on l'accufoit d'auoir attiré à fon amour par breuets & fortileges Prudentilla, qu'il auoit efpoufee : combien que la loy Cornelie ne puniffoit feulement ceux qui broyoient les poifons pour nuire à autruy, ains ceux auffi *qui mala facrificia fecerant*, entendant la magie. Ce nonobftant Tiraqueau tient, que les amoureux qui pechent, incitez par l'amour, font excufez de la peine ordinaire des crimes : & que les Areopagites, ainfi qu'eftoit Ariftote, eflargirent vne femme conuaincuë d'auoir en fon amour donné vn breuuage amoureux à celuy qu'elle aimoit, dont il eftoit mort peu de temps apres. Vn de la Seree, qui ne fçauoit, tant eftoit rude, & mal apprins, que c'eftoit d'amour, va dire, que pour attiedir ces affections bouillantes, qu'il ne falloit qu'auoir recours au cordeau, felon la recepte de Crates Thebain :

La faim, l'abfence, & le fejour
Peuuent guerir le mal d'Amour
S'ils n'en peuuent venir à bout
La mort les guerira du tout.

Puis que tant de maux viennent par l'amour, commença à nous dire noftre amoureux, & l'amour vient

des yeux, ce doit eſtre quelque grand' choſe que l'œil, la veuë ayant plus eſté eſtimee que la vie : les tyrans penſans punir plus grieſuement vn homme en luy oſtant la veuë, qu'en le faiſans mourir : le priuant de ſes yeux, ſans le faire mourir, pour ſe venger dauantage. Ils aueugloient celuy à qui ils vouloient mal, ou en le mettant en vn lieu fort obſcur, & de là le tranſportant en vne place haulte & claire, toute blanchie de chaux, & ainſi faiſoit Denis le tyran : ou en le faiſant aueugler, verſant du vin-aigre tout boüillant dans les yeux : comme fit l'Empereur Iean à vn de ſes fils : ou auec vn vaſe d'airain tout rouge de feu faiſoient perdre la veuë, les contraignans de regarder de prés ce vaiſſeau eſchauffé, & ainſi en vſoient les Empereurs de Grece : le feu eſtant naturellement contraire aux yeux : & c'eſt pourquoy le Lion craint tant le feu allumé, eſtant le Lion chaud & ſec. Les orfebures à ceſte raiſon, pour mitiger le mal que fait le feu, auec la reſplendeur de l'or, prennent des miroirs, & les regardent, ou bien des choſes vertes, les miroirs & les choſes vertes aidans à la veuë hebetee, & reſtaurans les eſprits viſuels diſperſez par le feu & par les choſes luiſantes, leſquels ſont renforcez par autres nouueaux eſprits ſuruenans. Vn Drolle, n'entendant rien en ces diſcours, nous va parler d'vn borgne à qui on auoit creué vn œil en vne querelle : lequel ayant eſpouſé vne bonne commere, & ſe courrouçant à elle, luy reprochoit qu'elle ne luy auoit point apporté ſa virginité auec ſon doüaire : & quand elle reſpondoit à ſon mari borgne, Qu'vne femme entiere n'appartenoit pas à celui qui n'auoit auſſi la veuë entiere : ce mari, iſſu

de l'ancienne famille des Coclés de Rome, lui repliquoit, Que ſes ennemis lui auoient faict ceſt outrage. Lors ſa femme luy diſoit, que ſes amis auſſi luy auoient tollu ſon pucelage. Et parce qu'il eſt bien difficile à vne femme, laquelle a vne fois faict breche à ſon honneur, de s'en retirer, eſcoutez le bon tour qu'elle luy faiſoit, ſi d'auenture le mary entroit là où eſtoit ſon amoureux : c'eſt qu'en couurant le bon œil de ſon mary elle luy diſoit auoir ſongé qu'il voyoit de l'autre, & cependant le galand ſortoit, la queüe entre les jambes. Ce conte acheué, on va demander ſi vn homme qui n'a qu'vn œil void auſſi bien que celuy qui en a deux, pource que pluſieurs tiennent, que les deux nerfs optiques, qui procedent du cerueau, auſquels eſt la vertu viſuelle, ſe croiſent, & qu'en ſe rencontrans, & venans és yeux, ils aſſemblent là leur vertu : ſi bien que ſi vn de ces nerfs optiques ne fait ſon office, à cauſe de l'inſtrument organic vitié, toute la force & vertu viſuelle ne laiſſera d'aller à l'autre nerf optique, & de là, à l'œil qui n'eſt point maleficié. Combien que cela ſoit contre ce qu'on dit, *meliùs vident oculi quàm oculus*. Ce que pluſieurs par mocquerie diſent à noſtre Iuge, quand il veut iuger vn procés tout ſeul : Monſieur, deux yeux voient mieux qu'vn ſeul. Il me ſemble, va dire quelqu'vn, que le Roy Antigonus ait confirmé qu'on void auſſi bien d'vn œil que des deux : lequel, eſtant borgne, ſe faſcha, & dit à celuy qui luy preſenta vn eſcriteau en groſſes lettres, Vn aueugle liroit cecy, vn aueugle y mordroit : ce qui eſt auſſi confirmé par Galatee, qui aſſeure à Doris, qui ſe moque de ſon amy le Cyclope, qu'il

voyoit auſſi bien de ſon œil, que ceux qui en auoient deux, & par ceux qui veulent viſer, qui en ferment vn, & par ceux qui ont vne puppille de leurs yeux vitiee, leſquels ſentent que l'autre croiſt, à fin de ſuppleer au default de celle qui eſt malade. Ce que pluſieurs confeſſent, & diſent que celuy qui n'a qu'vn œil, a en luy la force de tous les deux, moyennant que le borgne ait perdu l'œil droit. Car ils affeurent que l'œil gauche a beaucoup plus de vertu & force que le droict, qui eſt plus debile, au contraire des autres membres : encores que le ſourcil ſoit plus hault ſur l'œil droict, & plus arqué, que ſur le gauche, ſi nous voulons croire les amoureux, leſquels ſeuls ont faict ceſte obſeruation. Mais, repliqua vn autre, qui fait que l'œil gauche ſoit plus vertueux que le droict ? Ne ſeroit-ce point, luy fut-il reſpondu, à cauſe qu'eſtant communément couché ſur le coſté droict, les vapeurs gros & eſpois fluent pluſtoſt là qu'au gauche : ou que l'œil droict ſoit plus debile que le gauche, pource qu'il ſe deſſeiche pluſtoſt que le gauche, lequel eſtant plus humide, ſe deſſeiche moins par la chaleur que le droict ? Auſſi que nous trouuons, diſoit-il, en l'hiſtoire des poiſſons, que le thon (qui ſelon les Egytiens ſignifie le bicle) void mieux de l'œil feneſtre que du dextre. Ce qui m'a faict ſouuent esbahir, pourquoy le ieune Athenien, pour n'eſtre cogneu, ſe banda pluſtoſt l'œil gauche, que le droit (puis qu'on void mieux du gauche) quand il voulut enleuer s'amie, qui eſtoit entre les mains du gend'arme : & quand le ſoldat luy demanda pourquoy il n'vſoit que de l'œil droict, l'adoleſcent, qui s'eſtoit bouché l'autre

œil pour n'eſtre cogneu, luy reſpond, que c'eſtoit à cauſe de la mer, luy diſant en Latin, *Si amare abſtinuiſſem*, ie m'aiderois & de l'vn & de l'autre. Il ne s'en faut pas beaucoup, va repliquer vn de la Seree, que n'ayez rencontré auſſi bien en François qu'a faict Plaute en Latin. Nous trouuons auſſi en Froiſſard le vœu de quelques gentil-hommes Anglois, de porter l'œil gauche bandé, iuſques à ce qu'il euſſent paſſé en France, & faict quelque exploit d'armes ſur nous, pour l'amour de leurs maiſtreſſes, pour leſquelles ils auoient faict l'entrepriſe. Et ne ſçay pourquoy ils s'eſtoient bandé plus toſt l'œil gauche que le droict, comme auoit faict le ieune Athenien, puis qu'il eſt plus dangereux de perdre le gauche que le droit. Et croy, adiouſta-il, que le borgne qui gagea de voir mieux & plus qu'vn de ſes voiſins, qui auoit deux bons yeux, auoit perdu le dextre. Car la gageure eſtant faicte, on ouure les feneſtres, puis on demande à celuy qui n'auoit qu'vn œil, Voiez-vous bien vne telle choſe? il diſoit qu'ouy, & en bailloit bonnes enſeignes, auſſi bien que celuy qui auoit deux bons yeux: tellement que ne ſçachant lequel auoit gaigné ou perdu, le borgne va dire à celuy qui auoit deux yeux, I'ay gaigné, & par conſequent tu as perdu: car ie veoy plus que toy, te voyant deux yeux, & tu ne m'en vois qu'vn. A propos de l'adoleſcent Athenien, repliqua vn de la Seree, ceux qui ſe bandent ainſi vn de leurs yeux, ſe iouënt à le perdre, comme il arriua au borgne d'Appian: lequel pour n'eſtre recogneu, eſtant proſcript, contrefit le borgne, en mettant vne emplaſtre ſur vn de ſes yeux mais oſtant ceſte em-

plaſtre, laquelle il auoit long temps portee, il ſe trouua qu'il auoit perdu ceſt œil, & la veuë : ſon action eſtant hebetee pour auoir eſté l'œil long temps ſans exercice, la force viſiue ayant eſté reiettee en l'autre œil, ne voulant demeurer oiſiue. Encores, luy ſut-il reſpondu, i'aimerois mieux eſtre le borgne d'Appian, que l'aueugle de Pline : lequel en dormant, & ſongeant eſtre aueugle, ſe trouua le lendemain ſans voir aucune choſe, n'ayant eu nulle maladie precedente, la force de l'imagination aidant à cela. A quoy il ſut repliqué, ſuiuant de Montagne, qu'il eſtoit plus vray-ſemblable, que les mouuemens que le corps de l'aueugle de Pline ſentoit au dedans, qui luy oſtoient la veuë, furent plus toſt occaſion du ſonge, que le ſonge & imagination luy euſſent cauſé l'aueuglement. A ce propos Seneque dit, adiouſta-il, qu'vne ſienne fille qu'il auoit chez luy, ſans boucher & bander ſes yeux, comme fit le borgne d'Appian, ſans ſonger ne imaginer, comme l'aueugle de Pline, perdit ſubitement la veuë, & ſi ne ſentoit point qu'elle fuſt aueugle : car elle preſſoit inceſſamment ſon gouuerneur de l'emmener hors de la maiſon, dautant qu'elle diſoit que la maiſon de ſon maiſtre Seneque eſtoit obſcure. Mais eſt-il vray, demanda vn autre de la Seree, qu'en Scythie il y ait des hommes qui n'ayent qu'vn œil, voyans auſſi bien que ceux qui en ont deux? On luy reſpond, que ſi les hiſtoriens ont eſcrit qu'il y ait des hommes leſquels n'ont qu'vn œil, que c'eſtoit qu'ils ont penſé n'en auoir qu'vn, n'oſans s'approcher de ces gens-là belliqueux, fermoient l'vn de leurs yeux, pour mieux viſer, comme nous faiſons communément. Et de faict,

adiouſtoit-il, nous trouuons qu'entre les Capitaines anciens, les plus belliqueux ont eſté borgnes, comme Hannibal, Philippes, Sertorius, & Antigonus. Et me ſouuient de ce que dit Theocritus priſonnier à quelqu'vn, qui en le reconfortant luy diſoit, qu'incontinent qu'il viendroit deuant les yeux du Roy Antigonus, il auroit la vie ſauue, c'eſt à dire, reſpondit ce Theocritus, qu'il eſt impoſſible que ma vie ſoit ſauue. Par ce conte, va dire quelqu'vn, vous me faites ſouuenir d'vn bon homme des champs, à qui on auoit conſeillé de faire vne conſultation à des Aduocats de la ville de Poictiers, là où il auoit vn procés, diſant ce bon homme, De qui prendrois-ie conſeil ? ce ſont habiles gens que les Aduocats de Poictiers, veu qu'vn des plus ſçauans de tout le Preſidial ne ſçait lire ni eſcrire. Et c'eſt de ceſt Aduocat qu'vn de ſes plus grands amis a faict vn Epigramme, par lequel tous deux ſe cognoiſtront, l'vn y eſtant nommé, & recognu de tous, & l'autre, pour ne pouuoir ces vers eſtre faicts que de celuy qui a faict l'Epigramme :

Res populi obſcuras claro dum lumine ſpargis,
O lux, ô patriæ fama Bocelle tuæ,
Inuidit ſeſe tibi lux, longùmque negauit,
Prodigus acceptæ tu quia lucis eras.
Sed quia nulla fuit lux nil cernente Bocello,
Se, ne ſe careat, reddidit ipſa tibi.

Et c'eſt à ceſtuy-cy à qui on enuoyoit tous ceux qui ne pouuoient bien accorder leurs inſtruments, ou qui ne ſonnoient rien d'accord, leur diſant, Allez chez vn

tel Aduocat, il vous accordera, & tous vos inftruments. Pour reuenir & fe remettre en la Seree, vn d'icelle va demander, qui faifoit que l'œil fe plaifoit plus en vne couleur qu'en l'autre. N'eft-ce point, luy fut-il refpondu, qu'on vfe de couleurs & qu'on les aime felon les complexions? le phlegmatique fe delectant du verd, du blanc, & du meflé : le colerique de toutes les couleurs qui appartiennent au rouge : le fanguin du celefte, de l'azur, du violet, & du iaune : le melancholique aimant le noir, le tanné, & les couleurs qui en font proches. Il y a bien plus, difoit-il, c'eft qu'il y a des couleurs lefquelles meflees & vnies ne conuiennent en forte du monde, & fi l'œil ne les peut endurer de quelque complexion que foient les perfonnes : comme le verd & le noir conioints enfemble : le cendré ou le gris meflez auec le blanc, encores moins : le blanc auffi ne s'accorde auec le iaune. Dauantage, adiouftoit-il, il y a des couleurs qui aduiennent mieux à vne perfonne que les autres : l'homme fe monftrant plus aggreable, & plus beau, veftu d'vne couleur que d'vne autre. Ce qui a faict dire à Ouide, parlant des femmes, que le blanc aduient mieux aux femmes noires, qu'autre couleur, & le noir aux blanches : les yeux iugeans, que toutes couleurs lefquelles approchent plus du blanc, conuiennent mieux aux noirs, comme celles qui ont affinité auec le noir, aux blancs, Croiriez-vous bien, repliqua vn autre de la Seree, qu'il y a des amoureux qui ont efté fi fuperftieux & ceremonieux, que de penfer qu'il feruoit en amours fe habiller de mefme couleur que fa maiftreffe, feruant à eftre aimé, de fçauoir ioindre les couleurs

ſſelon la conuenance & la complexion de l'aimee, & ſe veſtir des couleurs qu'elle porte, ou qu'elle aime? voulans les amoureux par ces choſes monſtrer qu'ils aiment leurs maiſtreſſes, & le monſtrent en toutes ſortes: car ſi nous voulons eſtre aimez, il n'y a rien meilleur que d'aimer le premier: parce qu'il n'y a choſe qui plus alleche & attire amour qu'amour meſme. Si bien, diſoit-il, que i'ay cognu vn amoureux qui ne beuuoit iamais que du vin blanc, parce que ſa maiſtreſſe n'en beuuoit point d'autre, & qu'elle l'aimoit. Ce ne ſera hors du propos des amoureux, va dire vne Feſſe-tondue, ſi ie retourne à nos aueugles, & à noſtre Seree, parce que ie trouue les paſſionnez d'amour auſſi aueugles que ceux qui ont perdu les yeux. Il n'y a pas long temps, commença-il à dire, que i'eſtois en vne maiſon, où il y auoit vn aueugle, qui faiſoit danſer hommes & femmes d'aſſez grandes qualitez: mais le plus ſouuent, les pages l'époinçonnans, le bal & la danſe ceſſoient, à cauſe de l'eclipſe de la note. La Dame du logis, qui aimoit & la volte & l'inſtrument, apporte à ce meneſtrier vn gros baſton, en luy diſant, N'eſpargnez point ces meſſieurs les pages, leſquels interrompent les danſes: ie ne bougeray d'aupres de vous, & vous tiendrai eſcorte. Lors ces honteux de pages de Cour, luy vont expreſſément donner vne eſtocade, & puis s'oſtent de là. L'aueugle meneſtraudier laiſſant ſon violon, & s'aſſeurant ſur ceſte Dame, prend ce baſton, & penſant frapper ces bons frelots de pages, baille ſi ſerré ſur la teſte de ceſte Dame, qu'elle ne danſa deſpuis ſans luy ſouuenir de ceſte cadence. Ie vous laiſſe à penſer, diſoit-il, ſi ces bigarrez

de pages rioient dans le cœur A ce que ie voy, va repliquer quelqu'vn, il ſe fait mauuais trouuer deuant vn aueugle, & le faſcher, car il n'eſt gueres ſans baſton, & prend aiſément l'vn pour l'autre. Et pour vous en aſſeurer, adiouſta-il, eſcoutez ce qui en arriua à vn hoſte, & à ſa femme, pour ſe trouuer entre des aueugles qui n'auoient point perdu leurs baſtons. Vn mattois, va-il dire, trouuant vne bande d'aueugles de Preuilly, qui alloient en vne aſſemblee, leur va crier, Tenez, mes amis, voilà vn eſcu que ie vous donne, & pourtant ne leur donnoit rien. Ces pauures gens penſans qu'il leur euſt donné ceſt eſcu le vont remercier. Ces orbes bien ioieux de ceſte aumoſne, ſe vont loger en vne hoſtellerie. Mais quand ce fut à payer l'eſcot, ceſt eſcu ne ſe trouua point. Parquoy apres boire ils s'entrebatent, & s'accuſent l'vn l'autre de larcin. L'hoſte oyant le bruit, montant là haut pour les ſeparer, & hault à la main, & altier, comme font les hoſtes, frappe ſur eux, & tous les aueugles ſur luy : ſa femme n'en eut pas moins, laquelle y alla viſtement pour ſecourir ſon mary, vous aſſeurant qu'il ne falloit point dire à l'hoſte n'à ſa femme, Phebé, ils ſçauoient bien pour qui c'eſtoit. Vrayement, repliqua vn autre, i'euſſe voulu que le mattois qui eſtoit cauſe de la noiſe euſt eſté en ceſte meſlee, pour luy monſtrer qu'il ne ſe faut point moquer de ceux qui ont perdu la ioye de ce monde : car nous auons bien autre moyen de rire ſans ſe railler de ces pauures miſerables, Il y a vn aueugle en noſtre rue, repliqua quelqu'vn, que quand vn facteur d'vn marchant luy demande quelque partie qu'il doit, ſe moquant de luy,

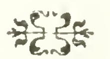
il luy dit, Mon amy, dites à voſtre maiſtre, que ie ne ſaudray à le payer la premiere fois que ie le verray. Si ne ſçaurois ie me tenir de rire, va dire vn de la Seree, quand ie voy des aueugles qui s'entredemandent l'vn l'autre, Et quand nous verrons-nous ? Et quand i'en trouue eſtans loing de leur pais, auec leur violon, auſquels ie demande, Et mes amis, eſtans ainſi aueugles, où allez vous ? Quand ils me reſpondent, Nous allons voir le monde. Il n'y a pas long temps, adiouſtoit-il, qu'vn laquais menoit vn cheual aueugle boire, & de ſi loing qu'il nous peuſt voir, il nous cria, Oſtez vous du chemin de mon cheual, ie vous aſſeure que s'il vous void, il vous affollera. Nous ne fuſmes point opiniaſtres : mais à la fin nous nous prinſmes à rire, & le garçon auſſi. Le maquignon, va dire vn autre, ne ſe rioit point, quand voulant vendre ſon cheual on luy demanda s'il auoit bonne veuë, en reſpondant qu'il voioit auſſi bien la nuit que le iour. L'achepteur, qui eſtoit vn lebrou, allant plus de nuit que de iour, l'acheta plus qu'il ne valoit : & le voulant rendre, le vendeur luy va dire, Vous auois-ie pas dit qu'il voioit autant de nuit que de iour. Ceſt achepteur penſoit que ce fuſt de ce cheual comme des hommes, & autres beſtes, qui voient mieux la nuict les vnes que les autres. Nous trouuons, diſoit il, que Auguſte Ceſar auoit les yeux ſi clairs, & ſi nets, que quand il les iettoit ſur quelqu'vn, il le contraignoit (comme les rayons du Soleil en plein Midy) d'abbaiſſer la veuë, & que Tybere : ſelon Suetone, ſe reſueillant de nuict, voyoit tout ainſi qu'vn chat, & que Iules Ceſar euſt leu & eſcrit en plein minuict, ſans aucune

lumiere, l'efpace d'vn quart d'heure, puis fa veuë s'efblouiffoit. Cela procedant de la grande chaleur & feichereffe du cerueau, auec vne ardeur de cholere: comme on void les beftes qui voyent bien de nuict, auoir le cerueau net de trop d'humeurs. A cefte caufe, ceux qui ont les yeux verds ont bonne veuë la nuict, parce qu'ils abondent en feu : & au contraire, les yeux noirs voyent mieux de iour que les verds, de ce qu'ils font pleins d'eau : comme les eftincellans & ardens voyent mieux la nuict que le iour, ayans les yeux fecs & fans humidité. Ie fçay bien, repliqua vn Drolle, qui aiguife & fubtilie bien la veuë, & fait voir & de iour & de nuict, c'eft l'enuie: faifant veoir l'enuie toufiours les chofes plus grandes qu'elles ne font: l'enuieux defirant perdre vn œil, & que celuy qu'il enuie en euft perdu les deux. Parquoy les Locres, ce dit Monfieur Bodin, ne trouuerent pas la loy du Talion equitable, vn œil pour vn œil, fi celuy qui a deux yeux arrache l'œil à celuy qui n'en a qu'vn: car il faut que celuy qui fera vn autre aueugle, foit auffi aueugle, à fin qu'il fouffre vne mefme peine : comme les Locres ordonnerent à la requefte d'vn borgne, que fon ennemy menaffoit de luy creuer fon bon œil, & le rendre aueugle, à la peine du Talion, qui eft de perdre l'vn des fiens. Cefte loy, fut-il repliqué, n'eft point gardee en France: car il n'y a pas long temps que vn de noftre ruë outragea vne femme de telle forte qu'elle en deuint aueugle. Les Iuges eftoient en grand' peine à combien il falloit condamner ce frappeur: cefte femme aueugle difant qu'on luy auoit ofté tous les moyens de pouuoir iamais gaigner fa vie, comme auparauant,

L'accufé au contraire difoit, que le meftier dont elle vfoit & gaignoit fa vie, s'exerçoit auffi bien de nuict que de iour, voire qu'elle gaignoit beaucoup plus la nuict que le iour, & qu'elle ne laifferoit à gaigner fa vie eftant aueugle, befongnant ordinairement plus en chambre que non pas en boutique. Croiriez-vous bien, va dire vn de la Seree, qu'vn homme fe foit faict creuer les deux yeux pour auoir dix onces d'or? & à fin d'en iuger : il y a vne Republique où la couftume eft telle, qu'à tout citoyen qui deuient aueugle, ou l'eft de nature, fe donne du public dix onces d'or, pour luy aider. Le Magiftrat refufe l'argent à ceft aueugle, parce que fes compagnons & luy n'ayans dequoy faire la def-bauche ietterent le fort entre eux, auquel d'eux l'on creueroit les yeux, à fin d'auoir de l'argent. Il arriue fur celuy qui en auoit efté inuenteur : par ce les autres le prennent par force & luy creuent les yeux. Le pauure aueugle refpondoit qu'on l'auoit fait aueugle par force, encores qu'il le fut de volonté comme Democrite, puis qu'il eftoit aueugle & citoyen, qu'il deuoit auoir les dix onces d'or, la loy parlant fimplement, qu'à tout citoyen & aueugle foit donné dix onces d'or. Ceux de la Seree ayans trouué ce conte eftrange, fe mettent à faire des contes des yeux auffi tragiques : entr'autres, on en va conter vn bien eftrange, qu'aucuns des noftres toutesfois creurent, parce que c'eftoit Guichardin qui l'auoit efcrit, le plus excellent de nos hiftoriens, felon Bodin. C'eft d'vn Duc de Ferrare, lequel fit arracher les deux yeux à vn fien frere, qui furent tout chaudement fi bien remis, qu'il recouura la veuë comme auparauant. Que fi l'œil

eſt creué ou gaſté, on n'en verra plus : mais ſelon Guichardin, pour n'eſtre pas difforme, il faut prendre vn œil de cheure arraché fraiſchement, & le mettre tout ſubitement en la place de l'œil perdu, & on penſera pourtant celuy auoir deux bons yeux, tant ceſt œil ſera beau, prenant nourriture Mais d'où vient, demanda quelqu'vn de la Seree, que les petits arondeaux qui ont perdu la veuë, la recouurent par apres? C'eſt à mon aduis, luy fut-il reſpondu, que la cauſe en eſt en leur imperfection : la nature de ces petites beſtes n'aiant encores prins toute ſa force : parce que cela n'aduient ſeulement qu'aux petits, auſquels la nature n'auoit encores fourni ce qu'elle leur deuoit de lumiere. Ayant ſatisfaict à ceſte demande, il demeura pourtant court à ceſte-cy : qui eſt quand on luy demanda la raiſon de ce qu'on auoit veu vn homme, lequel en ayant vn liure deuant luy tout ouuert, liſoit les deux faces du liure tout en vn coup, & qu'auſſi il fut vn des plus doctes de ſon temps. Ie ſçay, repliqua vn autre auaricieux, lequel ne ſe fut pas marié à vne louche, luy eſtant bicle, s'il euſt eu les yeux de ceſtuy-ci : car il auoit prins expreſſément ſa femme guerle, luy eſtant louſche, afin qu'on ne le peuſt tromper, l'vn regardant d'vn coſté, & l'autre d'vn autre : n'eſtant celuy qui regarde de trauers propre à autre choſe, qu'à couper des riotes par les bois, car en couppant vne, il regarde où il en coupera vne autre. Ce que i'ay bien noté eſtant ces iours paſſez en vn bois, où chaſſant, ie veis vne grande merueille. C'eſt que ie regarday paſſer prés de moy vn vieil ſanglier, lequel eſtant deuenu aueugle de vieilleſſe, eſtoit mené par vn

ieune ſanglier, qui ayant compaſſion de ce vieil ſanglier, luy mettoit ſa queuë en la gueule, & le vieil ſanglier tenant entre ſes dents la queüe du ieune, le ſuiuoit par tout où ce ieune ſanglier le conduiſoit aux champs pour prendre paſture. Lors ie tiray de mon arbaleſte, & viſay ſi bien, ne voulant faire mal ne à l'vn ne à l'autre, que le traict donna entre les feſſes du ieune ſanglier qui conduiſoit le vieil, & entre le groin du vieil, qui eſtoit mené par le ieune, en tenant ſa queuë ſi bien, que coupant ſeulement la queuë du ieune ſanglier, elle demeura en la gueule du vieil ſanglier: le ieune ſanglier s'enſuyant par les champs, & le vieil ne bougeant: quoy voyant, ie m'approche, & prenant la queuë couppee du ieune ſanglier, ie conduis le vieil ſanglier iuſques dans la ville, tenant ceſte queuë qu'il auoit en la bouche: lequel penſant touſiours ſuiure ſon compagnon & conducteur, me ſuiuoit.



VINGTIESME SEREE.

Des Boſſus, des Contrefaits & des Monſtres.

Avx precedentes Serees il auoit eſté parlé de la veuë, des yeux, des aueugles, des borgnes, des louches, & boiteux, mais on n'auoit point parlé des boſſus & contrefaits, de peur de faſcher vn des noſtres, qui l'eſtoit : combien qu'il fuſt de bonne conuerſation & compagnie, & fort facetieux, ayant le iour de deuant repris vn de la Seree, qui auoit dict que deux montagnes ne ſe rencontroient point, parce que deux boſſus s'entrerencontrent bien, & que Pline dit que deux montagnes s'aſſemblerent au païs de Mutine. Or il arriua que noſtre boſſu vn ſoir eſtant abſent, cela nous bailla occaſion de parler vn peu plus hardiment des boſſus. Et parce qu'on vouloit marier noſtre petit cebo, il fut mis en auant ſi la boſſe eſtoit vne choſe hereditaire, & ſi les enfans ſuccedent à leurs parens à la boſſe, auſſi bien comme à la ſurdité, à la claudication, à la lepre, à la

pierre, au calcul, à la podagre, à la chauueté, à la goutte, à la phthifie. Il fut refolu qu'ouy, & renduë la caufe pourquoy toutes ces maladies eftoient hereditaires : dautant, difoient-ils, que nature effaye toufiours de faire fon femblable, fi bien qu'il fe trouue des enfans qui non feulement participent aux vices naturels nais auec les peres, mais ont les marques de leurs playes, combien qu'elles foient accidentales : la femence venant de toutes les parties du corps : ce qui fait que le pere auec fa femence, & la mere auec fon fang menftrual, donnent aux enfans le mal, & la caufe du mal. Ainfi les gens vieux & maladifs engendrent des enfans imbeciles & foibles : les pierreux, les arthritiques, & epileptiques, produiront des calculeux, des goutteux, & qui tombent du hault mal. Si la mere eft vne yurongne, fes enfans le feront ; fi durant fa groffeffe elle a la fieure quarte, fon enfant y fera fubiect ; fi le neufiefme mois elle a vne pleurefie, l'enfant ne s'en pourra fauuer. Il y en a qui difent, qu'encores que nature ait apporté tout ce qu'il faut, & la mere a la rate bien dure, la fille qui eft de de ce cofté-là, ne laiffera à auoir quelque imperfection, pour auoir trouué refiftance de ce cofté là, toutesfois fans monftruofité. Il fut dit que mefmes l'enfant pouuoit participer és chofes externes de fes pere & mere : & pour le confirmer fut mis en ieu vn pere, lequel d'vne grand' peur demeura fi decoloré & fi desfaict, qu'il reffembloit vn mort : ce qui luy dura non feulement toute fa vie, mais auffi fut transferé aux enfans qu'il engendra depuis. Il fut auffi affeuré, qu'vne des principales caufes pour eftre fain, c'eftoit d'eftre en-

gendré de parents non maladifs, eftans ceux bienheureux qui naiffent fains : le prouerbe Latin le confirmant quand il dit, *Gaudeant bene nati.* Parquoy il fut dit que s'il n'y auoit que les peres & meres bien fains & bien complexionnez qui fiffent des enfans, que cela feroit pour tout le genre humain vn fort grand bien : à cefte caufe qu'ils deuoient eftre choifis, auffi bien que les laboureurs trient & choififfent le grain qu'ils veulent femer. Voilà donc qui empefche, va dire vn de la Seree, que les boffus & contrefaicts ne trouuent pas à fe marier, à caufe des enfans, qui plus communément participent à leurs deformitez : toutesfois qu'il fe trouue bien des peres, lefquels eftans vitiez en leurs membres, ont faict des enfans bien proportionnez, encores que la femence ait quelque efprit de chacun membre : dautant que la complexion de la mere, & fa nature, qui eft bien temperee, & tout ce qu'elle apporte à la conception, eft fain, & bien difpofé auec la bonne difpofition de fa matrice : comme auffi l'influxion du Ciel, & la force de ce qui eft conceu, peuuent corriger le vice du pere, & furmonter fa femence, tellement que l'enfant ne fe fentira aucunement des imperfections du pere. Mais, repliqua quelqu'vn, ces vices du corps du pere & de la mere, s'eftendent-ils & continuent fur beaucoup de lignees? Et peut-il eftre, demandoit-il encores, que mon enfant, ne l'enfant de mon enfant, ne communiqueront au vice de mon corps, & leurs defcendans long-temps apres ne laifferont à y participer. Il lui fut refpondu, que telles difpofitions fe peuuent garder iufqu'à la quarte generation, & qu'il falloit iufques là pren-

dre garde à vne lignee quand on s'y allie : combien que plusieurs regardent bien de plus loing. Puis il fut dit qu'on ne deuoit point craindre de s'allier auec nostre petit voulté : pource qu'en toute la lignee ne s'est trouué que luy de bossu : la bosse pouuant venir par accident, sans estre hereditaire, comme si on tombe, ou qu'on soit frappé, ou que les petits enfans ayent les os & les ligamens tendres, & par consequent aisément ployables du costé qu'on les incline le plus souuent, panchans trop la teste en deuant, & tournans par trop l'vne des espaules en estudiant ou escriuant : dont vous verrez les porte-fais voultez, les porte panniers bossus d'vn costé, ayans vne espaule plus haulte que l'autre : & aussi que la bosse pouuoit venir par vn vent gros & froid, lequel pour separer les ligamens des spondiles, & par vne apostume cachee en l'eschine, ou par le deuant, qui est la plus dangereuse de toutes les bosses : la bosse du deuant serrant le poulmon, lequel estant en vn lieu estroit, ne se peut dilater, ne pouuant se mouuoir à son aise, il ne peut refrigerer le cœur, le cœur n'estant point refraischy, à cause de la compression des poulmons, sa chaleur s'eschauffe par trop : le cœur estant fort chaud, il rend aussi les bossus fiers, choleres, & luxurieux : & auec tout cela ils sont asthmatiques, poussifs, & de difficile respiration, à cause de la compression des poulmons : & s'appellent les bossus par le deuant *gibbi*, ceux qui le sont par derriere *regibbi*, comme ceux qui le sont par les costez *obliqui* : ces deux dernieres sortes de gibbosité n'estans pas si dangereuses que la premiere. Encores que les Philoso-

phes difent, va dire vn de la Seree, que les chofes fuperflues & fuperabondantes ne nuifent point, fi eft-ce qu'on dit que les boffus font malicieux, & que le vice & defaut externe, eft communiqué au cœur, qui eft le commencement de noftre vice, & que les afflictions du corps affligent femblablement l'efprit : l'vn malade & offenfé, l'autre ne fe pouuant dire fain. Les autres, adiouftoit-il, affeurent que les boffus font feulement fins & fubtils, & que pour cefte raifon quand les doctes Egyptiens veulent denoter vn boffu par lettres hieroglyfiques, ils le font par vn Dauphin : lequel eftant courbé, eft fur tous les poiffons le plus fin & fubtil : & auffi que la boffe en fa fignification a toufiours efté indice des chofes à venir comme les deuins interpreterent celle de Domitian : mais pourautant que preuoir l'aduenir eft vne partie de prudence, on dit que les boffus font fins & fubtils. Vrayement, va repliquer vn autre, noftre petit cebo ne fe fent point des vices & mauuaifes complexions qu'on attribuë aux boffus & contrefaicts : mefmes il ne fe fafche point quand nous difons qu'il porte fon paquet fur fon efpaule, & ne laiffe à iurer en riant, Par le Dieu qui m'a faict & formé à fa femblance, c'eft le premier à nous dire, Fais ie pas mine & boffe, & à fe vanter d'aimer les lardons auffi bien que le petit boffu Turc, qui tiroit & mangeoit les lardons de Panurge, en le roftiffant. Si on fe moque de fa boffe, il n'eft pas fans replique. Il me fouuient d'vn gentil-homme, qui paffant la main par deffus fa boffe, lui ayant dict, Voilà vn bon billot pour iardiner mes oifeaux, il auoit refpondu, Ouï bien les

niais. Quand nous auons fouppé, encores qu'il foit bien nuiɛ̃t, il ne veut iamais de conduite : il demande feulement vne lanterne, & dit qu'on le prendra pour vn oublieur, ayant fa lanterne en la main, & le corbillon fur l'efpaule : auffi que fur tout il a les fallots en haine, parce que nous le mifmes vne fois, en allant en mafquarade, dedans vne grande fallote, où auec fes deux mains, qui feruoient de bauefches, il tenoit deux flambeaux allumez : mais il arriua de mal-heur, que celuy qui portoit cefte fallotte, laiffa tout tomber, & n'euft efté fa boffe, qui fupporta le coup, & le paué qui l'empefcha de tomber à terre, ie croy qu'il fe fuft tué : à cefte caufe, il aima tant fa boffe defpuis, qu'il ne la voulut iamais laiffer. Si ne voulez croire, difoit-il, ie ne puis par experience vous prouuer qu'il pouuoit entrer en cefte fallotte : car noftre demy-homme la mit en cent mille pieces, la rompant contre la tefte du valet qui l'auoit laiffé tomber, en proteftant de n'entrer iamais dedans, comme auoit faiɛ̃t le bon Pantagruel de fon berceau : eftant notre petit boffu vn peu cholere, comme ils font tous, & luy mefmes le confeffoit, nous contant qu'vne fois il auoit prins vn cheual à louage, & que le cheual ne voulant ou ne pouuant pas aller, il eftoit defcendu, & que tirant fon efpee il l'auoit tué : & quand on luy demandoit qu'il auoit faiɛ̃t de la felle, il refpondoit : Et ne voyez-vous pas bien que ie l'ay mife fur mon efchine ? Laiffant noftre homme auec fa felle fur fon dos, quelqu'vn nous va affeurer que les reuerences trop baffes & contrainɛ̃tes, & la compreffion de corps que font ces filles & femmes de trop fe ferrer, & prin-

cipalement à l'endroict de la ceinture, eſtoient cauſe de leur gibboſité, ſe rendans boſſuës & contrefaictes, & ſubiectes à oppilations, pour ſe ſerrer trop le corps : ſi bien qu'il nous diſoit qu'auiourd'huy, à cauſe de cela, on ne trouuoit gueres de filles qui ne fuſſent contrefaictes, s'eſbahiſſant que ceux qui ont puiſſance de leur commander, n'y mettoient ordre. Et ſi nous aſſeura que le trop ſerrer à l'endroit de la ceinture eſtoit cauſe de la ſterilité de pluſieurs femmes : & qu'encores que le pere & la mere fuſſent bien ſormez, les enfans qui en viendront ne laiſſeront à eſtre boſſus & contrefaicts, eſtant la matrice, ſiege de l'enfant, deſtituée de ſa figure naïfue. Et ſi en y a qui ont dit, adiouſtoit-il, que tant plus les femmes & les filles ſe ſerrent au droict de la ceinture, tant plus elles s'eſlargiſſent par bas, à la mode des oiſeaux, qui ſerrez par le milieu du corps, baaillent grand & large. Vn autre, defendant les filles & femmes, les diſoit eſtre ainſi boſſues & voultees, non pour ſe ſerrer, mais pour n'auoir pas bien eſté emmalottees en leur tendre ieuneſſe. Ce qui toutesfois ſut trouué ſaux : parce qu'on void les enfans des Ameriquains les plus droicts du monde, combien qu'ils ne ſoient iamais r'enfermez & empaquetez en des linges & langeots, non plus que les enfans de ceux que nous nommons Bohemiens, que nous voyons errer parmy la France : mais tout au contraire, il fut dit qu'il nuiſoit beaucoup à ces petites creatures d'eſtre ainſi, preſque à demy cuites, durant les grandes chaleurs, reſſerrees dans leurs maillots & berceaux : là où on les tient comme en vne gehenne, quelque choſe qu'en vueillent

dire les Medecins & fages-femmes. Apres ce difcours, il fallut fçauoir d'où procedoient les monftres. Les hommes fe mettans à part (afin que leurs femmes n'entendiffent rien des enfans monftrueux) dirent que felon l'opinion des Phyficiens, laiffant celle des Aftrologues & Philofophes, ces monftres de nature pouuoient venir de ces trois chofes, ou de l'abondance de la matiere & femence, ou de la defectuofité d'icelle ou de fa corruption : la nature formant au ventre de la mere premierement les membres qui obtiennent principauté au corps : puis felon qu'elle a de matiere, elle opere ou plus ou moins és autres membres, eftant aucunes fois empefchez de l'œuure encommencé par le default, abondance ou corruption de matiere : fi bien que fi le pere ou la mere font eftropiez des bras, les enfans qu'ils feront, n'auront point de bras par faute de matiere : que s'il y en a trop, les enfans auront quatre bras ou les deux fexes : que fi la matiere n'eft trop fuperfluë ni defaillante, mais corrompue & mal difpoiee, ce que telle matiere produira, fera auffi mal ordonné, & contre tout ordre de nature. Les autres difoient la naiffance des monftres venir de la debilité de la vertu de celuy qui donne la femence, ou de celle qui la reçoit, ou de la defectuofité & indifpofition de la matrice. De tout cecy on donne vn exemple familier, qui eft, que fi la matiere qu'on veut fondre n'eft bien cuite, purifiee & preparee, ou s'il y a faulte ou trop grande abondance de matiere, ou que le moule foit rabouteux, ou mal ordonné, la medalle qui en fortira fera defectueufe, hideufe, fuperfluë, & difforme. Les

monſtres peuuent auſſi venir, adiouſtoient aucuns, pour ne regarder point le temps de la Lune, ne pouuant nature faire ce qu'elle voudroit en ſi grande humidité, que s'il en aduient des enfans, que les Latins appellent *quarta die nati:* encores qu'ils ne ſoient monſtrueux, ſi feront-ils mal ſains, ſans eſprit, & infortunez en toutes choſes. Il ſe trouua toutesfois deux de la Seree, leſquels donnerent autre raiſon des enfans monſtrueux : le premier nous aſſeurant qu'ils venoient de l'ardente imagination de la femme en la conception, ayant telle puiſſance ſur le fruict, que le charactère en demeure ſur la choſe conceuë : à ceſte cauſe, il diſoit, que les femmes ſe deuoient garder de voir iamais rien contre nature, & qui ſoit contrefaict. L'autre ſouſtenoit, que ces enfantemens prodigieux procedoient pluſtoſt de la corruption des viandes immondes, que les femmes appetent apres la conception, que de toute autre choſe : parce, diſoit-il, qu'on void celles qui appetent des viandes eſtranges, eſtre plus ſubiectes à ces monſtrueux enfantemens, que les autres. Qui fait, demanda lors quelqu'vn, que les monſtres ſont plus frequents en Egypte qu'en autre part? Il luy fut reſpondu, Que les Egyptiens abondent en monſtres, à cauſe que les femmes de ce païs-là enfantent d'vne portee pluſieurs enfans : leſquels pour leur imbecilité & concuſſions qu'ils ſe font au ventre de la mere, degenerent de leur nature. Puis on va demander, ſi les Nains & Pygmees, qui eſt à dire couldiers, & de la haulteur du coude, deſquels Ezechiel parle, & les Troglodites, hoſtes des cauernes, dont les plus grands n'ont gueres plus de deux pieds, doiuent eſtre contez

entre les monſtres, & s'il y a de ſi petits hommes : car ſi nous mettons, diſoit quelqu'vn, ces petits hommes du rang des monſtres, nous ſerions auiourd'huy tous nains & monſtres, ſi on nous compare auec nos predeceſſeurs, & qu'on accompare nos oſſemens auec les leurs. Qui eſt celuy de noſtre temps, adiouſtoit-il, qui ne naiſſe moindre que ſes pere & mere? Ceux qui ont veu le monaſtere de Ronceual, diſent que l'on voioit là quelques os de telle groſſeur & grandeur, qu'on s'eſmerueille, que l'on dit eſtre de ceux qui moururent en la bataille que Charlemagne perdit à l'encontre du Roy Dom Alonſe de Leon. Sainct Auguſtin, parlant de ces choſes, dit que nos peres eurent aduantage ſur nous, non-ſeulement en ſanté, & longue vie, mais auſſi en ſtature : comme il eſt euident par liures, ſepulchres, & oſſemens qui ont eſté trouuez. Et ſi afferme que luy eſtant en Vtique, ville d'Afrique, il vid les os d'vn corps humain, qui auoit les maſchoires auſſi grandes & peſantes que de cent hommes de noſtre aage. Pline dit que tous les autheurs ſe plaignent par leurs eſcrits que les hommes ſont beaucoup diminuez de nombre, de force & de grandeur, eu eſgard aux anciens, du temps deſquels il ſe trouuoit des hommes de ſept & huict & neuf couldees de haulteur, & des armees de cinq & ſix cents mil combatans. Le premier de nos boiaux a eſté nommé par les anciens *duodenum*, parce que du temps de Galien il eſtoit de la longueur de douze doigts, maintenant le plus long n'eſt que de ſept ou huict. Les perſonnes doncques de ce temps ſont plus petites, decroiſſans de iour en iour : & eſtans plus petites, ſont moins

robuſtes & fortes : car Galien dit qu'il a veu faire vne ſaignee iuſques à ſix liures, & auiourd'huy aux plus robuſtes que l'on ſaigne, on ne leur en tire que dix ou douze onces : ce qui nous fait dire que de ce temps-là, les hommes eſtoient plus forts & puiſſans que ceux du noſtre, & que nous ne ſommes que nambots & auortons eu eſgard à la grandeur de ceux du vieil temps. Il en y a bien encores maintenant, fut-il repliqué, d'auſſi grands & puiſſans, ſi nous voulons croire Franciſque de Lopez, qui aſſeure que Ferrand de Margallanes trouua au nouueau monde des hommes, leſquels auoient communément huiƈt & neuf pieds de hault, & qu'il en fut mené vn à leur nauire ſi puiſſant, que dix des plus forts de Margallanes furent bien empeſchez de le lier, qui de deſpit ſe laiſſa mourir de faim, comme firent deux autres qu'on vouloit mener à l'Empereur Charles. Ceux du Royaume de Mexico firent voir aux Eſpagnols des oſſemens, à la proportion deſquels la ſtature des hommes reuenoit à vingt paulmes de hauteur. Solin à ce compte-là, va repliquer vn autre, n'auoit pas eſté en ce monde nouueau, quand il dit que perſonne ne peut ſurpaſſer la grandeur de ſept pieds. Et à la verité, diſoit-il, ſi nous trouuons dans les hiſtoires des Geans, & que meſmes ſainƈt Auguſtin parle d'vne dent merueilleuſe en groſſeur, & qu'auant la venuë des Gots en Italie, il y eut à Rome vne femme d'apparence de Geant, pour laquelle voir tout le peuple couroit, ce ſont choſes prodigieuſes & monſtrueuſes, dont on ne fait pas de regle. Que ces grandes perſonnes ſoient prodigieuſes, & non communes, nous trouuons qu'il fut

amené d'Arabie à Claudius Cefar, vn homme, nommé Gabara, lequel pouuoit auoir fept braffes de hauteur, & maintenant les plus grands ne paffent point trois braffes, eftant double à la commune grandeur des hommes de ce temps : & vn autre, que du temps du Pape Iules troifiefme on fit venir de Calabre à Rome, lequel eftoit fi grand qu'il paffoit les plus grands qui fuffent à Rome, depuis le milieu de la poictrine en haut : & que Maximus Empereur vfoit du bracelet de fa femme pour vn anneau. Ie diray toutesfois en paffant, adioufta-il, que les perfonnes de ce temps cy, encores qu'elles foyent plus petites que par le paffé, & du temps de Galien, & de la bataille de Ronceual, ont meilleur efprit, & font plus habiles que ces grands lourdauts de iadis : dautant que les fens & efprits font plus vnis & amaffez en vn petit corps, ainfi ayans plus de vertu, qu'en vn grand : où eftans eftendus, efparpillez & feparez, n'ont pas fi grande force & puiffance. Si eft-ce, repliqua vn des plus grands de noftre Seree, que les Nains & Pygmees ne font pas de grand efprit, combien qu'ils foyent des plus petits, non plus que ceux que les Latins appellent *Myrmidones*, & les François Myrmidons : toutesfois ie ne fçay quelles gens c'eftoient que ces *Myrmidones* des Latins, parce qu'vn des Doctes de noftre France a efté reprins de Lipfius, pour auoir dict que *Myrmelones* eftoient dits quafi *Mirmydones*, la lettre de D, ayant efté muee en la lettre de L. Mais, demanda quelqu'vn, trouue-on point des perfonnes toutes velues que nous appellons fauuages, en quelque païs ? Il luy fut refpondu que s'il s'en trouuoit,que c'eftoient hommes monftrueux,

& contre nature, & qu'on ne trouue point de païs là où tout le peuple foit velu : eftant vray-femblable que quelques vns de cefte contree ayans veu des Ameriquains de la terre du Brefil, & principalement des Toupinambouts, emplumaffez, fans auoir plus grande cognoiffance d'eux, penferent & efcriuirent que ceux de ce païs-là eftoient tous garnis de poil, & les nommerent pour cela fauuages. Mais s'ils euffent regardé de plus prés, ils pouuoient voir qu'ils n'eftoient pas tels de leur naturel, & qu'ils decoupent certaines petites plumes & les font bouillir & teindre en rouge auec du brefil : puis eftans frottez d'vne certaine gomme, ils s'en couurent & emplumaffent tout le corps, & allans toufiours nuds en ceft eftat, ils femblent auoir du poil follet, comme les pigeons & autres oifeaux nouuellement efclos. Vne Feffetonduë nous va asseurer qu'il auoit couché auec vn homme de ce païs, qui n'eftoit point fauuage, fi velu qu'il penfoit qu'il fut couché dans le lict auec fa robbe fourree. Eft-il vray, va demander vn de la Seree, ce qu'aucuns affeurent que s'il fe trouue plus de monftres & d'enfantemens prodigieux en vne annee qu'en l'autre, que cela fignifie & demonftre quelque mal-heur à venir ? Il s'en trouua qui dirent, que comme l'vrine crue denotoit quelque maladie, auffi que les monftres, & enfantemens defectueux pronoftiquoient quelque malencontre là où ils arriuent : nous donnant à entendre que nature eft empefchee ailleurs, & qu'elle fault & erre grandement : parce que fi elle n'eftoit laffee & hors du chemin, elle ne feroit faulte en vne œuure fi noble qu'à la conception des hommes. A cefte caufe, difoient-ils,

Lycurgus inſtitua pour loy en Sparte, que les enfans qui naiſſoient laids & manques de quelque membre, ou monſtrueux, fuſſent enuoyez és lieux eſlongnez & deſerts, pour diuertir ces mauuais preſages. Les Romains, ce dit Feneſtelle, ont eu les monſtres en tel meſpris, qu'ils defendoient eſtroictement qu'on ne receuſt entre les vierges Veſtales celles qui auoient quelque membre difforme, ou qui auoient quelque vice ſur leur corps : mais, ce qui eſt encores plus eſmerueillable, c'eſt que noſtre Dieu meſmes a defendu à ſon peuple par Moyſe, qu'ils ne fuſſent receus à offrir les ſacrifices. Les autres, ſouſtenans du contraire, diſoient que c'eſtoit vne choſe fauſſe de dire que les monſtres eſtoient dicts *à monſtrando*, comme monſtrans & prediſans choſes futures grandes & eſpouuentables deuoir aduenir, quand les monſtres ſont frequents : que s'ils prediſoient quelque choſe, vous verriez bien en l'Afrique de grandes pauuretez & mal-heurs, veu qu'elle abonde en toutes ſortes de monſtres, auſſi bien que fait la mer. Lors vn de la Seree va repliquer, que la mer engendroit beaucoup plus de monſtres, ſans comparaiſon, que la terre, à cauſe de la facilité de la generation qui eſt en elle, dont ſe procreent ſi diuerſes figures, à raiſon de la grande chaleur qui ſe trouue en la mer, l'humeur y eſtant gras, & l'aliment abondant : toute generation ſe faiſant par chaleur & humidité, qui produiſent toutes choſes. Que ſi la terre produit des monſtres, ce n'eſt pas ce païs-icy : car on n'en void gueres entre nous. Ne vous arreſtez pas là, fut-il repliqué, c'eſt parce que les monſtres ne viuent gueres, qu'on n'en void pas beau-

coup, ou à caufe de l'humeur melancholique qui redonde en eux, & les deffeche & confume, pour fe voir en opprobre à tout le monde, & defchaffez comme gaftans le fruict des femmes par l'apprehenfion de la figure de ces contrefaicts, qui demeure en l'imaginatiue : ou la petiteffe de leur vie procede de ce qu'ils ont les poulmons fi fort refferrez & contraints, que ne pouuans auoir leur haleine librement (principalement les monftres qui font boffus) leur efprit & vapeur fe pourrit facilement : ce qui leur fait mauuaife haleine, & à la fin les tuë. Quelque autre prenant la parole va dire que fur tous les monftres, les plus prodigieux eftoient les Hermaphrodites & Androgynes, c'eft à dire mafles-femelles, eftant vn enfantement qui fe fait quand la femme fournit autant de femence que l'homme : car la vertu formatrice voulant faire de la femence mafculine vn mafle, de la feminime vne femelle, fait qu'en mefme corps fe trouuent quelquesfois les deux fexes, mais bien differents les vns des autres : parce qu'il s'en trouue qui ne font ni mafles ni femelles, & ce font ceux qui ont leurs fexes imparfaicts, eftans ceux-cy forclos de toute generation, & ne s'en feruent que pour vriner : n'ayant iamais peu fçauoir s'ils s'aident de leurs deux membres à vriner, ou d'vn feul. Il s'en trouue d'autres, qui ont bien les deux natures, mais n'en ont qu'vne parfaicte, dequoy ils fe puiffent aider, & ceux-cy fe nommeront Hermaphrodites mafles ou femelles. La difference eft de ceux qui ont leurs deux fexes bien formez, s'en pouuans feruir & aider de tous deux à la generation : que les loix font elire de quel fexe ils

veulent vser. Et ceux-cy sont reputez estre du sexe dont ils excellent & peuuent estre instituez heritiers, succeder aux fiefs, tenir benefices sans dispense, & estre promeus aux ordres sacrés. Et tous ceux-ci sont estimez monstrueux & prodigieux, à raison que cela arriue peu souuent : car ie ne puis croire qu'en Afrique y ait vn peuple qui ait communément les deux natures, dont ils se puissent aider, combien que Pline ait escrit qu'en Afrique il y a des peuples appellez *Macrij*, lesquels naissent tousiours masles & femelles, exerçans par tournees maintenant vn sexe, maintenant l'autre. Aristote disant dauantage, que ceux-cy ont la mammelle droicte d'vn masle, & la senestre d'vne femme. Et si y a des anciens Hebreux qui ont dict que l'homme fut creé double, c'est à dire, masle & femelle, que les Grecs appellent *Androgynes:* ce qui me semble auoir esté confirmé par Platon. Si se trouue-il encores auiourd'huy, repliqua vn de la Seree, quelques vns qui doutent s'il y a des hommes-femmes & Hermaphrodites, prenans le nom de Mercure & de Venus : tellement qu'il fut fort difficile de le faire croire & persuader à vn mary, & luy faire trouuer bon : & voicy comme il en va. Il n'y a pas long temps que ce mary auoit espousé vne fort belle fille, plus ieune que luy, laquelle il tenoit de si court, qu'elle ne pouuoit se communiquer à vn sien amy : par quoy ils comploterent ensemble, que cest amy, s'habillant en fille, la viendroit trouuer chez son mary, feignant estre sa cousine. Ce qu'il fit vn iour de si bonne grace, & de telle façon, que ce mary la receut en sa maison comme cousine de sa femme : luy faisant si

bonne chere d'entree qu'il la prie de ne bouger de la maiſon pour tenir compagnie à ſa femme, ſa couſine. Mais comme la fortune ne donne iamais aucun contentement extreme, ſans quelque faſcherie en recompenſe, il arriue que ceſte femme va vn iour prier ſon mary de luy permettre de coucher auec ſa couſine, ne ſe contentant pas du bien qu'ils prenoient à la deſrobee, l'aimant tant qu'il luy eſtoit impoſſible de la laiſſer ne iour ne nuict. Le mary qui n'auoit beſoing que de repos, eſtant nouuellement marié, & tirant ſur l'aage, accorda à ſa femme de coucher auec ſa couſine. Ce mary vne matinee entre les autres, voulant bailler le boniour, & à ſa femme & à ſa couſine, & ſçauoir comme elles ſe portoient, montant en leur chambre, les trouue toutes deux endormies : & comme s'il euſt eſté feſte, ou euſſent leu les ſermons de *dormi ſecurè*, qu'on lit aux feſtes, ne faiſoient nul ſemblant de ſe reſueiller, encores moins de ſe leuer. Or ces deux couſines s'eſtans gouuernees la nuict ie ne ſçai comment, ou eſtans maugeſantes & endemenees, ſe trouuent toutes deſcouuertes deſſus le lict : ſi bien que ce mary penſe voir ce qu'il ne penſoit pas. En ceſt eſtonnement, le pauure mary ne ſe pouuant aſſeurer ne reſoudre, ſans les reſueiller s'approche du lict : & en parlant à luy-meſme, à vne fois il diſoit, Ce les ſont, à l'autre, Ce ne les ſont pas : puis regardant de plus prés, il diſoit, Ce les ſont bien pour le ſeur. Sa femme s'eſueillant aux paroles de ſon mary pluſtoſt que ſa couſine, qui auoit plus trauaillé, & voyant ce que ſon mari voioit, ſans en douter comme luy, laiſſant dormir ſa couſine, & ſans la couurir, retire ſon

mary à part, & le prie à ioinctes mains de ne dire ce qu'il auoit veu. Puis va conter que ſa couſine eſtoit Hermaphrodite, & qu'elle auoit les deux natures : que ſi ſa pauure couſine ſçauoit qu'on le ſceuſt, qu'elle ne faudroit à ſe tuer, ou ſe ietter dans l'eau : & que c'eſtoit la ſeule occaſion pourquoy ceſte miſerable couſine s'eſtoit retiree à eux, apres auoir eſté chaſſee de ſes parents, comme vne choſe qui apportoit tout mal-heur, quelque part où elle fuſt. Ce pauure mary tout tremblant, ne ſe pouuoit contenter, diſant qu'il ne ſçauoit que c'eſt qu'Hermaphrodite, mais qu'il ſçauoit bien ce qu'il auoit veu. Sa femme le voyant gronder & faſcher luy va dire qu'il eſtoit opiniaſtre, & qu'aiant quelque choſe en teſte, on ne luy pouuoit oſter. Et puis luy diſoit : Combien de fois auez-vous leu dans de bons liures, & ouï dire à gens de foi, qu'il y auoit des Hermaphrodites, & qui ont les deux ſexes & natures ? Trouuez-vous point dans Ciceron, luy diſoit-elle, qu'il ne ſe faut eſmerueiller d'vne choſe qui eſt, quand elle peut eſtre, combien qu'elle ſemble eſtrange : & que c'eſt l'ignorance qui engendre l'admiration : & la meſme ignorance des choſes vſitees, fait que nous ne les admirons point, combien que la cauſe ſoit auſſi difficile comme des choſes que nous trouuons eſtranges. Que s'il doubtoit plus de cela, elle luy diſoit qu'elle le feroit coucher auec ſa couſine, moyennant qu'elle y fuſt auſſi, & que lors il taſteroit ce qu'il auoit veu, qui n'eſtoit pas grand' choſe, & ce qu'il n'auoit pas veu, qui eſtoit bien plus grand cas, & lors cognoiſtroit comme elle a les deux ſexes. A la fin, ce mary s'appaiſa

tellement quellement : mais il ne laiſſa à luy demeurer quelque choſe en la teſte, qu'impoſſible fut de iamais luy oſter, & l'aura tant qu'il viura : diſant touſiours à ſa femme, que ce monſtre d'Androgyne ne luy apporteroit rien de bon. Et auſſi les Pontifes Romains, adiouſta celuy qui faiſoit le conte, & les Aruſpices, meſmes le grand Empereur Conſtantin, abominoient tant ce prodige, qu'ils ne voulurent iamais permettre à ce tiers genre d'hommes de viure, tellement qu'ils commandoient qu'on les fiſt mourir, auec grande ſupplications & prieres. Mais, demanda quelqu'vn, ſe trouue-il point entre les animaux des beſtes qui ayent les deux ſexes ? On luy reſpond qu'ouy : & que Pline eſcrit que Neron accoupla ſon coche de iuments qui eſtoient Hermaphrodites : vn monſtre ſe faiſant tirer & trainer par d'autres monſtres. Puis il demanda, ſi ce n'eſtoit pas vne choſe bien monſtrueuſe & prodigieuſe aux modernes, d'auoir eſcrit qu'il y a des gens vieux qui ſont reuenus ieunes : veu que Pline ſe mocque de ceux qui ont laiſſé en leurs hiſtoires, qu'il y a eu des perſonnes qui ont veſcu trois & quatre cents ans : pour ne ſçauoir, dit-il, pas entendre ni diſtinguer les temps : ces hiſtoriens modernes aſſeurans qu'il s'eſt trouué en leur aage des perſonnes vieilles, leſquelles ſont rajeunies: diſans, pour toute raiſon, qu'il ſe trouue quelques ſecrets en nature ſi admirables, qu'on n'en peut donner aucune cauſe, Le premier, diſoit-il, qui en a eſcrit, c'eſt vn Velaſque de Tarente, en ſon Filone, qui dit que de ſon temps il arriua qu'vne Abbeſſe du Monaſtere de Monniendre, paruenuë à l'aage de cent ans, comme

elle fut vieille, nature declinant toufiours en elle, reprint fi bien fa force, que finalement elle deuint auffi belle & fraifche qu'elle eftoit en l'aage de trente ans : les dents qui luy eftoient tombees reuenans en la bouche : les cheueux luy commençans à fortir tous noirs : chaffans les blancs : de maniere que reprenant fon enbon-point, elle vint à perdre les rides de fa face, & le fein luy enfla : tellement que tout le monde l'alloit voir, mais elle ne vouloit pas fe monftrer à perfonne, ayant honte de la nouueauté qu'elle voyoit en foy mefme. Plus Antoine de Torquemade dit, que quand il eftoit à Rome, en l'an mil cinq cents trente, le bruit commun eftoit par toute l'Italie, qu'à Trente demeuroit vn vieillard, lequel eftoit rajeuny en l'aage de cent ans, & eftoit deuenu fi ieune & fi frais qu'on ne le pouuoit recognoiftre. Herman Lopez de Cafteguede dit bien plus au liure de fa Chronique qu'il a faite du Roy de Portugal, qu'eftant Mugue d'Acugne Viceroy en Indie, l'an 1536. luy fut amené vn homme, qui auoit vefcu iufques à trois cents quarante ans, lequel eftoit rajeuny quatre fois, laiffant le poil blanc, & les rides, & luy venant de rechef à fourdre de nouuelles dents. Ce Viceroy parla à luy, & certifioit qu'il auoit eu de fois à autre fept cents femmes. Le Roy de Portugal eut cognoiffance de ceft homme, & s'en informant tous les ans il auoit nouuelles, par les nouuelles armees qui en venoient, comme il eftoit en vie. Surius dit en fon hiftoire, que les Portugais affeuroient auoir veu vn homme és terres neufues, aagé de deux cents ans, auquel les dents eftoient ja par deux fois reuenuës.

Et ſans aller iuſques au Peru, Viués en ſon commentaire ſur la cité de Dieu de ſainct Auguſtin, raconte auoir veu de ſon temps vn laboureur en vn village, non loing de Valence en Eſpagne qui viuoit encores, duquel eſtoient deſcendus tous les habitans du village : la plus-part deſquels contractoient mariage enſemble, pour eſtre hors les degrez auſquels l'Egliſe le defende. La plus-part de la Seree ſe print à rire de ces contes, diſant que c'eſtoient choſes à la verité bien monſtrueuſes, & que dés leur ieune aage ils auoient eſté bercez aux contes qu'on fait de la fontaine de Iouuence. Quelqu'autre de la Seree commença à nous dire, qu'il auoit bonne enuie de nous conter deux ou trois contes monſtrueux & prodigieux, toutesfois plus aiſez à croire que ne ſont ceux qu'on a faict des hommes qui eſtans vieux ſont reuenus ieunes. Ian Saxon, diſoit-il, a eſcrit, & l'Archeueſque d'Vpſal du Royaume de Suece l'a confirmé, & auſſi Olaus le grand, qu'il y eut vn Ours qui rauit vne Damoiſelle par les champs, & l'emporta en ſa cauerne, laquelle eſtant prinſe par des chaſſeurs (qui auoient tué l'Ours) & ramenee à ſon pere, ſe trouua groſſe du faict de l'Ours, ſi bien qu'elle enfanta vn fils vn peu velu, fort & robuſte, dont ſont venus les Rois de Dace, & de Suece. Si vous croyez ceſtui-cy, adiouſta-il, vous adiouſterez bien foy à ce qu'on dit, que la race des Marins de Gallice, qui eſt grande, ſoit venuë d'vn Triton & poiſſon de mer, comme ont eſcrit leurs Chroniqueurs : lequel poiſſon marin ayant rauy vne fille, la laiſſa enceinte d'vn fils, dont ceſte maiſon des Marins ſe vante d'eſtre iſſuë. Et croirez bien

encores, qu'vne femme de Portugal, confinee en l'Isle des Serpens, fut sauuee par vn grand Singe, lequel vint à se seruir d'elle, & luy fit en deux fois deux enfans : mais quelques nauires la ramenans en Portugal, & ayant confessé comme tout le fait s'estoit passé, elle fut condamnee à estre bruslee : ce qui eust esté fait, n'eust esté que Hierosme Copo de Ferro, qui estoit Nonce du Pape, & despuis Cardinal, la sauua, voyant que ce qu'elle auoit faict estoit pour la conseruation de sa vie, Quelques-vns reuenans aux monstres, vont demander, si les monstres pouuoient succeder, veu que les Grecs, ainsi que recite Theocrite, les brusloient, & les Romains les mettoient à mort, & puis les iettoient en l'eau. Il leur fut respondu, que le monstre ne doit estre dict homme, puis qu'il estoit creé autrement que les autres hommes, & que les Canons de l'Eglise defendent que les monstres soient pourueux aux ordres de prestrise : Accurse mesme, & apres luy la plus-part des Docteurs, estiment que les monstres, & l'homme sauuage, peuuent impunément estre tuez : & que suiuant les Loix ciuiles, les monstres nais contre l'ordre peruerty de nature, ne sont legitimes, & qu'oubliez par le testateur ne rompent le testament. Les autres tenans le contraire, disoient que ceux qui sont de l'espece de l'homme, & qui vsent de raison & ratiocination humaine, ne sont point monstres : & que tesmoing sainct Hierosme, l'imagination auoit cela, qu'elle produisoit de merueilleux effects és femmes lors qu'elles conçoiuent, & que S. Augustin tenoit que les monstres nais par imagination des meres n'estoient proprement monstres,

eſtans nais d'vn homme : & qu'il falloit appeller monſtres ceux qui ſont nais d'vne beſte, s'ils n'vſoient point de raiſon. Et ſi diſoient, qu'encores qu'aucuns tiennent tels monſtres nais d'vne beſte pouuoir eſtre impunément tuez, ſi eſt-ce que Boier rapporte qu'il fut diſputé de la naiſſance d'vn monſtre, qui naſquit en Bretagne d'vne vache, du temps du Roy Loys douzieſme, s'il deuoit eſtre baptiſé ou non. Sur la fin de la Seree, vn d'icelle va demander à toute la compagnie, s'il falloit mettre auec les monſtres certaines perſonnes qui ſe meſlent de deuiner, d'enchanter, & abuſer le ſimple peuple, ſemblans parler du ventre à ceux qui les interrogent, & non de la bouche : parquoy és ſaincts Decrets 26. queſt. 3. ſont appellez Ventriloques. Rabelais dit que l'an 1513 il y auoit à Ferrare vne femme nommee Iacobe Rodogine Italienne : du ventre de laquelle, dit il, nous auons ſouuent ouy, auſſi ont autres infinis en Ferrare, & ailleurs, la voix de l'eſprit immonde, certainement baſſe, foible & petite, toutesfois bien articulee & intelligible, lors que par curioſité les grands Seigneurs la mandoient. Leſquels pour oſter toute fraude occulte, la faiſoient deſpouiller, & luy faiſoient clorre la bouche & le nez. Ceſtuy malin eſprit, dit Rabelais, ſe faiſoit nommer Creſpelu. Quand ainſi on l'appelloit, ſoudain aux propos reſpondoit. Si on l'interrogeoit des cas preſens ou paſſez, il en reſpondoit pertinemment. Si des choſes futures, mentoit touſiours. Et ſouuent ſembloit confeſſer ſon ignorance, en lieu d'y reſpondre, faiſant vn gros pet. Ces propos ſemblerent de mauuaiſe conſequence, dautant qu'il y

auoit des femmes en la compagnie, lefquelles on craignoit retenir l'imagination de ces monftres, & en laiffer quelques marques aux enfans qu'elles feroient : qui fut caufe de rompre l'affemblee pour cefte fois.



VINGT-VNIESME SEREE.

Des Sourds & des Muets.

Avx precedentes Serees il auoit efté accordé qu'en la prochaine on parleroit des Sourds & des Muets, auffi bien qu'on auoit parlé des boffus, contrefaits & des monftres, & des boiteux, & des aueugles : dautant qu'il s'en eftoit trouué en ces Serees & des vns & des autres. Celuy qui en la derniere Seree auoit le plus parlé des aueugles & des borgnes, & en auoit faict fes contes, eftoit fourd comme vn tapis : & celuy qui parla le plus des muets & des fourds en cefte cy, n'auoit gueres bonne veuë : perfonne ne voyant en foy-mefme fon imperfection, mais chacun eftant habile à remarquer les faultes d'autruy : &, fuiuant le prouerbe, voyans beaucoup de loing, & rien eftans prés de la chofe : & aimans mieux d'apparoir que d'eftre, nous manifeftons plus toft noftre prudence & fageffe en autruy, que de la faire reluire en chaftiant nos folies.

Regardez donc, ie vous prie, comme vn chacun void mieux les vices d'autruy que les ſiens propres, & eſt plus prompt à en parler, & à les reprendre, que de regarder aux ſiens? Et ce dautant qu'vn chacun veut couurir ſon default, ſoit en l'eſprit, ſoit au corps : imitant le peintre, lequel ſe voulant peindre, & tirer au vif, ſe regardant en vn mirouër, ayant vn œil gaſté, ne voulut pourtraire ſa face entiere, mais la repreſenta en pourfil, cachant le coſté de l'œil alteré & moins beau, Et eſt-on ſi enclin à cacher ſes defaults, & à noter les vices d'autrui, qu'il en y a qui ne laiſſeront de reprocher à vn autre le meſme vice qu'eux meſmes auront : comme les aueugles appelleront aueugles ceux qui ſans y penſer les heurteront : & la paillarde ne faudra à appeller ſa voiſine putain & ribaude : ſi bien qu'encores qu'vn homme ait en luy quelque imperfection, ne laiſſera à dire le default d'vn autre, comme vous verrez au commencement de ceſte Seree : car l'vn d'icelle ne voyant quaſi rien voulant faire vn conte d'vne femme ſourde, va preſuppoſer que les gens vieux le plus communément entendent dur, & que c'eſt vn vice qui accompagne la vieilleſſe : à cauſe, diſoit il, que les vieux ont le ſang craſſe & gros, & que l'eſprit qui fait l'ouie, & eſt enfermé dans la membrane, a ſon origine de l'eſprit du cerueau : l'eſprit du cerueau, de l'eſprit de vie, & du cœur : l'eſprit & vie du cœur du ſang : ce n'eſt donc de merueilles, adiouſtoit-il, ſi les gens vieux ſont vn peu ſourds : n'ayans pas le ſang pur & net, auec ce, ayans les eſprits du cerueau remplis de grande humidité. Et outre (continuoit-il à dire) que

les gents tirans ſur l'aage ſont ſurdaſtres, ils parlent fort hault, comme s'ils eſtoient en vn bois : & ce dautant que leur temperature eſtant foible & debile, veut eſtre frappee à bon eſcient : leur gouſt & leur odorement ne s'eſmeuuent que de choſes qui piquent, & ont les odeurs fortes, comme leur ouïe de ſon fort hault & eſclatant : dont aduient que les vieillards entonnent leur chant & parole plus haulte, dure, & rude que les autres, comme excitans leurs ſens & ſentiment par la force du ſon : & ce que fait le fil & la trempe au ſer & acier pour couper, le meſme fait l'eſprit au corps pour ſentir : mais depuis que le ſentiment vient à s'affoiblir, & à ſe laſcher, il en deuient mouſſe & peſant, & a beſoing ce ſentiment d'vn bon & fort eſguillon qui le touche. Ce demy aueugle ayant ainſi acheué ſon auant-jeu, à fin que la compagnie adiouſtaſt plus de foy à ce qu'il vouloit dire, va ainſi commencer ſon conte. Ceſte femme de qui i'ay entrepris de parler, auec ce qu'elle eſtoit ſourde, parloit fort du nez, comme il aduient communément aux ſourds, à cauſe de l'ouïe, qui a vne fort grande communication auec le poulmon : la ſurdité le plus ſouuent venant de trop grande abondance d'humeur, qui eſt en l'organe de l'ouïe, & ainſi à l'entour du poulmon : lequel eſtant chargé d'humeurs, il ne peut pas former ſa voix, qui fait que s'efforçant mettre hors la voix, il l'enuoye aux conduits du nez : & partant ſi la ſurdité procede de repletion d'humeurs, le ſourd parlera du nez : & auſſi que les ſourds eſtans comme muets, s'efforçans de dire quelque choſe, pouſſent ie ne ſçay quelle voix par les

nafeaux, comme font les muets, à caufe que leurs efprits font pouffez là, dautant qu'ils ont la bouche comprimee, parce que leur langue ne leur fert de rien à parler : dont aduient que les conduits des nafeaux eftans eflargis par les efprits qu'on pouffe là, font caufe qu'ils parlent du nez. Si vous croyez, difoit-il, cela, vous croiriez bien ce qui arriua à cefte vieille, eftant fort fourde, parlant bien hault, & du nez. C'eft que cefte bonne femme portant vn iour de Dimanche fon pain benift à l'offerte, paffant à trauers du peuple qui eftoit à la Meffe, va faire vn gros pet (en reuerence) les gens vieux abondans en vents, à caufe de la chaleur qu'ils ont imbecille. Les plus proches parroiffiens auec le fon en fentirent du vent, les plus efloignez entendirent facilement le bruit & l'efclat de fon petart, cefte vieille ayant encores affez forte la vertu expultrice : les vns toutesfois & les autres fe prenans fi fort à rire, que cefte bonne-femme s'apperceut bien qu'ils rioient d'elle, mais elle ne fçauoit pas pourquoy : car eftant fourde, comme ie vous ay defia dit, elle ne fçauoit fi elle auoit peté ou feulement veffy. Cefte vieille ayant bien fongé, va penfer que les parroiffiens fe moquoient de fon pain benift, lequel à la verité eftoit bien petit pour vne telle parroiffe. Parquoy va dire à fes comparroiffiens auffi hault qu'elle auoit peté : Ne vous moquez point de moy, ne de mon pain benift, car fi i'euffe eu dauantage de farine, i'en euffe bien faict vn plus beau. Si les parroiffiens auoient ris du pet, ils rirent bien plus de la rencontre. Cefte vieille les voyant encores rire, fe courrouce & fafche à eux : arriuans bien des querelles

de ceux qui rient, ſi on ne ſçait pourquoy : comme il en aduient de ne pouuoir entendre ce qu'on nous dit, ou de ne pouuoir reſpondre à ceux qui parlent à nous. A ceſte cauſe, adiouſtoit-il, ie vous prie de me dire, pour la pareille, ce qui peut nuire à l'ouie, commençant depuis vne maladie d'eſtre vn peu ſurdaſtre. Vn de la Seree luy va reſpondre, que d'eſtre ſourd prouenoit ce tant loüé ſilence, que les hommes contemplatifs vont cerchant par les lieux deſerts & ſolitaires : mais pourtant qu'il ne laiſſeroit pour cela à luy dire qu'il y auoit trois choſes, entre autres, leſquelles faiſoient les perſonnes ſourdes. La premiere eſtoit de dormir incontinent apres le repas, la digeſtion en eſtant empeſchee, dont venoient les cruditez, qui engendrent des fumees craſſes & eſpoiſſes, rempliſſans les conduits de l'ouie : leſquels conduits ſont aucunesfois ſi eſtoupez qu'il s'y engendre vne ſanie fort puante : dont Martial fait ceſt Epigramme :

Tu dis que de Pierre à merueille
L'oreille rend mauuaiſe odeur,
De cela ne t'en eſmerueille :
C'eſt que toy, qui es vn flateur,
Luy ſoufflant touſiours en l'oreille
Luy cauſe ceſte puanteur.

Et comme le dormir bien toſt apres le repas, adiouſtoit-il, eſt contraire à l'ouie, auſſi eſt le trop grand exercice faict apres le manger & le boire : parce que la viande eſt diſtribuee à toutes les parties du corps, auant que

d'eſtre cuite & digeree, qui fait que les vapeurs s'elevans au cerueau, & par conſequent à l'ouie, deuiennent groſſes, & eſpoiſſes. Tiercement, diſoit-il, l'ebrieté endommage bien fort le ſens de l'ouie : à cauſe des vapeurs du vin, leſquelles eleuans forces fumees en hault, offuſquent grandement les eſprits de l'ouie. Celuy qui craignoit la ſurdité, va encores demander, ſi les oreilles grandes ou petites eſtoient les meilleures pour ouir, & ſi par elles on pourroit iuger de l'eſprit d'vn homme : dautant qu'on reproche à quelques vns leurs grandes oreilles, comme cauſes d'vne ſtupidité. Auquel il fut reſpondu, que veritablement les grandes oreilles n'eſtoient pas ſi ſubiettes à la ſurdité, laquelle prouient de ſons violens, que ſont les petites : les courtes oreilles à cauſe qu'elles ont leur anfractuoſité de petite eſtendue, eſtans plus offenſees & touchees de ſon violent,que les grandes oreilles, qui ont leur anfractuoſité de plus longue eſtenduë : ne pouuant pas vn ſon vehement, quand l'air eſt agité ou par l'artillerie, ou par le tonnerre, ou par les cloches, ſi facilement, & ſi toſt penetrer, rompre & diſſiper l'organe auditif en de grandes oreilles, qu'és petites, qui ont leur trou & conduit ſi petit & eſtroict. Et ſi y a encores bien plus, c'eſt que les grandes oreilles entendent beaucoup mieux, & reçoiuent bien plus aiſément le ſon & la parole, & la communiquent beaucoup mieux au ſens de l'ouie que ne ſont pas les petites. Voilà, luy fut-il dit encores, pourquoy les Egyptiens quand ils veulent ſignifier l'ouie en leurs ſacrees lettres hieroglyphiques, ils peignent & forment vn lieure, parce qu'il a l'ouie fort ſubtile &

aiguë, à caufe de fes grandes oreilles : mefmes que s'ils peignent le cerf ayant fes grandes & longues oreilles dreffees & ouuertes, ils veulent demonftrer vne bonne ouye : tout au contraire eftans pendantes & abbaiffees contre-bas, demonftrent vne furdité : car on tient communément que quand le cerf a fes oreilles abbatuës & baiffees contre-bas, qu'il n'entend rien. Vn de la Seree fe va efmerueiller de la fympathie qu'on peut remarquer au cornement des oreilles, que nous & toute l'antiquité a toufiours prins pour vn figne que quelqu'vn de nos amis fe fouuenoit ou parloit de nous : car nous trouuons en Ariftenee, difoit-il, Les oreilles ne te cornoient-elles point, lors qu'auec pleurs il me fouuenoit de toy? Le propos des oreilles acheué, quelqu'vn va reprendre Lactance, qui dit, contre toute raifon & experience, que le muet de nature eftoit fourd naturellement, auffi bien que le fourd de nature eft muet infailliblement. Que le fourd de nature foit muet, difoit-il, cela eft fans doute : car vous verrez que fi vn enfant qui aura parlé iufques à quatre ou cinq ans, deuient fourd par quelque accident, il deuiendra muet. en oubliant ce qu'il fçauoit de fon langage, comme autres chofes s'oublient par difcontinuation, à plus forte raifon, celuy qui aura efté toufiours fourd fera muet. Hé ! ie vous prie, que dira vn muet, & quel langage parlera il, n'ayant iamais ouï parler ? Monfieur de Montagne, va repliquer quelqu'vn, pourtant tient que fi les fourds naturels ne parlent point, que ce n'eft pas feulement pour n'auoir peu receuoir l'inftruction de la parole par les oreilles, mais pluftoft parce que le fens

de l'ouie, duquel ils font priuez, fe rapporte à celuy du parler, & fe tiennent enfemble d'vne couftume naturelle : & que fi on nourriffoit vn enfant en folitude, qu'il auroit quelque forte de parole pour exprimer fes conceptions. Mais comme fe peut-il faire, demanda vn autre, qu'vn muet vienne à parler, ainfi que fit le ieune Craffus, voyant qu'on vouloit tuer fon pere? Il fut refpondu, que cela venoit d'vne forte paffion, qui peut eftre fi vehemente & maiftreffe deffus le corps, que les organes corporels, qui n'ont iamais feruy, & font empefchez, obeïffent à la forte determination de la volonté. Ie ne fçay, va dire vn de la Seree, pourquoy les muets font bien venus & entretenus en la maifon des grands Seigneurs de Turquie? S'ils font plus vaillans, ou plus forts, ou plus cruels que les autres : car ie trouue que ce furent des muets Turcs de Suleyman qui eftranglerent fon fils de Muftapha. Puis fut adioufté, qu'il n'y auoit eftat, art, ne meftier plus propre & conuenable, & plus aifé à apprendre au muet de nature, & à quoy il fe monftre plus enclin, que la peinture. Vn autre s'efmerueilloit de ce que les begues, qui font coufins des muets, parlent mieux en chantant qu'autrement : veu que le vice de begayer, prouenant d'vne humeur cholerique abondante en l'homme,empefche le parler : que s'il chante, il parle plus facilement, & fans chanter ne peut rien dire : comme il arriua à celuy qui fut contrainct, ne pouuant autrement parler, de chanter, Le douzil eft en la pinte, viue le Roy. Auquel il fut dict, que cela prouenoit de ce qu'au mouuement libre il ne falloit pas vfer de grand' force pour parler :

mais ouy bien ſi la parole & la voix ſont forcees & empeſchees, la voix eſtant vn mouuement : de ce aduient que les begues s'efforçent de parler, à fin d'oſter ce qui les empeſche de parler, qui eſt cauſe qu'ils ont la voix haulte, parce qu'ils chantent, car ceux qui chantent parlent à plus grande force, & y faut plus d'eſprit qu'à ceux qui parlent bas, & ne chantent point. Celà reſolu & accordé par ceux de la Seree, l'vn d'icelle va aſſeurer qu'on pouuoit bien perdre la parole ſans aucune maladie, ne force, de peu à peu, & auec le temps, cela ne ſe pouuant pas empeſcher par aucun remede : teſmoing le Medecin, lequel eſtant appellé à vne telle maladie, & n'y trouuant aucun remede, ne diſt autre choſe à ce malade, qui petit à petit perdoit la parole, ſinon que Dieu luy faiſoit vne belle grace de le priuer de pouuoir parler, veu qu'auſſi bien il n'auoit iamais rien dit qui valuſt. Ce Medecin, repliqua quelqu'vn, rencontra mal à propos, car s'il n'eſtoit point permis de parler qu'à ceux qui diſent quelque choſe de bon, il y auroit beaucoup de muets, veu que la pluſpart du langage des hommes, & tout ce que diſent les femmes, n'eſt que vanité & pure follie : dont le Seigneur de Montagne dit à bon droict, que c'eſt vne ſorte de marchandiſe que tant plus qu'il en y a, & tant moins vault.

Ceſte derniere ſentence bien conſideree par la compagnie, fut cauſe que la Seree ſe deſpartit ſans vouloir plus babiller : encores que ce fuſt la Seree en laquelle on n'auoit quaſi rien dict : & auſſi qu'on auoit remarqué, que dés l'entree de table on auoit gardé vn grand

ſilence, comme pourrez iuger par la brieſueté de ceſte Seree : dont aucuns en imputoient la cauſe à ce que nous parlions des muets, qui nous auoient rendus ſans parole auſſi bien qu'eux. Mais noſtre hoſte, grand obſeruateur de la ſuperſtition des anciens, nous voyant ſans parole, contre noſtre couſtume, nous va tous conter, & trouuant que n'eſtions que dix, va imputer ceſte taciturnité au nombre pair : diſant qu'il auoit leu, & qu'il le tenoit pour certain, comme l'ayant bien experimenté ſouuentesfois, que quand il y a nombre pair en vn feſtin, que la table demeure ordinairement ſans dire mot. Et la ſuperſtition de noſtre hoſte fut encores mieux cogneuë, quand il commanda d'apporter à manger & à boire à vn de la Seree, lequel auoit eſternué ainſi qu'on deſſeruoit : tenant pour vn mauuais preſage de ne rien manger eſtant à table apres l'eſternuement. Auſſi noſtre hoſte auoit de couſtume de boire & faire boire tous ſes commenſaux, la derniere fois du ſoupper, à Mercure : parce que le vin prouoque le dormir, & qu'à ceſte cauſe Iulius Paulus appelloit la derniere fois le vin qu'on prenoit au ſoupper, Ermin.



VINGT-DEVXIESME SEREE.

Des Femmes grosses d'enfans.

NOVS fusmes souper d'auenture en trois maisons l'vne apres l'autre, où nous trouuasmes les Dames du logis en diuerse disposition. La premiere estoit grosse : & c'est ceste Seree icy, où il ne fut parlé que des femmes grosses, & ce qui les concerne. La seconde estoit en couche, & la Seree fut des femmes qui sont en gesine. La tierce estoit nourrice, & on ne traicta aussi que des femmes qui allaictent leurs enfans. Car tout ce qui se presentoit à nos yeux, ou qu'on entendoit dire, nous seruoit de matiere & de liure. Valoit-il pas mieux en ces Serees & conuiues faire vn entremets de choses vtiles & profitables, auec vne saulse de propos ioyeux & recreatifs, que durant le banquet auoir vn cruel spectacle de gladiateurs, qui de leur sang & de leur ceruelle gastoient les habillemens, tachoient les nappes, polluoient les viandes, & remplissoient les coupes ? Ne dit pas le Poëte :

Celuy qui le profit & le plaiſir aſſemble,
Meſlangeant dextrement les deux en ſes eſcrits,
Enſeigne & reſiouït des liſans les eſprits,
Gaigne le prix d'honneur de tous poincts, ce me ſemble.

Ne faut donc s'eſmayer qui eſmeut ceux de ceſte Seree à parler des femmes groſſes, veu que noſtre hoſteſſe eſtoit preſte à accoucher, & auec cela ayant forces petas & meurtriſſeures au viſage, que d'entree vn de la Seree luy voulut effacer. Parquoy s'addreſſant à elle, luy va dire de bons remedes, & pour les femmes groſſes, & pour les filles, qui commencent à auoir leurs fleurs, eſtans diffamees de taches, qui leur viennent principalement au viſage. Et pour les effacer il va dire, qu'il n'y auoit rien plus ſouuerain que d'oindre ſa face de ceruze, de farine de febues, & de vin-aigre, meſlez enſemble, ou de moyeux d'œuf & miel. Que ſi cela n'y fait rien, diſoit-il à la femme groſſe, prenez des grains d'encens & de myrrhe, & les mettez dedans les deux moitiez d'vn œuf dur, au lieu du iaune : & laiſſez ainſi le tout ſur le iour à la caue, & la nuict au ſerain : cela ſe reſoudra en vne liqueur, laquelle nettoyera la face, & oſtera toutes les taches & macules qui y pourroient eſtre. Ceſtui meſme qui auoit commencé la Seree, voyant que ceſte femme enceinte, Dame de la maiſon, auec ſes petas, auoit les mammelles fort groſſes, & que ſes filles en eſtoient ſi chargees qu'elles s'en faſchoient, & pour la mere, & pour les filles, il leur va dire, qu'il ne falloit que prendre de la ciguë, & la broyer, & poſer le marc auec vin-aigre ſur les tetines, pour empeſcher

qu'elles ne croiſſent outre meſure. Pline en dit bien dauantage apres Anaxilaus, en parlant de la ciguë : car il aſſeure que ſi vne fille, auant auoir cognoiſſance d'homme, s'enduit & ſe frotte les mammelles du ius de la ciguë, qu'elles ne croiſtront plus, ains demeureront comme elles ſont. Le ius de la cichoree, adiouſtoit-il, en fait bien autant, les rendant petites & dures, auſſi bien le chapeau de lierre mis à l'entour des mammelles : que ſi vous pilez le lierre, & le mettez deſſus, vous releuerez les tetines pendantes : Rondelet auſſi aſſeurant auoir experimenté qu'vn poiſſon qu'il nomme *Squatina*, en Latin, mis ſur les deux poitrines, & ſur les parties genitales des femmes, fait reſſerrer toutes les parties caſuelles, comme ſi elles eſtoient pucelles : ce qui ſeruiroit bien à celles qui ſe font ſeruir à couuert, pour vendre dix ou douze fois leur pucelage. Que ſi les tetins viennent mollaſſes, diſoit-il encores, vous les rendrez fermes & durets, en mettant deſſus par vn iour entier ceſte compoſition, qui ſe fait auec argile blanche, vn blanc d'œuf, vne noix de galle, du maſtix, & de l'encens, mettant le tout apres eſtre broyé dedans du vin chaud. Noſtre hoſteſſe enceinte, en remerciant toutesfois celuy qui auoit dict ces receptes, lui va dire que cela eſtoit bon pour les femmes qui auoient des maris ſi delicats qu'il ne falloit gueres pour les deſgouter : & qu'elle aimeroit mieux qu'il luy apprint dont procedoit vne tache, qu'on appelle vne enuie, que tous ſes enfans apportoient de ſon ventre, & s'il y auoit moyen de l'empeſcher. Pour gratifier à noſtre hoſteſſe, il luy reſpondit, que les femmes groſſes, enuiron le troiſieſme

mois de leur groſſeſſe, & lors que les cheueux commencent à venir à leurs petits enfans auoient communément vn vice, qui s'appelle des Latins *Pica*, qui les rend fort enuieuſes : que ſi elles n'ont ce qu'elles ſouhaitent, les enfans feront marquez de l'appetit de leur mere. Et ce qui les rend ainſi enuieuſes, diſoit-il, ce ſont des humeurs froides & vicieuſes, & aigres pituites, qu'elles ont en leur eſtomac, principalement quand elles ſont groſſes d'vne fille, qui eſt froide & humide : à cauſe que la chaleur ne peut cuire ces humeurs pituiteuſes, procedantes de la retention de leur ſang menſtrual : tellement que ſi ces femmes groſſes deſirent quelque choſe auec vehemence, leurs eſprits interieurs ſe changent de telle ſorte qu'en iceux s'empreignent les images de la choſe deſiree : & ces eſprits eſmouuans le ſang, font qu'en ceſte tres-molle matiere du fruict conceu, il s'imprime diuerſes effigies des choſes conuoitees. Et qu'eſt ce, adiouſtoit-il, que l'imagination de la femme groſſe n'imprime au petit enfant, eſtant encore au ventre de la mere, par vn ſubit temperament des eſprits qui ſe portent aux nerfs, par leſquels l'amarry eſt conioinct auec le cerueau? Que ſi elle imagine vne grenade, & elle en ait enuie, incontinent le petit enfant en portera les marques : ſi elle imagine vn lieure, & ait enuie d'en manger, il portera la leure de deſſus forehuë, & ſera appellé bec de lieure. Parquoy il concluoit, qu'il ne falloit tenir ne lieure ne ſinge en la maiſon d'vne femme groſſe : & ſur tout qu'il falloit leur oſter leurs petits chiens camus, auec leurs pieds torts : la vehemente penſee de la femme enceinte imprimant au

petit enfant la forme de ce que par continuelle imagination elle a cogneu, cependant qu'elle fe meut auec vehemence, retournant çà & là la forme des chofes. Ainfi on dit que les poules efcloüent leurs pouffins tachetez de la couleur qu'on leur met au deuant des yeux tandis qu'elles couuent. Par cefte imagination Iacob, aux defpens de Laban, fceut multiplier & picoter fon troupeau. Mefme, difoit-il encores, l'imagination de la femme groffe en la conception a telle puiffance fur le fruict qu'elle procree, que le pourtraict luy demeure, iufques à la peinture qu'elle aura veuë & imaginee : parquoy fait bon auoir de belles peintures, & fe donner garde, principalement en la conception, qu'on ne voye & imagine chofes monftrueufes : pourautant qu'il s'eft trouué des femmes, lefquelles par imagination d'vn More, eftant en vn tableau, ont enfanté vn Negre, le pere & la mere, & tous les afcendans, eftans blancs. On dit auffi qu'il fut prefenté à Charles Roy de Boheme vne fille d'aupres de Pife, toute veluë & heriffee, que fa mere difoit auoir efté ainfi conceuë, à caufe d'vne image de fainct Iean Baptifte penduë à fon lict. On dit bien plus, affeuroit-il, pour eftre imprimé par tout le monde, qu'en vne ville d'Allemagne, aucuns iouërent certains Actes ou Comedies, efquelles l'vn d'entre le peuple reprefenta & ioüa le perfonnage d'vn diable, auec des habits hideux & efpouuentables : & quand les ieux furent acheuez, il s'en retourna en fa maifon, & voulant ioüer vn autre ieu, eut enuie d'auoir accés à fa femme, fans changer fon accouftrement de diable : de maniere que de ce ieu il la laiffa enceinte ayant en

l'imagination ce que la figure & l'habit, duquel ſon mary eſtoit veſtu, repreſentoit : ſi bien qu'elle vint à enſanter vn enſant ſemblable à la figure du diable, tant hideux & eſpouuentable, qu'il n'y a diable en enſer qui ſoit & ſe puiſſe peindre plus difforme : la grande imagination de la femme faiſant naiſtre l'enfant auec les qualitez & conditions de la choſe imaginee, ſelon ſainct Auguſtin & Auicenne. Si en y a-il pluſieurs, repliqua quelqu'vn, entre autres Leonard Vair, qui ſe moquent de l'imagination, qu'on dit auoir vne ſi grande force ſur la generation : & diſent que les enfantemens monſtrueux viennent de la ſemence vitiee : car quant au More de Plutarque, Vair dit cela n'eſtre aduenu du tableau que ceſte femme blanche auoit en ſa chambre : mais pource que la ſemence eſtoit vitiee, laquelle auoit vne proprieté plus grande pour engendrer vn homme noir qu'vn blanc : dautant que l'humeur cholerique dominoit trop exceſſiuement. Autant en faut-il dire, adiouſtoit-il, quand vn blanc eſt engendré d'vn homme noir : car il le faut rapporter à la proprieté de la ſemence, & non a l'imaginant : tous enfantemens monſtrueux venans de la ſemence vitiee, & non de l'imagination. Mais ie vous prie, repliqua quelqu'vn, que reſpondra Vair à ceux qui diſent, que ſi dans le ſein d'vne femme groſſe il tombe quelque choſe fortuitement, ayant couleur, que l'enfant à ſon naiſtre en apportera la tache & teinture? auſſi bien que ſi vn rat ou ſouris luy tombe ſoudainement ſur le viſage, la figure de ceſt animal demeurera au petit enfant, ſi ſubitement la femme groſſe n'eſſuye le lieu, ſe frottant ailleurs :

car ce faifant il n'y paroiftra nul figne, ou s'il y demeure, ce fera là où la femme aura touché de fa main : toute la faculté naturelle & imagination eftant conuertie & arreftee en cefte partie. Quelqu'vn va refpondre, que Vair, & les modernes, qui tiennent fon opinion, difent que l'imagination ne fert de rien à la conception, ni apres, puis qu'il faut trente ou quarante iours deuant que la creature foit formee, & auant qu'eftre formee, qu'elle ne peut receuoir aucune marque ne enuie. Et qu'à cefte caufe Ioubert maintient que ces enuies venoient des mois qui coulent és femmes, & que de ce fang menftrual en refte quelque partie contre les parois de la matrice, lequel s'imprime & s'attache fur le cuir de l'enfant conceu : l'enuie & imagination de la femme n'eftant point caufe que l'enfant reçoiue telle & telle marque, eftant formé. Cefte opinion fut reiettee par vn de la Seree, qui affermoit que ces enuies & taches des petits enfans ne venoient point du fang menftrual, qui fe mefle auec la femence, dautant, difoit-il, que le fang ne va à la femence, finon attiré, & la femence ne l'attire finon à mefure qu'elle le peut transformer en foy pour fa nourriture & accroiffement : mais il fouftenoit par viues raifons, que ces marques, qu'on appelle enuies, procedoient ou de quelque heurt & compreffion que peut endurer l'enfant, ou que l'enfant eftant au ventre de la mere peut eftre fubiect à morphee & defedation de peau, comme il eft en eftant dehors. Car comme vn enfant defia grand, voire vn homme parfaict, eft fubiect à diuerfes taches & macules, & luy peuuent venir plufieurs tumeurs, à caufe de l'aliment, ou de la

complexion deprauee du lieu auquel s'engendrent ces taches : pourquoy ne fera il de mefmes à l'enfant dedans le ventre de la mere qui eft plus tendre & d'aifee impreffion que les enfans ia grandelets ? Que fi l'enfant eftant au ventre de la mere, eftoit fubiect à ces impreffions, imaginations, & enuies, ce feroit feulement à l'heure de la conception, ou auant la formation de l'enfant, qui dure vn mois, & non pas quand l'enfant eft du tout formé, & qu'il fe remue, car alors il n'eft plus fubiect à ces impreffions & imaginations, & enuies : combien que les femmes groffes affeurent que ces marques & enuies font venuës à leurs enfans d'vne enuie de manger quelque chofe, ou d'vne imagination qu'elles ont euë, au fixiefme, feptiefme, huictiefme, & neufiefme mois. Lors quelqu'vn repliqua, comment feroit-il poffible que ces marques, qui font eftranges, fe peuffent faire du fang menftrual, ou de quelque heurt & compreffion, ou bien de quelque defedation de peau, & de quelque maladie qui leur furuient eftant au ventre de leur mere ? Veu qu'aucuns ont vn feing ou marque, ou enuie, qui femble vn lopin de iambon, auec fa couanne & fon poil : les autres ont vne tefte de mouton au cul, auec fes cornes : les autres vn raifin aux feffes, ou vne cerize en l'efpaulle, qui prennent couleur felon que ces fruicts meuriffent. Il faut donc neceffairement conclurre: difoit-il, qu'il y a quelque chofe de caché en la nature, qui vient de ce que les femmes ont enuie de manger, ou auoir, ou de ce qu'elles ont imaginé. Mefmes qu'aucuns tiennent que facilement elles auortent, quand elles ne peuuent auoir quelque chofe dont elles ont

enuie : pourautant que la femme groſſe ayant le cœur oppreſſé de douleur, l'eſprit vital ſe diminuë : lequel eſtant au ventre auant que ce deſir ſuruint, aidoit à la femme à ſouſtenir ſon enfant : & le ventre n'eſtant pourueu de grande force & vertu de retention, à cauſe des eſprits qui ſont diminuez, ne pouuant ſouſtenir la creature, ne faut trouuer eſtrange ſi la femme vient à auorter. Et auſſi quand la femme eſt enuieuſe, & qu'elle ne peut auoir ce qu'elle demande, les humeurs deſtinez a la nourriture de l'enfant, ſont tranſportez ailleurs qu'en la matrice, dont aduient que l'enfant eſtant fruſtré de ſon aliment, viendra à mourir : que ſi la femme eſt de forte complexion, pour le moins ſon enfant ſera maladif. A la verité, va dire vn de la Seree, quand les femmes groſſes ont leurs appetits deprauez, & ſont affligees de maladies, que les Latins appellent *Malacia* & *Pica*, c'eſt grande pitié de leurs ſouhaits. *Ioannes Langius* dit que non gueres loing de Colongne, y auoit vne femme groſſe, qui eut ſi grand' enuie de manger de la chair de ſon mary, combien qu'elle l'aimaſt bien, qu'elle le tua en dormant, & en mangea, quaſi la moitié, & ſalla le reſte. Sa maladie paſſee, elle confeſſa le faict à ceux qui s'eſmayerent qu'eſtoit deuenu ſon mary. De noſtre temps, adiouſtoit-il, s'eſt trouué vne femme enuieuſe de mordre en l'vn des bras d'vn homme qu'elle voyoit bien charnu, ce qu'il permit : mais ayant mangé ceſte chair ſanglante, & n'en eſtant pas raſſaſiee, elle voulut retourner : ce que luy eſtant refuſé, de faſcherie elle accoucha de deux enfans, l'vn en vie, & l'autre mort, pource qu'il n'auoit pas eſté nourry

de cefte chair comme l'autre. Les femmes fages, pour auoir veu de fi grands cas, & de fi grandes chofes, affeurent auffi que fi vn peu auant l'enfantement la femme groffe s'eft courroucee, ou a eu honte (la chaleur ayant efmeu le fang) fon fruict aura le vifage vermeil & beau : que fi elle a eu peur, il l'aura pafle & trifte. Puis on demanda, pourquoy la feule femme eftant groffe eftoit fubiecte à beaucoup de maux & maladies, & les autres animaux fe portent bien. Il fut refpondu, que les femmes auant qu'eftre groffes fe purgent, dont ne faut trouuer eftrange fi eftans groffes, & ne fe purgeans plus, elles fe trouuent mal : & auffi que les femmes eftans groffes demeurent oifiues, & ne font nul exercice, ce qui les rend pleines de fuperfluitez : cela eftant confirmé par les femmes des champs, & par celles qui trauaillent, lefquelles ne font point malades au prix de celles des villes, accouchans fans comparaifon plus facilement que celles qui font fans rien faire : le trauail confumant les humiditez fuperfluës, dont viennent leurs maladies, defgouftemens & pefanteurs. La femme groffe lors va demander, à quelle raifon les femmes groffes font plus malades & pefantes au commencement de leur groffeffe, que par apres ? veu que tant plus le fruit croift, elles portent plus grand fardeau. Parce, refpond vn de la Seree, que l'enfant vn peu grandelet leur aide à confumer les humeurs dont elles font pleines, à caufe qu'elles ne fe purgent plus. Et fi a bien dauantage, les femmes qui ont eu plufieurs enfans, ne font pas fi pefantes, ni malades, ni fi rechinees, eftans groffes, que celles qui font groffes, & ne l'auoient

iamais efté. Et poffible que c'eft, difoit-il, que les femmes aagees, & qui ont eu force enfans, font accouftumees à la peine, & à l'ennuy qui vient aux femmes groffes : ou bien que les ieunes femmes ont le corps plus tendre & delicat, plus ouuert & poreux, receuans bien plus facilement les accidents qui arriuent aux femmes groffes, que les aagees qui font plus folides. Noftre femme groffe, voiant qu'on s'efforçoit de lui complaire en ce dequoy elle doutoit, va encores demander pourquoy elle fe trouuoit mieux eftant groffe d'vn fils que d'vne fille : confideré, difoit elle, que i'ay ouy dire qu'il arriuoit plus d'inconueniens à celles qui font groffes de fils que de filles. Il luy fut refpondu, que c'eftoit à caufe que les femelles font plus froides que les mafles : ce qui rend les femmes groffes de filles de plus pefant mouuement, & le fils ayant plus de chaleur, les rend plus legeres, & mieux difpofees : & parce que les mafles font plus chauds que les femelles, ils font auffi pluftoft offenfez au ventre de la mere : à caufe qu'eftans plus chauds que les femelles, ils sont auffi plus mouuans, & par ce mouuement, ce qui eft tant imbecille peut eftre aifément offenfé. Que les mafles ayent plus de chaleur que les femelles, nous le voyons en ce qu'ils font plus grands & plus forts : & c'eft la caufe pourquoy vne fille requiert plus de temps pour eftre parfaicte dans le ventre de la mere, que ne fait vn fils, pour eftre la fille plus debile & froide : qui eft caufe qu'elle attend quelquesfois iufques au dixiefme mois, & felon les Legiftes, iufques à l'onziefme, auant qu'eftre parfaicte, & fortir du ventre de la mere : là où

le masle, plus vertueux, ne passe gueres le neufiesme mois. Et comme les meres, adioustoit-il, qui sont enceinctes d'vn fils se portent mieux que celles qui le sont d'vne fille, aussi ne sont-elles pas en si grand danger accouchans d'vn fils que d'vne fille, dautant que les masles naissent le plus souuent la teste deuant, à cause qu'ils ont les parties superieures plus grosses : & les femelles les pieds deuant, parce qu'elles ont le bas du corps plus gros que le haut : & ainsi chacun met sa grosseur la premiere dehors : ioint que toute chose pesante tend tousiours en bas. Aussi quand les filles sont nees, par la mesme raison de leur foiblesse & debilité, qui vient par defaut de chaleur, elles croissent & enuieillissent plustost que les enfans masles, à l'exemple de tout fruict, lequel de tant plus qu'il est petit & menu, de tant plus meurit il plustost, & plustost aussi il est meur, tant moins il dure. Mais qui fait, demanda encores la Dame du logis, que les masles sont differents en leur maturité, & que l'vn naist plustost que l'autre ? Si vous m'en voulez croire, respond vn de la Seree, c'est qu'vn fils qui sera de grosse corpulence, requerra plus de temps à estre au ventre de la mere, pour sa maturité, que ne fera pas vn qui sera menu & gresle, lequel quelquesfois a assez de sept mois : comme on void vn petit fruict estre plustost meur qu'vn gros : aussi que la chaleur de la matrice fait beaucoup à la maturité de l'enfant, qui meurit là dedans comme dans vne gousse. La femme grosse ne pouuant auiser ses enfans, mourans ieunes, demanda s'il y auoit moyen de cognoistre si on peut iuger si vn enfant estant né pourra viure longuement.

Vn de la Seree luy va refpondre que les fages-femmes de fon païs, qui ne peuuent gueres eftre trompees, pour auoir veu de fi grandes chofes, difent quand elles voient le cul d'vn enfant, d'vne femme, ou d'vn homme, qui eft noir : Il eft bien né à terme, il viura long temps : ainfi felon la couleur du cul, elles iugent de la mort ou de la vie, tant elles y trouuent de fens & de raifon. Le maiftre de la maifon, où eftoit cefte Seree, & qui auoit fa femme groffe, nous va demander s'il y auoit moyen de cognoiftre fi fa femme eftoit groffe d'vne fille. Vn d'entre nous va refpondre, que fi vne femme groffe fe porte bien, ce fera vn fils, fi elle fe trouue mal, ce fera vne fille : à caufe que la femelle eftant froide : par confequent eft de mouuement pefant. Secondement, fi elle eft groffe d'vn fils, elle aura fa mammelle droicte, & tout le refte droict, plus ferme & dur que le gauche : dautant que le mafle s'engendre de ce cofté, felon la commune, & le fang y venant, rend cefte partie droicte & le tetin plus dur. Pour le tiers, le laict efpois eft figne d'vn fils, à caufe de la chaleur qui y eft plus grande que quand c'eft vne fille, laquelle chaleur fait efpoiffir & digerer, le lait clair eftant moins digeré, pour auoir moins de chaleur. Pour le quart, la femme groffe, qui a conceu vn garçon, eft belle, & a bonne couleur, felon Hippocrate, à raifon que l'enfant par fa chaleur grande luy confume tous les excremens, qui ont accouftumé d'enlaidir le vifage : ce qui arriue au contraire quand la femme eft enceincte d'vne fille, car à caufe de la grande froideur & humidité de fon fexe, elle mange peu, & fait beaucoup de fuperfluitez, & fi eft laide, craffeufe,

ayant enuie de mille villennies. Pour le dernier, difoit-il, s'addreffant toufiours à noftre hofte, puis que voftre femme a eu des mafles & des femelles, vous pouuez bien fçauoir, fans aller au deuin, fi elle eft groffe d'vn fils ou d'vne fille : les femmes eftans groffes d'vne fille aimans mieux la compagnie des hommes, que quand elles le font d'vn fils : mefmes qu'on dit que la femme groffe aime plus la compagnie de l'homme, que quand elle n'eft point groffe : à caufe que la femence conceuë fait vn mouuement és nerfs, qui ne demande que friction. Cela, va dire vn des plus refolus de la Seree, ne fe deuoit point experimenter, fi nous croions de Montagne,qui dit,qu'il fe faut abftenir des femmes en mariage, lors qu'elles font groffes, & lors qu'elles font hors de generation, & fans efpoir de pouuoir auoir des enfans : eftant la principale fin du mariage, la procreation des enfans. Ce qui eft confirmé par Hippocrate, qui ne veut pas qu'on touche à la femme groffe, de peur de corrompre l'enfant. Le mefme nous eft apprins par fainct Hierofme au chap. *Origo*. Et de là vient que les femmes publiques conçoiuent fort rarement. Iules Capitolin refere que Zenobie, Roine des Palmyriens, ne vouloit qu'on luy touchaft iufques à ce que fon Kalendrier fuft rubriché, & iufques à ce que le fourrier de la Lune euft marqué le logis. Par le Concile Elibertan, il eftoit defendu aux mariez d'approcher de leurs femmes dés que l'enfant commençoit à grouiller. Mais, repliqua quelqu'vn, comment eft-ce que de Montagne pourra bailler a l'homme & à la femme le temps de generation ? car par mefme raifon il veut que l'homme

& la femme mariez s'abſtiennent de conuerſer enſemble, quand ils ne ſont plus en l'aage d'engendrer, ou qu'autrement ils ſoient empeſchez de faire des enfans. Nous trouuons que le Pape Æneas Pius a eſcrit, que Vladiſtas, Roy de Polongne, eut de ſa ſeconde femme deux fils, eſtant nonagenaire. Valere le grand nous apprend & Solin auſſi, que Maſiniſſa, Roy de Numidie, aiant paſſé quatre vingts ſix ans, engendra Methymatus : & que Caton le Cenſeur, au quatre vints & huictieſme an de ſon aage, engroſſa la fille de Salonius, ſon vaſſal. Vous ne dites pas, repliqua vne Feſſe-tondue, ſi on ne leur preſte point telle charité, & ſi ces bonnes gens de l'autre monde n'ont point de ſeruiteurs du diable, qui font plus qu'on ne leur commande, & s'employent à faire vne beſongne dont on ne leur ſçait point de gré. Et pour monſtrer que les perſonnes vieilles ſe doiuent abſtenir quand elles ſont hors de generation, les Romains n'eſtoient pas iugez auoir obey à la Loy Iulia, faicte pour les mariages, pour n'eſtre ſubiects aux peines ordonnees en haine du cœlibat, ſi l'homme contractoit apres ſoixante ans, & la femme apres l'aage de cinquante : Iuſtinian eſcriuant auſſi, que quelques-vns eſtimoient choſe prodigieuſe de voir vne femme groſſe apres cinquante ans. Et à la verité, adiouſtoit-il, c'eſt choſe honeſte en voluptez d'en quitter les deſirs quand & la puiſſance, diſoit Sophoclés à vn qui luy demandoit s'il pouuoit bien encore auoir compagnie de femme : combien qu'Aceus die, que iamais ni homme ni femme ne s'en peuuent garentir. Vn autre prenant la parole, & reprenant de Montagne, & autres, qui diſent qu'on ne ſe doit marier

que pour auoir lignee,va dire : Sainct Iean Chryſoſtome au traicté qu'il a faict de la Virginité, eſcrit le mariage nous eſtre concedé non ſeulement pour procreer des enfans, mais auſſi pour eſteindre la chaleur & bruſlement de nature, & pour ſuruenir à l'infirmité humaine, & à la communion de vie & indiſſoluble ſocieté : & pour ce on appelle auoir lignee vn bien, mais non pas la cauſe du mariage, comme on trouue au Canon *Omne.* Et de faict Iean Vviclef fut condamné au Concile de Conſtance, pour auoir maintenu que l'homme ne deuoit habiter auecques la femme, ſinon pour auoir lignee. Et puis S.Hieroſme n'a point reprouué ne reprins le mariage qu'il dit auoir veu à Rome d'vne femme qui auoit eſté legitimement mariee auec vingt & deux hommes : & qu'eſtant veſue, il ſe trouua auſſi vn homme veuf, lequel auoit eu vingt femmes, leſquels contracterent mariage enſemble : & que tout le peuple Romain fut à leurs nopces, fort deſireux de voir lequel des deux emporteroit la victoire: perſonne ne reprouuant ce mariage, le mariage eſtant de droict diuin, encores que les conioincts fuſſent hors d'auoir des enfans. A ce conte, repliqua vn autre de la Seree, il feroit permis aux chaſtrez de ſe marier : & de faict, vous ne voyez pas vn Canon ou Decretale qui defende à vn chaſtré de ſe marier : combien qu'il ſoit defendu par la Loy des Romains, leſquels n'ont iamais approuué le mariage de ceux qui ſont *caſtrati vel thlibiæ.* Et encores auiourd'huy ſi vne femme ſe plaint de ſon mary, & die qu'il n'eſt pas homme, s'il ſe prouue, le mariage ſera diſſolu. Et me ſouuient d'vne femme, qui n'aimant pas ſon mary,

& (à caufe que le vit luy pendoit, elle le vilipendoit) va dire à l'Official, Monfieur, iugez comme vous voudrez, auffi bien la grimace en dira. De Montagne, repliqua vn de la Seree, qui ne veut qu'on touche à la femme groffe, penfe la fuperfetation feconde conception eftre vne chofe fauffe & fabuleufe : c'eft à dire, qu'il ne croit pas, que la femme ja groffe vienne derechef à conceuoir, & tient auec beaucoup d'autres, que fi la femme ja groffe enfante deux ou trois enfans (combien que trois ou quatre font monftres en nature, n'ayant la femme que deux mammelles) qu'ils font faicts tous à vne fois par vne grande quantité de femence : & que lors la matrice fe refferre fi exactement qui rien n'y peut plus entrer. S'il eft queftion toutesfois de queftionner, repliqua quelqu'vn, les anciens, auec Paré, ont laiffé par efcrit, que fi vne femme a plufieurs enfans feparez, ayant chacun leur arriere-faix, qu'il y a fuperfetation : eftant à prefumer que fi la conception ne fe faifoit qu'à vne fois, n'y faudroit auffi qu'vn arriere-faix : que s'ils font trouuez enueloppez en vne feule membrane, feront engendrez par vne abondance de femence, & tout à vne fois. Et à ce propos Pline prouue la fuperfetation, quand il dit qu'vne femme fit vn enfant qui auoit neuf mois, & vn autre lequel n'en auoit que cinq : & auffi quand il a efcrit qu'vne femme accoucha de deux enfans, dont l'vn reffembloit à fon mary, & l'autre à fon amy : & que Proconnefia efclaue enfanta deux enfans, l'vn de fon feigneur, l'autre de fon procureur, chacun retirant à fon pere. Que fi cela eft vray, difoit-il, il ne fe faut point abftenir de fa femme, encores que elle foit

groſſe, puis qu'on luy peut faire vn autre enfant. Ce que toutefois ne ſont pas ceux de Canada, peuple des Indes : leſquels ne touchent aux ſemmes enceintes que deux ans apres : & pour monſtrer que le mariage n'eſt que pour la procreation, ceux de ce païs-là peuuent laiſſer leurs ſemmes, & ſe marier à d'autres, ſi elles ſont ſteriles : ce que fit Spurius Cornelius, qui le premier des Romains repudia ſa ſemme, non pas qu'elle fuſt faſcheuſe, mais qu'il vouloit auoir des enſans. Mais, repliqua vn de la Seree, quelles noiſes, quelles riotes verrez-vous entre l'homme & la ſemme s'ils ne couchent enſemble & s'ils ne s'entr'aiment ? Solon veut que le mary ſoit tenu de viſiter ſa ſemme trois fois le mois, ne faiſant point de diſtinction ſi elle eſt ſterile, ou non, ſi elle eſt en aage d'auoir des enſans, ou non : car encores qu'vne ſemme ſoit ſterile, ſi eſt-ce vn honneur que le mary doit à ſa ſemme, pour monſtrer qu'il la repute honeſte, & qu'il l'aime : ce qui oſte pluſieurs faſcheries & meſcontentemens, leſquels aduiennent ſouuent en tel cas : la frequentation du mary & de la ſemme empeſchant que les courages & volontez ne s'alienent les vns des autres : le mary & la ſemme ſur tout ſe gardans de faire deux licts, s'il arriue entr'eux quelque courroux : car n'en faiſans qu'vn, leur faſcherie en durera moins, ſe donnans garde, & fuyans toute occaſion de quereler au lict : eſtant mal-aiſé de trouuer autre temps, ni autre lieu pour appaiſer ni guerir les querelles, iniures, courroux, ialouſies & choleres, qui s'engendrent dedans le lict, qu'au lict meſme : & ne faire pas comme la ſemme, laquelle eſtant en mal d'enſant ne ſe voulut coucher

ſur ſon liɑ, diſant aux matrones, Comment eſt-ce que le liɑ me guerira, veu que c'eſt là où i'ay prins mon mal? On penſoit eſtre eſchappé des demandes de noſtre femme groſſe, quand elle nous va prier qu'euſſions à luy dire le moyen d'empeſcher les auortemens, à quoy elle eſtoit fort ſuiette. Vn des noſtres luy va dire, qu'il falloit ſe contregarder le premier, ſecond, & tiers mois : à cauſe que lors l'enfant eſt tendre & debile, & comme au commencement vne pomme n'a pas la queuë gueres forte pour la ſouſtenir, auſſi en ce temps, les cotyledons & ligamens, qui ſupportent l'enfant, ſont foibles. L'autre luy diſoit, qu'on deuoit s'abſtenir de mauuaiſes viandes, que les femmes communément appetent ſur leur groſſeſſe : dautant que ces meſchantes viandes corrompent la ſemence, & eſtant corrompuë, la matrice la met dehors. Et pour remedier à ces deſordonnez appetits, il luy fut dit, que Pline auoit eſcrit que la graine de citrons eſtoit ſinguliere pour les femmes enceintes, qui ſont dégouſtees, & qui mangent des charbons, & de ſemblables viandes : & que ſur tout les femmes groſſes ſe doiuent garder de manger des raues qui font auorter. Ce qu'on ne voulut croire, à cauſe que les Limouſines portent plus d'enfans que toutes les autres. Vn tiers luy defendoit la trop grande ioye, qui peut refroidir en telle ſorte la matrice qu'elle ne pourra retenir la ſemence, auſſi bien que la trop grande triſteſſe, & le trop grand deſir, le deſpit, & la cholere de ne pouuoir faire ou auoir ce que la femme groſſe deſire, l'vne de ces choſes pouuant faire auorter, dautant que le ſang menſtrual, lequel eſtoit retenu à

caufe de l'enfant, eftant agité & repouffé au dehors, rauit & emporte l'enfant, comme feroit vn torrent : les paffions pouuans tellement efmouuoir & troubler les humeurs, qu'ils les font verfer de toutes parts, ainfi que les vents agitent les eaux, & les verfent çà & là. Il fut adioufté, que le vent de Midy, appellé Aufter, nuifoit aux femmes groffes, parce qu'il humecte par trop les parties qui feruent à porter le faix, & qu'il feroit bon fermer les feneftres quand ce vent regne, auffi bien que quand l'air eft corrompu : la femme groffe auortant facilement quand l'air corrompu eft refpiré par elle : lequel air par fa malignité, ennemie de nature, eftouffe l'enfant, eftant fi delicat qu'il ne fe peut defendre de fon venin : parquoy la femme groffe fuyra l'air peftiferé, eftant fort fuiette à la pefte, à caufe de fa grande fuperfluité d'humeurs, par faulte de fa purgation accouftumee : ioinct qu'elle a les pores & conduits fort ouuerts, eftant vn figne que l'air eft bien corrompu quand les femmes auortent. Quelqu'autre s'auança de dire que les femmes groffes fe deuoient bien garder de trop vfer de fel, & de chofes falees, & que les faleures eftoient caufe que l'enfant n'auroit point d'ongles : mais on n'en voulut rien croire, parce qu'on tient que le fel rend les femmes fecondes, & que pour cela les Poëtes ont appellé Venus *Aligenia*, ainfi qu'ils auoient ouï dire, comme eftant mere du fel & de la mer. Mais s'il eft vrai, demanda vn autre, que le tonnerre par fon grand bruit feulement puiffe faire auorter vne femme, & tuer l'enfant au ventre de la mere, comme on tient que la fenteur d'vn mouchon de

chandelle le peut ſuffoquer? Il fut reſpondu que non, & qu'on pouuoit auoir prins le tonnerre pour le fouldre : le fouldre pouuant offenſer l'enfant qui ſeroit au ventre de ſa mere ſans qu'elle en ſoit endommagee : comme l'on trouue eſcrit dans Eutrope de Martie Dame Romaine. Puis il fut dit, que ſi l'enfant crie au ventre de la mere, que c'eſt ſigne d'auortement : car ſi l'enfant ſe portoit bien, il ne crieroit pas : que ſi on entend le poulet pipier, encores que le teſt de l'œuf ne ſoit ouuert ne rompu, pourquoy ne pourroit-on entendre le cry de l'enfant au ventre de ſa mere ? Et auſſi fut adiouſté que c'eſt vn grand ſigne d'auortement quand la femme groſſe deuient molle de tetins : eſtant vn argument que le ſang menſtrual ne va point és mammelles pour nourrir l'enfant.

Vn de la Seree prenant la parole nous va dire vn cas eſtrange, qu'a eſcrit le Medecin de Maximilian, d'auoir veu vne femme qui a porté en ſon ventre deux ans vn enfant mort : laquelle il a ſauuee, apres auoir eſté ouuerte, & luy auoir oſté membre à membre ceſt enfant mort, n'ayant laiſſé à conceuoir deux ans apres ceſte ouuerture. Que ſi nous auions de tels Medecins, adiouſtoit-il, nous ne verrions pas tant d'accidens arriuer aux femmes groſſes : car au lieu que nos Medecins & Chirurgiens promettent d'enuoyer la mere & l'enfant à la Touſſainćts, ils les enuoyent au lendemain : là où la nature, ſans medecines ne ſaignees, les euſt gueries : & i'en croy les ſages-femmes & les villageoiſes, qui ſont tout au contraire des Medecins & de ce qu'ils ordonnent, & de là à quelque temps vous leur verrez faire le pet à

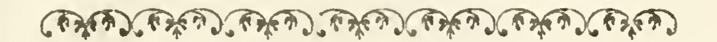
la mort, puis qu'il faut nommer les chofes par leur nom. Lors vn des plus endormis de la Seree nous va affeurer que pour fe garder des auortemens, qu'il falloit bien que les femmes fe gardaffent de trop fe ferrer & vfer de planchetes, encores qu'elles ne fuffent groffes, & filles auffi : car outre que ces ferremens les rendent contrefaictes, elles les rendent fteriles : que fi elles engroffent, font fubiectes à auorter, reftant la matrice deftituee de fa figure naïfue : & les planchettes empefchent par le bout d'enhaut, ferrant le brechet, la refpiration, repouffant les poulmons au dedans : & ferrant l'eftomach, empefchent auffi la concoction & font regorger en hault force ventofitez, & preffant les boyaux font caufe du vent du derriere, que les plus honeftes appellent des fecretes : & eftant à la longue la matrice preffee, prend telle forme qu'elle eft inhabile à conceuoir, ou bien à retenir le fruict par neuf mois. Que fi ladite planchette preffe la veffie par le bout d'embas, de telle forte que fa naïfue rotondité change ce fexe, qui eft de nature piffeufe, fera encor plus piffeux : & fi tant plus que ce fexe ferrera les parties fufdites, tant plus s'eflargira l'embouchure d'embas. Auec tout cela, difoit-il, il eft bon pour remedier aux inconueniens qui accompagnent la groffeffe des femmes, de faire exercice & fe pourmener bien fouuent : tant parce qu'elles en accouchent plus aifément que pour l'enfant qui en reçoit grande force & vigueur : qui fera bien aidee, fi la mere ne vit point trop petitement & delicatement, & qu'elle aie fon efprit en repos : les enfans pouuans prendre au ventre de leur mere du bien & du mal,

comme les fruits en peuuent prendre de la terre. On laiſſa ces propos, voyant que ceſte femme groſſe entroit en apprehenſion de ſon accouchement, & luy fut remonſtré que la crainte diminuoit ſa vertu & puiſſance, tant requiſe au mal d'enfans, & que ceſte triſteſſe la pourroit ſaire demeurer ſous le fais, en affoibliſſant ſes forces. Quel acqueſt y a-il, luy fut il dit apres Seneque, d'anticiper les maux qui ne viendront que trop toſt, & qu'on ne peut euiter, & perdre le bien preſent, pour la crainte du mal à venir ? Eſtant à la verité grande folie de se faire dés ceſte heure miſerable pource que quelquefois on le peut eſtre. Sur la fin de la Seree, vn d'icelle nous contoit qu'il aimoit bien mieux ſa femme groſſe, que autrement, à cauſe que ſes parties caſuelles eſtoient plus honeſtes, trouuant fort eſtrange, que les enfans eſtans au ventre de leurs meres fuſſent nourris de leur ſang menſtrual comme Hippocrate & Galien l'aſſeurent, combien qu'il n'y ait rien ſi ſale, ne pernicieux & veneneux que les menſtrues des femmes, ſi nous en voulons croire les Phyſiciens, & meſmes l'experience. Et à cauſe de cela, adiouſtoit-il, les Moſcouites eſtiment les femmes ſi ſales, à cauſe de leur catamini, qu'ils ne mangeront iamais de ce que les femmes auront tué, comme eſtant impur : Sigiſmond Baro diſant, que s'il n'y a point d'hommes en vne maiſon de Moſcouite, & que la femme vueille tuer vne beſte, elle la tiendra à la porte, auec vn couteau, & le premier homme qui paſſera, elle le priera de luy couper la gorge. Et me ſuis ſouuent esbahy, diſoit ce Drolle, comme nous aimons tant les femmes, & meſmes les parties les plus ſales &

deshoneftes, que la fage nature a cachees tant qu'il luy a efté poffible. Sa femme en le regardant luy va dire, Mon amy noftre cas fera vilain & caché tant que vous voudrez, fi eft-ce qu'il me fouuient bien que le foir de nos nopces, eftant couchee auec vous, que la premiere chofe que vous feiftes, ce fut de me prendre par là. Son mary, fe prenant à rire, luy va dire, Il eft vray, m'amie, mais auffi ie ne voiois goutte. Et puis cefte gaillarde femme s'addreffant à ceux de la Seree, va loüanger ce qu'on eftimoit fi abominable, difant qu'eftant fille elle auoit tout plein de maladies, dont les vnes s'en eftoient allees à la premiere fois qu'elle eut fes fleurs & menftrues, les autres quand elle perdit fon pucelage (l'aiant perdu non pas vendu, ne donné) & que les premieres fleurs, tant fales que vous voudrez, & la perte de la virginité, dont on fait fi grand cas, encores qu'on la perde, emportent plufieurs maladies, lefquelles autrement font incurables, & ne fçauroient guerir qu'en cefte forte. Parquoy, difoit cefte femme ioieufe, ie confeille aux peres de ne garder leurs filles à graine, & les admonefte de les marier, s'ils les voient moleftees de quelques maladies incogneues & fecrettes, pour le moins à ceux qui ne les veulent entendre, & qui ne veulent bailler de l'argent pour les guerir. Quelqu'vn voulant fouftenir ce que difoit cefte femme, & ayant bonne enuie de dire les commoditez que les menftrues apportent aux femmes, & le mal qui leur procede quand le fourrier ne marque point le logis, ceux de la Seree commencerent à laiffer leurs fieges vuides : car quand on penfe à cefte faulfe, il n'y a fi bon cœur qui

ne tire au regnard, & qui ne l'efcorche par faulte de peletier, tous ceux de cefte compagnee eftans fi fort dégoutez de cefte faulfe, qu'aians peur d'en eftre feruis à la collation, ne put eftre arreftee en forte du monde : combien que ce Franc-à-tripe leur crioit, Meffieurs, ne bougez point pour cela, qui aime bien la chair, il aime bien la faulfe. Et me femble, difoit-il à ceux qui demeurent apres les autres, que ceux qui fuyent les femmes pour cefte occafion, & pour leurs autres imperfections, que c'eft autant comme fi quelqu'vn quittoit à vn autre le raifin meur, pour auoir trouué amer le verjus de grain.





LES SEREES QVI SONT

contenuës en ce ſecond

Liure.



